

CIE

Classification
internationale
du fonctionnement,
du handicap
et de la santé



Organisation mondiale de la Santé
Genève

CIE

Classification
internationale
du fonctionnement,
du handicap
et de la santé



Organisation mondiale de la Santé
Genève

Catalogage à la source: Bibliothèque de l'OMS

Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé: CIF.

1.Développement humain 2.Constitution de l'organisme 3. État de la santé 4.
Évaluation des handicaps 5.Facteurs socio-économiques 6.Causalité
7.Classification 8.Manuels 1.Titre: CIF

(ISBN 92 4 254542 2)

(Classification NLM : W 15)

© Organisation mondiale de la Santé 2001

Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé bénéficient de la protection prévue par les dispositions du protocole N°2 de la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Tous droits réservés.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé de préférence à d'autres. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

Table des matières

A. Introduction	1
1. Introduction	3
2. Buts de la CIF	5
3. Propriétés de la CIF	7
4. Vue d'ensemble des composantes de la CIF	10
5. Modèle du fonctionnement et du handicap	19
6. Utilisation de la CIF	22
B. Classification à un niveau	27
C. Classification à deux niveaux	31
D. Classification détaillée avec définitions	45
Fonctions organiques	47
Structures anatomiques	107
Activités et participation	125
Facteurs environnementaux	177
E. Appendices	219
Appendice 1: Éléments de taxinomie et terminologie	221
Appendice 2: Guide de codage pour la CIF	229
Appendice 3: Utilisations possibles de la liste activités et participation	244
Appendice 4: Exemples	248
Appendice 5: La CIF et les personnes handicapées	252
Appendice 6: Considérations éthiques pour l'utilisation de la CIF	254
Appendice 7: Résumé du processus de révision	256
Appendice 8: Orientations futures	261
Appendice 9: Suggestions de types de données de la CIF idéaux et minimum pour les systèmes d'information sanitaire et les enquêtes	264
Appendice 10: Remerciements	265
F. Index	279

CIF

Introduction

1. Introduction

Le présent volume contient la *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)*.¹ Le but ultime poursuivi avec la CIF est de proposer un langage uniformisé et normalisé ainsi qu'un cadre pour la description des états de la santé et des états connexes de la santé. La CIF définit les composantes de la santé et certains éléments du bien-être connexes de la santé (comme l'éducation ou le travail). Les domaines couverts par la CIF peuvent donc être désignés par les termes de *domaines de la santé* et *domaines connexes de la santé*. Ces domaines peuvent être décrits en prenant comme perspectives l'organisme, la personne en tant qu'individu ou la personne en tant qu'être social, selon deux listes de base: 1) les fonctions organiques et les structures anatomiques; 2) les activités et la participation.² En tant que classification, la CIF regroupe de manière systématique les différents domaines³ dans lesquels évolue toute personne ayant un problème de santé donné (par exemple, ce qu'une personne fait effectivement ou est capable de faire compte tenu d'une maladie ou d'un trouble donné). Le *fonctionnement* est un terme générique qui se rapporte aux fonctions organiques, aux activités de la personne et à la participation au sein de la société; de même, *handicap* sert de terme générique pour désigner les déficiences, les limitations d'activités ou les restrictions de participation. La CIF dresse aussi la liste des facteurs environnementaux qui peuvent être en interaction avec tous ces schémas. Ainsi, la CIF permet à l'utilisateur de décrire un profil utile du fonctionnement, du handicap et de la santé des individus dans divers domaines.

La CIF appartient à la "famille" des classifications internationales proposées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour être appliquées à divers aspects de la santé. La famille des classifications internationales de l'OMS fournit un canevas permettant de coder une large gamme d'informations relatives à la santé (par exemple, diagnostic, fonctionnement et handicap, raisons de contact avec les services de santé). Elle utilise un langage commun normalisé permettant aux représentants de diverses disciplines et spécialités scientifiques de communiquer sur la santé et les soins de santé dans le monde entier.

Dans les classifications internationales de l'OMS, les problèmes de santé (maladies, troubles, lésions et traumatismes) sont classés essentiellement en fonction de la CIM-10 (Classification internationale des maladies, 10^e révision),⁴

¹ Le texte est une révision de la Classification internationale des handicaps: déficiences, incapacités et désavantages (CIH), publiée pour la première fois à titre expérimental par l'Organisation mondiale de la Santé en 1980. Développée après des tests systématiques sur le terrain et une consultation internationale qui s'est étendue sur cinq ans, elle a été entérinée par la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé le 22 mai 2001 (résolution WHA54.21).

² Ces termes, qui remplacent les termes utilisés jadis de "déficiences", "incapacités" et "désavantages", élargissent la portée de la Classification et permettent de décrire des expériences positives. Les nouveaux termes sont décrits plus en détail dans la présente introduction, et explicités dans la classification même. Il est important de noter que ces termes sont utilisés dans un sens particulier, qui peut différer de celui que leur reconnaît l'usage courant.

³ Un domaine est défini comme un ensemble pratique et signifiant comprenant des fonctions physiologiques, des structures anatomiques, des actions et des tâches ou des aspects de la vie.

⁴ Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, 10^e révision, Vol. 1-3. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1992-1994.

qui fournit un cadre étiologique. Le fonctionnement et le handicap associés aux problèmes de santé sont classés dans la CIF. La CIM-10 et la CIF sont par conséquent complémentaires³ et les utilisateurs sont invités à utiliser ensemble ces deux membres de la famille des classifications internationales de l'OMS. La CIM-10 permet de poser un diagnostic des maladies, troubles et autres problèmes de santé; cette information est enrichie par les informations supplémentaires apportées par la CIF sur le fonctionnement.⁴ L'information ainsi recueillie à la fois sur le diagnostic et sur le fonctionnement permet de donner une image plus large et plus significative de la santé des personnes et des populations, information qui peut alors être utilisée par les décideurs.

La famille des classifications internationales de l'OMS est un outil précieux qui permet de décrire et de comparer la santé des populations dans un contexte international. L'information sur la mortalité (apportée par la CIM-10) et sur les conséquences sur la santé (apportée par la CIF) peut être combinée en mesures synthétiques de la santé des populations, ce qui permet de suivre la santé des populations et sa distribution, et d'évaluer la part attribuable à différentes causes de mortalité et de morbidité.

La CIF s'est éloignée d'une classification des « conséquences de la maladie » (version 1980) pour devenir une classification des « composantes de la santé ». Les « composantes de la santé » définissent ce qui constitue la santé, alors que les « conséquences » se focalisent sur l'impact de la maladie ou tout problème de santé qui peut en résulter. Ainsi, la CIF adopte une position neutre par rapport à l'étiologie et permet aux chercheurs d'inférer les causes des situations qu'ils observent à l'aide des méthodes scientifiques appropriées. Pour autant, la démarche adoptée ici diffère aussi de celle des « déterminants de la santé » ou des « facteurs de risque ». Pour permettre d'étudier les déterminants de la santé ou les facteurs de risque, la CIF comprend une liste de facteurs environnementaux qui permettent de décrire le contexte dans lequel vit chaque individu.

³ Il est important de noter les points communs entre la CIM-10 et la CIF. Les deux classifications partent d'un système anatomique. Les déficiences se rapportent à des structures anatomiques et à des fonctions organiques, qui sont généralement considérées dans le cadre d'un "processus pathologique" et, par conséquent, sont aussi utilisées dans la CIM-10. Cependant, la CIM-10 utilise les déficiences (signes et symptômes) en tant qu'éléments constitutifs d'une "maladie", voire en tant qu'éléments déclenchant le contact avec les services de santé, alors que la CIF reconnaît la déficience comme un problème de fonctionnement et de structure lié à un problème de santé.

⁴ Deux personnes souffrant de la même maladie peuvent avoir des niveaux de fonctionnement différents, et deux personnes présentant le même niveau de fonctionnement n'ont pas forcément le même problème de santé. L'utilisation conjointe des deux approches permet donc d'améliorer la qualité des données recueillies. L'utilisation de la CIF ne permet nullement d'ignorer les procédures diagnostiques habituelles utilisées en médecine. Dans d'autres contextes, la CIF peut être utilisée de manière indépendante.

2. Buts de la CIF

La CIF est une classification polyvalente conçue pour servir diverses disciplines et différents secteurs. Ses buts spécifiques peuvent être résumés de la manière suivante:

- fournir une base scientifique pour comprendre et étudier les états de la santé, les conséquences qui en découlent et leurs déterminants;
- établir un langage commun pour décrire les états de la santé et les états connexes de la santé afin d'améliorer la communication entre différents utilisateurs, notamment les travailleurs de santé, les chercheurs, les décideurs et le public en général, y compris les personnes handicapées;
- permettre une comparaison des données entre pays, entre disciplines de santé, entre services de santé et à différents moments;
- fournir un mécanisme de codage systématique pour les systèmes d'information sanitaire.

Ces objectifs sont liés les uns aux autres, puisque toute utilisation de la CIF implique la mise en place d'un système pratique et signifiant qui puisse être utilisé par différents acteurs chargés des politiques de santé, d'assurance qualité et d'évaluation de résultats dans différentes cultures.

2.1 Applications de la CIF

Depuis sa première édition à titre expérimental en 1980, la CIF a été utilisée à diverses fins:

- comme outil statistique - pour recueillir et enregistrer des données (par exemple dans les études de populations et les enquêtes démographiques ou dans le cadre de systèmes d'information pour la gestion);
- comme outil de recherche – pour mesurer les conséquences des maladies, la qualité de vie et les facteurs environnementaux.
- comme outil clinique - pour évaluer les besoins, choisir les traitements les plus adaptés aux problèmes de santé spécifiques, évaluer des aptitudes professionnelles, évaluer une réadaptation et ses résultats;
- comme outil de politique sociale - pour planifier la sécurité sociale, les systèmes de compensation, pour élaborer et mettre en œuvre des politiques;
- comme outil pédagogique - pour concevoir des programmes, pour mener des campagnes de sensibilisation et mettre en œuvre des actions sociales.

Bien que la CIF soit essentiellement une classification des états de la santé et des états connexes de la santé, elle est également utilisée par des secteurs comme les assurances, la sécurité sociale, l'emploi, l'éducation, l'économie, la politique sociale et le développement législatif en général, ainsi que la modification de

l'environnement. C'est la raison pour laquelle elle a été acceptée comme l'une des classifications sociales des Nations Unies, qu'elle se réfère et intègre les *Règles pour l'égalisation des chances des handicapés*.⁷ Ainsi, la CIF fournit un instrument approprié pour la mise en œuvre tant des mandats internationaux en matière de droits humains que des législations nationales.

La CIF est donc utile pour toute une gamme d'applications différentes, par exemple la sécurité sociale, l'évaluation et la maîtrise des dépenses de santé, les enquêtes de populations aux niveaux local, national et international. Elle propose un cadre conceptuel de l'information applicable aux soins de santé individuels, y compris la prévention, la promotion de la santé et l'amélioration de la participation, puisqu'elle permet de lever ou d'atténuer les obstacles posés par la société et qu'elle encourage la mise en place de systèmes d'aide sociale et de facilitateurs. Elle est également utile pour étudier les systèmes de santé, qu'il s'agisse de les évaluer ou d'élaborer des politiques.

⁷ Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session le 20 décembre 1993 (résolution 48/96). New York, Nations Unies, Département de l'information de l'ONU, 1994.

3. Propriétés de la CIF

Une classification doit être claire sur ce qu'elle classe: son univers, son champ d'application, ses catégories, la manière dont elle est organisée et la façon dont les différents éléments sont structurés, c'est-à-dire comment ils se rattachent les uns aux autres. Les sections qui suivent décrivent ces caractéristiques fondamentales de la CIF.

3.1 L'univers de la CIF

La CIF couvre tous les aspects de la santé humaine et certaines composantes du bien-être qui relèvent de la santé. Elle les décrit en termes de *domaines de la santé* et de *domaines connexes de la santé*.^{*} La Classification s'inscrit dans le contexte plus vaste de la santé et ne couvre donc pas les circonstances de la vie qui ne se rapportent pas directement la santé, telles que celles qui peuvent résulter de facteurs socio-économiques. Par exemple, des personnes peuvent se trouver limitées dans l'exécution de certaines tâches dans l'environnement où elles vivent en raison de leur race, de leur sexe, de leur religion ou de toute autre caractéristique socio-économique, mais il ne s'agit pas là de restrictions de participation liées à la santé au sens où l'entend la CIF.

Un malentendu largement répandu consiste à penser que la CIF ne concerne que les personnes handicapées: en fait elle concerne *tout un chacun*. Les états de la santé et les états connexes de la santé, à quelque pathologie qu'ils se réfèrent, peuvent être décrits au moyen de la CIF. En d'autres termes, la CIF est d'application universelle.^{*}

3.2 Champ d'application de la CIF

La CIF permet de décrire des situations relatives au fonctionnement humain et aux restrictions qu'il peut subir; elle fournit un cadre pour organiser cette information. Elle structure l'information de manière signifiante, intégrée et facilement accessible.

La CIF organise l'information en deux parties. La Partie 1 traite du fonctionnement et du handicap, alors que la Partie 2 couvre les facteurs contextuels. Chaque partie a deux composantes:

^{*} Parmi les domaines de la santé, on peut citer la vision, l'audition, la marche, l'apprentissage et la mémoire, alors que parmi les domaines connexes de la santé, on trouve la mobilité, l'éducation, les interactions en société, etc.

^{*} Bickenbach JE, Chatterji S, Badley EM, Üstün TB. Models of disablement, universalism and the ICIDH, *Social Science and Medicine*, 1999, 48:1173-1187.

1. Composantes du fonctionnement et du handicap

La composante **Organisme** comprend deux classifications, une pour les fonctions des systèmes organiques et une pour les structures anatomiques. Les différents chapitres des deux classifications sont organisés selon les systèmes organiques.

La composante **Activités et Participation** couvre la gamme complète des domaines définissant les aspects du fonctionnement, aussi bien du point de vue de la personne en tant qu'individu que du point de vue de la personne en tant qu'être social.

2. Composantes des facteurs contextuels

Une liste de **facteurs environnementaux** constitue la première composante des facteurs contextuels. Ces facteurs environnementaux ont un impact sur toutes les composantes du fonctionnement et du handicap et sont organisés de manière à aller de l'environnement le plus proche de l'individu à l'environnement le plus global.

Les **facteurs personnels** constituent l'autre composante des facteurs contextuels. Ils ne sont cependant pas intégrés à la CIF en raison des importantes variations sociales et culturelles qui leur sont associées.

Les composantes du fonctionnement et du handicap peuvent être exprimées dans la CIF de deux manières. Elles peuvent être utilisées pour indiquer un problème (par exemple, une déficience, une limitation d'activité ou une restriction de participation, regroupées sous le terme générique de *handicap*); elles peuvent aussi être utilisées pour faire référence à des aspects de la santé (ou des états qui y sont liés) qui ne posent pas problème (donc neutres): elles sont alors regroupées sous le terme générique de *fonctionnement*.

Ces composantes du fonctionnement et du handicap sont interprétées au moyen de quatre *schémas* distincts mais liés l'un à l'autre. Dans la pratique, ces schémas sont opérationnalisés au moyen de *codes qualificatifs*. Les fonctions et structures de l'organisme peuvent être interprétées en fonction de changements des systèmes physiologiques et des structures anatomiques. Pour ce qui est des Activités et de la participation, on utilise deux schémas: *capacité* et *performance* (voir section 4.2).

L'état de fonctionnement et de handicap d'une personne est le résultat de l'interaction dynamique* entre son problème de santé (maladies, troubles, lésions, traumatismes, etc.) et les facteurs contextuels. Comme il a été dit, les facteurs contextuels comprennent à la fois des facteurs personnels et des facteurs environnementaux. La CIF dresse une liste très complète des facteurs environnementaux, qui sont considérés comme une composante intrinsèque de

* Cette interaction peut être perçue comme un *processus* ou comme un *résultat*, selon le point de vue de l'utilisateur.

la classification. Les facteurs environnementaux interagissent avec toutes les composantes du fonctionnement et du handicap. Le schéma qui sous-tend la composante des facteurs environnementaux permet de savoir si les caractéristiques du monde environnant, du contexte social et des attitudes ont un effet facilitateur ou si, au contraire, elles constituent un obstacle pour la personne qui y vit.

3.3 Unités de classification

La CIF classe les états de la santé et les états connexes de la santé. Les unités de classification sont donc les catégories qui constituent chaque domaine de la santé et chaque domaine connexes de la santé. Il importe donc de noter que, dans la CIF, ce ne sont pas les personnes qui sont les unités de classification; en fait, la CIF ne classe pas des personnes, mais au contraire décrit la situation de chaque personne dans toute une série de domaines de la santé ou connexes de la santé. De plus, chaque description est faite dans le contexte des facteurs environnementaux et personnels.

3.4 Présentation de la CIF

La CIF est présentée en deux versions, afin de répondre aux besoins de différents utilisateurs qui souhaitent utiliser des niveaux de détail variables.

La *version intégrale* de la CIF, qui constitue le présent document, propose une classification à quatre niveaux. Ces quatre niveaux peuvent être agrégés en une classification à deux niveaux. Cette dernière est aussi appelée *version condensée* de la CIF.

4. Vue d'ensemble des composantes de la CIF

DEFINITIONS¹¹

Dans le contexte de la santé

Les **fonctions organiques** désignent les fonctions physiologiques des systèmes organiques (y compris les fonctions psychologiques).

Les **structures anatomiques** désignent les parties anatomiques du corps, telle que les **organes**, les membres et leurs composantes.

Les **déficiences** désignent des problèmes dans la fonction organique ou la structure anatomique, tels qu'un écart ou une perte importante.

Une **activité** désigne l'exécution d'une tâche ou d'une action par une personne.

Participation désigne l'implication d'une personne dans une situation de vie réelle.

Les **limitations d'activité** désignent les difficultés que rencontre une personne dans l'exécution d'activités.

Les **restrictions de participation** désignent les problèmes qu'une personne peut rencontrer dans son implication dans une situation de vie réelle.

Les **facteurs environnementaux** désignent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie.

Le Tableau 1 donne un aperçu général de ces notions. Elles seront explicitées en termes opérationnels à la section 5.1. Comme le tableau l'indique:

- La CIF est constituée de deux *parties*, comprenant chacune deux *composantes*.
 - Partie 1. Fonctionnement et handicap
 - (a) Fonctions organiques et Structures anatomiques
 - (b) Activités et Participation
 - Partie 2. Facteurs contextuels
 - (c) Facteurs environnementaux
 - (d) Facteurs personnels
- Chaque composante peut être exprimée en termes *positifs* ou en termes *négatifs*.

¹¹ Voir aussi Appendice 1, Éléments de taxinomie et terminologie.

- Chaque composante est faite de divers domaines, à l'intérieur desquels on trouve les catégories, qui sont les unités de classification. L'état de la santé et l'état connexe de la santé d'une personne sont ainsi notés en attribuant un ou plusieurs codes appropriés pour la catégorie choisie, et en ajoutant un ou plusieurs *codes qualitatifs*, qui sont des codes numériques précisant l'étendue ou l'ampleur du fonctionnement ou du handicap dans cette catégorie, ou la mesure dans laquelle un facteur environnemental est un facilitateur ou un obstacle.

Tableau 1. Aperçu de la CIF

	Partie 1 Fonctionnement et handicap		Partie 2 Facteurs contextuels	
Composantes	Fonctions organiques et structures anatomiques	Activités et participation	Facteurs environnementaux	Facteurs personnels
Domaines	Fonctions organiques Structures anatomiques	Domaines de la vie (tâches, actions)	Facteurs externes affectant le fonctionnement et le handicap	Facteurs internes affectant le fonctionnement et le handicap
Schémas	Changement dans les fonctions organiques (physiologie) Changement dans la structure anatomique	<i>Capacité</i> réaliser des tâches dans un environnement standard <i>Performance</i> réaliser des tâches dans l'environnement réel	Impact (facilitateur ou obstacle) de la réalité physique, de la réalité sociale ou des attitudes	Impact des attributs de la personne
Aspect positif	Intégrité fonctionnelle et structurelle	Activité Participation	Facilitateurs	Sans objet
	Fonctionnement			
Aspect négatif	Déficience	Limitation de l'activité Restriction de la participation	Barrières/ obstacles	Sans objet
	Handicap			

4.1 Fonctions organiques, structures anatomiques et déficiences

*Définitions: Les **fonctions organiques** désignent les fonctions physiologiques des systèmes organiques (y compris les fonctions psychologiques).*

*Les **structures anatomiques** désignent les parties du corps humain, telles que les organes, les membres et leurs composantes.*

*Les **déficiences** désignent des problèmes des fonctions organiques ou des structures anatomiques, sous forme d'écart ou de perte importante.*

- 1) Les fonctions organiques et les structures anatomiques sont classées dans deux sections distinctes. Elles sont conçues pour être utilisées en parallèle. Par exemple, les fonctions organiques incluent les sens de base comme la vue (« fonctions de vision »), et leurs corrélats structurels sous la forme « œil et ses annexes ».
- 2) Le terme « organique » se réfère à l'ensemble de l'organisme humain: il englobe donc le cerveau et ses fonctions, c'est-à-dire l'esprit. Les fonctions mentales (ou psychologiques) font donc partie des fonctions organiques.
- 3) Les fonctions organiques et structures anatomiques sont classées selon les systèmes organiques; par conséquent, les structures anatomiques ne sont pas considérées comme des organes au sens strict.¹²
- 4) Une déficience de structure peut consister en une anomalie, carence, perte ou autre écart important par rapport à une norme au niveau des structures anatomiques. Les déficiences ont été définies à la lumière des connaissances actuelles aux niveaux tissulaire ou cellulaire, et au niveau intracellulaire ou moléculaire. Toutefois, pour des raisons pratiques, ces niveaux ne sont pas repris dans la présente classification.¹³ Les fondements biologiques des déficiences ont guidé la classification, et il demeure possible d'étendre celle-ci au niveau cellulaire ou moléculaire. Il convient de signaler aux utilisateurs du milieu médical que les déficiences ne sont pas équivalentes à la pathologie sous-jacente, mais qu'elles sont plutôt les manifestations de cette pathologie.
- 5) Les déficiences représentent des écarts par rapport à certaines normes généralement acceptées de l'état biomédical du corps et de ses fonctions. La définition de leurs composantes repose principalement sur le jugement des

¹² Dans la version de 1980 de la CIH, on mentionnait l'organe comme niveau de référence, mais la définition d'« organe » n'était pas claire. Les yeux et les oreilles sont traditionnellement considérés comme des organes, mais il est difficile de les délimiter de manière précise. Il en va de même des limites des membres et des organes internes. La CIF substitue à l'approche de l'« organe », qui suppose l'existence d'une entité ou unité à l'intérieur du corps, celle de structure organique.

¹³ Ainsi les déficiences codées selon la liste qui figure dans la CIF doivent pouvoir être décelées par un tiers ou par la personne concernée elle-même, soit par observation directe soit par inférence à partir des faits observés.

personnes compétentes pour évaluer le fonctionnement physique et mental par rapport à des normes généralement reconnues.

- 6) Les déficiences peuvent être temporaires ou permanentes; elles peuvent progresser, régresser ou rester stables, être intermittentes ou continues. L'écart par rapport à la norme peut être grand ou petit, et il peut varier dans le temps. Ces caractéristiques font l'objet de descriptions plus détaillées, principalement dans les codes, au moyen de codes qualificatifs ajoutés après le point séparateur.
- 7) Les déficiences ne dépendent pas de l'étiologie ni de la façon dont elles sont apparues; par exemple, la perte de la vue ou d'un membre peut découler d'une anomalie génétique ou d'une lésion. Toute déficience a nécessairement une cause mais la cause en elle-même ne suffit pas forcément à expliquer la déficience qui en résulte. En outre, lorsqu'une déficience se manifeste, il y a un dysfonctionnement des fonctions organiques ou des structures anatomiques, mais il peut être lié à diverses maladies, troubles ou états physiologiques.
- 8) Les déficiences peuvent faire partie intégrante d'un problème de santé donné, ou en être une expression, mais elles ne signifient pas nécessairement qu'il y ait présence d'une maladie ou que l'individu doive être considéré comme malade.
- 9) Les déficiences couvrent un champ plus vaste que les troubles ou les maladies; par exemple, la perte d'une jambe constitue bien une déficience de la structure anatomique mais n'est pas pour autant un trouble ou une maladie.
- 10) Une déficience peut en entraîner d'autres. Par exemple, un manque de force musculaire peut être une entrave au mouvement, les fonctions cardiaques peuvent être liées à un déficit des fonctions respiratoires, une déficience de perception peut être associée à des fonctions de la pensée.
- 11) On peut observer un certain chevauchement entre certaines catégories de fonctions organiques et de structures anatomiques d'une part et les catégories de la CIM-10, particulièrement pour ce qui a trait aux symptômes et aux signes. Cependant, ces deux classifications poursuivent des objectifs différents. La CIM-10 classe les symptômes en chapitres pour renseigner sur la morbidité ou l'utilisation des services, alors que la CIF les présente comme faisant partie des fonctions organiques. Ils peuvent être utilisés pour la prévention ou pour définir les besoins des patients. Plus important encore, dans la CIF, la classification des fonctions organiques et des structures anatomiques est conçue pour être utilisée en parallèle avec les catégories d'Activités et participation.
- 12) Les déficiences sont classées par catégories selon des critères d'identification définis (par exemple, présentes ou absentes, en fonction du seuil considéré). Ces critères sont les mêmes pour les fonctions organiques et les structures anatomiques. Ce sont: a) perte ou manque; b) réduction; c) addition ou excès; et d) écart. Lorsqu'une déficience est présente, elle est classée dans la CIF sur une échelle de gravité au moyen d'un code qualificatif générique.

- 13) Les facteurs environnementaux interagissent avec les fonctions organiques, par exemple la qualité de l'air et la respiration, la lumière et la vue, le son et l'ouïe, des stimulus perturbateurs et l'attention, la surface du sol et l'équilibre, la température ambiante et la régulation de la température corporelle.

4.2 Activités et participation / Limitations d'activités et restrictions de participation

Définitions: Une activité signifie l'exécution d'une tâche ou le fait pour une personne de faire quelque chose.

La participation signifie l'implication dans une situation de la vie réelle.

Les limitations d'activité désignent les difficultés qu'une personne peut rencontrer pour mener une activité.

Les restrictions de participation désignent les problèmes qu'une personne peut rencontrer pour s'impliquer dans une situation de la vie réelle.

- 1) Les domaines décrivant la composante Activités et participation font l'objet d'une *liste unique* qui couvre toute la gamme des domaines de la vie, de l'apprentissage élémentaire ou de l'observation, aux domaines plus complexes comme les relations avec autrui ou l'occupation d'un emploi. Chaque domaine peut être utilisé pour décrire les activités (a) ou la participation (p), ou les deux à la fois. Les domaines de cette composante sont précisés par les codes qualificatifs de *performance* et de *capacité*. Ainsi, l'information qui est recueillie à partir de la liste dresse un tableau de données dans lequel il n'y a ni chevauchement ni redondance (Voir Tableau 2).

Tableau 2. Activités et participation: matrice d'information

Domaines		Code qualificatif	
		Performance	Capacité
d1	Apprentissage et application des connaissances		
d2	Tâches et exigences générales		
d3	Communication		
d4	Mobilité		
d5	Entretien personnel		
d6	Activités domestiques		
d7	Activités et relations avec autrui		
d8	Grands domaines de la vie		
d9	Vie communautaire, sociale et civique		

- 2) Le code qualificatif de *performance* décrit ce qu'un individu fait dans son environnement ordinaire. Du fait que l'environnement ordinaire comprend un contexte sociétal, la performance peut donc aussi être perçue comme une "implication dans une situation de vie réelle" ou comme l'"expérience vécue" de personnes considérées dans leur cadre de vie réel.¹⁴ Ce contexte comprend les facteurs environnementaux, c'est-à-dire tous les aspects du monde physique, du contexte social et des attitudes, et peut faire l'objet d'un codage en utilisant la liste des facteurs environnementaux.
- 3) Le code qualificatif de *capacité* décrit l'aptitude d'un individu à effectuer une tâche ou à mener une action. Ce schéma est conçu pour indiquer le niveau de fonctionnement le plus élevé possible qu'une personne est susceptible d'atteindre dans un domaine donné à un moment donné. Pour évaluer l'aptitude réelle d'une personne, on devrait pouvoir disposer d'un environnement "normalisé", qui neutraliserait les influences variables d'environnements différents sur chaque personne. Cet environnement normalisé peut être l'environnement qui est généralement utilisé pour faire passer des tests d'aptitude, ou, dans les cas où ça n'est pas possible, un environnement présumé, réputé avoir un impact uniforme sur tout un chacun. Dans les deux cas, on conviendra d'appeler cet environnement un "environnement uniforme" ou "normalisé". Ainsi, la capacité reflète l'aptitude d'une personne ajustée des facteurs environnementaux. Pour pouvoir comparer les données d'un pays à l'autre, cet ajustement doit être le même pour tout le monde dans tous les pays. On peut coder les caractéristiques de l'environnement uniforme ou normalisé en utilisant la classification des facteurs environnementaux. L'écart entre capacité et performance reflète la différence d'impacts entre environnement usuel et environnement standard. Elle constitue ainsi un guide utile pour déterminer ce qui peut être modifié dans le cadre de vie de la personne concernée pour améliorer son niveau de réalisation.
- 4) Les codes qualificatifs de capacité et de performance peuvent être utilisés aussi bien dans les situations où la personne utilise des aides techniques ou un assistant personnel, que dans le cas où elle n'en utilise pas. Si l'on doit admettre que ni les aides techniques ni les assistants personnels n'éliminent la déficience, ils peuvent lever des limites au fonctionnement dans des domaines bien précis. Ce type de codage est plus particulièrement utile pour évaluer à quel point le fonctionnement d'une personne serait entravé si elle ne disposait pas de l'aide technique en question (voir Instructions pour le codage à l'Appendice 2).

¹⁴ La notion de *participation* comprend la notion d'*implication*. Certaines définitions d'"implication" incorporent les éléments sémantiques de "prendre part", "être inclus" ou "être engagé dans un domaine de la vie", "être accepté" ou "avoir accès aux ressources nécessaires". Dans le tableau ci-dessus, la seule manière de représenter cette notion de participation est d'utiliser un code qualificatif de performance. Cela ne signifie nullement que la participation doive automatiquement être considérée comme équivalente à la performance. La notion même d'"implication" doit aussi être distinguée de l'impression subjective de participation au sens de "faire partie de". Les utilisateurs qui souhaitent encoder l'"implication" de manière distincte sont invités à se référer aux Instructions pour le codage, qui sont présentées à l'Appendice 2.

- 5) Des difficultés ou des problèmes peuvent survenir dans ces domaines quand intervient une modification qualitative ou quantitative de la manière dont les fonctions sont exécutées. Les *limitations* et les *restrictions* sont estimées par rapport à une norme généralement acceptée dans une population donnée. La norme par rapport à laquelle on évalue la capacité et la performance d'une personne donnée est la capacité ou la performance d'une personne qui ne présente pas le même problème de santé (maladie, trouble ou lésion). La limitation ou la restriction mesure la différence entre la performance observée et la performance attendue. La performance attendue est la norme en vigueur dans une population donnée et représente l'expérience vécue par les personnes qui ne présentent pas de problème de santé. La même norme est utilisée pour le code qualificatif de capacité, de telle sorte que l'on peut en inférer les changements qu'il conviendrait d'apporter à l'environnement d'une personne pour lui permettre d'améliorer sa performance.
- 6) Un problème de performance peut provenir directement de l'environnement social dans lequel la personne vit, même si cette personne ne présente aucune déficience. Par exemple, une personne séropositive mais sans symptôme ni maladie, ou quelqu'un ayant une prédisposition génétique à une maladie particulière, peut ne présenter aucune déficience et avoir une aptitude au travail suffisante, mais peut ne pas être en mesure de travailler parce qu'on lui refuse l'accès aux services, que l'on fait preuve de discrimination à son encontre ou que l'on stigmatise sa situation.
- 7) Il est difficile de faire la distinction entre "activités" et "participation" sur la base des domaines repris dans la composante Activités et participation. De même, il n'a pas été possible de faire la distinction entre facteurs individuels et sociétaux sur la seule base des domaines, en raison des variations qui se manifestent d'un pays à l'autre et en raison des différences d'approches qui caractérisent les professionnels et les cadres théoriques de référence. C'est pourquoi la CIF utilise une liste unique qui peut être utilisée pour distinguer les activités (a) et la participation (p) dans la pratique. Cette possibilité est exposée plus en détail à l'Appendice 3. En bref, on peut procéder de quatre manières:
 - a) En sélectionnant certains domaines du point de vue *a* et d'autres du point de vue *p*, sans permettre de chevauchement;
 - b) Comme au point précédent, mais avec chevauchement partiel;
 - c) Utiliser la liste détaillée des domaines pour *a* et n'utiliser que les grandes catégories pour *p*;
 - d) Utiliser tous les domaines tant pour *a* que pour *p*.

4.3 Facteurs contextuels

Les facteurs contextuels représentent le cadre de vie d'une personne. Ils incluent les facteurs environnementaux et les facteurs personnels qui peuvent avoir un effet sur une personne présentant un problème de santé donné ou sur l'état de la santé ou les états connexes de la santé de cette personne.

Les facteurs environnementaux constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie. Les facteurs sont externes à la personne et peuvent avoir une influence positive ou négative sur la performance de la personne en tant que membre de la société, sur la capacité de la personne, ou sur une fonction organique ou une structure anatomique de cette personne.

- 1) Les facteurs environnementaux sont organisés dans la classification pour porter sur deux niveaux différents:
 - a) *Individuel* - dans l'environnement personnel immédiat de la personne, y compris des milieux comme le domicile, le cadre de travail et l'école. Ils comprennent à ce niveau les caractéristiques physiques et matérielles de l'environnement auxquelles la personne est directement confrontée, de même que les contacts directs avec les autres, qu'il s'agisse de membres de la famille, de connaissances, de pairs ou d'étrangers.
 - b) *Sociétal* - structures sociales, services et règles de conduite ou systèmes, formels ou informels, ayant cours dans le milieu ou dans la culture des personnes considérées, et ayant un impact sur elles. Ils comprennent à ce niveau les organismes et les services liés au cadre de travail, les activités communautaires, les organismes gouvernementaux, les services de communication et de transport, les réseaux sociaux informels, ainsi que les lois et réglementations, qu'elles soient officielles ou non, les attitudes et les idéologies.
- 2) Les facteurs environnementaux interagissent avec les composantes Fonctions organiques et Structures anatomiques, et Activités et participation. Pour chacune de ces composantes, la nature et l'ampleur de l'interaction pourront être précisées par des travaux scientifiques ultérieurs. Le handicap se caractérise comme le résultat de la relation complexe entre le problème de santé et les facteurs personnels d'une personne, et des facteurs externes qui représentent les circonstances dans lesquelles vit cette personne. C'est pourquoi des environnements différents peuvent avoir un impact très variable sur une personne donnée présentant un problème de santé donné. Un environnement peuplé d'obstacles, ou dépourvu de facilitateurs, restreindra la performance, alors que d'autres environnements, pourvus de plus de facilitateurs, permettront d'améliorer la performance. La société peut entraver la performance de certaines personnes soit parce qu'elle crée des obstacles (bâtiments dépourvus d'accès adaptés, par exemple), soit parce qu'elle ne met pas à disposition les facilitateurs nécessaires (aides techniques, par exemple).

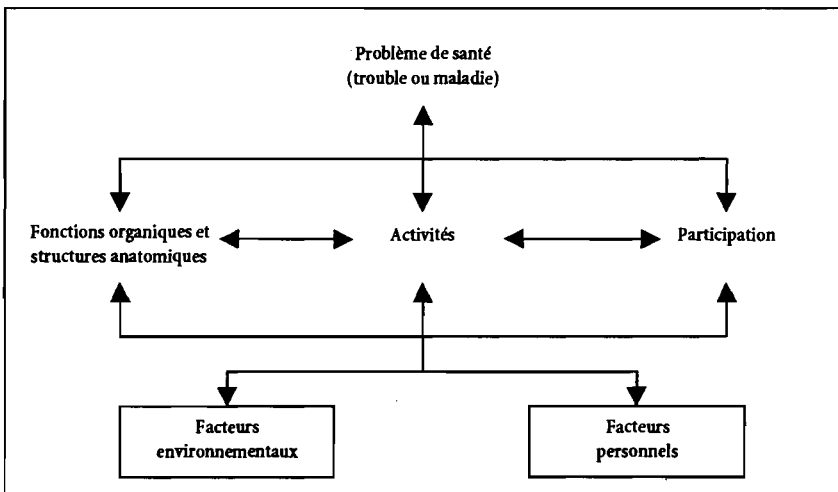
Les *facteurs personnels* représentent le cadre de vie particulier d'une personne, composé de caractéristiques de la personne qui ne font pas partie d'un problème de santé ou d'un des états de la santé. Il peuvent inclure le sexe, la race, l'âge, les autres problèmes de santé, la condition physique, le mode de vie, les habitudes, l'éducation reçue, le mode d'adaptation, l'origine sociale, la profession, le niveau d'instruction ainsi que l'expérience passée et présente (les événements vécus et les circonstances de la vie), les schémas comportementaux et les traits psychologiques ou autres. Tous, ensemble ou séparément, peuvent avoir une influence sur le handicap à un niveau quelconque. Les facteurs personnels ne sont pas classifiés dans la CIF. Ils sont toutefois repris à la Figure 1 pour montrer qu'ils jouent un rôle qui peut avoir un impact sur le résultat des diverses interventions.

5. Modèle du fonctionnement et du handicap

5.1 Processus du fonctionnement et du handicap

En tant que classification, la CIF ne modélise pas le "processus" du fonctionnement et du handicap. Cependant, elle peut être utilisée pour décrire le processus en fournissant les moyens de dessiner la configuration des schémas et domaines. La CIF fournit une approche multidimensionnelle de la classification du fonctionnement et du handicap en tant que processus interactif et évolutif. Elle fournit les blocs que les utilisateurs peuvent assembler pour construire des modèles et étudier différents aspects du processus. Dans ce sens, la CIF peut être considérée comme un langage: les textes qu'elle permet d'écrire dépendent des utilisateurs, de leur créativité et de leur inclination scientifique. Le diagramme présenté à la Figure 1 permet de mieux visualiser la compréhension que nous avons à l'heure actuelle des interactions entre les diverses composantes.¹⁵

Figure 1. Interaction entre les composantes de la CIF



¹⁵ La CIF diffère de manière significative de la CIH de 1980 dans la représentation des relations entre fonctionnement et handicap. Naturellement tout diagramme est forcément incomplet et risque de donner lieu à de mauvaises interprétations en raison de la complexité des interactions dans un modèle multidimensionnel. Le modèle est présenté pour illustrer les interactions multiples. Il est certainement possible d'utiliser d'autres représentations centrées sur d'autres éléments importants du processus. L'interprétation des interactions entre différentes composantes et différentes dimensions peut aussi varier (par exemple, l'impact des facteurs environnementaux sur les fonctions organiques diffère assurément de leur impact sur la participation).

Selon ce diagramme, le fonctionnement d'une personne dans un domaine particulier est déterminé par l'interaction ou une relation complexe entre le problème de santé de la personne et les facteurs contextuels (c'est-à-dire les facteurs environnementaux et personnels). Il y a interaction dynamique entre ces entités: des interventions sur l'une d'elles peuvent modifier une ou plusieurs autres. Ces interactions sont spécifiques, et il n'existe pas toujours entre elles de lien direct biunivoque prévisible. Les interactions opèrent dans les deux sens; la présence d'un handicap peut même modifier le problème de santé lui-même. Inférer une limitation de capacité à partir d'une ou de plusieurs déficiences, ou une restriction de performance à partir d'une ou plusieurs limitations, peut souvent sembler correct. Il est cependant important de collecter les données sur ces schémas de manière indépendante, et ensuite seulement d'explorer les associations et liens de causalité qui peuvent exister entre elles. Si l'on veut décrire une expérience de santé dans son entier, toutes les composantes sont utiles. On peut par exemple:

- avoir une déficience sans pour autant connaître une limitation de capacité (un visage défiguré par la lèpre n'a aucun impact sur les capacités de la personne concernée, par exemple)
- avoir des problèmes de performance et des limitations de capacité sans être porteur d'une déficience particulière (réduction de performance dans l'activité quotidienne suite à diverses maladies, par exemple)
- avoir des problèmes de performance sans déficience ou limitation de capacité (par exemple, une personne séropositive, ou une personne qui est guérie après un traitement pour troubles mentaux peut faire l'objet d'une discrimination dans ses relations interpersonnelles ou au travail)
- avoir des limitations de capacité si on n'a pas d'assistance, et aucun problème de performance dans le cadre de vie habituel (par exemple, une personne à mobilité réduite peut bénéficier d'aides techniques qui lui permettent de se déplacer)
- connaître un contrecoup à une situation donnée (par exemple, ne pas utiliser les membres peut entraîner une atrophie musculaire; le placement en institution spécialisée peut entraîner une perte de socialisation)

Les exemples de cas de l'Appendice 4 illustrent davantage les possibilités d'interactions entre les schémas.

Le schéma illustré à la Figure 1 montre le rôle potentiel joué par les facteurs contextuels (c'est-à-dire environnementaux et personnels) dans le processus. Ces facteurs interagissent avec la personne qui a un problème de santé et déterminent le niveau et le degré de son fonctionnement. Les facteurs environnementaux sont extrinsèques (par exemple, les attitudes de la société, les caractéristiques architecturales, le système juridique), et sont repris dans la classification des facteurs environnementaux. Les facteurs personnels, en revanche, ne sont pas repris dans la version actuelle de la CIF. Ils peuvent comprendre: le sexe, la race, l'âge, les autres problèmes de santé, la condition physique, le mode de vie, les habitudes, l'éducation reçue, les modes d'adaptation, etc. On laisse aux utilisateurs le soin de les évaluer éventuellement eux-mêmes.

5.2 Modèle médical et modèle social

Divers modèles conceptuels¹⁶ ont été proposés pour comprendre et expliquer le handicap et le fonctionnement. On peut s'en rendre compte à travers la dialectique entre « modèle médical » et « modèle social ». Dans le *modèle médical*, le handicap est perçu comme un problème de la personne, conséquence directe d'une maladie, d'un traumatisme ou d'un autre problème de santé, qui nécessite des soins médicaux fournis sous forme de traitement individuel par des professionnels. Le traitement du handicap vise la guérison ou l'adaptation de l'individu, ou le changement de son comportement. Les soins médicaux sont perçus comme étant la principale question et, au niveau politique, la principale réponse est de modifier ou de réformer les politiques de santé. Dans le *modèle social*, par contre, le handicap est perçu comme étant principalement un problème créé par la société et une question d'intégration complète des individus dans la société. Le handicap n'est pas un attribut de la personne, mais plutôt un ensemble complexe de situations, dont bon nombre sont créées par l'environnement social. Ainsi, la solution au problème exige-t-elle que des mesures soient prises en termes d'action sociale, et c'est la responsabilité collective de la société dans son ensemble que d'apporter les changements environnementaux nécessaires pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à tous les aspects de la vie sociale. La question est donc de l'ordre des attitudes ou de l'idéologie; elle nécessite un changement social, ce qui, au niveau politique, se traduit en termes de droits de la personne humaine. Selon ce modèle, le handicap est une question politique.

La CIF repose sur l'intégration de ces deux modèles antagonistes. Pour prendre acte de l'intégration des différentes représentations du fonctionnement, on a utilisé une approche « biopsychosociale ». La CIF tente donc de réaliser une synthèse qui offre une image cohérente des différentes perspectives sur la santé, qu'elles soient biologique, individuelle ou sociale. ¹⁷

¹⁶ Le terme « modèle » signifie ici concept ou paradigme, une acception qui est donc différente de celle de la section précédente.

¹⁷ Voir également l'Appendice 5 — La CIF et les personnes handicapées.

6. Utilisation de la CIF

La CIF est une classification du fonctionnement humain et du handicap. Elle regroupe de manière systématique les domaines de la santé et les domaines connexes. Pour chaque composante, les domaines sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques communes (origine, type ou similitude) et ordonnés de manière signifiante. La classification a été organisée en fonction d'une série de principes (voir Appendice 1). Les principes ont trait aux relations entre les niveaux et à la hiérarchie de la classification. Cependant, certaines catégories de la CIF sont organisées de façon non hiérarchique, sans ordre particulier mais plutôt comme des branchements au même niveau.

Les caractéristiques structurelles de la classification qui influent sur son utilisation sont présentées ci-dessous.

- 1) La CIF propose des définitions opérationnelles normalisées des domaines de la santé et des domaines connexes de la santé plutôt que des définitions en "langage courant". Ces définitions reprennent les attributs essentiels de chaque domaine (par exemple qualités, propriétés et relations) et donnent des indications quant à ce qui est inclus et exclu dans chaque domaine. Ces définitions reprennent des éléments clés couramment utilisés dans les exercices d'évaluation, de sorte que les définitions peuvent être facilement utilisées dans des questionnaires. À l'inverse, les résultats obtenus à l'aide de divers instruments d'évaluation peuvent être codés selon la CIF. Par exemple, la « vision », dans la définition adoptée, précise si la personne est capable de percevoir clairement la forme et les contours des objets, à différentes distances, en utilisant un œil ou les deux yeux, de sorte que les difficultés de vision peuvent être codées comme légères, modérées, sévères ou totales par rapport à ces paramètres.
- 2) La CIF fait appel à un système alphanumérique, les lettres b, s, d et e renvoyant respectivement aux Fonctions organiques, aux Structures anatomiques, à l'ensemble Activités et participation, et aux Facteurs environnementaux. Ces lettres sont suivies d'un code numérique commençant avec le numéro du chapitre (1 chiffre), suivi du deuxième niveau (2 chiffres) et des troisième et quatrième niveaux (1 chiffre chacun).
- 3) Les catégories de la CIF sont emboîtées les unes dans les autres, les plus grandes catégories étant définies de manière à inclure des sous-catégories plus détaillées. Par exemple, le chapitre 4 de la composante Activités et participation, relatif à la mobilité, comprend les sous-catégories être debout, être assis, marcher, porter, etc. La version condensée reprend deux niveaux. La version intégrale (détaillée) couvre quatre niveaux. Les codes de la version condensée et de la version intégrale correspondent, c'est-à-dire que la version condensée peut-être obtenue en agrégeant les données recueillies au moyen de la version intégrale.
- 4) Toute personne peut se voir attribuer une série de codes à chaque niveau. Ces codes de peuvent être indépendants ou liés entre eux.

- 5) Les codes de la CIF ne sont complets que si on leur ajoute un *code qualificatif*, qui dénote un ordre de grandeur du niveau de santé (par exemple, gravité d'un problème). Ces codes qualificatifs sont codés sous la forme de un, deux ou trois chiffres après le point séparateur. Chaque code doit être accompagné d'au moins un code qualificatif. Sans ces derniers, les codes principaux n'ont aucune signification.
- 6) Le premier code qualificatif pour les fonctions organiques et les structures anatomiques, les codes qualificatifs de performance et de capacité, les codes qualificatifs pour les activités et la participation, et le premier code qualificatif pour les facteurs environnementaux décrivent l'ampleur du problème associé à leurs composantes respectives.
- 7) Toutes les composantes classifiées dans la CIF (fonctions organiques, structures anatomiques, activités et participation et facteurs environnementaux) sont quantifiées en utilisant la même échelle générique. Avoir un problème peut signifier avoir une déficience, une limitation, une restriction ou représenter un obstacle, selon le schéma auquel on se réfère. Les descripteurs les plus appropriés, indiqués entre parenthèses ci-dessous, doivent être choisis en fonction du domaine de classification pertinent (où xxx représente la partie numérique du code de domaine au deuxième niveau). Si l'on veut utiliser cette méthode de quantification de manière universelle, la recherche doit mettre au point des procédures d'évaluation. Des fourchettes de pourcentages sont données à titre indicatif pour les cas où des instruments d'évaluation calibrés ou d'autres normes seraient disponibles pour mesurer les déficiences, les limitations de capacité, les problèmes de performance ou les obstacles. Par exemple, si l'on veut coder une absence totale de problème ou un problème entier, le codage peut avoir une marge d'erreur de 5%. Un problème modéré est généralement évalué à la moitié de l'échelle totale de difficulté. Les pourcentages doivent être calibrés pour différents domaines en établissant les percentiles par référence à la population considérée.

xxx.0	PAS de problème	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	problème LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	problème MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	problème GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	problème ENTIER	(total,...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

- 8) Dans le cas des facteurs environnementaux, le premier code qualificatif peut être employé pour mesurer soit l'ampleur des effets positifs de l'environnement, à savoir les facilitateurs, ou alors l'ampleur des effets négatifs, à savoir les obstacles. Tous deux utilisent une échelle qui va de 0 à 4, mais pour indiquer un facilitateur, on remplace le point séparateur par un signe + (par exemple, e110+2). Les facteurs environnementaux peuvent être codés a) en relation avec chaque schéma pris séparément; ou b) d'une manière globale, sans référence à ces schémas. La première solution est préférable puisqu'elle permet de préciser l'impact de manière plus claire.

- 9) Certains utilisateurs trouveront approprié et utile d'ajouter d'autres types de renseignements au codage de chaque élément. Plusieurs codes qualificatifs pourraient être utiles à cet effet. Le Tableau 3 montre les détails des codes qualificatifs pour chaque composante. Il fait également des suggestions sur des codes qualificatifs supplémentaires à développer.
- 10) Les descriptions des domaines de la santé et des domaines connexes de la santé correspondent à un moment donné (comme un instantané). Cependant, il est possible de l'utiliser de manière répétitive pour décrire l'évolution d'un processus à travers le temps.
- 11) Dans la CIF, l'état de la santé ou l'état connexe de la santé d'une personne se voit attribuer une série de codes qui couvrent les deux parties de la classification. Le nombre maximum de codes par personne est donc de 34 au niveau du premier chiffre (8 pour les fonctions organiques, 8 pour les structures anatomiques, 9 pour la performance, et 9 pour la capacité). De la même manière, le nombre total d'éléments du deuxième niveau est de 362. Si on va plus dans le détail, le nombre total des codes s'élève à 1424. Dans la pratique cependant, il semble que 3 à 18 codes suffisent pour décrire un cas particulier avec une précision du deuxième niveau (trois chiffres). De manière générale, un supplément de détail n'est utile que pour des services spécialisés (résultats de réadaptation, gériatrie, etc.) alors que la classification à deux niveaux peut être utilisée pour les enquêtes et les évaluations de résultats cliniques.

L'utilisateur trouvera des Instructions pour le codage à l'Appendice 2. Il est vivement conseillé de suivre une formation à l'utilisation de la classification par l'entremise de l'OMS et de son réseau de centres collaborateurs.

Tableau 3. Codes qualificatifs

Composantes	Premier code qualificatif	Deuxième code qualificatif
Fonctions organiques (b)	Code qualificatif générique utilisé sur l'échelle négative pour indiquer la portée ou l'ampleur d'une déficience Exemple: b168.3 pour indiquer une déficience grave dans les fonctions mentales spécifiques du langage	Aucun
Structures anatomiques (a)	Code qualificatif générique utilisé sur l'échelle négative pour indiquer la portée ou l'ampleur d'une déficience Exemple: s730.3 pour indiquer une déficience grave du membre supérieur	Utilisé pour préciser la nature des changements affectant une structure anatomique donnée 0 = aucun changement 1 = absence totale 2 = absence partielle 3 = partie supplémentaire 4 = dimensions anormales 5 = discontinuité 6 = position inhabituelle 7 = changement qualitatif dans la structure, y compris accumulation de liquides 8 = non précisé 9 = sans objet Exemple: s730.32 pour indiquer l'absence partielle du membre supérieur
Activités et participation (d)	Performance Code qualificatif générique Problème dans l'environnement réel de la personne Exemple: a5101.1_ indique une légère difficulté pour prendre un bain complet bien qu'utilisant des aides techniques dans son cadre de vie habituel	Capacité Code qualificatif générique Limitation sans assistance Exemple: a5101...2 indique une difficulté modérée à prendre un bain complet sans le recours à des aides techniques ou un assistant personnel
Facteurs environnementaux (e)	Code qualificatif générique, pouvant prendre une valeur négative ou positive, servant à indiquer obstacles et les facilitateurs Exemple: e130.2 indique que les produits destinés à l'éducation constituent un obstacle modéré. Inversement, e130+2 indique que les produits destinés à l'éducation sont un facilitateur modéré	Aucun

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé entérine l'utilisation de la CIF au niveau international

La résolution WHA54.21 s'énonce comme suit:

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

1. ENTERINE la deuxième édition de la Classification internationale des handicaps: déficiences, incapacités et désavantages (CIH), intitulée « Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé » et désormais appelée en abrégé CIF;
2. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres d'utiliser la CIF dans leurs activités de recherche, de surveillance et de notification selon que de besoin, compte tenu de la situation propre à chaque Etat Membre et eu égard, en particulier, à d'éventuelles révisions ultérieures;
3. PRIE le Directeur général de fournir un appui aux Etats Membres, à leur demande, lors de l'utilisation de la CIF.

CIF

Classification à un niveau

**Liste des têtes de chapitres
de la classification**

FONCTIONS ORGANIQUES

Chapitre 1	Fonctions mentales
Chapitre 2	Fonctions sensorielles et douleur
Chapitre 3	Fonctions de la voix et de la parole
Chapitre 4	Fonctions des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire
Chapitre 5	Fonctions des systèmes digestif, métabolique et endocrinien
Chapitre 6	Fonctions génito-urinaires et reproductives
Chapitre 7	Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement
Chapitre 8	Fonctions de la peau et des structures associées

STRUCTURES ANATOMIQUES

Chapitre 1	Structures du système nerveux
Chapitre 2	Oeil, oreille et structures annexes
Chapitre 3	Structures liées à la voix et à la parole
Chapitre 4	Structures des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire
Chapitre 5	Structures liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien
Chapitre 6	Structures liées à l'appareil génito-urinaire
Chapitre 7	Structures liées au mouvement
Chapitre 8	Peau et structures annexes

ACTIVITÉS ET PARTICIPATION

Chapitre 1	Apprentissage et application des connaissances
Chapitre 2	Tâches et exigences générales
Chapitre 3	Communication
Chapitre 4	Mobilité
Chapitre 5	Entretien personnel
Chapitre 6	Vie domestique
Chapitre 7	Relations et interactions avec autrui
Chapitre 8	Grands domaines de la vie
Chapitre 9	Vie communautaire, sociale et civique

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Chapitre 1	Produits et systèmes techniques
Chapitre 2	Environnement naturel et changements apportés par l'homme à l'environnement
Chapitre 3	Soutiens et relations
Chapitre 4	Attitudes
Chapitre 5	Services, systèmes et politiques

CIF

Classification à deux niveaux

**Liste des têtes de chapitres
et premier niveau d'embranchement
dans la classification**

FONCTIONS ORGANIQUES

Chapitre 1 Fonctions mentales

Fonctions mentales globales (b110-b139)

- b110 Fonctions de la conscience
- b114 Fonctions d'orientation
- b117 Fonctions intellectuelles
- b122 Fonctions psychosociales globales
- b126 Fonctions du tempérament et de la personnalité
- b130 Fonctions de l'énergie et des pulsions
- b134 Fonctions du sommeil
- b139 Autres fonctions mentales globales précisées et non précisées

Fonctions mentales spécifiques (b140-b189)

- b140 Fonctions de l'attention
- b144 Fonctions de la mémoire
- b147 Fonctions psychomotrices
- b152 Fonctions émotionnelles
- b156 Fonctions perceptuelles
- b160 Fonctions de la pensée
- b164 Fonctions cognitives de niveau supérieur
- b167 Fonctions mentales du langage
- b172 Fonctions de calcul
- b176 Fonctions mentales relatives aux mouvements complexes
- b180 Expérience de soi-même et fonctions du temps
- b189 Autres fonctions mentales spécifiques précisées et non précisées
- b198 Autres fonctions mentales précisées
- b199 Fonctions mentales non précisées

Chapitre 2 Fonctions sensorielles et douleur

Fonctions visuelles et fonctions connexes (b210-b229)

- b210 Fonctions visuelles
- b215 Fonctions des annexes de l'œil
- b220 Sensations associées à l'œil et ses annexes
- b229 Autres fonctions visuelles et fonctions connexes, précisées et non précisées

Fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires (b230-b249)

- b230 Fonctions de l'audition
- b235 Fonctions vestibulaires
- b240 Sensations associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires
- b249 Autres fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires précisées et non précisées

Fonctions sensorielles additionnelles (b250-b279)

- b250 Fonction du goût
- b255 Fonctions de l'odorat
- b260 Fonctions proprioceptives
- b265 Fonctions du toucher

- b270 Fonctions sensorielles associées à la température et à d'autres stimulus
- b279 Autres fonctions sensorielles additionnelles, précisées et non précisées

DOULEUR (b280-b289)

- b280 Sensation de douleur
- b289 Autre sensation de douleur précisée et non précisée
- b298 Autres fonctions sensorielles ou douleurs précisées
- b299 Fonctions sensorielles ou douleurs non précisées

Chapitre 3 Fonctions de la voix et de la parole

- b310 Fonctions de la voix
- b320 Fonctions d'articulation
- b330 Fonctions de fluidité et de rythme de la parole
- b340 Autres fonctions de vocalisation
- b398 Autres fonctions précisées de la voix et de la parole
- b399 Fonctions non précisées de la voix et de la parole

Chapitre 4 Fonctions des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire

Fonctions du système cardio-vasculaire (b410-b429)

- b410 Fonctions du cœur
- b415 Fonctions des vaisseaux sanguins
- b420 Fonctions de la pression artérielle
- b429 Autres fonctions précisées et non précisées du système cardio-vasculaire

Fonctions des systèmes hématopoïétique et immunitaire (b430-b439)

- b430 Fonctions du système hématopoïétique
- b435 Fonctions du système immunitaire
- b439 Autres fonctions précisées et non précisées des systèmes hématopoïétique et immunitaire

Fonctions du système respiratoire (b440-b449)

- b440 Fonctions respiratoires
- b445 Fonctions des muscles respiratoires
- b449 Autres fonctions précisées et non précisées du système respiratoire

Fonctions et sensations additionnelles des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire (b450-b469)

- b450 Fonctions respiratoires additionnelles
- b455 Fonctions de tolérance à l'effort
- b460 Sensations associées aux fonctions cardio-vasculaires et respiratoires
- b469 Autres fonctions et sensations additionnelles précisées et non précisées associées aux systèmes cardio-vasculaire et respiratoire
- b498 Autres fonctions précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire
- b499 Fonctions non précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire

Chapitre 5 Fonctions des systèmes digestif, métabolique et endocrinien

Fonctions relatives au système digestif (b510-b539)

- b510 Fonctions d'ingestion
- b515 Fonctions digestives
- b520 Fonctions d'assimilation
- b525 Fonctions de la défécation
- b530 Fonctions de maintien du poids
- b535 Sensations associées au système digestif
- b539 Autres fonctions précisées et non précisées relatives au système digestif

Fonctions relatives au métabolisme et au système endocrinien (b540-b559)

- b540 Fonctions métaboliques générales
- b545 Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- b550 Fonctions thermorégulatrices
- b555 Fonctions des glandes endocrines
- b559 Autres fonctions précisées et non précisées relatives au métabolisme et au système endocrinien
- b598 Autres fonctions précisées relatives aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien
- b599 Fonctions non précisées relatives aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

Chapitre 6 Fonctions génito-urinaires et reproductives

Fonctions urinaires (b610-b639)

- b610 Fonctions de l'excrétion urinaire
- b620 Fonctions urinaires
- b630 Sensations associées aux fonctions urinaires
- b639 Autres fonctions urinaires précisées et non précisées

Fonctions génitales et reproductives (b640-b679)

- b640 Fonctions sexuelles
- b650 Fonctions relatives aux menstruations
- b660 Fonctions de procréation
- b670 Sensations associées aux fonctions génitales et reproductives
- b679 Autres fonctions génitales et reproductives précisées et non précisées
- b698 Autres fonctions génito-urinaires et reproductives précisées
- b699 Fonctions génito-urinaires et reproductives non précisées

Chapitre 7 Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement

Fonctions des articulations et des os (b710-b729)

- b710 Fonctions relatives à la mobilité des articulations
- b715 Fonctions relatives à la stabilité des articulations
- b720 Fonctions de mobilité des os
- b729 Autres fonctions précisées et non précisées des articulations et des os

Fonctions des muscles (b730-b749)

- b730 Fonctions relatives à la puissance musculaire
- b735 Fonctions relatives au tonus musculaire
- b740 Fonctions relatives à l'endurance musculaire
- b749 Autres fonctions musculaires précisées et non précisées

Fonctions liées au mouvement (b750-b789)

- b750 Fonctions relatives aux réflexes moteurs
- b755 Fonctions relatives aux réactions motrices involontaires
- b760 Fonctions relatives au contrôle des mouvements volontaires
- b765 Fonctions relatives aux mouvements involontaires
- b770 Fonctions relatives au type de démarche
- b780 Sensations relatives aux fonctions des muscles et aux fonctions motrices
- b789 Autres fonctions liées au mouvement précisées et non précisées
- b798 Autres fonctions précisées de l'appareil locomoteur et liées au mouvement
- b799 Fonctions non précisées de l'appareil locomoteur et liées au mouvement

Chapitre 8 Fonctions de la peau et des structures associées**Fonctions de la peau (b810-b849)**

- b810 Fonctions protectrices de la peau
- b820 Fonctions réparatrices de la peau
- b830 Autres fonctions de la peau
- b840 Sensations relatives à la peau
- b849 Autres fonctions précisées et non précisées de la peau

Fonctions relatives aux cheveux, aux poils et aux ongles (b850-b869)

- b850 Fonctions relatives aux cheveux et aux poils
- b860 Fonctions des ongles
- b869 Autres fonctions précisées et non précisées relatives aux cheveux, aux poils et aux ongles
- b898 Autres fonctions précisées relatives à la peau et aux structures associées
- b899 Fonctions non précisées relatives à la peau et aux structures associées

STRUCTURES ANATOMIQUES

Chapitre 1 Structures du système nerveux

- s110 Structure du cerveau
- s120 Structure de la moelle épinière et structures connexes
- s130 Structure des méninges
- s140 Structure du système nerveux végétatif
- s150 Structure du système parasympathique
- s198 Autre structure précisée du système nerveux
- s199 Structure non précisée du système nerveux

Chapitre 2 Oeil, oreille et structures annexes

- s210 Structure de l'orbite
- s220 Structure du globe oculaire
- s230 Structures entourant l'œil
- s240 Structure de l'oreille externe
- s250 Structure de l'oreille moyenne
- s260 Structure de l'oreille interne
- s298 Œil, oreille et structures annexes, autres et précisées
- s299 Œil, oreille et structures annexes, non précisées

Chapitre 3 Structures liées à la voix et à la parole

- s310 Structure du nez
- s320 Structure de la bouche
- s330 Structure du pharynx
- s340 Structure du larynx
- s398 Autres structures précisées liées à la voix et à la parole
- s399 Structures non précisées liées à la voix et à la parole

Chapitre 4 Structures des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire

- s410 Structures du système cardio-vasculaire
- s420 Structure du système immunitaire
- s430 Structure du système respiratoire
- s498 Autres structures précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire
- s499 Structures non précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire

Chapitre 5 Structures liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

- s510 Structure des glandes salivaires
- s520 Structure de l'œsophage
- s530 Structure de l'estomac
- s540 Structure de l'intestin
- s550 Structure du pancréas
- s560 Structure du foie

- s570 Structure de la vésicule et des canaux biliaires
- s580 Structure des glandes endocrines
- s598 Autres structures précisées liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien
- s599 Structures non précisées liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

Chapitre 6 Structures liées à l'appareil génito-urinaire

- s610 Structure du système urinaire
- s620 Structure du plancher pelvien
- s630 Structure de l'appareil reproducteur
- s698 Autre structure précisée liée à l'appareil génito-urinaire
- s699 Structure non précisée liée à l'appareil génito-urinaire

Chapitre 7 Structures liées au mouvement

- s710 Structure de la région de la tête et du cou
- s720 Structure de la région des épaules
- s730 Structure du membre supérieur
- s740 Structure de la région pelvienne
- s750 Structure du membre inférieur
- s760 Structure du tronc
- s770 Structures supplémentaires de l'appareil locomoteur liées au mouvement
- s798 Autres structures précisées liées au mouvement
- s799 Structures non précisées liées au mouvement

Chapitre 8 Peau et structures annexes

- s810 Structure des aires de la peau
- s820 Structure des glandes cutanées
- s830 Structure des ongles
- s840 Structure des cheveux et des poils
- s898 Peau et structures annexes précisées
- s899 Peau et structures annexes non précisées

ACTIVITÉS ET PARTICIPATION

Chapitre 1 Apprentissage et application des connaissances

Perceptions sensorielles intentionnelles (d110-d129)

- d110 Regarder
- d115 Écouter
- d120 Autres perceptions intentionnelles
- d129 Autres perceptions sensorielles intentionnelles, précisées ou non précisées

Apprentissage élémentaire (d130-d159)

- d130 Copier
- d135 Répéter
- d140 Apprendre à lire
- d145 Apprendre à écrire
- d150 Apprendre à calculer
- d155 Acquérir un savoir-faire
- d159 Autres apprentissages précisés et non précisés

Appliquer des connaissances (d160-d179)

- d160 Fixer son attention
- d163 Penser
- d166 Lire
- d170 Écrire
- d172 Calculer
- d175 Résoudre des problèmes
- d177 Prendre des décisions
- d179 Appliquer des connaissances, autres formes précisées et non précisées
- d198 Apprendre et appliquer des connaissances, autres formes précisées
- d199 Apprendre et appliquer des connaissances, formes non précisées

Chapitre 2 Tâches et exigences générales

- d210 Entreprendre une tâche unique
- d220 Entreprendre des tâches multiples
- d230 Effectuer la routine quotidienne
- d240 Gérer le stress et autres exigences psychologiques
- d298 Autres tâches et exigences générales précisées
- d299 Tâches et exigences générales non précisées

Chapitre 3 Communication

Communiquer -- recevoir des messages (d310-d329)

- d310 Communiquer -- recevoir -- des messages parlés
- d315 Communiquer -- recevoir -- des messages non verbaux
- d320 Communiquer -- recevoir -- des messages en langage des signes
- d325 Communiquer -- recevoir -- des messages écrits
- d329 Communiquer -- recevoir -- des messages, autres formes précisées ou non précisées

Communiquer -- Produire des messages (d330-d349)

- d330 Parler
- d335 Produire des messages non verbaux
- d340 Produire des messages en langage des signes
- d345 Écrire des messages
- d349 Communiquer -- produire d'autres messages, précisés ou non précisés

Conversation et utilisation des appareils et des techniques de communication (d350-d369)

- d350 Conversation
- d355 Discussion
- d360 Utiliser des appareils et des techniques de communication
- d369 Autre conversation et utilisation d'appareils et de techniques de communication, précisée et non précisée
- d398 Autre communication précisée
- d399 Communication non précisée

Chapitre 4 Mobilité***Changer et maintenir la position du corps (d410-d429)***

- d410 Changer la position corporelle de base
- d415 Garder la position du corps
- d420 Se transférer
- d429 Autre maintien ou changement, précisé et non précisé, de la position du corps

Porter, déplacer et manipuler des objets (d430-d449)

- d430 Soulever et porter des objets
- d435 Déplacer des objets avec les membres inférieurs
- d440 Activités de motricité fine
- d445 Utilisation des mains et des bras
- d449 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de porter, de déplacer et de manipuler des objets

Marcher et se déplacer (d450-d469)

- d450 Marcher
- d455 Se déplacer
- d460 Se déplacer dans différents lieux
- d465 Se déplacer en utilisant des équipements spéciaux
- d469 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de marcher et se déplacer

Se déplacer avec un moyen de transport (d470-d489)

- d470 Utiliser un moyen de transport
- d475 Conduire un véhicule
- d480 Monter un animal comme moyen de transport
- d489 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de se déplacer en utilisant un moyen de transport
- d498 Autres activités précisées relatives à la mobilité
- d499 Activités non précisées relatives à la mobilité

Chapitre 5 Entretien personnel

- d510 Se laver
- d520 Prendre soin de parties de son corps
- d530 Aller aux toilettes
- d540 S'habiller
- d550 Manger
- d560 Boire
- d570 Prendre soin de sa santé
- d598 Autres activités précisées relatives à l'entretien personnel
- d599 Activités non précisées relatives à l'entretien personnel

Chapitre 6 Vie domestique

Acquérir les produits d'usage courant (d610-d629)

- d610 Acquérir un endroit pour vivre
- d620 Acquérir des produits et des services
- d629 Autres activités précisées et non précisées relatives à l'acquisition des produits d'usage courant

Tâches ménagères (d630-d649)

- d630 Préparer les repas
- d640 Faire le ménage
- d649 Autres activités ménagères précisées et non précisées

S'occuper des effets ménagers et s'occuper des autres (d650-d669)

- d650 S'occuper des effets ménagers
- d660 S'occuper des autres
- d669 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de s'occuper des effets ménagers et d'aider les autres
- d698 Autres aspects précisés de la vie domestique
- d699 Aspects non précisés de la vie domestique

Chapitre 7 Relations et interactions avec autrui

Interactions générales avec autrui (d710-d729)

- d710 Interactions de base avec autrui
- d720 Interactions complexes avec autrui
- d729 Autres interactions générales avec autrui précisées et non précisées

Relations particulières avec autrui (d730-d779)

- d730 Relations avec des étrangers
- d740 Relations formelles
- d750 Relations sociales informelles
- d760 Relations familiales
- d770 Relations intimes
- d779 Autres relations et interactions particulières avec autrui précisées et non précisées
- d798 Autres relations et interactions avec autrui précisées
- d799 Relations et interactions avec autrui non précisées

Chapitre 8 Grands domaines de la vie

Éducation (d810-d839)

- d810 Éducation informelle
- d815 Éducation préscolaire
- d820 Éducation scolaire
- d825 Formation professionnelle
- d830 Éducation supérieure
- d839 Autres domaines de l'éducation, précisés ou non précisés

Travail et emploi (d840-859)

- d840 Apprentissage (préparation au travail)
- d845 Obtenir, garder et cesser un travail
- d850 Emploi rémunéré
- d855 Emploi non rémunéré
- d859 Autres domaines précisés ou non précisés relatifs au travail et à l'emploi

Vie économique (d860-d879)

- d860 Transactions économiques élémentaires
- d865 Transactions économiques complexes
- d870 Autosuffisance économique
- d879 Autres domaines précisés et non précisés de la vie économique
- d898 Autres grands domaines de la vie précisés
- d899 Grands domaines de la vie non précisés

Chapitre 9 Vie communautaire, sociale et civique

- d910 Vie communautaire
- d920 Récréation et loisirs
- d930 Religion et vie spirituelle
- d940 Droits humains
- d950 Vie politique et citoyenneté
- d998 Autres domaines précisés relatifs à la vie politique et à la citoyenneté
- d999 Domaines non précisés relatifs à la vie politique et à la citoyenneté

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Chapitre 1 Produits et systèmes techniques

- e110 Produits ou substances pour la consommation personnelle
- e115 Produits et systèmes techniques à usage personnel dans la vie quotidienne
- e120 Produits et systèmes techniques destinés à faciliter la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur
- e125 Produits et systèmes techniques pour la communication
- e130 Matériels et systèmes techniques didactiques
- e135 Produits pour le commerce, l'industrie et l'emploi
- e140 Produits et systèmes techniques pour la culture, les loisirs et le sport
- e145 Produits et systèmes techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles
- e150 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments d'utilité publique
- e155 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements de bâtiments à usage privé
- e160 Produits et systèmes techniques de l'aménagement du territoire
- e165 Patrimoine
- e198 Autres produits et technologies précisés
- e199 Produits et technologies non précisés

Chapitre 2 Environnement naturel et changements apportés par l'homme à l'environnement

- e210 Géographie physique
- e215 Population
- e220 Flore et faune
- e225 Climat
- e230 Événements naturels
- e235 Événements causés par l'homme
- e240 Lumière
- e245 Changements liés au temps
- e250 Son
- e255 Vibration
- e260 Qualité de l'air
- e298 Autres éléments précisés relatifs à environnement naturel et aux changements apportés par l'homme à l'environnement
- e299 Éléments non précisés relatifs à environnement naturel et aux changements apportés par l'homme à l'environnement

Chapitre 3 Soutiens et relations

- e310 Famille proche
- e315 Famille élargie
- e320 Amis
- e325 Connaissances, pairs, collègues, voisins et membres d'une communauté
- e330 Personnes en position d'autorité
- e335 Personnes en position de subordination
- e340 prestataires de soins personnels et assistants personnels

- e345 Personne étrangères
- e350 Animaux domestiques
- e355 Professionnels de santé
- e360 Autres professionnels
- e398 Autres catégories précisées de soutiens et de relations
- e399 Catégories non précisées de soutiens et de relations

Chapitre 4 Attitudes

- e410 Attitudes individuelles des membres de la proche famille
- e415 Attitudes individuelles des membres de la famille élargie
- e420 Attitudes individuelles des amis
- e425 Attitudes individuelles des connaissances, pairs, collègues, voisins et membres de la communauté
- e430 Attitudes individuelles des personnes ayant une position d'autorité
- e435 Attitudes individuelles des personnes en position de subordination
- e440 Attitudes individuelles des prestataires de soins personnels et aides domestiques
- e445 Attitudes individuelles des étrangers
- e450 Attitudes individuelles des professionnels de santé
- e455 Attitudes individuelles des professionnels de domaines associés à la santé
- e460 Attitudes sociétales
- e465 Normes sociales, pratiques et idéologies
- e498 Autres attitudes précisées
- e499 Attitudes non précisées

Chapitre 5 Services, systèmes et politiques

- e510 Services, systèmes et politiques pour la production de biens de consommation
- e515 Services, systèmes et politiques relatifs à l'architecture et la construction
- e520 Services, systèmes et politiques relatifs à la planification des zones de plein air
- e525 Services, systèmes et politiques relatifs au logement
- e530 Services, systèmes et politiques relatifs aux services de première nécessité
- e535 Services, systèmes et politiques relatifs à la communication
- e540 Services, systèmes et politiques relatifs aux transports
- e545 Services, systèmes et politiques relatifs à la protection civile
- e550 Services, systèmes et politiques relatifs au droit
- e555 Services, systèmes et politiques relatifs aux associations et aux services d'entraide
- e560 Services, systèmes et politiques relatifs aux médias
- e565 Services, systèmes et politiques relatifs à l'économie
- e570 Services, systèmes et politiques relatifs à la sécurité sociale
- e575 Services, systèmes et politiques relatifs aux services sociaux généraux
- e580 Services, systèmes et politiques relatifs à la santé
- e585 Services, systèmes et politiques relatifs à l'éducation et à la formation
- e590 Services, systèmes et politiques relatifs au travail et à l'emploi
- e595 Services, systèmes, politiques relatifs à la participation à la vie de la cité
- e598 Autres services, systèmes et politiques précisés
- e599 Services, systèmes et politiques non précisés

CIF

Classification détaillée avec définitions

**Toutes les catégories couvertes
par la classification avec définitions,
inclusions et exclusions**

FONCTIONS ORGANIQUES

Définitions: Les fonctions organiques sont les fonctions physiologiques des systèmes organiques (y compris les fonctions psychologiques).

Les déficiences sont les problèmes des fonctions organiques ou des systèmes anatomiques, manifestés par un écart ou une perte importante.

Code qualificatif

Code qualificatif générique sur l'échelle négative, utilisé pour indiquer l'étendue ou l'importance d'une déficience.

xxx.0	PAS de déficience	(aucune, absente, négligeable,...)	0-4 %
xxx.1	Déficience LÉGÈRE	(légère, faible,...)	5-24 %
xxx.2	Déficience MODÉRÉE	(moyenne, passable,...)	25-49 %
xxx.3	Déficience GRAVE	(élevée, extrême,...)	50-95 %
xxx.4	Déficience ABSOLUE	(totale,...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Des fourchettes de pourcentages sont fournies pour les cas où des instruments d'évaluation calibrés ou d'autres normes sont disponibles pour quantifier les déficiences des fonctions organiques. Par exemple, l'indication d'absence de déficience ou de déficience totale peut avoir une marge d'erreur de 5%. Une déficience modérée est généralement chiffrée à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population. Pour utiliser cette échelle de manière uniforme, la recherche doit mettre au point des procédures d'évaluation.

Prière de se référer à l'Appendice 2 pour des explications supplémentaires sur les conventions de codage de la CIF.

Chapitre 1

Fonctions mentales

Ce chapitre traite des fonctions du cerveau, à la fois des fonctions mentales globales, comme la conscience, l'énergie et les pulsions, et des fonctions mentales spécifiques, comme la mémoire, le langage et les fonctions de calcul mental.

Fonctions mentales globales (b110-b139)

b 110 Fonctions de la conscience

Fonctions mentales générales de l'état de conscience de soi et de vigilance, y compris la clarté et la continuité de l'état de veille.

Inclusions: fonctions de l'état, de la continuité et de la qualité de la conscience; perte de conscience, coma, états végétatifs, fugues, états de transe, états de possession, conscience altérée due à des drogues, délire, stupeur

Exclusions: fonctions d'orientation (b114); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions du sommeil (b134)

b 1100 État de conscience

Fonctions mentales qui, lorsqu'elles sont altérées, produisent des états tels que l'obscurcissement de la conscience, la stupeur ou le coma.

b 1101 Continuité de la conscience

Fonctions mentales qui produisent l'état de veille soutenu, la vigilance et la conscience et qui, lorsque elles sont perturbées, peuvent donner lieu à des fugues, des états de transe ou d'autres états semblables.

b 1102 Qualité de la conscience

Fonctions mentales qui, lorsqu'altérées, apportent des changements à l'état de veille, de vigilance et de conscience, par exemple états altérés dus à des drogues ou délire.

b 1108 Autres fonctions précisées de la conscience

b 1109 Fonctions non précisées de la conscience

b 114 Fonctions d'orientation

Fonctions mentales générales de connaissance et d'établissement de sa relation avec soi-même, les autres, le temps et son environnement.

Inclusions: fonctions d'orientation par rapport au temps, au lieu et à la personne; orientation par rapport à soi et aux autres; désorientation par rapport au temps, au lieu et à la personne

Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions de l'attention (b140); fonctions de la mémoire (b144)

b 1140 Orientation par rapport au temps

Fonctions mentales qui produisent la conscience du jour, de la date, du mois et de l'année.

b 1141 Orientation par rapport au lieu

Fonctions mentales qui produisent la conscience de l'endroit où l'on se trouve, par exemple son environnement immédiat, la ville ou le pays où on habite.

b 1142 Orientation par rapport à la personne

Fonctions mentales qui produisent la conscience de sa propre identité et des personnes vivant dans l'environnement immédiat.

b 11420 Orientation par rapport à soi

Fonctions mentales qui produisent la conscience de sa propre identité.

b 11421 Orientation par rapport aux autres

Fonctions mentales qui produisent la conscience de l'identité des autres personnes vivant dans son environnement immédiat.

b 11428 Autres orientations précisées par rapport à la personne**b 11429 Orientations non précisées par rapport à la personne****b 1148 Autres fonctions précisées d'orientation****b 1149 Fonctions non précisées d'orientation**

b 117 Fonctions intellectuelles

Fonctions mentales générales nécessaires pour comprendre et intégrer de façon constructive les diverses fonctions mentales, y compris toutes les fonctions cognitives et leur développement au cours de la vie.

Inclusions: fonctions de croissance intellectuelle; retard intellectuel, retard mental, démence

Exclusions: fonctions de la mémoire (b144); fonctions de la pensée (b160); fonctions cognitives de niveau supérieur (b164)

b 122 Fonctions psychosociales globales

Fonctions mentales générales qui se développent au cours de la vie, nécessaires pour comprendre et pour intégrer de manière constructive les fonctions mentales qui président à la formation des aptitudes aux relations sociales réciproques permettant les interactions en société, tant en termes de signification que de finalité.

Inclusion: comme dans l'autisme

b 126 Fonctions du tempérament et de la personnalité

Fonctions mentales générales du caractère constitutionnel de l'individu qui le font réagir d'une certaine manière à des situations, y compris l'ensemble des caractéristiques mentales qui distinguent l'individu des autres.

Inclusions: fonctions d'extraversion, d'introversion, d'amabilité, d'attitude consciencieuse, de stabilité psychique et émotionnelle et d'ouverture aux expériences; optimisme; recherche de la nouveauté; confiance; fiabilité

Exclusions: fonctions intellectuelles (b117); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions psychomotrices (b147); fonctions émotionnelles (b152)

b 1260 Extraversion

Fonctions mentales qui produisent un tempérament ouvert, sociable et prompt à s'exprimer, par opposition à la timidité, la réserve et l'inhibition.

b 1261 Amabilité

Fonctions mentales qui produisent un tempérament coopératif, agréable et conciliant, par opposition à un tempérament inamical, antagoniste et provocateur.

- b 1262 Attitude consciencieuse**
Fonctions mentales qui produisent un tempérament personnel travailleur, méthodique et scrupuleux, par opposition à celles qui produisent un tempérament paresseux, peu fiable et peu responsable.
- b 1263 Stabilité psychique**
Fonctions mentales qui produisent un tempérament d'humeur égale, calme et maîtrisé, par opposition à irritable, soucieux, dispersé et ombrageux.
- b 1264 Ouverture aux expériences**
Fonctions mentales qui produisent un tempérament curieux, imaginatif et prêt à explorer et à faire de nouvelles expériences, par opposition à inerte, inattentif et peu enclin aux émotions.
- b 1265 Optimisme**
Fonctions mentales qui produisent un tempérament enjoué, dynamique et plein d'espoirs, par opposition à triste, sombre et sans espoir.
- b 1266 Confiance**
Fonctions mentales qui produisent un tempérament assuré, fier et imposant, par opposition à timide, incertain et effacé.
- b 1267 Fiabilité**
Fonctions mentales qui produisent un tempérament auquel on peut se fier et respectueux de certains principes, par opposition à provocateur, trompeur et antisocial.
- b 1268 Autres fonctions précises du tempérament et de la personnalité**
- b 1269 Fonctions non précisées du tempérament et de la personnalité**

b 130 Fonctions de l'énergie et des pulsions

Fonctions mentales générales des mécanismes physiologiques et psychologiques qui poussent l'individu à aller de l'avant avec persistance pour répondre à des besoins spécifiques et atteindre des buts généraux.

Inclusions: fonctions du niveau d'énergie, de la motivation, de l'appétit, du besoin irrésistible de consommer (y compris des substances engendrant la dépendance), et du contrôle des pulsions

Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions du tempérament et de la personnalité (b126); fonctions du sommeil (b134); fonctions psychomotrices (b147); fonctions émotionnelles (b152)

- b 1300 Niveau d'énergie**
Fonctions mentales qui produisent de la vigueur et de l'entrain.
- b 1301 Motivation**
Fonctions mentales qui produisent la motivation d'agir, l'élément moteur conscient ou inconscient de l'action.
- b 1302 Appétit**
Fonctions mentales qui produisent l'envie ou le désir naturel, particulièrement le désir naturel et récurrent de manger et de boire.
- b 1303 Dépendances**
Fonctions mentales qui produisent une forte envie de consommer des substances, notamment des intoxicants.
- b 1304 Contrôle des pulsions**
Fonctions mentales qui régulent et permettent de résister aux envies soudaines de faire quelque chose.
- b 1308 Autres fonctions précisées de l'énergie et des pulsions**
- b 1309 Fonctions non précisées de l'énergie et des pulsions**

b 134 Fonctions du sommeil

Fonctions mentales générales du désengagement périodique, réversible et sélectif, physique et mental, par rapport à son environnement immédiat, accompagné de changements physiologiques caractéristiques.

Inclusions: fonctions régissant la quantité de sommeil, le début, le maintien, la qualité du sommeil, fonctions affectant les cycles du sommeil, comme l'insomnie, l'hypersomnie et la narcolepsie

Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions de l'attention (b140); fonctions psychomotrices (b147)

- b 1340 Quantité de sommeil**
Fonctions mentales déterminant le temps passé en état de sommeil pendant le cycle diurne ou le rythme circadien.
- b 1341 Début du sommeil**
Fonctions mentales qui produisent la transition entre l'état de veille et le sommeil.

b 1342 Maintien du sommeil

Fonctions mentales qui maintiennent l'état de sommeil.

b 1343 Qualité du sommeil

Fonctions mentales qui produisent le sommeil naturel donnant lieu au repos physique et mental optimal et à la relaxation.

b 1344 Fonctions impliquant le cycle du sommeil

Fonctions mentales qui produisent le sommeil paradoxal (associé aux rêves) et le sommeil lent (caractérisé par les concepts traditionnels du sommeil en tant que période d'activité physiologique et psychologique réduite).

b 1348 Autres fonctions précisées du sommeil**b 1349 Fonctions non précisées du sommeil****b 139** Autres fonctions mentales globales précisées et non précisées**Fonctions mentales spécifiques (b140-b189)****b 140 Fonctions de l'attention**

Fonctions mentales spécifiques de concentration sur un stimulus externe ou une expérience interne pour la période de temps requise.

Inclusions: fonctions du maintien de l'attention, déplacement de l'attention, division de l'attention, partage de l'attention; concentration; distractivité

Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions du sommeil (b134); fonctions de la mémoire (b144); fonctions psychomotrices (b147); fonctions perceptuelles (b156)

b 1400 Maintien de l'attention

Fonctions mentales qui produisent la concentration pour la période de temps requise.

b 1401 Déplacement de l'attention

Fonctions mentales qui permettent de reporter la concentration d'un stimulus à un autre.

b 1402 Division de l'attention

Fonctions mentales qui permettent de se concentrer sur deux stimulus ou plus en même temps.

b 1403 Partage de l'attention

Fonctions mentales qui permettent la concentration de deux personnes ou plus sur le même stimulus, par exemple un enfant et un gardien ou une gardienne d'enfant qui se concentrent sur un jouet.

b 1408 Autres fonctions précisées de l'attention**b 1409 Fonctions non précisées de l'attention****b 144 Fonctions de la mémoire**

Fonctions mentales spécifiques d'enregistrement et d'emmagasinage d'information et, au besoin, de remémoration.

Inclusions: fonctions de mémoire à court et à long terme, mémoire immédiate, récente et ancienne; champ de la mémoire; rappel de la mémoire; souvenance; fonctions utilisées dans l'évocation et l'apprentissage, comme l'amnésie nominale, sélective et dissociative.

Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions d'orientation (b114); fonctions intellectuelles (b117); fonctions de l'attention (b140); fonctions perceptuelles (b156); fonctions de la pensée (b160); fonctions cognitives de niveau supérieur (b164); fonctions mentales du langage (b167); fonctions de calcul (b172)

b 1440 Mémoire à court terme

Fonctions mentales qui produisent une réserve mnémonique temporaire et pouvant être perturbée, d'une durée d'environ 30 secondes, d'où l'information est perdue si elle n'est pas consolidée dans la mémoire à long terme.

b 1441 Mémoire à long terme

Fonctions mentales qui produisent un système mnémonique permettant le stockage à long terme d'information à partir de la mémoire à court terme et à la fois la mémoire autobiographique des événements passés et la mémoire sémantique de la langue et des faits.

b 1442 Remémoration

Fonctions mentales précises de remémoration de l'information stockée dans la mémoire à long terme et de prise de conscience.

b 1448 Autres fonctions précisées de la mémoire**b 1449 Fonctions non précisées de la mémoire**

b 147 Fonctions psychomotrices

Fonctions mentales spécifiques du contrôle sur les événements à la fois moteurs et psychologiques au niveau du corps.

Inclusions: fonctions de contrôle psychomoteur, comme le retard psychomoteur, l'excitation et l'agitation, la posture, la catatonie, le négativisme, l'ambitendence, l'échopraxie et l'écholalie; qualité de la fonction psychomotrice

Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions d'orientation (b114); fonctions intellectuelles (b117); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions de l'attention (b140); fonctions mentales du langage (b167); fonctions mentales relatives aux mouvements complexes (b176)

b 1470 Maîtrise psychomotrice

Fonctions mentales qui règlent la vitesse du comportement ou du temps de réponse qui fait appel à la fois aux composantes motrices et psychologiques, comme dans le cas d'une perturbation de la maîtrise donnant lieu à un retard psychomoteur (bouger et parler lentement; diminution des gestes et de la spontanéité) ou à l'agitation psychomotrice (activité comportementale et cognitive excessive, généralement non productive et souvent en réponse à la tension interne, par exemple battre des pieds, se tordre les mains, être agité ou ne pas tenir en place).

b 1471 Qualité des fonctions psychomotrices

Fonctions mentales qui produisent un comportement non verbal fait d'éléments de nature appropriés et correctement enchaînés, comme la coordination oculo-manuelle et la démarche.

b 1478 Autres fonctions psychomotrices précisées**b 1479 Fonctions psychomotrices non précisées****b 152 Fonctions émotionnelles**

Fonctions mentales spécifiques associées au sentiment et à la composante affective du processus mental.

Inclusions: fonctions de pertinence de l'émotion, maîtrise et gamme des émotions; affect; tristesse, bonheur, amour, peur, colère, haine, tension, anxiété, joie, regret; labilité de l'émotion; nivellement de l'affect

Exclusions: fonctions du tempérament et de la personnalité (b126); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130)

b 1520 Pertinence des émotions

Fonctions mentales qui produisent la conformité du sentiment et de l'affect à la situation, par exemple la joie de recevoir des bonnes nouvelles.

b 1521 Maîtrise des émotions

Fonctions mentales qui contrôlent l'expérience et la démonstration de l'affect.

b 1522 Gamme des émotions

Fonctions mentales qui produisent la gamme d'expérience de l'éveil de l'affect ou des sentiments tels que l'amour, la haine, l'anxiété, le regret, la joie, la peur et la colère.

b 1528 Autres fonctions émotionnelles précisées**b 1529 Fonctions émotionnelles non précisées****b 156 Fonctions perceptuelles**

Fonctions mentales spécifiques de reconnaissance et d'interprétation des stimulus sensoriels.

Inclusions: fonctions de perception auditive, visuelle, olfactive, gustative, tactile et visuospatiale; perceptions comme l'hallucination ou l'illusion

Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions d'orientation (b114); fonctions de l'attention (b140); fonctions de la mémoire (b144); fonctions mentales du langage (b167); fonctions visuelles et fonctions connexes (b210-b229); fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires (b230-b249); autres fonctions sensorielles additionnelles (b250-b279)

b 1560 Perception auditive

Fonctions mentales impliquées dans la discrimination des sons, des tons, des timbres et d'autres stimulus acoustiques.

b 1561 Perception visuelle

Fonctions mentales impliquées dans la discrimination de la forme, de la taille, de la couleur et d'autres stimulus oculaires.

b 1562 Perception olfactive

Fonctions mentales impliquées dans la distinction des différences entre les odeurs.

b 1563 Perception gustative

Fonctions mentales impliquées dans la distinction des différences entre les goûts, tels que les stimulus sucrés, sûrs, salés et amers, perçus par la langue.

b 1564 Perception tactile

Fonctions mentales impliquées dans la distinction des différences dans la texture, tels que les stimulus rudes ou doux, perçus par le toucher.

b 1565 Perception visuospatiale

Fonctions mentales impliquées dans la distinction par la vue de la position relative des objets dans l'environnement ou par rapport à soi.

b 1568 Autres fonctions perceptuelles précisées**b 1569 Fonctions perceptuelles non précisées****b 160****Fonctions de la pensée**

Fonctions mentales spécifiques associées à la composante idéatoire de l'esprit.

Inclusions: fonctions du rythme, de la forme, de la maîtrise et de contenu de la pensée; fonctions de la pensée orientée vers un but; fonctions de la pensée non orientée vers un but; fonctions de la pensée logique; fonctions relevant de la pression de la pensée, évanescence des idées, blocage de la pensée, incohérence de la pensée, pensée tangentielle, prolixité circonlocutoire, illusions, obsessions et compulsions

Exclusions: fonctions intellectuelles (b117); fonctions de la mémoire (b144); fonctions psychomotrices (b147); fonctions perceptuelles (b156); fonctions cognitives de niveau supérieur (b164); fonctions mentales du langage (b167); fonctions de calcul (b172)

b 1600 Rythme de la pensée

Fonctions mentales qui régissent la rapidité du processus mental.

b 1601 Forme de la pensée

Fonctions mentales qui organisent le processus mental en ce qui concerne sa cohérence et sa logique.

Inclusions: déficiences de persévération idéatoire, de la pensée tangentielle et de prolixité circonlocutoire

b 1602 Contenu de la pensée

Fonctions mentales constituées des idées présentes dans le processus mental et ce qui est conceptualisé.

Inclusions: entraves aux illusions, idées surinvesties et somatisation

b 1603 Contrôle de la pensée

Fonctions mentales qui fournissent la maîtrise volontaire de la pensée et sont reconnues comme tel par la personne.

Inclusions: entrave à la rumination, l'obsession, la dispersion de pensée et insertion de pensée

b 1608 Autres fonctions précisées de la pensée**b 1609 Fonctions non précisées de la pensée****b 164 Fonctions cognitives de niveau supérieur**

Fonctions mentales spécifiques dépendant des lobes frontaux du cerveau, y compris les comportements centrés sur un objectif comme dans la prise de décision, l'abstraction de la pensée, la préparation et l'exécution de plans, la flexibilité mentale, et le choix des comportements en fonction des circonstances; fonctions souvent appelées exécutives.

Inclusions: fonctions de d'abstraction et de catégorisation des données; gestion du temps; perspicacité et jugement; formation des concepts, catégorisation et flexibilité cognitive

Exclusions: fonctions de la mémoire (b144); fonctions de la pensée (b160); fonctions mentales du langage (b167); fonctions de calcul (b172)

b 1640 Abstraction

Fonctions mentales permettant d'inférer des idées générales, des qualités ou des caractéristiques à partir de réalités concrètes, d'objets précis ou des circonstances réelles mais distinctes d'elles.

b 1641 Organisation et planification

Fonctions mentales permettant de coordonner les parties en un tout, de systématiser; la fonction mentale impliquée dans le développement d'une méthode pour procéder à quelque chose ou pour agir.

b 1642 Gestion du temps

Fonctions mentales d'ordonnement les événements en séquence chronologique, allouant le temps aux événements et aux activités.

b 1643 Flexibilité cognitive

Fonctions mentales permettant de changer de stratégie ou de passer d'une disposition mentale à une autre, particulièrement dans le cadre de la résolution de problèmes.

b 1644 Intuition

Fonctions mentales de prise de conscience et de compréhension de son comportement et de celui des autres.

b 1645 Jugement

Fonctions mentales impliquées dans le choix effectué parmi plusieurs possibilités, par exemple dans le cas de la prise d'une décision ou de la formulation d'une opinion.

b 1646 Résolution de problèmes

Fonctions mentales de repérage, d'analyse et d'intégration d'informations incohérentes ou contradictoires afin de dégager une solution.

b 1648 Autres fonctions cognitives précisées de niveau supérieur**b 1649 Fonctions cognitives non précisées de niveau supérieur****b 167 Fonctions mentales du langage**

Fonctions mentales spécifiques de reconnaissance et d'utilisation des signes, des symboles et d'autres composantes du langage.

Inclusions: fonctions de réception et de déchiffrement des formes parlées, écrites et autres du langage; fonctions d'expression des formes parlées, écrites et autres (p.ex. langage des signes) du langage; fonctions d'intégration du langage, parlé et écrit, comme celles qui interviennent dans l'aphasie de type réceptif, de type expressif, de Broca, de type Wernicke et de conduction

Exclusions: fonctions de l'attention (b140); fonctions de la mémoire (b144); fonctions perceptuelles (b156); fonctions de la pensée (b160); fonctions cognitives de niveau supérieur (b164); fonctions de calcul (b172); fonctions mentales relatives aux mouvements complexes (b176); Chapitre 2: Fonctions sensorielles et douleur; Chapitre 3 Fonctions de la voix et de la parole

b1670 Réception du langage

Fonctions mentales spécifiques de décodage des messages sous forme parlée, écrite, gestuelle ou autre, pour obtenir leur signification.

b16700 Réception du langage parlé

Fonctions mentales de décodage des messages parlés, pour en dégager la signification.

b16701 Réception du langage écrit

Fonctions mentales de décodage des messages écrits pour en dégager la signification.

b16702 Réception du langage des signes

Fonctions mentales de décodage des messages utilisant des signes faits avec les mains et d'autres mouvements, pour en dégager la signification.

b16708 Autres réceptions précisées du langage**b16709 Réceptions non précisées du langage****b1671 Expression du langage**

Fonctions mentales spécifiques nécessaires à la production de messages signifiants sous forme de langage parlé, écrit, gestuel ou autre.

b16710 Expression du langage parlé

Fonctions mentales nécessaires à la production de messages parlés signifiants.

b16711 Expression du langage écrit

Fonctions mentales nécessaires à la production de messages écrits signifiants.

b16712 Expression du langage des signes

Fonctions mentales nécessaires à la production de messages signifiants exprimés dans un langage utilisant les signes des mains et d'autres mouvements.

b16718 Autres expressions précisées du langage**b16719 Expressions non précisées du langage****b1672 Fonctions intégratives du langage**

Fonctions mentales qui organisent la signification sémantique et symbolique, la structure grammaticale et les idées, pour la production de messages sous forme de langage parlé, écrit ou autre.

b1678 Autres fonctions mentales précisées du langage**b1679 Fonctions mentales non précisées du langage**

b 172 Fonctions de calcul

Fonctions spécifiques mentales de détermination, d'approximation et de manipulation des symboles et fonctions mathématiques.

Inclusions: fonctions d'addition, de soustraction et d'autres calculs mathématiques simples; fonctions d'opérations mathématiques complexes

Exclusions: fonctions de l'attention (b140); fonctions de la mémoire (b144); fonctions de la pensée (b160); fonctions cognitives de niveau supérieur (b164); fonctions mentales du langage (b167)

b 1720 Calcul arithmétique simple

Fonctions mentales permettant d'effectuer des calculs avec les nombres, par exemple l'addition, la soustraction, la multiplication et la division.

b 1721 Calcul complexe

Fonctions mentales permettant de traduire des problèmes sous forme d'énoncés en fonctions arithmétiques, de traduire des formules mathématiques en fonctions arithmétiques et autres manipulations complexes faisant appel aux nombres.

b 1728 Autres fonctions précisées de calcul**b 1729 Fonctions non précisées de calcul****b 176 Fonctions mentales relatives aux mouvements complexes**

Fonctions mentales spécifiques de séquençage et de coordination de mouvements complexes intentionnels.

Inclusions: déficiences comme dans l'apraxie idéatoire, idéomotrice, de l'habillage, oculomotrice, du langage

Exclusions: fonctions psychomotrices (b147); fonctions cognitives de niveau supérieur (b164); Chapitre 7 : Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement

b 180 Expérience de soi-même et fonctions du temps

Fonctions mentales spécifiques relatives à la prise de conscience de sa propre identité, de son corps et de sa place dans la réalité de l'environnement et du temps.

Inclusions: fonctions de l'expérience de soi, de son image et du temps

b 1800 Expérience de soi-même

Fonctions mentales spécifiques de la prise de conscience de sa propre identité et de sa propre position dans la réalité de son environnement.

Inclusions: déficiences comme dans la dépersonnalisation et la déréalisation

b 1801 Expérience de son propre corps

Fonctions mentales spécifiques de la prise de conscience de son propre corps.

Inclusions: déficiences comme dans le membre fantôme et le sentiment d'être trop gros ou trop maigre

b 1802 Expérience du temps

Fonctions mentales spécifiques de l'expérience subjective de la durée et du passage du temps.

Inclusions: déficiences comme dans le cas de jamais vu et déjà vu

b 1808 Expériences précisées de soi-même et du temps**b 1809 Autres expériences non précisées de soi-même et du temps****b 189** Autres fonctions mentales spécifiques précisées et non précisées**b 198** Autres fonctions mentales précisées**b 199** Fonctions mentales non précisées

Chapitre 2

Fonctions sensorielles et douleur

Ce chapitre traite des fonctions des sens, de la vue, de l'ouïe, du goût, etc., de même que de la sensation de douleur.

Fonctions visuelles et fonctions connexes (b210-b229)

b 210 Fonctions visuelles

Fonctions sensorielles associées à la perception de la présence de lumière et à la perception de la forme, de la taille et de la couleur du stimulus visuel.

Inclusions: fonctions de l'acuité visuelle; fonctions du champ visuel; qualité de la vision; fonctions de perception de la lumière et de la couleur, acuité de la vision de loin et de près, vision monoculaire et binoculaire; qualité de l'image; déficiences comme dans la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme, l'hémianopsie, l'achromatopsie, la vision canalaire, le scotome central et périphérique, la diplopie, l'héméralopie, les troubles d'adaptation à la lumière

Exclusion: fonctions perceptuelles (b156)

b 2100 Fonctions d'acuité visuelle

Fonctions visuelles de percevoir la forme et le contour, à la fois binoculaire et monoculaire, pour la vision de loin et de près.

b 21000 Acuité binoculaire de la vision de loin

Fonctions visuelles permettant de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant les deux yeux pour les objets distants.

b 21001 Acuité monoculaire de la vision de loin

Fonctions visuelles permettant de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant seulement l'œil droit ou gauche pour les objets distants.

b 21002 Acuité binoculaire de la vision de près

Fonctions visuelles permettant de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant les deux yeux pour les objets situés près de l'œil.

b 21003 Acuité monoculaire de la vision de près

Fonctions visuelles permettant de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant seulement l'œil droit ou gauche pour les objets situés près de l'œil.

b 21008 Autres fonctions précisées d'acuité visuelle**b 21009 Fonctions non précisées d'acuité visuelle****b 2101 Fonctions du champ visuel**

Fonctions visuelles relatives à l'ensemble du champ visuel couvert par le regard fixe.

Inclusions: déficiences comme dans le scotome, la vision canalaire et l'anopsie

b 2102 Qualité de la vision

Fonctions visuelles impliquant la sensibilité à la lumière, la vision des couleurs, la sensibilité différentielle et la qualité globale de l'image.

b 21020 Sensibilité à la lumière

Fonctions visuelles permettant de percevoir une quantité minimale de lumière (minimum de lumière) et la différence minimale d'intensité (différence de lumière).

Inclusions: fonctions d'adaptation à l'obscurité; déficiences comme l'héméralopie (hyposensibilité à la lumière) et la photophobie (hypersensibilité à la lumière)

b 21021 Vision des couleurs

Fonctions visuelles permettant de distinguer et d'assortir les couleurs.

b 21022 Sensibilité différentielle

Fonctions visuelles permettant de distinguer un élément figuré d'un arrière plan, impliquant la quantité minimale de luminosité requise.

b 21023 Qualité de l'image visuelle

Fonctions visuelles impliquant la qualité de l'image .

Inclusions: déficiences comme la vision de reflets, l'altération de la qualité de l'image (corps flottants/toile d'araignée), la distorsion de l'image et la perception d'étoiles ou d'éclairs

b 21028 Autre qualité précisée de la vision**b 21029 Qualité non précisée de la vision****b 2108 Autres fonctions précisées de la vision**

b 2109 Fonctions non précisées de la vision**b 215 Fonctions des annexes de l'œil**

Fonctions des structures situées à l'intérieur et autour de l'œil, qui facilitent les fonctions visuelles.

Inclusions: fonctions des muscles internes de l'œil, de la paupière, des muscles externes de l'œil, y compris les mouvements volontaires, de suivi et de fixation de l'œil, des glandes lacrymales, l'accommodation, le réflexe pupillaire; déficiences comme dans le nystagmus, la xérophtalmie et la ptose

Exclusions: fonctions visuelles (b210); Chapitre 7: Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement

b 2150 Fonctions des muscles internes de l'œil

Fonctions des muscles à l'intérieur de l'œil, comme l'iris, qui ajustent la forme et la taille de la pupille et du cristallin.

Inclusions: fonctions d'accommodation; réflexe pupillaire

b 2151 Fonctions de la paupière

Fonctions de la paupière, comme le réflexe protecteur.

b 2152 Fonctions des muscles externes de l'œil

Fonctions des muscles qui sont utilisés pour regarder dans différentes directions, pour suivre un objet lorsqu'il se déplace dans le champ visuel, pour produire des sauts saccadés afin de rattraper une cible mobile et pour fixer du regard.

Inclusions: nystagmus; mouvements conjugués des yeux

b 2153 Fonctions des glandes lacrymales

Fonctions des glandes et des conduits lacrymaux.

b 2158 Autres fonctions précisées des annexes de l'œil**b 2159 Fonctions non précisées des annexes de l'œil****b 220 Sensations associées à l'œil et ses annexes**

sensations de fatigue oculaire, de sécheresse et de démangeaison oculaire et sensations connexes

Inclusions: sensations de pression derrière l'œil, d'avoir quelque chose dans l'œil, de fatigue oculaire, de brûlure dans l'œil; irritation de l'œil

Exclusion : sensation de douleur (b280)

b 229 Autres fonctions visuelles et fonctions connexes, précisées et non précisées

Fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires (b230-b249)

b 230 Fonctions de l'audition

Fonctions sensorielles associées à la perception de la présence de sons et à la discrimination de la localisation, du ton, de la force et de la qualité des sons.

Inclusions: fonctions de l'audition, de discrimination auditive, de localisation de la source du son, de latéralisation du son, discrimination des mots; déficiences comme dans la surdité, la déficience auditive et la perte d'audition

Exclusions: fonctions perceptuelles (b156); fonctions mentales du langage (b167)

b 2300 Perception auditive

Fonctions sensorielles associées à la perception de la présence de sons.

b 2301 Discrimination auditive

Fonctions sensorielles associées à la perception de la présence de sons impliquant la discrimination figure-fond et la synthèse binaurale, la différenciation et le mélange.

b 2302 Localisation de la source sonore

Fonctions sensorielles associées à la détermination de l'endroit d'où provient un son.

b 2303 Latéralisation du son

Fonctions sensorielles associées à la détermination du côté droit ou gauche comme étant la source du son.

b 2304 Discrimination du langage parlé

Fonctions sensorielles associées à la détermination du langage parlé et sa distinction par rapport à d'autres sons.

b 2308 Autres fonctions précisées de l'audition

b 2309 Fonctions non précisées de l'audition

b 235 Fonctions vestibulaires

Fonctions sensorielles de l'oreille interne associées à la position, à l'équilibre et au mouvement.

Inclusions: fonctions de la position et de la perception qu'on en a; fonctions d'équilibre du corps et du mouvement

Exclusion: sensations associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires (b240)

b 2350 Fonction vestibulaire de position

Fonctions sensorielles de l'oreille interne associées à la détermination de la position du corps.

b 2351 Fonction vestibulaire de l'équilibre

Fonctions sensorielles de l'oreille interne associées à la détermination de l'équilibre du corps.

b 2352 Fonction vestibulaire du mouvement

Fonctions sensorielles de l'oreille interne associées à la détermination du mouvement du corps, y compris sa direction et sa vitesse.

b 2358 Autres fonctions vestibulaires précisées**b 2359 Fonctions vestibulaires non précisées****b 240 Sensations associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires**

Sensations d'étourdissement, de chute, d'acouphènes et de vertige.

Inclusions: sensations de bourdonnement dans les oreilles, d'irritation dans l'oreille, de pression auriculaire, de nausée associée à l'étourdissement ou au vertige

Exclusions: fonctions vestibulaires (b235); sensation de douleur (b280)

b 2400 Bourdonnement dans les oreilles ou acouphène

Sensation d'un son grave de bruissement, d'un sifflement ou de bourdonnement dans l'oreille.

b 2401 Étourdissement

Sensation du mouvement de soi-même ou de son environnement; sensation de tourner, d'osciller ou de pencher.

b 2402 Sensation de chute

Sensation de lâcher prise et de tomber.

- b 2403 Nausée associée à l'étourdissement ou au vertige**
Sensation de vouloir vomir découlant d'un étourdissement ou d'un vertige.
- b 2404 Irritation dans l'oreille**
Sensation de démangeaison ou autres sensations similaires dans l'oreille.
- b 2405 Pression auriculaire**
Sensation de pression dans l'oreille .
- b 2408 Autres sensations précisées associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires**
- b 2409 Sensations non précisées associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires**
- b 249 Autres fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires précisées et non précisées**

Fonctions sensorielles additionnelles (b250-b279)

- b 250 Fonctions du goût**
Fonctions sensorielles de perception de l'amer, du sucré, de l'acide et du salé.
Inclusions: fonctions gustatives; déficiences comme l'agueusie et l'hypogueusie
- b 255 Fonctions de l'odorat**
Fonctions sensorielles de perception des odeurs.
Inclusions: fonctions olfactives; déficiences comme l'anosmie, l'hyposmie
- b 260 Fonctions proprioceptives**
Fonctions sensorielles de perception de la position relative des parties du corps.
Inclusions: fonctions de statesthésie et de kinesthésie
Exclusions: fonctions vestibulaires (b235); sensations associées aux fonctions des muscles et du mouvement (b780)

b 265 Fonctions du toucher

Fonctions sensorielles de perception des surfaces et de leur texture ou de leur qualité.

Inclusions: fonctions du toucher, sensation du toucher; déficiences comme dans l'engourdissement, l'anesthésie, le picotement, la paresthésie et l'hyperesthésie

Exclusions: fonctions sensorielles associées à la température et à d'autres stimulus (b270)

b 270 Fonctions sensorielles associées à la température et à d'autres stimulus

Fonctions sensorielles de perception des stimulus liés à la température, aux vibrations, à la pression et des stimulus nocifs.

Inclusions: fonctions de perception du froid et du chaud, des tremblements ou des oscillations, de pression superficielle, de pression profonde, sensation de brûlure ou d'un stimulus nocif

Exclusions: fonctions du toucher (b265); sensation de douleur (b280)

b 2700 Sensibilité à la température

Fonction sensorielle de perception du froid et du chaud.

b 2701 Sensibilité aux vibrations

Fonction sensorielle de perception des tremblements et des oscillations.

b 2702 Sensibilité à la pression

Fonction sensorielle de perception de la pression contre ou sur la peau.

Inclusions: déficiences comme la sensibilité au toucher, l'engourdissement, l'hypoesthésie, l'hyperesthésie, la paresthésie et les picotements

b 2703 Sensibilité à un stimulus nocif

Fonction sensorielle de perception des sensations douloureuses ou désagréables.

Inclusions: déficiences comme l'hypoalgésie, l'hyperpathie, l'allodynie, l'analgésie et l'anesthésie douloureuse

b 2708 Autres fonctions sensorielles précisées associées à la température et à d'autres stimulus**b 2709 Fonctions sensorielles non précisées associées à la température et à d'autres stimulus**

b 279 Autres fonctions sensorielles additionnelles, précisées et non précisées

Douleur (b280-b289)

b 280 Sensation de douleur

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique.

Inclusions: sensations de douleur généralisée ou localisée dans une ou plusieurs parties du corps, douleur dans un dermatome, douleur lancinante, douleur cuisante, douleur sourde, douleur constante; déficiences comme dans la myalgie, l'analgésie ou l'hyperalgésie

b 2800 Douleur généralisée

Sensation désagréable ressentie partout ou dans tout le corps indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique.

b 2801 Douleur dans une partie du corps

Sensation désagréable ressentie dans une ou plusieurs parties précises du corps indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique.

b 28010 Douleur à la tête et au cou

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans la tête ou le cou.

b 28011 Douleur dans la poitrine

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans la poitrine.

b 28012 Douleur à l'estomac ou dans l'abdomen

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située au niveau de l'estomac ou dans l'abdomen.

Inclusion: douleurs dans la région pelvienne

b 28013 Douleur dans le dos

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située au niveau du dos.

Inclusions: douleur dans le tronc; douleur lombaire

b 28014 Douleur au membre supérieur

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans un ou les deux membres supérieurs, y compris les mains.

b 28015 Douleur au membre inférieur

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans un ou les deux membres inférieurs, y compris les pieds.

b 28016 Douleur dans les articulations

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans une ou plusieurs articulations, grandes ou petites.

Inclusions: douleur à la hanche; douleurs à l'épaule

b 28018 Autre douleur localisée précisée**b 28019 Douleur localisée non précisée****b 2802 Douleurs à localisations multiples**

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans plusieurs parties du corps.

b 2803 Douleur irradiante dans un dermatome

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans une zone de la peau innervée par la même racine nerveuse.

b 2804 Douleur irradiante dans un segment ou une région

Sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure anatomique située dans diverses parties du corps innervées par des nerfs différents.

b 289 Autres sensations de douleur précisées et non précisées

b 298 Autres fonctions sensorielles ou douleurs précisées

b 299 Fonctions sensorielles ou douleurs non précisées

Chapitre 3

Fonctions de la voix et de la parole

Ce chapitre traite des fonctions de production des sons et de la parole.

b 310 Fonctions de la voix

Fonctions de production des divers sons par le passage de l'air dans le larynx.

Inclusions: fonctions relatives à la production et à la qualité des sons; fonctions relatives à la phonation, au timbre, à la force et aux qualités de la voix; déficiences comme l'aphonie, la dysphonie, la raucité, l'hypermorphinolie et l'hypomorphinolie

Exclusions: fonctions mentales du langage (b167); fonctions d'articulation (b320)

b 3100 Production de la voix

Fonctions relatives à la production du son au moyen de la coordination du larynx et des muscles environnants avec le système respiratoire.

Inclusions: fonctions de phonation; vocalisation; déficiences comme dans l'aphonie

b 3101 Qualité de la voix

Fonctions relatives à la production des caractéristiques de la voix, y compris le timbre, la sonorité et autres caractéristiques.

Inclusions: fonctions du timbre aigu et du timbre grave; déficiences comme l'hypermorphinolie, l'hypomorphinolie, la dysphonie, la raucité, la discordance

b 3108 Autres fonctions précisées de la voix

b 3109 Fonctions non précisées de la voix

b 320 Fonctions d'articulation

Fonctions relatives à production des sons de la parole.

Inclusions: fonctions d'énonciation, d'articulation des phonèmes; dysarthrie spastique, ataxique, flaccide; anarthrie

Exclusions: fonctions mentales du langage (b167); fonctions de la voix (b310)

b 330**Fonctions de fluidité et de rythme de la parole**

Fonctions relatives à la production du débit et au tempo de la parole.

Inclusions: fonctions relatives à l'élocution, la fluidité de la parole, la prosodie et l'intonation, la mélodie de la parole; déficiences comme dans le bégaiement, le balbutiement, le bredouillement, la bradylalie et la tachylalie

Exclusions: fonctions mentales du langage (b167); fonctions de la voix (b310); fonctions d'articulation (b320)

b 3300 Fluidité de la parole

Fonctions relatives à la production du débit élocutoire égal et continu.

Inclusions: fonctions de liaison égale de la parole; déficiences comme dans le bégaiement, le bredouillement, la perturbation, la répétition des sons, mots ou parties de mots et les interruptions irrégulières dans la parole

b 3301 Rythme de la parole

Fonctions relatives aux modulations, au tempo et à l'accent tonique dans la parole.

Inclusions: déficiences comme la cadence stéréotypique ou répétitive de la parole

b 3302 Vitesse de la parole

Fonctions relatives la rapidité de production de la parole.

Inclusions: déficiences comme dans la bradylalie et la tachylalie

b 3303 Mélodie de la parole

Fonctions relatives à la modulation du timbre dans le discours.

Inclusions: prosodie de la parole, intonation, mélodie de la parole; déficience comme dans l'élocution monotone

b 3308 Autres fonctions précisées de fluidité et de rythme de la parole**b 3309 Fonctions non précisées de fluidité et de rythme de la parole**

b 340 **Autres fonctions de vocalisation**

Fonctions relatives à la production d'autres formes de vocalisation.

Inclusions: fonctions relatives à la production de notes et de gammes de sons, comme pour chanter, babiller et fredonner; crier, hurler

Exclusions: fonctions mentales du langage (b167); fonctions de la voix (b310); fonctions d'articulation (b320); fonctions de fluidité et de rythme de la parole (b330)

b 3400 **Production de notes**

Fonctions relatives à la production de sons musicaux avec la voix.

Inclusions: maintenir, moduler et terminer la production de vocalisations simples ou liées avec des variations dans le timbre, comme dans le chant, le fredonnement

b 3401 **Production d'une gamme de sons**

Fonctions relatives à la production de vocalisations diverses.

Inclusion: fonctions de babillage chez les enfants

b 3408 **Autres fonctions précisées de vocalisation****b 3409** **Fonctions non précisées de vocalisation****b 398** **Autres fonctions précisées de la voix et de la parole****b 399** **Fonctions non précisées de la voix et de la parole**

Chapitre 4

Fonctions des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire

Ce chapitre traite des fonctions impliquées dans le système cardio-vasculaire (fonctions du cœur et des vaisseaux sanguins), les systèmes hématopoïétique et immunitaire (fonctions de production du sang et d'immunité) et le système respiratoire (fonctions de respiration et de tolérance à l'effort).

Fonctions du système cardio-vasculaire (b410-b429)

b 410 Fonctions du cœur

Fonctions de pompage dans l'organisme des quantités de sang adéquates ou requises et de la pression sanguine.

Inclusions: fonctions de fréquence, du rythme et du débit cardiaques; force de contraction des muscles ventriculaires; fonctions des valvules cardiaques; pompage du sang dans la circulation pulmonaire; hémodynamique du cœur; déficiences comme la tachycardie, la bradycardie et l'arythmie cardiaque, ou ce qui se passe dans l'insuffisance cardiaque, la cardiomyopathie, la myocardite, l'insuffisance coronarienne

Exclusions: fonctions des vaisseaux sanguins (b415); fonctions de la pression artérielle (b420); fonctions de tolérance à l'effort (b455)

b 4100 Fréquence cardiaque

Fonctions liées au nombre de contractions cardiaques par minute.

Inclusions: déficiences comme la fréquence trop élevée (tachycardie) ou trop basse (bradycardie)

b 4101 Rythme cardiaque

Fonctions liées à la régularité des contractions cardiaques.

Inclusions: déficiences comme dans les arythmies

b 4102 Force de contraction des muscles ventriculaires

Fonctions liées à la quantité de sang pompée par les muscles ventriculaires à chaque contraction.

Inclusions: déficience comme dans la réduction du débit cardiaque

b 4103 Apport sanguin au cœur
Fonctions liées au volume de sang disponible pour le muscle cardiaque.

Inclusions: déficiences comme l'ischémie coronarienne

b 4108 Autres fonctions précisées du cœur

b 4109 Fonctions non précisées du cœur

b 415 Fonctions des vaisseaux sanguins

Fonctions de transport du sang partout dans le corps.

Inclusions: fonctions des artères, des capillaires et des veines; fonctions vasomotrices; fonctions des artères, des capillaires et des veines pulmonaires; fonctions des valvules veineuses; déficiences comme le blocage ou la constriction des artères; athérosclérose, artériosclérose, thrombo-embolie et varices

Exclusions: fonctions du cœur (b 410); fonctions de la pression artérielle (b 420); fonctions du système hématopoïétique (b 430); fonctions de tolérance à l'effort (b 455)

b 4150 Fonctions des artères

Fonctions liées au flux sanguin dans les artères.

Inclusions: déficiences comme dans la dilatation artérielle; constriction artérielle comme dans la claudication intermittente

b 4151 Fonctions des capillaires

Fonctions liées au flux sanguin dans les capillaires.

b 4152 Fonctions des veines

Fonctions liées au flux sanguin dans les veines et fonctions des valvules veineuses.

Inclusions: déficiences comme dans la dilatation veineuse; constriction veineuse; fermeture insuffisante des valvules comme dans les varices

b 4158 Autres fonctions précisées des vaisseaux sanguins

b 4159 Fonctions non précisées des vaisseaux sanguins

- b 420 Fonctions de la pression artérielle**
Fonctions relatives au maintien de la pression sanguine dans les artères.
Inclusions: fonctions de maintien de la pression sanguine; augmentation et diminution de la pression sanguine; déficiences comme l'hypotension, l'hypertension; hypotension posturale
Exclusions: fonctions du cœur (b410); fonctions des vaisseaux sanguins (b415); fonctions de tolérance à l'effort (b455)
- b 4200 Augmentation de la pression artérielle**
Fonctions liées à une augmentation de la pression sanguine systolique ou diastolique au-dessus de la normale pour l'âge.
- b 4201 Baisse de la pression artérielle**
Fonctions liées à une baisse de la pression sanguine systolique ou diastolique en dessous de la normale pour l'âge.
- b 4202 Maintien de la pression artérielle**
Fonctions liées au maintien d'une pression sanguine adéquate à la suite de changements enregistrés par l'organisme.
- b 4208 Autres fonctions précisées de la pression artérielle**
- b 4209 Fonctions non précisées de la pression artérielle**
- b 429 Autres fonctions précisées et non précisées du système cardio-vasculaire**

Fonctions des systèmes hématopoïétique et immunitaire (b430-b439)

- b 430 Fonctions du système hématopoïétique**
Fonctions de production du sang, de transport de l'oxygène et des métabolites, et de la coagulation.
Inclusions: fonctions de production du sang et de la moelle osseuse; fonctions oxyphoriques du sang; fonctions de la rate liées au sang; fonctions de transport des métabolites du sang; coagulation; déficiences comme dans l'anémie, l'hémophilie et autres coagulopathies
Exclusions: fonctions du système cardio-vasculaire (b410-b429); fonctions du système immunitaire (b435); fonctions de tolérance à l'effort (b455)
- b 4300 Hématopoïèse**
Fonctions liées à la production du sang et de ses composants.

- b 4301 Fonctions oxyphoriques du sang**
Fonctions liées à la capacité du sang de transporter l'oxygène dans tout le corps.
- b 4302 Fonctions de transport de métabolites par le sang**
Fonctions liées à la capacité de transporter les métabolites dans tout le corps.
- b 4303 Fonctions de coagulation**
Fonctions liées à la coagulation du sang, par ex. à une blessure.
- b 4308 Autres fonctions précisées du système hématopoïétique**
- b 4309 Fonctions non précisées du système hématopoïétique**
- b 435 Fonctions du système immunitaire**
Fonctions du corps liées à la protection contre des substances étrangères, y compris les infections causées par des réactions immunitaires spécifiques et non spécifiques.
- Inclusions: réponse immunitaire (spécifique et non spécifique); réaction d'hypersensibilité; fonctions des vaisseaux et des ganglions lymphatiques; fonctions d'immunité à médiation cellulaire, fonctions d'immunité à médiation par anticorps; réponse à l'immunisation; déficiences comme l'auto-immunité, les réactions allergiques; la lymphadénite et le lymphœdème*
- Exclusions: fonctions du système hématopoïétique (b 430)*
- b 4350 Réaction immunitaire**
Fonctions de la réaction de l'organisme après sensibilisation à des substances étrangères, y compris au cours d'infections.
- b 43500 Réaction immunitaire spécifique**
Fonctions de la réaction de l'organisme après sensibilisation à une substance étrangère spécifique.
- b 43501 Réaction immunitaire non spécifique**
Fonctions de la réaction générale de l'organisme après sensibilisation à des substances étrangères, y compris au cours d'infections.
- b 43508 Autres réactions immunitaires précisées**
- b 43509 Réactions immunitaires non précisées**

b 4351 Réactions d'hypersensibilité

Fonctions de la réaction de l'organisme après sensibilisation accrue à des substances étrangères comme dans les sensibilités à divers antigènes.

Inclusion: déficiences comme les hypersensibilités ou les allergies

Exclusion : tolérance aux aliments (b5153)

b 4352 Fonctions des vaisseaux lymphatiques

Fonctions liées aux canaux vasculaires qui transportent la lymphe.

b 4353 Fonctions des ganglions lymphatiques

Fonctions liées aux nodules qui longent les vaisseaux lymphatiques.

b 4358 Autres fonctions précisées du système immunitaire**b 4359 Fonctions non précisées du système immunitaire****b 439** **Autres fonctions précisées et non précisées des systèmes hématopoïétique et immunitaire****Fonctions du système respiratoire (b440-b449)****b 440 Fonctions respiratoires**

Fonctions d'inhalation de l'air dans les poumons, d'échange des gaz entre l'air et le sang et d'expiration de l'air.

Inclusions: fonctions de la fréquence, du rythme et de la profondeur respiratoires; déficiences comme l'apnée, l'hyperventilation, la respiration irrégulière, la respiration paradoxale, et dans l'emphysème pulmonaire et le spasme bronchique

Exclusions: fonctions des muscles respiratoires (b445); fonctions respiratoires additionnelles (b450); fonctions de tolérance à l'effort (b455)

b 4400 Fréquence respiratoire

Fonctions liées au nombre de respirations par minute.

Inclusions: déficiences comme une fréquence trop rapide (tachypnée) ou trop lente (bradypnée)

b 4401 Rythme respiratoire

Fonctions liées à la périodicité et à la régularité de la respiration.

Inclusions: déficiences comme la respiration irrégulière

b 4402 Profondeur de la respiration

Fonctions liées au volume d'expansion des poumons pendant la respiration.

Inclusions: déficiences comme la respiration superficielle ou peu profonde

b 4408 Autres fonctions respiratoires précisées**b 4409 Fonctions respiratoires non précisées****b 445 Fonctions des muscles respiratoires**

Fonctions des muscles impliqués dans la respiration.

Inclusions: fonctions des muscles respiratoires thoraciques; fonctions du diaphragme; fonctions des muscles respiratoires secondaires

Exclusions: fonctions respiratoires (b 440); fonctions respiratoires additionnelles (b 450); fonctions de tolérance à l'effort (b 455)

b 4450 Fonctions des muscles respiratoires thoraciques

Fonctions des muscles thoraciques impliqués dans la respiration.

b 4451 Fonctions du diaphragme

Fonctions du diaphragme dans la respiration.

b 4452 Fonctions des muscles respiratoires secondaires

Fonctions des autres muscles impliqués dans la respiration.

b 4458 Autres fonctions précisées des muscles respiratoires**b 4459 Fonctions non précisées des muscles respiratoires****b 449 Autres fonctions précisées et non précisées du système respiratoire*****Fonctions et sensations additionnelles des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire (b 450-b 469)*****b 450 Fonctions respiratoires additionnelles**

Fonctions additionnelles associées à la respiration, telles que la toux, l'éternuement et le bâillement.

Inclusions: fonctions de souffler, siffler, respirer par la bouche

b 455 Fonctions de tolérance à l'effort

Fonctions associées à la capacité respiratoire et cardio-vasculaire nécessaire pour endurer l'effort physique.

Inclusions: fonctions de l'endurance physique, de la capacité aérobie, de la vigueur et de la fatigabilité

Exclusions: fonctions du système cardio-vasculaire (b410-b429); fonctions du système hématopoïétique (b430); fonctions respiratoires (b440); fonctions des muscles respiratoires (b445); fonctions respiratoires additionnelles (b450)

b 4550 Endurance physique générale

Fonctions liées au niveau général de tolérance à l'exercice physique ou la vigueur.

b 4551 Capacité aérobie

Fonctions liées à la capacité de faire de l'exercice sans s'essouffler.

b 4552 Fatigabilité

Fonctions relatives à la prédisposition à la fatigue, quel que soit le niveau d'effort.

b 4558 Autres fonctions précisées de tolérance à l'effort**b 4559 Fonctions non précisées de tolérance à l'effort****b 460 Sensations associées aux fonctions cardio-vasculaires et respiratoires**

Sensations telles que sauter un battement du cœur, avoir des palpitations et avoir le souffle court.

Inclusions: sensations d'oppression de la poitrine, sensations de battements irréguliers du cœur, dyspnée, respiration de Kussmaul, suffocation, avoir des haut-le-cœur, respiration sifflante

Exclusion: sensation de douleur (b280)

b 469 Autres fonctions et sensations additionnelles précisées et non précisées associées aux systèmes cardio-vasculaire et respiratoire**b 498 Autres fonctions précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire****b 499 Fonctions non précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire**

Chapitre 5

Fonctions des systèmes digestif, métabolique et endocrinien

Ce chapitre traite des fonctions d'ingestion, de digestion et d'élimination, de même que des fonctions du métabolisme et des glandes endocrines.

Fonctions relatives au système digestif (b510-b539)

b510 Fonctions d'ingestion

Fonctions relatives à la prise et à la manipulation de solides ou de liquides pénétrant dans l'organisme par la bouche.

Inclusions: fonctions relatives au fait de sucer, de mastiquer et de mordre, de travailler les aliments dans la bouche, de saliver, d'avaler, de faire un renvoi, de régurgiter, de cracher et de vomir; déficiences comme la dysphagie, l'aspiration des aliments, l'aérophagie, la salivation excessive, le bavement, la salivation insuffisante

Exclusion: sensations associées au système digestif (b535)

b5100 Sucrer

Fonctions relatives à l'absorption des aliments dans la bouche par la succion produite par le mouvement des joues, des lèvres et de la langue.

b5101 Mordre

Fonctions relatives au fait de couper, percer ou déchirer les aliments à l'aide des dents antérieures.

b5102 Mastiquer

Fonctions relatives au fait d'écraser et de travailler les aliments avec les dents postérieures.

b5103 Travailler les aliments dans la bouche

Fonctions relatives au fait de faire bouger les aliments dans la bouche avec les dents et la langue.

b5104 Saliver

Fonctions relatives au fait de produire de la salive dans la bouche.

b 5105 Déglutir

Fonctions relatives au fait de faire passer les aliments et les boissons par la cavité buccale, le pharynx et l'œsophage vers l'estomac, en quantité et à une vitesse appropriée.

Inclusions: dysphagie buccale, pharyngienne ou œsophagienne; déficiences du passage des aliments dans l'œsophage

b 51050 Déglutition buccale

Fonctions relatives au fait de faire passer les aliments et les boissons par la cavité buccale en quantité et à une vitesse appropriée.

b 51051 Déglutition pharyngienne

Fonctions relatives au fait de faire passer les aliments et les boissons par le pharynx en quantité et à une vitesse appropriée.

b 51052 Déglutition œsophagienne

Fonctions relatives au fait de faire passer les aliments et les boissons par l'œsophage en quantité et à une vitesse appropriée.

b 51058 Autres fonctions de déglutition précisées**b 51059 Fonctions de déglutition non précisées****b 5106 Régurgitation et vomissement**

Fonctions relatives au mouvement des aliments ou des liquides dans le sens inverse de l'ingestion, de l'estomac à l'œsophage et de la bouche vers l'extérieur.

b 5108 Autres fonctions précisées d'ingestion**b 5109 Fonctions non précisées d'ingestion**

b 515 Fonctions digestives

Fonctions de transport des aliments par le tube digestif, de dégradation des aliments et d'absorption des substances nutritives.

Inclusions: fonctions relatives au passage des aliments par l'estomac, péristaltisme; dégradation des aliments, production d'enzymes et action enzymatique dans l'estomac et les intestins; absorption des substances nutritives et tolérance aux aliments; déficiences comme l'hyperacidité de l'estomac, la malabsorption, l'intolérance aux aliments, l'hypermotilité des intestins, la paralysie intestinale, l'obstruction intestinale et la production réduite de bile

Exclusions: fonctions d'ingestion (b510); fonctions d'assimilation (b520); fonctions de défécation (b525); sensations associées au système digestif (b535)

b 5150 Passage des aliments par l'estomac et les intestins

Péristaltisme et fonctions connexes qui font avancer automatiquement les aliments dans l'estomac et les intestins.

b 5151 Dégradation des aliments

Fonctions relatives à la dégradation mécanique des aliments en particules plus petites dans le tube digestif.

b 5152 Absorption des substances nutritives

Fonctions relatives à l'entraînement des substances nutritives des aliments et des boissons dans le flux sanguin au cours du transit intestinal.

b 5153 Tolérance aux aliments

Fonctions relatives à l'acceptation par l'organisme des aliments et des boissons qui conviennent pour la digestion et de rejeter ceux qui ne conviennent pas.

Inclusions: déficiences comme les hypersensibilités, l'intolérance au gluten

b 5158 Autres fonctions digestives précisées**b 5159 Fonctions digestives non précisées**

b 520**Fonctions d'assimilation**

Fonctions par lesquelles les substances nutritives sont converties en composantes de l'organisme.

Inclusion: fonctions d'emmagasiner des substances nutritives dans l'organisme

Exclusions: fonctions digestives (b515); fonctions de défécation (b525); fonctions de maintien du poids (b530); fonctions métaboliques générales (b540)

b 525**Fonctions de la défécation**

Fonctions de l'élimination des déchets et des aliments non digérés en matières fécales et fonctions connexes.

Inclusions: fonctions déterminant l'élimination, la consistance des matières fécales, la fréquence de la défécation; continence anale, flatulence; déficiences comme la constipation, la diarrhée, la liquidité des matières fécales et l'insuffisance du sphincter ou l'incontinence

Exclusions: fonctions digestives (b515); fonctions d'assimilation (b520); sensations associées au système digestif (b535)

b 5250 Élimination des matières fécales

Fonctions de l'élimination des déchets par le rectum, y compris les fonctions de contraction des muscles abdominaux en le faisant.

b 5251 Consistance des matières fécales

Consistance des matières fécales : dures, fermes, molles ou liquides.

b 5252 Fréquence de la défécation

Fonctions impliquées dans la fréquence de la défécation.

b 5253 Continence anale

Fonctions impliquées dans le contrôle volontaire de la fonction d'élimination.

b 5254 Flatulence

Fonctions impliquées dans l'expulsion de quantités excessives d'air ou de gaz de l'intestin.

b 5258 Autres fonctions précisées de défécation**b 5259 Fonctions non précisées de défécation**

b 530**Fonctions de maintien du poids**

Fonctions de maintien d'un poids corporel approprié, y compris la prise de poids au cours de la période de développement.

Inclusions: fonctions de maintien d'un indice de masse corporelle (IMC) acceptable; déficiences comme l'insuffisance pondérale, la cachexie, l'amaigrissement, l'excès pondéral, l'émaciation et dans l'obésité primaire et secondaire

Exclusions: fonctions d'assimilation (b520); fonctions métaboliques générales (b540); fonctions des glandes endocrines (b555)

b 535**Sensations associées au système digestif**

Sensations provenant de l'absorption de nourriture, de boissons et des fonctions digestives associées .

Inclusions: sensations de nausée, de ballonnement et de crampes abdominales; sensation d'avoir l'estomac plein, sensation de boule, spasme de l'estomac, gaz dans l'estomac, brûlures d'estomac

Exclusions: sensation de douleur (b280); fonctions d'ingestion (b510); fonctions digestives (b515); fonctions de défécation (b525)

b 5350 Sensation de nausée

Sensation de besoin de vomir.

b 5351 Sensation de ballonnement

Sensation de distension de l'estomac ou de l'abdomen.

b 5352 Sensation de crampe abdominale

Sensation de contractions musculaires spasmodiques ou douloureuses des muscles lisses du tube digestif.

b 5358 Autres sensations précisées relatives au système digestif**b 5359 Sensations non précisées relatives au système digestif****b 539****Autres fonctions précisées et non précisées relatives au système digestif**

Fonctions relatives au métabolisme et au système endocrinien (b540-b559)

b 540 Fonctions métaboliques générales

Fonctions de régulation des composants essentiels de l'organisme, tels que les glucides, les protéines, les graisses, leur conversion et leur transformation en énergie.

Inclusions: fonctions du métabolisme, métabolisme basal, métabolisme des glucides, des protéines et des graisses, catabolisme, anabolisme, production d'énergie dans le corps; augmentation ou diminution du métabolisme

Exclusions: fonctions d'assimilation (b520); fonctions de maintien du poids (b530); fonctions d'équilibre hydrique, minéral et électrolytique (b545); fonctions thermorégulatrices (b550); fonctions des glandes endocrines (b555)

b 5400 Métabolisme basal

Fonctions impliquées dans la consommation d'oxygène du corps à des conditions précises de repos et de température.

Inclusions: élévation ou abaissement du métabolisme basal; déficiences comme l'hyperthyroïdie et l'hypothyroïdie

b 5401 Métabolisme des glucides

Fonctions impliquées dans le processus par lequel les glucides du régime alimentaire sont emmagasinés et transformés en glucose, puis en dioxyde de carbone et en eau.

b 5402 Métabolisme des protéines

Fonctions impliquées dans le processus par lequel les protéines du régime alimentaire sont converties en acides aminés et transformées en composants plus petits dans l'organisme.

b 5403 Métabolisme des graisses

Fonctions impliquées dans le processus par lequel les graisses du régime alimentaire sont emmagasinées et transformées dans l'organisme.

b 5408 Autres fonctions métaboliques générales précisées

b 5409 Fonctions métaboliques générales non précisées

b 545**Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique**

Fonctions de la régulation de l'eau, des minéraux et des électrolytes dans l'organisme.

Inclusions: fonctions d'équilibre hydrique, équilibre des minéraux tels que le calcium, le zinc et le fer, et équilibre des électrolytes comme le sodium et le potassium; déficiences comme dans la rétention d'eau, la déshydratation, l'hypercalcémie, l'hypocalcémie, la carence en fer, l'hyponatrémie, l'hyponatrémie, l'hyperkalémie, l'hypokalémie

Exclusions: fonctions du système hématopoïétique (b430); fonctions métaboliques générales (b540); fonctions des glandes endocrines (b555)

b 5450 Équilibre hydrique

Fonctions relatives à la régulation du niveau ou la quantité d'eau dans l'organisme.

Inclusions: déficiences comme dans la déshydratation et la réhydratation

b 54500 Rétention d'eau

Fonctions impliquées dans la conservation de l'eau dans l'organisme.

b 54501 Maintien de l'équilibre hydrique

Fonctions impliquées dans le maintien de la quantité optimale d'eau dans l'organisme.

b 54508 Autre fonctions précisées relatives au maintien de l'équilibre hydrique**b 54509 Autre fonctions non précisées relatives au maintien de l'équilibre hydrique****b 5451 Équilibre minéral**

Fonctions impliquées dans le maintien de l'équilibre entre l'apport, l'emmagasiner, l'utilisation et l'excrétion des minéraux dans l'organisme.

b 5452 Équilibre électrolytique

Fonctions impliquées dans le maintien de l'équilibre entre l'apport, l'emmagasiner, l'utilisation et l'excrétion des électrolytes dans l'organisme.

b 5458 Autres fonctions précisées de maintien de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique**b 5459 Fonctions non précisées de maintien de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique**

b 550**Fonctions thermorégulatrices**

Fonctions de régulation de la température corporelle.

Inclusions: fonctions de maintien de la température corporelle; déficiences comme l'hypothermie et l'hyperthermie

Exclusions: fonctions métaboliques générales (b540); fonctions des glandes endocrines (b555)

b 5500 Température corporelle

Fonctions impliquées dans la régulation de la température centrale du corps.

Inclusion: déficiences comme l'hypothermie et l'hyperthermie

b 5501 Maintien de la température corporelle

Fonctions impliquées dans le maintien de la température corporelle optimale au gré des changements de température de l'environnement.

Inclusion : tolérance à la chaleur ou au froid

b 5508 Autres fonctions thermorégulatrices précisées**b 5509 Fonctions thermorégulatrices non précisées****b 555****Fonctions des glandes endocrines**

Fonctions de production et de régulation des niveaux hormonaux dans l'organisme, y compris les changements cycliques.

Inclusions: fonctions de l'équilibre hormonal; hyperpituitarisme, hypopituitarisme, hyperthyroïdisme, hypothyroïdisme, hypercorticisme, hypocorticisme, hyperparathyroïdisme, hypoparathyroïdisme, hypergonadisme, hypogonadisme

Exclusions: fonctions métaboliques générales (b540); fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique (b545); fonctions thermorégulatrices (b550); fonctions sexuelles (b640); fonctions relatives aux menstruations(b650)

b 559**Autres fonctions précisées et non précisées relatives au métabolisme et au système endocrinien****b 598****Autres fonctions précisées relatives aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien****b 599****Fonctions non précisées relatives aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien**

Chapitre 6

Fonctions génito-urinaires et reproductives

Ce chapitre traite des fonctions urinaires et reproductives, y compris les fonctions sexuelles et procréatrices.

Fonctions urinaires (b610-b639)

b 610 Fonctions de l'excrétion urinaire

Fonctions de filtration et de collecte de l'urine.

Inclusions: fonctions de filtration urinaire, de collecte de l'urine; déficiences comme dans l'insuffisance rénale, l'anurie, l'oligurie, l'hydronéphrose, la vessie hypotonique et l'obstruction urétérale

Exclusion: fonctions urinaires (b620)

b 6100 Filtration de l'urine

Fonctions de filtration de l'urine par les reins.

b 6101 Collecte de l'urine

Fonctions de collecte et d'emmagasinement de l'urine par les uretères et la vessie.

b 6108 Autres fonctions de l'excrétion urinaires précisées

b 6109 Fonctions de l'excrétion urinaires non précisées

b 620 Fonctions urinaires

Fonctions d'élimination de l'urine de la vessie.

Inclusions: fonctions urinaires, fréquence urinaire, continence vésicale; déficiences comme dans l'incontinence urinaire d'effort, l'incontinence par besoin impérieux, l'incontinence réflexe, l'incontinence par regorgement, l'incontinence continue, la miction goutte à goutte, la vessie automatique, la polyurie, la rétention urinaire, la miction impérieuse

Exclusions: fonctions de l'excrétion urinaires (b610); sensations associées aux fonctions urinaires (b630)

b 6200 Miction

Fonctions de vider la vessie.

Inclusions: déficiences comme dans la rétention urinaire

b 6201 Fréquence urinaire
Fonctions relatives à la fréquence de la miction.

b 6202 Continence vésicale
Fonctions de contrôle de la miction.

Inclusions: déficiences comme dans l'incontinence urinaire d'effort, l'incontinence par besoin impérieux, l'incontinence réflexe, l'incontinence continue et l'incontinence mixte

b 6208 Autres fonctions urinaires précisées

b 6209 Fonctions urinaires non précisées

b 630 Sensations associées aux fonctions urinaires
Sensations associées à la miction et les aux fonctions urinaires connexes.

Inclusions: sensations de vidage incomplet de l'urine, sensation de débordement de la vessie

Exclusions: sensations de douleur (b275); fonctions urinaires (b620)

b 639 Autres fonctions urinaires précisées et non précisées

Fonctions génitales et reproductives (b640-b679)

b 640 Fonctions sexuelles
Fonctions mentales et physiques associées à l'acte sexuel, y compris les phases d'excitation, de préparation, d'orgasme et de résolution.

Inclusions: fonctions relatives aux phases d'excitation, de préparation, d'orgasme et de résolution sexuelle; fonctions associées à l'intérêt sexuel, la performance, l'érection pénienne, l'érection clitoridienne, la lubrification vaginale, l'éjaculation, l'orgasme; déficiences comme dans l'impuissance, la frigidité, le vaginisme, l'éjaculation prématurée, le priapisme et l'éjaculation retardée

Exclusions: fonctions de procréation (b660); sensations associées aux fonctions génitales et reproductives (b670)

b 6400 Fonctions de la phase d'excitation sexuelle
Fonctions relatives à l'éveil de l'intérêt sexuel et de l'excitation.

b 6401 Fonctions de la phase de préparation sexuelle
Fonctions relatives au fait d'entreprendre des relations sexuelles.

b 6402 Fonctions de la phase orgasmique

Fonctions relatives à la réalisation de l'orgasme.

b 6403 Fonctions de la phase de résolution sexuelle

Fonctions relatives à la satisfaction après l'orgasme et la relaxation qui l'accompagne.

Inclusions: déficiences comme dans l'insatisfaction par rapport à l'orgasme

b 6408 Autres fonctions sexuelles précisées**b 6409 Fonctions sexuelles non précisées****b 650 Fonctions relatives aux menstruations**

Fonctions associées au cycle menstruel, y compris la régularité des menstruations et l'écoulement des liquides menstruels.

Inclusions: fonctions de régularité et d'intervalle des menstruations, l'importance de l'écoulement menstruel, l'établissement de la menstruation, la ménopause; déficiences comme l'aménorrhée primaire et secondaire, la ménorragie, la polyménorrhée et les menstruations rétrogrades

Exclusions: fonctions sexuelles (b640); fonctions de procréation (b660); sensations associées aux fonctions génitales et reproductives (b670); sensation de douleur (b280)

b 6500 Régularité du cycle menstruel

Fonctions impliquées dans la régularité du cycle menstruel.

Inclusions: menstruations trop fréquentes ou pas assez fréquentes

b 6501 Intervalle entre les menstruations

Fonctions régulant la durée des cycles menstruels.

b 6502 Importance de l'écoulement menstruel

Fonctions impliquées dans la quantité du flux menstruel.

Inclusions: flux menstruel trop faible (hypoménorrhée); flux menstruel trop abondant (ménorragie, hyperménorrhée)

b 6508 Autres fonctions précisées des menstruations**b 6509 Fonctions non précisées des menstruations**

b 660 Fonctions de procréation

Fonctions associées à la fécondité, la grossesse, l'accouchement et l'allaitement.

Inclusions: fonctions relatives à la fécondité de l'homme et de la femme, à la grossesse et la parturition, et à la lactation; déficiences comme l'azoospermie, l'oligozoospermie, la galactorrhée, l'agalactorrhée, l'alactation, et les phénomènes observés dans la fécondité réduite, la stérilité, les avortements spontanés, les grossesses ectopiques, les fausses couches, les petits fœtus, l'hydramnios et les accouchements prématurés, les accouchements tardifs,

Exclusions: fonctions sexuelles (b640); fonctions des menstruations (b650)

b 6600 Fonctions associées à la fécondité

Fonctions relatives à la capacité de produire des gamètes pour la procréation.

Inclusion: déficiences comme dans la fécondité réduite et la stérilité

Exclusion: fonctions sexuelles (b640)

b 6601 Fonctions relatives à la grossesse

Fonctions impliquées dans le fait de tomber enceinte et d'être enceinte.

b 6602 Fonctions relatives à l'accouchement

Fonctions impliquées durant l'accouchement.

b 6603 Lactation

Fonctions impliquées dans la production de lait et la mise à la disposition de l'enfant.

b 6608 Autres fonctions précisées de procréation**b 6609 Fonctions non précisées de procréation****b 670 Sensations associées aux fonctions génitales et reproductives**

Sensations provenant de l'excitation, des relations sexuelles, du cycle menstruel et des fonctions génitales et reproductives associées.

Inclusions: sensations de dyspareunie, de dysménorrhée, de bouffées de chaleur et de sueurs nocturnes pendant la ménopause

Exclusions: sensation de douleur (b280); sensations associées aux fonctions urinaires (b630); fonctions sexuelles (b640); fonctions des menstruations (b650); fonctions de procréation (b660)

- b 6700 Inconfort associé aux relations sexuelles**
Sensations associées à l'excitation sexuelle, à la préparation, aux relations sexuelles, à l'orgasme et à la résolution.
- b 6701 Inconfort associé au cycle menstruel**
Sensations relatives aux menstruations, y compris pendant les phases prémenstruelles et postmenstruelles.
- b 6702 Inconfort associé à la ménopause**
Sensations associées à cessation du cycle menstruel.
Inclusions: bouffées de chaleur et sueurs nocturnes pendant la ménopause
- b 6708 Autres sensations précisées associées aux fonctions génitales et reproductives**
- b 6709 Sensations non précisées associées aux fonctions génitales et reproductives**
- b 679 Autres fonctions génitales et reproductives précisées et non précisées**
- b 698 Autres fonctions génito-urinaires et reproductives précisées**
- b 699 Fonctions génito-urinaires et reproductives non précisées**

Chapitre 7

Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement

Ce chapitre traite des fonctions motrices et de la mobilité, y compris les fonctions des articulations, des os, des réflexes et des muscles.

Fonctions des articulations et des os (b710-b729)

b710 Fonctions relatives à la mobilité des articulations

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement d'une articulation.

Inclusions: fonctions relatives à la mobilité d'une seule ou de plusieurs articulations, des articulations de la colonne vertébrale, de l'épaule, du coude, du poignet, de la hanche, du genou, de la cheville, des petites articulations des mains et des pieds; mobilité générale des articulations; déficiences comme dans l'hypermobilité des articulations, les articulations bloquées, l'épaule bloquée, l'arthrite

Exclusions: fonction relatives à la stabilité des articulations (b715); fonction de contrôle des mouvements volontaires (b760)

b7100 Mobilité d'une seule articulation

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement d'une articulation.

b7101 Mobilité de plusieurs articulations

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement de plus d'une articulation.

b7102 Mobilité générale des articulations

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement des articulations dans tout le corps.

b7108 Autres fonctions précisées relatives à la mobilité des articulations

b7109 Fonctions non précisées relatives à la mobilité des articulations

b 715 Fonctions relatives à la stabilité des articulations

Fonctions relatives au maintien de l'intégrité structurelle des articulations.

Inclusions: fonctions relatives à la stabilité d'une seule articulation, de plusieurs articulations et des articulations en général; déficiences comme dans l'articulation instable de l'épaule, la luxation d'une articulation, la luxation de l'épaule et de la hanche

Exclusion: fonctions relatives à la mobilité des articulations (b710)

b 7150 Stabilité d'une seule articulation

Fonctions relatives au maintien de l'intégrité structurelle d'une articulation.

b 7151 Stabilité de plusieurs articulations

Fonctions relatives au maintien de l'intégrité structurelle de plus d'une articulation.

b 7152 Stabilité générale des articulations

Fonctions relatives au maintien de l'intégrité structurelle des articulations dans tout le corps.

b 7158 Autres fonctions précisées relatives à la stabilité des articulations**b 7159 Fonctions non précisées relatives à la stabilité des articulations****b 720 Fonctions de mobilité des os**

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement de l'omoplate, du pelvis, des os du carpe et du tarse.

Inclusion: déficiences comme l'omoplate bloquée et le pelvis bloqué

Exclusion: fonctions relatives à la mobilité des articulations (b710)

b 7200 Mobilité de l'omoplate

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement de l'omoplate.

Inclusions: déficiences comme la protraction, la rétraction, la rotation latérale, la rotation médiale de l'omoplate

b 7201 Mobilité du bassin

Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement du bassin.

Inclusion : rotation du bassin

- b 7202 Mobilité des os carpiens**
Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement des os du carpe.
- b 7203 Mobilité des os tarsiens**
Fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement des os du tarse.
- b 7208 Autres fonctions précisées relatives à la mobilité des articulations**
- b 7209 Fonctions non précisées relatives à la mobilité des articulations**
- b 729 Autres fonctions précisées et non précisées des articulations et des os**

Fonctions des muscles (b730-b749)

- b 730 Fonctions relatives à la puissance musculaire**
Fonctions relatives à la force générée par la contraction d'un muscle ou de groupes de muscles.

Inclusions: fonctions relatives à la puissance de muscles et de groupes de muscles spécifiques, des muscles d'un membre, d'un côté du corps, de la moitié inférieure du corps, de tous les membres, du tronc, et de tous les muscles du corps; déficiences comme la faiblesse des petits muscles des pieds et des mains, la parésie musculaire, la paralysie musculaire, la monoplégie, l'hémiplégie, la paraplégie, la tétraplégie et le mutisme akinétique

Exclusions: fonctions des structures annexes de l'œil (b215); fonctions de tonus musculaire (b735); fonctions relatives à l'endurance musculaire (b740)

- b 7300 Puissance des muscles isolés et des groupes de muscles**
Fonctions relatives à la force générée par la contraction de muscles et de groupes de muscles spécifiques et isolés.
Inclusion: déficiences comme la faiblesse des petits muscles des pieds et des mains
- b 7301 Puissance des muscles d'un membre**
Fonctions relatives à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles d'un bras ou d'une jambe.
Inclusions: déficiences comme la monoparésie et la monoplégie

b 7302 Puissance des muscles d'un côté du corps

Fonctions relatives à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles situés du côté gauche ou droit du corps.

Inclusion: déficiences comme l'hémi-parésie et l'hémiplégie

b 7303 Puissance des muscles de la moitié inférieure du corps

Fonctions relatives à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles situés dans la moitié inférieure du corps.

Inclusion: déficiences comme la para-parésie et la para-plégie

b 7304 Puissance des muscles de tous les membres

Fonctions relative à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles des quatre membres.

Inclusion: déficiences comme la tétra-parésie et la tétra-plégie

b 7305 Puissance des muscles du tronc

Fonctions relatives à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles du tronc.

b 7306 Puissance de tous les muscles du corps

Fonctions relatives à la force générée par la contraction de tous les muscles et groupes de muscles du corps.

Inclusion: déficiences comme dans le mutisme akinétique

b 7308 Autres fonctions précisées relatives à la puissance musculaire**b 7309 Fonctions non précisées relatives à la puissance musculaire****b 735 Fonctions relatives au tonus musculaire**

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles au repos et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusions: fonctions relatives à la tension de muscles isolés et de groupes de muscles, des muscles d'un membre, d'un côté du corps et de la moitié inférieure du corps, des muscles de tous les membres, du tronc et de tous les muscles du corps; déficiences comme dans l'hypotonie, l'hypertonie et la spasticité musculaire

Exclusions: fonctions de puissance musculaire (b730); fonctions d'endurance musculaire (b740)

b 7350 Tonus de muscles isolés et de groupes de muscles

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles isolés et les groupes de muscles au repos et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusion: déficiences comme dans les dystonies focales, p. ex. le torticolis

b 7351 Tonus des muscles d'un membre

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos d'un bras ou d'une jambe et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusion: déficiences associées à la monoparésie et la monoplégie

b 7352 Tonus des muscles d'un côté du corps

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos du côté droit ou gauche du corps et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusion: déficiences associées à l'hémi-parésie et l'hémiplégie

b 7353 Tonus des muscles de la moitié inférieure du corps

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos de la moitié inférieure du corps et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusion: déficiences associées à la paraparésie et la paraplégie

b 7354 Tonus des muscles de tous les membres

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos des quatre membres et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusion: déficiences associées à la tétraparésie et la tétraplégie

b 7355 Tonus des muscles du tronc

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos du tronc et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

b7356 Tonus de tous les muscles du corps

Fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos de tout le corps et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs.

Inclusion: déficiences comme dans les dystonies généralisées et la maladie de Parkinson, ou la parésie et la paralysie généralisée

b7358 Autres fonctions précisées relatives au tonus musculaire**b7359 Fonctions non précisées relatives au tonus musculaire****b 740 Fonctions relatives à l'endurance musculaire**

Fonctions relatives au maintien d'une contraction musculaire pour la période de temps requise.

Inclusions: fonctions associées au maintien d'une contraction musculaire pour des muscles isolés et des groupes de muscles, et tous les muscles du corps; déficiences comme dans la myasthénie

Exclusions: fonctions de tolérance à l'effort (b455); fonctions de puissance musculaire (b730); fonctions de tonus musculaire (b735)

b 7400 Endurance de muscles isolés

Fonctions relatives au maintien d'une contraction musculaire de muscles isolés pour la période de temps requise.

b 7401 Endurance des groupes de muscles

Fonctions relatives au maintien d'une contraction musculaire de groupes muscles isolés pour la période de temps requise.

Inclusions: déficiences associées à la monoparésie, la monoplégie, l'hémi-parésie et l'hémiplégie, la paraparésie et la paraplégie

b 7402 Endurance de tous les muscles du corps

Fonctions relatives au maintien d'une contraction musculaire de tous les muscles du corps pour la période de temps requise.

Inclusions: déficiences associées à la tétraparésie, la tétraplégie, la parésie et la paralysie généralisée

b 7408 Autres fonctions précisées relatives à l'endurance musculaire**b 7409 Fonctions non précisées relatives à l'endurance musculaire****b 749 Autres fonctions musculaires précisées et non précisées**

Fonctions liées au mouvement (b750-b789)

b 750 Fonctions relatives aux réflexes moteurs

Fonctions relatives aux contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par des stimulus précisés.

Inclusions: fonctions du réflexe moteur d'étirement, du réflexe primaire local des articulations, des réflexes provoqués par des stimulus nocifs et d'autres stimulus extéroceptifs; réflexe de retrait, réflexe bicipital, réflexe stylo-radial, réflexe quadricipital, réflexe rotulien, clonus du pied

b 7500 Réflexe moteur d'étirement

Fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par l'étirement.

b 7501 Réflexes provoqués par des stimulus nocifs

Fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par des stimulus douloureux ou d'autres stimulus nocifs.

Inclusion : réflexe de retrait

b 7502 Réflexes provoqués par d'autres stimulus extéroceptifs

Fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par des stimulus externes autres que nocifs.

b 7508 Autres fonctions précisées relatives aux réflexes moteurs

b 7509 Fonctions non précisées relatives aux réflexes moteurs

b 755 Fonctions relatives aux réactions motrices involontaires

Fonctions relatives aux contractions involontaires des grands muscles ou de tout le corps provoquées par la position du corps, l'équilibre et des stimulus menaçants.

Inclusions: fonctions de réactions de posture, de réactions de redressement, de réactions de réajustement du corps, de réactions d'équilibre, de réactions de soutien, de réactions de défense

Exclusion : fonctions relatives aux réflexes moteurs (b750)

b 760 Fonctions relatives au contrôle des mouvements volontaires
Fonctions relatives au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires.

Inclusions: fonctions de contrôle des mouvements volontaires simples et complexes, coordination des mouvements volontaires, fonctions de soutien du bras ou de la jambe, coordination motrice droite-gauche, coordination oculo-manuelle, coordination visuelle-motrice; déficiences comme dans les problèmes de contrôle et de coordination, comme la dysdiadococinésie

Exclusions: fonctions relatives à la puissance musculaire (b730); fonctions relatives aux mouvements involontaires (b765); fonctions relatives au type de démarche (b770)

b 7600 Contrôle des mouvements volontaires simples
Fonctions relatives au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires simples ou isolés.

b 7601 Contrôle des mouvements volontaires complexes
Fonctions relatives au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires complexes.

b 7602 Coordination des mouvements volontaires
Fonctions relatives au contrôle et à la coordination de mouvements volontaires simples et complexes, les mouvements étant exécutés de façon ordonnée.

Inclusions: coordination droite-gauche; coordination des mouvements dirigés visuellement, comme la coordination oculo-manuelle et la coordination visuelle-motrice; déficiences comme la dysdiadococinésie

b 7603 Fonctions relatives au soutien du bras ou de la jambe
Fonctions relatives au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires en supportant du poids sur les bras (coudes ou mains) ou sur les jambes (genoux ou pieds).

b 7608 Autres fonctions précisées relatives au contrôle des mouvements volontaires

b 7609 Fonctions non précisées relatives au contrôle des mouvements volontaires

b 765**Fonctions relatives aux mouvements involontaires**

Fonctions relatives aux contractions involontaires, non intentionnelles ou semi-intentionnelles, d'un muscle ou d'un groupe de muscles.

Inclusions: contractions involontaires des muscles; déficiences comme les tremblements, les tics, les maniérismes, les stéréotypies, la persévération motrice, la chorée, l'athétose, les tics de la voix, les mouvements dystoniques et la dyskinésie

Exclusions: fonctions relatives au contrôle des mouvements volontaires (b760); fonctions relatives au type de démarche (b770)

b 7650 Contractions involontaires des muscles

Fonctions relatives aux contractions involontaires, non intentionnelles ou semi-intentionnelles, d'un muscle ou d'un groupe de muscles, tels que ceux qui font partie d'un dysfonctionnement psychologique.

Inclusions: déficiences comme les mouvements choréiques et athétosiques, dyskinésie associée au sommeil

b 7651 Tremblement

Fonctions relatives à l'alternance contraction-détente d'un groupe de muscles autour d'une articulation, entraînant de l'agitation.

b 7652 Tics et maniérismes

Fonctions relatives aux contractions répétitives, quasi-intentionnelles, involontaires d'un groupe de muscles.

Inclusion: déficiences comme les tics de la voix, la coprolalie et le bruxisme

b 7653 Stéréotypies et persévération motrice

Fonctions relatives aux mouvements spontanés et non intentionnels, p. ex. se bercer d'avant en arrière et incliner la tête ou gigoter.

b 7658 Autres fonctions précisées relatives aux mouvements involontaires**b 7659 Fonctions non précisées relatives aux mouvements involontaires**

b 770 Fonctions relatives au type de démarche

Fonctions relatives aux types de mouvements associés à la marche, la course ou d'autres mouvements de tout le corps.

Inclusions: allures de marche et allures de course; déficiences comme la démarche spastique, la démarche hélicopode de l'hémiplégie, la démarche paraplégique, la démarche asymétrique, la claudication, l'allure de démarche rigide

Exclusions: fonctions relatives à la puissance musculaire (b730); fonctions relatives au tonus musculaire (b735); fonctions relatives au contrôle des mouvements volontaires (b760); fonctions relatives aux mouvements involontaires (b765)

b 780 Sensations relatives aux fonctions des muscles et aux fonctions motrices

Sensations relatives aux muscles ou à des groupes de muscles et leurs mouvements.

Inclusions: sensations de raideur et de crispation musculaires, de spasme et de contracture ou de pesanteur musculaire

Exclusion: sensation de douleur (b280)

b 7800 Sensation de raideur musculaire

Sensation de crispation ou de raideur musculaire.

b 7801 Sensation de spasme musculaire

Sensation de contraction involontaire d'un muscle ou d'un groupe de muscles.

b 7808 Autres sensations précisées relatives aux muscles et aux fonctions motrices**b 7809 Sensations non précisées relatives aux muscles et aux fonctions motrices****b 789 Autres fonctions liées au mouvement précisées et non précisées****b 798 Autres fonctions précisées de l'appareil locomoteur et liées au mouvement****b 799 Fonctions non précisées de l'appareil locomoteur et liées au mouvement**

Chapitre 8

Fonctions de la peau et des structures associées

Ce chapitre traite des fonctions de la peau, des ongles, des cheveux et des poils.

Fonctions de la peau (b810-b849)

b 810 Fonctions protectrices de la peau

Fonctions de la peau pour protéger le corps contre les menaces physiques, chimiques et biologiques.

Inclusions: fonctions de protéger contre le soleil et d'autres radiations, photosensibilité, pigmentation, qualité de la peau; fonction isolante de la peau, formation de callosités, durcissement; déficiences comme les crevasses, les ulcères, les escarres de décubitus et l'amincissement de la peau

Exclusions: fonctions réparatrices de la peau (b820); autres fonctions de la peau (b830)

b 820 Fonctions réparatrices de la peau

Fonctions de la peau pour réparer les déchirures et autres dommages à la peau.

Inclusions: fonctions de formation de croûtes, de guérison, de cicatrisation; contusions, formation de chéloïdes

Exclusions: fonctions protectrices de la peau (b810); autres fonctions de la peau (b830)

b 830 Autres fonctions de la peau

Fonctions de la peau autres que protectrices et réparatrices, comme le refroidissement et la transpiration.

Inclusions: fonctions de sudorification, fonctions glandulaires de la peau, odeur corporelle

Exclusions: fonctions protectrices de la peau (b810); fonctions réparatrices de la peau (b820)

b 840 Sensations relatives à la peau

Sensations relatives à la peau, telles que les démangeaisons, la sensation de brûlure, le picotement.

Inclusion: sensation d'avoir des picotements, sensation de ramper

Exclusions: sensation de douleur (b280)

b 849 Autres fonctions précisées et non précisées de la peau**Fonctions relatives aux cheveux, aux poils et aux ongles (b850-b869)****b 850** Fonctions relatives aux cheveux et aux poils

Fonctions relatives aux cheveux et aux poils, comme la protection, la coloration et l'apparence.

Inclusions: fonctions relatives à la pousse des cheveux et des poils, à la pigmentation des cheveux et des poils, au siège de la pilosité; déficiences comme la perte de cheveux ou l'alopécie

b 860 Fonctions des ongles

Fonctions relatives aux ongles, comme la protection, le grattement et l'apparence.

Inclusions: pousse et pigmentation des ongles, qualité des ongles

b 869 Autres fonctions précisées et non précisées relatives aux cheveux, aux poils et aux ongles**b 898** Autres fonctions précisées relatives à la peau et aux structures associées**b 899** Fonctions non précisées relatives à la peau et aux structures associées

STRUCTURES ANATOMIQUES

Définitions : *Les structures anatomiques désignent les parties du corps, comme les organes, les membres et leurs composantes.*

Les déficiences désignent des problèmes dans la fonction organique ou la structure anatomique, manifestés par un écart ou une perte importante.

Premier code qualificatif

Code qualificatif générique sur l'échelle négative, utilisé pour indiquer la portée ou l'ampleur d'une déficience.

xxx.0	PAS de problème	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	problème LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	problème MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	problème GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	problème ENTIER	(total...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Des fourchettes de pourcentages sont fournies pour le cas où des instruments d'évaluation calibrés ou d'autres normes sont disponibles pour quantifier les déficiences de la structure anatomique. Par exemple, une absence de déficience ou une déficience totale d'une structure anatomique peut avoir une marge d'erreur de 5%. Une déficience modérée est généralement chiffrée à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population. Pour utiliser cette échelle de manière uniforme, la recherche doit mettre au point des procédures d'évaluation.

Deuxième code qualificatif

À utiliser pour indiquer la nature du changement dans la structure anatomique considérée :

- 0 pas de changement
- 1 absence totale
- 2 absence partielle
- 3 partie additionnelle
- 4 dimensions anormales
- 5 discontinuité
- 6 malposition
- 7 changement qualitatif, y compris accumulation de liquide
- 8 non précisé
- 9 sans objet

Troisième code qualificatif (suggestions)

À utiliser pour préciser la localisation

- 0 plus d'un siège
- 1 droite
- 2 gauche
- 3 des deux côtés
- 4 avant
- 5 arrière
- 6 proximal
- 7 distal
- 8 non précisé
- 9 sans objet

Prière de se référer à l'Appendice 2 pour des explications supplémentaires sur les conventions de codage de la CIF.

Chapitre 1

Structures du système nerveux

s 110 Structure du cerveau

- s 1100 Structure du cortex cérébral
 - s 11000 Lobe frontal
 - s 11001 Lobe temporal
 - s 11002 Lobe pariétal
 - s 11003 Lobe occipital
 - s 11008 Autre structure précisée du cortex cérébral
 - s 11009 Structure non précisée du cortex cérébral
- s 1101 Structure du mésencéphale
- s 1102 Structure du diencephale
- s 1103 Noyaux gris centraux et structures connexes
- s 1104 Structure du cervelet
- s 1105 Structure des tronc cérébral
 - s 11050 Medulla oblongata
 - s 11051 Pont
 - s 11058 Autre structure précisée du tronc cérébral
 - s 11059 Structure non précisée du tronc cérébral
- s 1106 Structure des nerfs crâniens
- s 1108 Autre structure précisée du cerveau
- s 1109 Structure non précisée du cerveau

s 120 Structure de la moelle épinière et structures connexes

- s 1200 Structure de la moelle épinière
 - s 12000 Région cervicale
 - s 12001 Région dorsale

- s 12002 Région lombaire
- s 12003 Cauda equina
- s 12008 Autre structure précisée de la moelle épinière
- s 12009 Structure non précisée de la moelle épinière
- s 1201 Nerfs rachidiens
- s 1208 Autres structures précisées de la moelle épinière et des structures connexes
- s 1209 Structures non précisées de la moelle épinière et des structures connexes
- s 130 Structure des méninges
- s 140 Structure du système nerveux végétatif
- s 150 Structure du système parasympathique
- s 198 Autre structure précisée du système nerveux
- s 199 Structure non précisée du système nerveux

Chapitre 2

Œil, oreille et structures annexes

§ 210 Structure de l'orbite

§ 220 Structure du globe oculaire

§ 2200 Conjonctive, sclère, choroïde

§ 2201 Cornée

§ 2202 Iris

§ 2203 Rétine

§ 2204 Cristallin

§ 2205 Corps vitré

§ 2208 Autre structure précisée du globe oculaire

§ 2209 Structure non précisée du globe oculaire

§ 230 Structures entourant l'œil

§ 2300 Glandes lacrymales et structures connexes

§ 2301 Paupière

§ 2302 Sourcil

§ 2303 Muscles oculomoteurs

§ 2308 Autres structures précisées entourant l'œil

§ 2309 Structures non précisées entourant l'œil

§ 240 Structure de l'oreille externe

§ 250 Structure de l'oreille moyenne

§ 2500 Membrane du tympan

§ 2501 Trompe d'Eustache

§ 2502 Osselets

§ 2508 Autre structure précisée de l'oreille moyenne

s 2509 Structure non précisée de l'oreille moyenne

s 260 Structure de l'oreille interne

s 2600 Cochlée

s 2601 Vestibule

s 2602 Canaux semi-circulaires

s 2603 Conduit auditif interne

s 2608 Autre structure précisée de l'oreille interne

s 2609 Structure non précisée de l'oreille interne

s 298 Œil, oreille et structures annexes, autres et précisées

s 299 Œil, oreille et structures annexes, non précisées

Chapitre 3

Structures liées à la voix et à la parole

s 310 Structure du nez

- s 3100 Nez externe
- s 3101 Cloison des fosses nasales
- s 3102 Fosses nasales
- s 3108 Autre structure précisées du nez
- s 3109 Structure non précisée du nez

s 320 Structure de la bouche

- s 3200 Dents
- s 3201 Gencives
- s 3202 Structure du palais
 - s 32020 Palais dur
 - s 32021 Palais mou
- s 3203 Langue
- s 3204 Structure des lèvres
 - s 32040 Lèvre supérieure
 - s 32041 Lèvre inférieure
- s 3208 Autre structure précisée de la bouche
- s 3209 Structure non précisée de la bouche

s 330 Structure du pharynx

- s 3300 Pharynx nasal
- s 3301 Pharynx buccal
- s 3308 Autre structure précisée du pharynx
- s 3309 Structure non précisée du pharynx

§ 340 Structure du larynx

s 3400 Cordes vocales

s 3408 Autre structure précisée du larynx

s 3409 Structure non précisée du larynx

§ 398 Autres structures précisées liées à la voix et à la parole**§ 399** Structures non précisées liées à la voix et à la parole

Chapitre 4

Structures des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire

s 410 Structures du système cardio-vasculaire

- s 4100 Cœur
 - s 41000 Oreillettes
 - s 41001 Ventricules
 - s 41008 Autre structure précisée du cœur
 - s 41009 Structure non précisée du cœur
- s 4101 Artères
- s 4102 Veines
- s 4103 Capillaires
- s 4108 Autre structure précisée du système cardio-vasculaire
- s 4109 Structure non précisée du système cardio-vasculaire

s 420 Structure du système immunitaire

- s 4200 Vaisseaux lymphatiques
- s 4201 Ganglions lymphatiques
- s 4202 Thymus
- s 4203 Rate
- s 4204 Moelle osseuse
- s 4208 Autre structure précisée du système immunitaire
- s 4209 Structure non précisée du système immunitaire

s 430 Structure du système respiratoire

- s 4300 Trachée
- s 4301 Poumons

- s 43010 Arbre bronchique
- s 43011 Alvéoles
- s 43018 Autre structure précisée du poumon
- s 43019 Structure non précisée du poumon
- s 4302 Cage thoracique
- s 4303 Muscles respiratoires
 - s 43030 Muscles intercostaux
 - s 43031 Diaphragme
 - s 43038 Autres muscles respiratoires précisés
 - s 43039 Muscles respiratoires non précisés
- s 4308 Autre structure précisée du système respiratoire
- s 4309 Structure non précisée du système respiratoire
- s 498** Autres structures précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire
- s 499** Structures non précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire

Chapitre 5

Structures liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

§ 510 Structure des glandes salivaires

§ 520 Structure de l'œsophage

§ 530 Structure de l'estomac

§ 540 Structure de l'intestin

§ 5400 Intestin grêle

§ 5401 Gros intestin

§ 5408 Autre structure précisée de l'intestin

§ 5409 Structure non précisée de l'intestin

§ 550 Structure du pancréas

§ 560 Structure du foie

§ 570 Structure de la vésicule et des canaux biliaires

§ 580 Structure des glandes endocrines

§ 5800 Hypophyse

§ 5801 Glande thyroïde

§ 5802 Glande parathyroïde

§ 5803 Glande surrénale

§ 5808 Autre structure précisée des glandes endocrines

§ 5809 Structure non précisée des glandes endocrines

§ 598 Autres structures précisées liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

§ 599 Structures non précisées liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

Chapitre 6

Structures liées à l'appareil génito-urinaire

s 610 Structure du système urinaire

s 6100 Reins

s 6101 Uretères

s 6102 Vessie

s 6103 Urètre

s 6108 Autre structure précisée du système urinaire

s 6109 Structure non précisée du système urinaire

s 620 Structure du plancher pelvien

s 630 Structure de l'appareil reproducteur

s 6300 Ovaires

s 6301 Structure de l'utérus

s 63010 Corps de l'utérus

s 63011 Col de l'utérus

s 63012 Trompes de Fallope

s 63018 Autre structure précisée de l'utérus

s 63019 Structure non précisée de l'utérus

s 6302 Seins et mamelons

s 6303 Structure du vagin et organes génitaux externes

s 63030 Clitoris

s 63031 Grandes lèvres

s 63032 Petites lèvres

s 63033 Conduit vaginal

- s 6304 Testicules
- s 6305 Structure du pénis
 - s 63050 Gland du pénis
 - s 63051 Corps du pénis
 - s 63058 Autre structure précisée du pénis
 - s 63059 Structure non précisée du pénis
- s 6306 Prostate
- s 6308 Autre structure précisée de l'appareil reproducteur
- s 6309 Structure non précisée de l'appareil reproducteur
- s 698** Autre structure précisée liée à l'appareil génito-urinaire
- s 699** Structure non précisée liée à l'appareil génito-urinaire

Chapitre 7

Structures liées au mouvement

s 710 Structure de la région de la tête et du cou

- s 7100 Os du crâne
- s 7101 Os de la face
- s 7102 Os de la région du cou
- s 7103 Articulations de la région de la tête et du cou
- s 7104 Muscles de la région de la tête et du cou
- s 7105 Ligaments et fascia de la région de la tête et du cou
- s 7108 Autre structure précisée de la région de la tête et du cou
- s 7109 Structure non précisée de la région de la tête et du cou

s 720 Structure de la région des épaules

- s 7200 Os de la région des épaules
- s 7201 Articulations de la région des épaules
- s 7202 Muscles de la région des épaules
- s 7203 Ligaments et fascia de la région des épaules
- s 7208 Autres structures précisées de la région des épaules
- s 7209 Structures non précisées de la région des épaules

s 730 Structure du membre supérieur

- s 7300 Structure du bras
 - s 73000 Os du bras
 - s 73001 Articulation du coude
 - s 73002 Muscles du bras
 - s 73003 Ligaments et fascia du bras
 - s 73008 Autre structure précisée du bras

- s 73009 Structure non précisée du bras
- s 7301 Structure de l'avant-bras
 - s 73010 Os de l'avant-bras
 - s 73011 Articulation du poignet
 - s 73012 Muscles de l'avant-bras
 - s 73013 Ligaments et fascia de l'avant-bras
 - s 73018 Autre structure précisée de l'avant-bras
 - s 73019 Structure non précisée de l'avant-bras
- s 7302 Structure de la main
 - s 73020 Os de la main
 - s 73021 Articulations de la main et des doigts
 - s 73022 Muscles de la main
 - s 73023 Ligaments et fascia de la main
 - s 73028 Autre structure précisée de la main
 - s 73029 Structure non précisée de la main
- s 7308 Autre structure précisée du membre supérieur
- s 7309 Structure non précisée du membre supérieur
- s 740** Structure de la région pelvienne
 - s 7400 Os de la région pelvienne
 - s 7401 Articulations de la région pelvienne
 - s 7402 Muscles de la région pelvienne
 - s 7403 Ligaments et fascia de la région pelvienne
 - s 7408 Autre structure précisée de la région pelvienne
 - s 7409 Structure non précisée de la région pelvienne
- s 750** Structure du membre inférieur
 - s 7500 Structure de la cuisse

- s 75000 Os de la cuisse
 - s 75001 Articulation de la hanche
 - s 75002 Muscles de la cuisse
 - s 75003 Ligaments et fascia de la cuisse
 - s 75008 Autre structure précisée de la cuisse
 - s 75009 Structure non précisée de la cuisse
- s 7501 Structure de la jambe
 - s 75010 Os de la jambe
 - s 75011 Articulation du genou
 - s 75012 Muscles de la jambe
 - s 75013 Ligaments et fascia de la jambe
 - s 75018 Autre structure précisée de la jambe
 - s 75019 Structure non précisée de la jambe
- s 7502 Structure de la cheville et pied
 - s 75020 Os de la cheville et du pied
 - s 75021 Articulation de la cheville et articulations du pied et des orteils
 - s 75022 Muscles de la cheville et du pied
 - s 75023 Ligaments et fascia de la cheville et du pied
 - s 75028 Autre structure précisée de la cheville et du pied
 - s 75029 Structure non précisée de la cheville et du pied
- s 7508 Autre structure précisée du membre inférieur
- s 7509 Structure non précisée du membre inférieur
- s 760** Structure du tronc
 - s 7600 Structure de la colonne vertébrale
 - s 76000 Colonne cervicale
 - s 76001 Colonne thoracique

- s 76002 Colonne lombaire
- s 76003 Colonne sacrée
- s 76004 Coccyx
- s 76008 Autre structure précisée de la colonne vertébrale
- s 76009 Structure non précisée de la colonne vertébrale
- s 7601 Muscles du tronc
- s 7602 Ligaments et fascia du tronc
- s 7608 Autre structure précisée du tronc
- s 7609 Structure non précisée du tronc
- s 770** Structures supplémentaires de l'appareil locomoteur liées au mouvement
 - s 7700 Os
 - s 7701 Articulations
 - s 7702 Muscles
 - s 7703 Ligaments extra-articulaires, fascia, aponévrose extra-musculaire, retinaculum, cloisons, bourses séreuses, sans précision
 - s 7708 Autre structure supplémentaire précisée de l'appareil locomoteur liée au mouvement
 - s 7709 Structure supplémentaire non précisée de l'appareil locomoteur liée au mouvement
- s 798** Autres structures précisées liées au mouvement
- s 799** Structures non précisées liées au mouvement

Chapitre 8

Peau et structures annexes

s 810 Structure des aires de la peau

- s 8100 Peau de la région de la tête et du cou
- s 8101 Peau de la région des épaules
- s 8102 Peau du membre supérieur
- s 8103 Peau de la région pelvienne
- s 8104 Peau du membre inférieur
- s 8105 Peau du tronc et du dos
- s 8108 Autre structure précisée des aires de la peau
- s 8109 Structure non précisée des aires de la peau

s 820 Structure des glandes cutanées

- s 8200 Glandes sudoripares
- s 8201 Glandes sébacées
- s 8208 Autre structure précisée des glandes cutanées
- s 8209 Structure non précisée des glandes cutanées

s 830 Structure des ongles

- s 8300 Ongles de doigt
- s 8301 Ongles d'orteil
- s 8308 Autre structure précisée des ongles
- s 8309 Structure non précisée des ongles

s 840 Structure des cheveux et des poils

s 898 Peau et structures annexes précisées

s 899 Peau et structures annexes non précisées

ACTIVITÉS ET PARTICIPATION

- Définitions :*
- Une activité signifie l'exécution d'une tâche ou le fait pour une personne de faire quelque chose.*
 - La participation signifie le fait de prendre part à une situation de la vie réelle.*
 - Les limitations d'activité désignent les difficultés qu'une personne peut rencontrer pour mener une activité.*
 - Les restrictions de participation désignent les problèmes qu'une personne peut rencontrer pour participer à une situation réelle.*

Code qualificatif

Les domaines qui décrivent la composante Activités et participation font l'objet d'une *liste unique* qui couvre l'ensemble des domaines de la vie (allant de l'apprentissage élémentaire aux domaines plus composites comme ceux qui représentent les tâches sociales). Cette composante peut être utilisée pour dénoter des activités (a), ou la participation (p), ou les deux à la fois.

Deux codes qualificatifs s'appliquent à la composante Activités et participation: le code qualificatif de *performance* et le code qualificatif de *capacité*. Le code qualificatif de performance décrit ce que la personne fait dans son cadre de vie habituel. Cet environnement impliquant un contexte sociétal, la performance telle qu'elle est notée par ce code qualificatif peut aussi être entendue comme "implication dans une situation de la vie réelle" ou "expérience vécue" par les personnes dans leur cadre de vie habituel. Ce cadre de vie comprend les facteurs environnementaux, c'est à dire tous les aspects du monde physique, social et attitudinal, qui peut être codé en utilisant la composante Facteurs environnementaux.

Le code qualificatif de capacité se réfère à l'aptitude qu'a une personne à effectuer une tâche ou mener une action. Ce code qualificatif définit le niveau de fonctionnement le plus élevé qu'une personne est susceptible d'atteindre dans un domaine donné à un moment donné. La capacité est évaluée dans un environnement uniforme ou normalisé, et reflète donc l'aptitude de la personne ajustée des facteurs environnementaux. La composante Facteurs environnementaux peut être utilisé pour décrire les caractéristiques de cet environnement uniforme.

Les codes qualificatifs de performance et de capacité peuvent être utilisés l'un comme l'autre en tenant compte ou non de l'utilisation d'aides techniques et de la présence ou non d'assistants personnels, en se référant l'échelle suivante:

xxx.0	AUCUNE difficulté	(aucune, absente, négligeable...)	0-4%
xxx.1	Difficulté LÉGÈRE	(un peu, faible...)	5-24%
xxx.2	Difficulté MODÉRÉE	(moyen, plutôt...)	25-49%
xxx.3	Difficulté GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95%
xxx.4	Difficulté ABSOLUE	(totale...)	96-100%
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Des fourchettes de pourcentages sont fournies pour permettre l'utilisation d'instruments calibrés d'évaluation et autres normes là où ils existent pour quantifier les problèmes de performance ou de limitation des capacités. Par exemple, une absence de problème de performance ou un problème maximum de performance peut avoir une marge d'erreur de 5 %. Un problème de performance modéré est généralement chiffré à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population. Pour utiliser cette échelle de manière uniforme, la recherche doit mettre au point des procédures d'évaluation.

Prière de se référer à l'Appendice 2 pour des explications supplémentaires sur les conventions de codage de la CIF.

Chapitre 1

Apprentissage et application des connaissances

Ce chapitre porte sur l'apprentissage, l'application des connaissances acquises, la réflexion, la résolution de problèmes, et la prise de décisions.

Perceptions sensorielles intentionnelles (d110-d129)

d 110 Regarder

Utiliser les organes des sens intentionnellement pour percevoir des stimulus visuels, comme quand on assiste à un événement sportif ou quand on regarde jouer des enfants.

d 115 Écouter

Utiliser les organes des sens intentionnellement pour percevoir des stimulus auditifs, comme quand on écoute la radio, de la musique ou une conférence.

d 120 Autres perceptions intentionnelles

Utiliser les autres organes des sens intentionnellement pour percevoir d'autres stimulus, comme toucher et distinguer des textures, goûter des bonbons ou sentir des fleurs .

d 129 Autres perceptions sensorielles intentionnelles, précisées ou non précisées

Apprentissage élémentaire (d130-d159)

d 130 Copier

Imiter en tant que composante élémentaire de l'apprentissage, comme imiter un geste, un son ou le tracé des lettres de l'alphabet.

d 135 Répéter

Reproduire une suite d'événements ou de symboles en tant que composante élémentaire de l'apprentissage, comme compter par dix ou réciter un poème.

d 140 Apprendre à lire

Développer les compétences requises pour lire couramment et avec précision un texte écrit (y compris en braille), comme reconnaître des caractères et des alphabets, reconnaître les mots, lire à haute voix sans hésitation, sans sauter de mots et en prononçant correctement, et en comprenant les mots et les phrases.

d 145 Apprendre à écrire

Développer les compétences requises pour produire des symboles sous forme de texte représentant des sons, des mots ou des phrases pour transmettre un signifié (y compris en braille), comme écrire des caractères lisibles, écrire sans faute, et respecter la grammaire.

d 150 Apprendre à calculer

Développer les compétences requises pour manipuler les nombres et effectuer des opérations mathématiques simples ou complexes, comme utiliser des signes mathématiques pour effectuer des additions et des soustractions, appliquer des opérations mathématiques correctes pour résoudre des problèmes.

d 155 Acquérir un savoir-faire

Acquérir les compétences élémentaires ou complexes nécessaires pour exécuter un ensemble intégré d'actions ou de tâches, commencer cet apprentissage et le mener à bien, comme manipuler des outils ou jouer aux échecs.

Inclusion: acquérir un savoir-faire de base ou complexe

d 1550 Acquérir un savoir-faire de base

Apprendre des gestes élémentaires, effectués dans un but déterminé, comme utiliser des couverts, un crayon ou un outil simple.

d 1551 Acquérir un savoir-faire complexe

Apprendre des ensembles intégrés d'actions, suivre les règles, enchaîner l'un après l'autre et coordonner des mouvements, coordonner ses propres mouvements avec ceux d'autres personnes, comme apprendre à jouer au football ou à utiliser un outil.

d 1558 Acquérir d'autres savoir-faire précisés

d 1559 Acquérir des savoir-faire non précisés

d 159 Autres apprentissages précisés et non précisés

Appliquer des connaissances (d160-d179)

d 160 Fixer son attention

Fixer son attention intentionnellement sur des stimulus spécifiques, par exemple ne pas se laisser distraire par le bruit.

d 163 Penser

Formuler et manipuler des idées, des notions et des images sur différents sujets, en poursuivant un but défini ou non, seul ou en compagnie d'autres, comme inventer des histoires, démontrer un théorème, manipuler des idées, réfléchir, méditer, penser, spéculer et envisager.

Exclusions: résoudre des problèmes (d175); prendre des décisions (177)

d 166 Lire

Effectuer les activités nécessaires pour comprendre et interpréter des textes écrits (par ex. des livres, un mode d'emploi ou des journaux, sous forme de texte ou en braille), dans l'intention d'acquérir des connaissances générales ou d'obtenir des informations spécifiques.

Exclusion: apprendre à lire (d140)

d 170 Écrire

Utiliser ou composer des symboles pour transmettre des informations, comme relater des événements ou écrire une lettre.

Exclusion: apprendre à écrire (d145)

d 172 Calculer

Effectuer des calculs selon les règles des mathématiques pour résoudre l'énoncé d'un problème formulé par des mots et produire ou donner des résultats, comme additionner trois nombres, ou diviser un nombre par un autre.

Exclusion: apprendre à calculer (d150)

d 175 Résoudre des problèmes

trouver la réponse à des questions ou la solution à des situations en cernant et en analysant les questions qui se posent, en mettant au point des options ou des solutions, et en évaluant les effets potentiels de ces solutions, par ex. en résolvant une dispute entre deux personnes

Inclusions: résoudre des problèmes simples, résoudre des problèmes complexes

Exclusions: penser (d163) ; prendre des décisions (d177)

d 1750 Résoudre des problèmes simples

Trouver la réponse à une question simple ne comprenant qu'un seul élément en cernant et en analysant l'élément concerné, en mettant au point des solutions, en évaluant les effets potentiels des solutions et en mettant en œuvre la solution choisie.

d 1751 Résoudre des problèmes complexes

Trouver la réponse à une question, ou plusieurs questions liées, comprenant des éléments multiples et liés entre eux, en cernant et en analysant les questions qui se posent, en mettant au point des solutions, en évaluant les effets potentiels des solutions choisies et en mettant en œuvre la solution choisie.

d 1758 Résoudre d'autres problèmes précisés

d 1759 Résoudre des problèmes non précisés

d 177 Prendre des décisions

Faire un choix entre diverses options, mettre en œuvre l'option choisie et évaluer les conséquences de ce choix, comme choisir et acheter un article particulier, décider d'entreprendre une tâche parmi toutes celles qu'il était possible d'entreprendre.

Exclusions: penser (d163), résoudre des problèmes (d175)

d 179 Appliquer des connaissances, autres formes précisées et non précisées

d 198 Apprendre et appliquer des connaissances, autres formes précisées

d 199 Apprendre et appliquer des connaissances, formes non précisées

Chapitre 2

Tâches et exigences générales

Ce chapitre porte sur les aspects généraux relatifs à la réalisation de tâches uniques ou multiples, l'organisation de routines quotidiennes et la gestion du stress. Ces catégories peuvent être utilisées en conjonction avec des tâches ou des actions plus spécifiques si l'on veut préciser l'activité sous-jacente dans différentes circonstances

d210 Entreprendre une tâche unique

Mener à bien les actions simples, complexes ou coordonnées relatives aux composantes mentales et physiques qui concernent le fait de mener à bien une tâche, comme entamer une tâche, organiser le temps, l'espace et les matériels nécessaires, définir le rythme d'exécution de cette tâche, et réaliser, mener à son terme et persévérer dans la réalisation de la tâche.

Inclusions: entreprendre une tâche de simple ou complexe, entreprendre une tâche unique de manière indépendante ou en groupe

Exclusions: acquérir un savoir-faire (d155); résoudre des problèmes (d175); prendre des décisions (d177); entreprendre des tâches multiples (d220)

d2100 Entreprendre une tâche simple

Préparer, entamer une tâche simple, prendre les dispositions utiles requises en matière de temps et d'espace; exécuter une tâche simple ne comprenant qu'une seule composante majeure, comme lire un livre, écrire une lettre, ou faire son lit.

d2101 Entreprendre une tâche complexe

Préparer, entamer une tâche complexe, prendre les dispositions utiles requises en matière de temps et d'espace; exécuter une tâche complexe comprenant plus d'une composante, qu'il faut réaliser l'une après l'autre ou simultanément, comme arranger le mobilier à la maison ou faire ses devoirs pour l'école.

d2102 Entreprendre une tâche unique de manière indépendante

Préparer, entamer et prendre les dispositions utiles requises en matière de temps et d'espace; exécuter une tâche simple ou complexe, et gérer et exécuter cette tâche de manière autonome, sans l'assistance d'une autre personne.

d 2103 Entreprendre une tâche unique en groupe
Préparer, entamer et prendre les dispositions utiles requises en matière de temps et d'espace; exécuter une tâche simple ou complexe, et gérer et exécuter cette tâche avec d'autres personnes impliquées dans une ou plusieurs étapes de ce travail.

d 2108 Entreprendre une autre tâche unique précisée

d 2109 Entreprendre une tâche unique non précisée

d 220 Entreprendre des tâches multiples
Entreprendre des actions simples ou complexes et coordonnées, qui sont les composantes de tâches multiples, intégrées ou complexes, réalisées l'une après l'autre ou simultanément.

Inclusions: effectuer des tâches multiples; mener à terme des tâches multiples; entreprendre des tâches multiples de manière indépendante ou en groupe

Exclusions: acquérir un savoir-faire (d155); résoudre des problèmes (d175); prendre des décisions (d177); entreprendre une tâche unique (d210)

d 2200 Effectuer des tâches multiples
Préparer, entamer, prendre les dispositions nécessaires en matière de temps et d'espace, gérer et exécuter plusieurs tâches ensemble ou l'une après l'autre.

d 2201 Mener à terme des tâches multiples
Mener à terme plusieurs tâches, ensemble ou l'une après l'autre.

d 2202 Entreprendre des tâches multiples de manière indépendante
Préparer, entamer et prendre les dispositions nécessaires en matière de temps et de lieu pour exécuter des tâches multiples, gérer et exécuter plusieurs tâches, ensemble ou l'une après l'autre, sans l'aide d'autres personnes.

d 2203 Entreprendre des tâches multiples en groupe
Préparer, entamer et prendre les dispositions nécessaires en matière de temps et de lieu pour exécuter des tâches multiples, gérer et exécuter plusieurs tâches, ensemble ou l'une après l'autre, avec d'autres personnes impliquées à un ou plusieurs stades de l'exécution des tâches multiples.

d 2208 Entreprendre d'autres tâches multiples précisées

d 2209 Entreprendre des tâches multiples non précisées**d 230 Effectuer la routine quotidienne**

Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées nécessaires pour planifier, gérer et s'acquitter des tâches et des obligations quotidiennes, comme gérer son temps et planifier chaque activité tout au long de la journée.

Inclusions: gérer et mener à bien la routine quotidienne; gérer son propre niveau d'activité

Exclusion: entreprendre des tâches multiples (d220)

d 2301 Gérer la routine quotidienne

Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées susceptibles de répondre aux exigences des tâches et obligations quotidiennes.

d 2302 Mener à bien les routines quotidiennes

Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées qui répondent aux exigences des tâches et obligations quotidiennes.

d 2303 Gérer son propre niveau d'activité

Effectuer les actions et adopter les comportements nécessaires pour gérer les exigences quotidiennes en énergie et en temps.

d 2308 Effectuer d'autres routines quotidiennes précisées**d 2309 Effectuer des routines quotidiennes non précisées****d 240 Gérer le stress et autres exigences psychologiques**

Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées qu'une personne doit accomplir pour gérer et maîtriser les exigences psychologiques nécessaires à la réalisation de tâches impliquant un niveau important de responsabilité et entraînant stress, distraction et crises, comme conduire un véhicule dans un trafic dense ou prendre soin de plusieurs enfants.

Inclusions: assumer ses responsabilités; faire face au stress et aux crises

d 2400 Assumer ses responsabilités

Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées qu'une personne doit accomplir pour assumer les responsabilités de la réalisation de certaines tâches et évaluer les implications de ces responsabilités.

- d 2401 Faire face au stress**
Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées nécessaires pour répondre à la pression, à l'urgence et au stress associés à l'accomplissement d'une tâche.
- d 2402 Faire face à une crise**
Effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées qu'une personne doit accomplir pour réagir comme il le faut dans des situations décisives ou en présence d'un danger imminent ou de difficultés.
- d 2408 Autres activités précisées pour faire face au stress et aux autres demandes psychologiques**
- d 2409 Activités non précisées pour faire face au stress et aux autres demandes psychologiques**

d 298 Autres tâches et exigences générales précisées

d 299 Tâches et exigences générales non précisées

Chapitre 3

Communication

Ce chapitre porte sur les aspects généraux et particuliers de la communication par le langage, les signes et les symboles, et notamment la production et la réception de messages, la conduite d'une conversation, et l'utilisation d'appareils et de techniques de communication.

Communiquer -- recevoir des messages (d310-d329)

d310 Communiquer -- recevoir -- des messages parlés

Comprendre la signification littérale et figurée de messages en langage parlé, comme comprendre qu'une phrase énonce un fait ou est une expression idiomatique.

d315 Communiquer -- recevoir -- des messages non verbaux

Comprendre la signification littérale et figurée de messages manifestés par des gestes, des symboles et des dessins, comme le fait de réaliser qu'un enfant est fatigué quand il se frotte les yeux ou qu'une sirène d'alarme signifie qu'il y a un incendie.

Inclusions: communiquer -- recevoir des messages gestuels, des signes et des symboles généraux, des dessins et des photographies

d3150 Communiquer -- recevoir -- des messages gestuels

Comprendre la signification des expressions du visage, des mouvements et signes des mains, des postures du corps et autres formes du langage corporel.

d3151 Communiquer -- recevoir -- des signes et des symboles généraux

Comprendre la signification des signes et symboles publics, comme les panneaux routiers, les symboles de mise en garde, les notations (par exemple musicale ou scientifique) et les signalisations.

d3152 Communiquer -- recevoir -- des dessins et des photographies

Comprendre la signification représentée par des dessins (par exemple les dessins au trait, les graphismes, les peintures, les représentations à trois dimensions), des graphiques, des diagrammes et des photographies, comme le fait de comprendre qu'un trait vers le haut sur un diagramme de taille indique que l'enfant grandit.

d 3158 Communiquer -- recevoir -- des messages non verbaux, autres formes précisées

d 3159 Communiquer -- recevoir -- des messages non verbaux, autres formes non précisées

d 320 Communiquer -- recevoir -- des messages en langage des signes
Recevoir et comprendre des messages en langage des signes porteurs d'une signification littérale ou figurée.

d 325 Communiquer -- recevoir -- des messages écrits
Comprendre la signification littérale et figurée de messages qui sont transmis par écrit (y compris en braille), comme suivre les événements politiques dans un journal, comprendre un texte religieux.

d 329 Communiquer -- recevoir -- des messages, autres formes précisées ou non précisées

Communiquer -- produire des messages (d330-d349)

d 330 Parler
Produire des messages faits de mots, de phrases et de passages plus longs, porteurs d'une signification littérale ou figurée, comme exprimer un fait ou raconter une histoire oralement.

d 335 Produire des messages non verbaux
Utiliser des gestes, des symboles ou des dessins pour transmettre des messages, comme hocher de la tête pour indiquer un désaccord ou dessiner un schéma pour expliquer un fait ou une idée complexe.

Inclusions: produire des messages gestuels, des signes et des symboles, des dessins et des photographies

d 3350 Produire des messages gestuels
Transmettre un messages au moyen des mouvements du corps, tels que les mimiques (par exemple sourire, froncer les sourcils, gémir), des mouvements des bras et des mains, et des attitudes comme prendre dans ses bras pour indiquer l'affection.

d 3351 Produire des signes et des symboles
Transmettre un signifié en utilisant des signes et des symboles (par exemple des icônes et des symboles scientifiques) ainsi que des systèmes de notation symbolique, comme utiliser les notes de musique pour transcrire une mélodie.

d3352 Produire de dessins et des photographies

Communiquer un signifié en dessinant, en peignant, en faisant des croquis, les diagrammes, ou des images ou des photographies, comme dessiner une carte pour indiquer le chemin.

d3358 Produire d'autres messages non verbaux précisés**d3359 Produire des messages non verbaux non précisés****d340 Produire des messages en langage des signes**

Produire des messages en langage des signes comportant une signification littérale et implicite.

d345 Écrire des messages

Produire des messages comportant une signification littérale et implicite susceptibles d'être transmis par écrit, comme écrire une lettre à un ami.

d349 Communiquer - produire d'autres messages, précisés ou non précisés

Conversation et utilisation des appareils et des techniques de communication (d350-d369)

d350 Conversation

Engager, soutenir et mettre fin à un échange de réflexions et d'idées, mené au moyen du langage parlé, écrit, du langage des signes ou de tout autre langage, avec une ou plusieurs personnes que l'on connaît ou qui sont étrangères, dans un cadre formel ou non formel.

Inclusions: engager, soutenir, mettre fin à une conversation; faire la conversation avec une ou plusieurs personnes

d3500 Engager une conversation

Engager un dialogue ou un échange, par exemple en se présentant, en formulant les politesses d'usage, et en abordant un sujet ou en posant des questions.

d3501 Soutenir une conversation

Poursuivre et construire un dialogue ou un échange en apportant des idées, en proposant de nouveaux sujets ou en rappelant un sujet évoqué précédemment, et en attendant son tour pour prendre la parole ou s'exprimer.

d 3502 Mettre fin à une conversation

Mettre fin à un dialogue ou un échange en ayant recours aux formules usuelles et en mettant un point final aux discussions sur le sujet abordé.

d 3503 Faire la conversation avec une personne

Entamer, poursuivre, conduire et mener à terme un dialogue ou un échange avec une seule personne, comme parler du temps avec un ami.

d 3504 Faire la conversation avec plusieurs personnes

Entamer, de poursuivre, conduire et mener à terme un dialogue ou un échange avec plus d'une personne, comme lancer un échange de vues au sein d'un groupe et y participer.

d 3508 Faire la conversation, autre forme précisée

d 3509 Faire la conversation, forme non précisée

d 355 Discussion

Engager, poursuivre et mettre fin à l'examen d'une question donnée, en argumentant pour ou contre, ou s'engager dans un débat mené au moyen d'un langage écrit ou parlé, d'un langage de signes ou toute autre forme de langage, en présence d'une ou de plusieurs personnes connues ou inconnues, dans un environnement formel ou informel.

Inclusion: discussion avec une ou plusieurs personnes

d 3550 Discussion avec une seule personne

Engager, poursuivre et mettre fin à l'examen d'une question donnée ou s'engager dans un débat avec une seule personne.

d 3551 Discussion avec plusieurs personnes

Engager, poursuivre et mettre fin à l'examen d'une question donnée ou s'engager dans un débat avec plus d'une personne.

d 3558 Autre discussion précisée

d 3559 Discussion non précisée

d 360 Utiliser des appareils et des techniques de communication

Utiliser des appareils, des techniques et aux autres moyens à des fins de communication, comme appeler un ami au téléphone.

Inclusions: utiliser les appareils de télécommunication, utiliser des machines à écrire et autres techniques de communication.

- d 3600 Utiliser des appareils de télécommunication**
Utiliser les téléphones et autres machines, comme les télécopieurs et télex, en tant que moyens de communication.
- d 3601 Utiliser des machines à écrire**
Utiliser diverses machines comme des machines à écrire, des ordinateurs ou des machines à écrire en braille en tant que moyens de communication.
- d 3602 Utiliser les techniques de communication**
Effectuer les actions et les tâches requises dans diverses techniques de communication, comme la lecture sur les lèvres.
- d 3608 Utiliser d'autres appareils et techniques de communication précisés**
- d 3609 Utiliser d'autres appareils et techniques de communication non précisés**
- d 369 Autre conversation et utilisation d'appareils et de techniques de communication, précisée et non précisée**
- d 398 Autre communication précisée**
- d 399 Communication non précisée**

Chapitre 4

Mobilité

Ce chapitre porte sur le mouvement en changeant la position du corps ou en allant d'un endroit à l'autre, en portant, en transportant ou en manipulant des objets, en marchant, courant ou grimpant, et en utilisant divers moyens de transport.

Changer et maintenir la position du corps (d410-d429)

d410 Changer la position corporelle de base

Prendre et quitter une position et passer d'un endroit à un autre, comme se lever d'un fauteuil et se coucher dans un lit, et prendre et quitter les positions à genoux ou accroupi.

Inclusions: passer d'une position à une autre (allongé, debout, accroupi, à genoux), se pencher, déplacer le centre de gravité du corps

Exclusion: se transférer (d420)

d4100 Se coucher

Passer de n'importe quelle position à la position allongée, et inversement, comme se mettre debout ou s'asseoir.

Inclusion: se coucher à plat ventre

d4101 S'accroupir

Prendre et quitter la position accroupie avec les genoux relevés, ou s'asseoir sur les talons comme pour utiliser des toilettes situées au niveau du sol, ou passer de la position accroupie à une autre position, comme la station debout.

d4102 S'agenouiller

Prendre et quitter la position où le corps est porté sur les genoux, les jambes pliées comme pendant les prières, ou passer de la position à genoux à une autre position, comme la station debout.

d4103 S'asseoir

Prendre ou quitter la position assise, ou passer de la position assise à une autre position, comme la station debout ou la position couchée.

Inclusions: s'asseoir les jambes pliées ou croisées; s'asseoir avec les pieds en appui ou non

d 4104 Se mettre debout

Prendre ou quitter la position debout et prendre n'importe quelle position à partir de la position debout, p. ex., s'allonger ou s'asseoir.

d 4105 Se pencher

Courber le dos vers l'avant ou sur le côté, à hauteur du tronc, comme pour faire une révérence ou pour attraper un objet.

d 4106 Déplacer le centre de gravité

Ajuster ou déplacer le poids du corps d'un endroit à l'autre, que l'on soit assis, debout ou couché, comme se balancer d'un pied sur l'autre.

Exclusions: se transférer (d420), marcher (d450)

d 4108 Autres changements précisés de la position du corps**d 4109 Changements non précisés de la position du corps****d 415 Garder la position du corps**

Garder la même position si nécessaire, comme rester assis ou debout au travail ou à l'école.

Inclusions: rester couché, accroupi, à genoux, assis ou debout

d 4150 Rester couché

Rester allongé pendant un certain temps si nécessaire, comme rester couché sur le ventre dans le lit.

Inclusions: rester allongé à plat ventre, sur le dos ou sur le côté

d 4151 Rester accroupi

Rester accroupi pendant un certain temps si nécessaire, comme s'asseoir par terre sans siège.

d 4152 Rester à genoux

Rester à genoux, c'est-à-dire le corps posé sur les genoux en ayant les jambes pliées, pendant un certain temps si nécessaire, comme pendant les prières à l'église.

d 4153 Rester assis

Rester assis sur un siège ou sur le sol pendant un certain temps si nécessaire, comme rester assis à un bureau ou à table.

Inclusions: rester assis les jambes allongées ou croisées, et les pieds appuyés ou non appuyés

d 4154 Rester debout

Rester debout pendant un certain temps si nécessaire, comme faire la queue.

Inclusions: rester debout sur une surface inclinée, glissante ou dure

d 4158 Autres maintiens précisés de la position du corps

d 4159 Maintiens non précisés la position du corps

d 420 Se transférer

Se transférer d'une surface à une autre, comme se glisser sur un banc ou passer du lit à une chaise sans changer de position.

Inclusions: se transférer en restant assis ou couché

Exclusion: changer la position corporelle de base (d140)

d 4200 Se transférer en position assise

Passer en position assise d'un siège à un autre, au même niveau ou à un niveau différent, comme passer de la chaise au lit.

Inclusions: passer d'une chaise à un autre siège, comme un siège de toilette; passer d'un fauteuil roulant à un siège d'auto

Exclusion: changer la position corporelle de base (d410)

d 4201 Se transférer en étant couché

Passer d'une position allongée à l'autre, au même niveau ou à un niveau différent, comme passer d'un lit à l'autre.

Exclusion: changer la position corporelle de base (d410)

d 4208 Autres transferts précisés

d 4209 Transferts non précisés

d 429 Autre maintiens ou changements, précisés et non précisés, de la position du corps

Porter, déplacer et manipuler des objets (d430-d449)

d 430 Soulever et porter des objets

Lever un objet ou de déplacer un objet d'un endroit à un autre, comme pour lever une tasse ou porter un enfant d'une pièce à l'autre.

Inclusions: soulever des objets, les déposer, porter dans les mains, sur les bras, sur les épaules, sur la hanche, sur le dos ou sur la tête

d 4300 Soulever

Lever un ou plusieurs objets afin de les faire passer d'un niveau moins élevé à un niveau plus élevé, comme pour soulever un verre de la table.

d 4301 Porter en main

Prendre ou transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre avec les mains, comme pour porter une valise ou un verre.

d 4302 Porter dans les bras

Prendre ou transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre avec les bras et les mains, comme pour porter un enfant.

d 4303 Porter sur les épaules, la hanche et le dos

Prendre ou transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre avec les épaules, la hanche ou le dos, ou une combinaison de ces parties du corps, comme pour porter un gros colis.

d 4304 Porter sur la tête

Prendre ou transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre sur la tête, comme pour porter un récipient d'eau sur la tête.

d 4305 Déposer des objets

Utiliser les mains, les bras ou d'autres parties du corps pour poser un ou plusieurs objets sur une surface ou à un endroit, comme pour déposer un récipient d'eau par terre.

d 4308 Autres activités précisées relatives au fait de soulever et porter

d 4309 Activités non précisées relatives au fait de soulever et porter

d 435

Déplacer des objets avec les membres inférieurs

Exécuter les actions coordonnées le visant à déplacer des objets en utilisant les jambes et les pieds, comme un donner des coups de pied dans un ballon ou appuyer sur les pédales d'une bicyclette.

Inclusions: pousser avec les membres inférieurs; donner des coups de pied

d 4350 Pousser avec les membres inférieurs

Utiliser les jambes et les pieds pour exercer un effort sur un objets pour l'éloigner de soi, comme repousser une chaise à l'aide du pied.

d 4351 Donner des coups de pied

Utiliser les jambes et les pieds pour lancer un objets loin de soi, comme un donner des coups de pied dans un ballon.

d 4358 Autres activités précisées de déplacement d'objets avec les membres inférieurs

d 4359 Activités non précisées de déplacement d'objets avec les membres inférieurs

d 440

Activités de motricité fine

Manier des objets, les ramasser, les manipuler et les lâcher en utilisant la main, les doigts et le pouce, comme ramasser des pièces de monnaie sur une table, tourner un cadran de téléphone ou un bouton.

Inclusions: ramasser, saisir, manipuler et lâcher

Exclusion : soulever et porter des objets (d430)

d 4400 Ramasser

Soulever ou prendre un ou plusieurs objets avec les mains et les doigts, comme pour prendre un crayon.

d 4401 Saisir

Utiliser une ou les deux mains pour saisir et tenir fermement quelque chose, comme un outil ou une poignée de porte.

d 4402 Manipuler

Utiliser les doigts et les mains pour contrôler, diriger ou guider quelque chose, comme pour manipuler des pièces de monnaie ou d'autres petits objets.

d 4403 Lâcher

Utiliser les doigts et les mains pour lâcher quelque chose, le laisser tomber ou le changer de position, comme pour lâcher un vêtement.

d 4408 Autres activités précisées de motricité fine**d 4409 Activités non précisées de motricité fine****d 445 Utilisation des mains et des bras**

Effectuer les gestes coordonnés nécessaires pour déplacer les objets ou de les manipuler en utilisant les mains et les bras, comme pour tourner une poignée de porte, ou lancer ou attraper un objet.

Inclusions: tirer ou pousser des objets; chercher à prendre; tourner ou tordre les mains et les bras; lancer; attraper

Exclusion: activités de motricité fine (d440)

d 4450 Tirer

Utiliser les doigts, les mains et les bras pour attirer quelque chose à soi, déplacer d'un endroit à l'autre, comme pour fermer une porte.

d 4451 Pousser

Utiliser les doigts, les mains et les bras pour éloigner quelque chose de soi ou déplacer d'un endroit à un autre, comme pour repousser un animal.

d 4452 Chercher à prendre

Tendre les mains et les bras pour saisir quelque chose, comme pour étendre la main au dessus d'une table pour prendre un livre.

d 4453 Tourner ou tordre les mains ou les bras

Utiliser les doigts, les mains et les bras pour tourner, retourner ou plier quelque chose, comme pour utiliser un outil ou un ustensile.

d 4454 Lancer

Utiliser les doigts, les mains et les bras pour saisir quelque chose et l'envoyer en l'air avec une certaine force, comme pour lancer une balle.

d 4455 Attraper

Utiliser les doigts, les mains et les bras pour saisir un objet en mouvement en vue de l'arrêter ou le retenir, comme pour attraper une balle.

d 4458 Autres activités précisées d'utilisation des mains et des bras**d 4459 Activités non précisées d'utilisation des mains et des bras**

- d 449** Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de porter, de déplacer et de manipuler des objets

Marcher et se déplacer (d450-d469)

d 450 **Marcher**

Avancer à pied, pas à pas, de manière qu'au moins un des pieds soit toujours au sol, comme se promener, déambuler, marcher en avant, marcher en arrière ou sur le côté.

Inclusions: marcher sur des distances courtes ou longues; marcher sur différentes surfaces; contourner des obstacles

Exclusions: se transférer (d420); se déplacer (d455)

d 4500 **Marcher sur de courtes distances**

Avancer à pied, sur une distance de moins d'un kilomètre, comme marcher dans sa chambre ou dans le couloir, dans un bâtiment ou sur de courtes distances à l'extérieur.

d 4501 **Marcher sur de longues distances**

Avancer à pied, sur une distance de plus d'un kilomètre, comme marcher d'un bout à l'autre du village ou de la ville, d'un village à l'autre ou dans la campagne.

d 4502 **Marcher sur différentes surfaces**

Marcher sur des surfaces en pente, inégales ou en mouvement, comme marcher sur l'herbe, le gravier ou la glace et la neige, ou marcher dans un train, sur un bateau en marche ou sur un autre moyen de transport.

d 4503 **Contourner des obstacles**

Marcher de la façon nécessaire pour contourner les objets, les personnes, les animaux et les véhicules en mouvement ou immobiles, comme marcher sur la place du marché ou dans un magasin, se déplacer dans le trafic ou d'autres lieux encombrés.

d 4508 **Autres activités précisées relatives au fait de marcher**

d 4509 **Activités non précisées relatives au fait de marcher**

d 455 Se déplacer

Déplacer tout le corps d'un endroit à l'autre, par d'autres moyens que la marche, comme grimper sur un rocher, descendre la rue en courant, sautiller, gambader, sauter ou courir autour des obstacles.

Inclusions: ramper, grimper, courir, jogger, sauter, nager

Exclusions: se transférer (d420); marcher (d450)

d 4550 Ramper

Déplacer tout le corps face contre terre d'un endroit à un autre sur les mains, ou les mains et les bras, et les genoux.

d 4551 Grimper

Déplacer tout le corps vers le haut ou vers le bas, par-dessus des surfaces ou des objets, comme gravir des marches, des rochers, des échelles, des bordures, des margelles ou d'autres objets.

d 4552 Courir

Se mouvoir d'un pas rapide, de telle manière que les deux pieds peuvent être en l'air en même temps.

d 4553 Sauter

Quitter le sol en pliant puis en étendant les jambes, comme sauter sur un pied, sauter à cloche-pied, sautiller et sauter ou plonger dans l'eau.

d 4554 Nager

Faire avancer le corps dans l'eau au moyen de mouvements des membres, sans prendre appui sur le sol.

d 4558 Autres activités précisées relatives au fait de se déplacer**d 4559 Activités non précisées relatives au fait de se déplacer****d 460 Se déplacer dans différents lieux**

Marcher et se déplacer entre divers lieux et dans diverses situations, comme aller d'une pièce à l'autre dans la maison, dans un immeuble, ou dans la rue.

Inclusions: se déplacer dans la maison, ramper ou grimper dans la maison; marcher ou se déplacer dans un immeuble autre que la maison, se déplacer hors de la maison et d'autres bâtiments

d 4600 Se déplacer dans la maison

Marcher et se déplacer dans la maison, dans une pièce, d'une pièce à l'autre, et dans l'ensemble du lieu de résidence ou de vie.

Inclusions: se déplacer d'un étage à l'autre, sur le balcon, dans la cour, le porche ou le jardin

d 4601 Se déplacer dans des bâtiments autres que la maison

Marcher ou se déplacer dans des bâtiments autres que la maison, comme se déplacer dans la maison d'autres personnes, dans des bâtiments privés, dans les bâtiments communautaires et dans des bâtiments privés et publics, ou autres enceintes.

Inclusions: se déplacer dans toutes les parties accessibles de bâtiments et d'enceintes fermées, d'un étage à l'autre, à l'intérieur, l'extérieur ou autour des bâtiments, qu'ils soient publics ou privés.

d 4602 Se déplacer en dehors de la maison et d'autres bâtiments

Marcher et se déplacer aux abords et à une certaine distance de la maison et d'autres bâtiments, sans utiliser de moyens de transport public ou privés, comme marcher sur une bonne distance dans le village ou en ville.

Inclusions: se déplacer dans les rues du voisinage, de la ville ou du village; se déplacer sur de plus grandes distances, sans utiliser de moyens de transport

d 4608 Autres activités précisées relatives au fait de se déplacer en d'autres lieux divers

d 4609 Activités non précisées relatives au fait de se déplacer en d'autres lieux divers

d 465 Se déplacer en utilisant des équipements spéciaux

Déplacer le corps d'un endroit à l'autre, sur toute surface et dans toutes sortes d'espaces, en utilisant des appareils particuliers conçus pour faciliter le déplacement ou pour donner des moyens de déplacement nouveaux, comme les planches à roulettes, les skis, un équipement de plongée, ou descendre la rue en fauteuil roulant ou avec un déambulateur.

Exclusions: se transférer (d420), marcher (d450); se déplacer (d455); utiliser des moyens de transport (d470); conduire un véhicule (d475)

d 469 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de marcher et se déplacer

Se déplacer avec un moyen de transport (d470-d489)

d470 Utiliser un moyen de transport

Utiliser un moyen de transport en tant que passager, être conduit en voiture ou en bus, en pousse-pousse, ou en véhicule à traction animale, en taxi privé ou public, en bus, en train, en tram, en avion, en métro, en bateau.

Inclusions: utiliser un moyen de transport à traction utiliser un moyen de transport motorisé, privé ou public

Exclusions: se déplacer en utilisant des équipements spéciaux (d460); conduire un véhicule (d475)

d4700 Utiliser un moyen de transport à énergie humaine

Être transporté en tant que passager par un moyen de transport mû par une ou plusieurs personnes, comme dans un pousse-pousse ou une chaloupe à rames.

d4701 Utiliser un moyen de transport motorisé privé

Être transporté en tant que passager d'un véhicule motorisé privé, sur terre, sur l'eau ou dans les airs, comme en taxi, en avion ou en bateau privé.

d4702 Utiliser les transports en commun

Être transporté en tant que passager dans un véhicule motorisé conçu pour le transport en commun, sur terre, sur l'eau ou dans les airs, comme être passager d'un bus, d'un train, d'un métro ou d'un avion.

d4708 Autres activités précisées relatives à l'utilisation d'un moyen de transport

d4709 Activités non précisées relatives à l'utilisation d'un moyen de transport

d475 Conduire un véhicule

Conduire un moyen de transport de quelque type que ce soit, comme conduire une voiture, rouler en vélo ou piloter un bateau, ou monter un animal.

Inclusions: conduire un moyen de transport à énergie humaine, un véhicule motorisé, un véhicule à traction animale

Exclusions: se déplacer en utilisant des équipements spéciaux (d460); utiliser un moyen de transport (d470)

- d 4750 Conduire un moyen de transport à énergie humaine**
Conduire un véhicule à énergie humaine, comme une bicyclette, un tricycle ou une chaloupe à rames.
- d 4751 Conduire des véhicules motorisés**
Conduire un véhicule avec un moteur, comme une automobile, une motocyclette, une embarcation à moteur ou un avion.
- d 4752 Conduire un moyen de transport à traction animale**
Conduire un véhicule à traction animale, comme une charrette ou une voiture tirée par des chevaux.
- d 4758 Autre activité précisée relative au fait de conduire un véhicule**
- d 4759 Activités non précisées relatives au fait de conduire un véhicule**

d 480 Monter un animal comme moyen de transport
Voyager sur le dos d'un animal, comme un cheval, un boeuf, un chameau ou un éléphant.
Exclusions: conduire un véhicule (d475); récréation et loisirs (d920)

d 489 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de se déplacer en utilisant un moyen de transport

d 498 Autres activités précisées relatives à la mobilité

d 499 Activités non précisées relatives à la mobilité

Chapitre 5

Entretien personnel

Ce chapitre porte sur les soins personnels, le fait de se laver et de se sécher, de s'occuper de son corps et des parties de son corps, de s'habiller, de manger et boire, et de prendre soin de sa santé.

d510 Se laver

Laver et sécher son corps tout entier, ou des parties du corps, en utilisant de l'eau et les produits ou les méthodes appropriées, comme prendre son bain, le prendre une douche, se laver les mains et les pieds, se laver le visage et les cheveux, et se sécher avec une serviette.

Inclusions: se laver des parties du corps; se laver le corps tout entier; se sécher

Exclusions: prendre soin de parties de son corps (d520); aller aux toilettes (d530)

d5100 Se laver des parties du corps

Appliquer de l'eau, du savon et d'autres substances de nettoyage sur des parties du corps, comme les mains, le visage, les pieds, les cheveux ou les ongles, afin de les nettoyer.

d5101 Se laver le corps tout entier

Appliquer de l'eau, du savon et d'autres substances sur tout le corps afin de se nettoyer, comme prendre un bain ou une douche.

d5102 Se sécher

Utiliser une serviette ou d'autres moyens pour sécher une ou des parties du corps ou tout le corps après s'être lavé.

d5108 Autres activités précisées relatives au fait de se laver et de se sécher

d5109 Activités non précisées relatives au fait de se laver et de se sécher

d520 Prendre soin de parties de son corps

Prendre soin de parties de son corps, comme la peau, le visage, les dents, le cuir chevelu, les ongles et les parties génitales, qui exigent plus qu'un lavage et un séchage.

Inclusions: prendre soin de sa peau, de ses dents, de ses cheveux, des ongles des mains et des pieds

Exclusions: se laver (d510); aller aux toilettes (d530)

d 5200 Prendre soin de sa peau

Prendre soin de la texture et de l'hydratation de sa peau, par exemple enlever les callosités ou les cors, utiliser des lotions hydratantes ou des cosmétiques.

d 5201 Prendre soin de ses dents

Prendre des mesure pour l'hygiène dentaire, par exemple en se brossant les dents, en utilisant la soie dentaire et en prenant soin d'une prothèse ou d'un appareil dentaire.

d 5202 Prendre soin de ses cheveux et de sa barbe

Prendre soin de ses cheveux ou de sa barbe, par exemple en les peignant, les brossant, les coiffant ou les frisant, en se rasant ou en se taillant la barbe.

d 5203 Prendre soin des ongles de ses mains

Nettoyer, couper ou polir les ongles des mains.

d 5204 Prendre soin des ongles de ses pieds

Nettoyer, couper ou polir les ongles des pieds.

d 5208 Autres activités précisées relatives au fait de prendre soin de parties de son corps

d 5209 Activités non précisées relatives au fait de prendre soin de parties de son corps

d 530 Aller aux toilettes

Prévoir et réaliser l'élimination des déchets humains (menstruations, urine et selles) et se nettoyer par la suite.

Inclusions: assurer la régulation de la miction, de la défécation et apporter les soins au moment des menstruations

Exclusions: se laver (d510); prendre soin de parties de son corps (d520)

d 5300 Assurer la régulation de la miction

Prévoir et contrôler la miction, par ex. en exprimant le besoin d'uriner, en se mettant dans une position adéquate, en choisissant et en se rendant à un endroit approprié pour uriner, en manipulant les vêtements avant et après la miction, et en se nettoyant après avoir uriné.

- d5301 Assurer la régulation de la défécation**
Coordonner et contrôler la défécation, par ex. en exprimant le besoin de déféquer, en choisissant et en se rendant à un endroit approprié pour déféquer, en manipulant les vêtements avant et après la défécation, et en se nettoyant après avoir déféqué.
- d5302 Apporter les soins au moment des menstruations**
Coordonner, planifier et apporter les soins nécessaires au moment des menstruations, par ex. en prévoyant les menstruations et en utilisant des serviettes hygiéniques.
- d5308 Autres activités précisées relatives au fait d'aller aux toilettes**
- d5309 Activités non précisées relatives au fait d'aller aux toilettes**

d540**S'habiller**

Effectuer les gestes coordonnés nécessaires pour mettre et ôter des vêtements et des chaussures dans l'ordre et en fonction du contexte social et du temps qu'il fait, par ex. en mettant, en ajustant et en enlevant une chemise, une jupe, une blouse, un pantalon, des sous-vêtements, un sari, un kimono, des collants, un chapeau, des gants, un manteau, des souliers, des bottes, des sandales et des pantoufles.

Inclusions: mettre ou retirer ses vêtements ou ses chaussures et s'habiller selon les circonstances

- d5400 Mettre des vêtements**
Coordonner les gestes nécessaires pour mettre des vêtements sur diverses parties du corps, comme mettre des vêtements sur la tête, les bras et les épaules, les parties inférieure et supérieure du corps; mettre des gants et des coiffes.
- d5401 Ôter des vêtements**
Coordonner les gestes nécessaires pour retirer des vêtements sur diverses parties du corps, comme retirer des vêtements sur la tête, les bras et les épaules, les parties inférieure et supérieure du corps; retirer des gants et une coiffe.
- d5402 Mettre des chaussures**
Coordonner les gestes nécessaires pour mettre des chaussettes, des bas et des chaussures.
- d5403 Ôter des chaussures**
Coordonner les gestes nécessaires pour retirer des chaussettes, des bas et des chaussures.

d 5404 S'habiller selon les circonstances

Se conformer à des conventions et des codes vestimentaires, implicites ou explicites, de la société dans laquelle on vit, et s'habiller en fonction du temps qu'il fait.

d 5408 Autres activités précisées relatives à l'habillement

d 5409 Activités non précisées relatives à l'habillement

d 550 Manger

Coordonner les gestes nécessaires pour préparer des aliments qui ont été servis, les porter à la bouche, les consommer de façon culturellement acceptable, comme couper ou rompre la nourriture en petits morceaux, ouvrir les bouteilles et les canettes, utiliser les couverts, prendre des repas, festoyer, dîner.

Exclusion : boire (d560)

d 560 Boire

Coordonner les gestes nécessaires pour prendre une boisson, la porter à la bouche et la consommer selon les usages, mélanger, agiter et verser des liquides à boire, ouvrir les bouteilles et les canettes, boire à la paille ou boire à un robinet ou à une fontaine, têter.

Exclusion : manger (d550)

d 570 Prendre soin de sa santé

Assurer son confort physique, son bien-être physique et mental, comme avoir un régime équilibré, avoir un niveau d'activité physique approprié, se tenir au chaud ou au frais, éviter de nuire à sa santé, avoir des rapports sexuels protégés, par exemple en utilisant des préservatifs, en se faisant vacciner, et en subissant des examens physiques réguliers.

Inclusions: assurer son bien-être physique; surveiller son régime alimentaire et sa condition physique; protéger sa santé

d 5700 Assurer son confort physique

Prendre soin de soi en étant conscient qu'on doit veiller à ce que son corps soit en position confortable, qu'il n'ait ni trop chaud ni trop froid, et que l'on dispose d'un éclairage convenable.

d 5701 Surveiller son régime alimentaire et sa condition physique

Prendre soin de soi en étant conscient de ses besoins, en choisissant et en consommant des aliments nutritifs et en entretenant une bonne condition physique.

d 5702 Entretien sa santé

Prendre soin de soi en étant conscient de ses besoins et en faisant ce qu'il faut pour prendre soin de sa santé, à la fois pour réagir aux risques pour la santé et pour prévenir une mauvaise santé, par exemple en consultant des professionnels, en suivant l'avis du médecin et des autres professionnels de santé, en évitant les risques pour la santé comme les blessures, les maladies transmissibles, la prise de drogue, et des maladies sexuellement transmissibles.

d 5708 Autres activités précisées relatives au fait de prendre soin de sa santé**d 5709 Activités non précisées relatives au fait de prendre soin de sa santé****d 598 Autres activités précisées relatives à l'entretien personnel****d 599 Activités non précisées relatives à l'entretien personnel**

Chapitre 6

Vie domestique

Ce chapitre porte sur la vie domestiques et de la vie courante. Elles concernent notamment l'acquisition d'un endroit pour vivre, des aliments, des vêtements et autres produits d'usage courant, des activités ménagères de nettoyage et de réparation, de l'entretien de ses biens personnels et autres objets ménagers, et l'aide apportée aux autres.

Acquérir les produits d'usage courant (d610-d629)

d610

Acquérir un endroit pour vivre

Acheter, louer, meubler et arranger une maison, un appartement ou tout autre lieu d'habitation.

Inclusions: acheter ou louer un logement, meubler un logement

Exclusions: acquérir les produits et services (d620); s'occuper des effets ménagers (d650)

d6100 Acheter un logement

Entreprendre les activités nécessaires pour devenir propriétaire d'une maison, d'un appartement ou tout autre lieu d'habitation.

d6101 Louer un logement

Entreprendre les activités nécessaires pour utiliser une maison, un appartement ou tout lieu d'habitation appartenant à autrui en échange d'une contribution financière.

d6102 Meubler un logement

Choisir et arranger le lieu d'habitation avec des meubles, des accessoires et autres équipements et décorer les chambres.

d6108 Autres activités précisées relatives à l'acquisition d'un endroit pour vivre

d6109 Activités non précisées relatives à l'acquisition d'un endroit pour vivre

d 620 Acquéirir des produits et des services

Choisir, se procurer, transporter tous produits et services nécessaires à la vie quotidienne: choisir, se procurer, transporter et ranger de la nourriture, des boissons, des vêtements, des produits de nettoyage, du combustible, des articles ménagers, des ustensiles, des batteries de cuisine, des assiettes, des appareils électroménagers et des outils; se procurer des services publics et d'autres services ménagers.

Inclusions: faire les courses et se procurer des produits d'usage courant

Exclusion : acquérir un endroit pour vivre (d610)

d 6200 Faire les courses

Acquéirir pour de l'argent les produits et les services nécessaires à la vie quotidienne (y compris donner instruction et superviser un intermédiaire chargé de faire les courses), par ex. choisir la nourriture, les boissons, les produits d'entretien, les articles ménagers ou les vêtements au magasin ou au marché; comparer la qualité et les prix des articles désirés, négocier et finalement payer les produits et les services choisis et les transporter.

d 6201 Se procurer des produits d'usage courant

Obtenir, sans échange d'argent, les biens et les services nécessaires dans la vie courante (y compris en donnant instruction et en supervisant un intermédiaire chargé de ces tâches), par ex. récolter les légumes et les fruits et se procurer l'eau et le combustible.

d 6208 Autres activités précisées relatives à l'acquisition des produits d'usage courant**d 6209 Activités non précisées relatives à l'acquisition des produits d'usage courant****d 629 Autres activités précisées et non précisées relatives à l'acquisition des produits d'usage courant**

Tâches ménagères (d630-d649)

d 630 Préparer les repas

Planifier, organiser, préparer et servir des repas simples ou compliqués et les boissons pour soi et les autres, en établissant un menu, en choisissant des aliments et des boissons, en réunissant les ingrédients pour préparer les repas, en cuisant et en préparant les aliments et les boissons froides, en servant les repas.

Inclusions: préparer des repas simples ou complexes

Exclusions: manger (d550); boire (d560); acquérir des produits et des services (d620); faire le ménage (d640); s'occuper des effets ménagers (d650); s'occuper des autres (d660)

d 6300 Préparer des repas simples

Planifier, organiser, cuire et servir des repas faits d'un petit nombre d'ingrédients faciles à préparer et à servir, comme préparer une collation ou un repas léger, transformer les ingrédients simplement en les coupant, et frire, bouillir et chauffer des aliments, comme du riz ou des pommes de terre.

d 6301 Préparer des repas complexes

Planifier, organiser, cuire et servir des repas faits d'un grand nombre d'ingrédients compliqués à préparer et à servir, comme préparer un menu à plusieurs services, transformer les ingrédients de diverses manières en les pelant, les tranchant, les mélangeant, les malaxant et les agitant, et les présenter et les servir d'une manière conforme à l'occasion et aux usages.

Exclusion: utiliser des appareils électroménagers (d6403)

d 6308 Autres activités précisées relatives à la préparation des repas

d 6309 Activités non précisées relatives à la préparation des repas

d640 Faire le ménage

Gérer le ménage, en nettoyant la maison, en lavant les vêtements, en utilisant les produits d'entretien, en entreposant la nourriture, en éliminant les ordures, en balayant, en passant le torchon, en lavant les armoires, les murs et autres surfaces, en rassemblant et en éliminant les ordures ménagères; en rangeant les pièces, les armoires et les tiroirs, en rassemblant, lavant, séchant, pliant et repassant le linge; en frottant les chaussures; en utilisant des balais, des brosses et des aspirateurs; en utilisant des lave-linge, des sèche-linge et des fers à repasser.

Inclusions: laver et faire sécher le linge et les vêtements; nettoyer la cuisine et les ustensiles; nettoyer la salle de séjour; utiliser les appareils électroménagers; entreposer les produits d'usage courant et éliminer les ordures

Exclusions: acquérir un endroit pour vivre (d610); acquérir des produits et des services (d620); préparer les repas (d630); s'occuper des effets ménagers (d650); s'occuper des autres (d660)

d6400 Laver et sécher le linge et les vêtements

Laver le linge et les vêtements à la main et les étendre à sécher en plein air.

d6401 Laver la cuisine et les ustensiles

Nettoyer après avoir fait la cuisine, faire la vaisselle, nettoyer la table et le sol où on a cuisiné et mangé.

d6402 Nettoyer la salle de séjour

Nettoyer les lieux de séjour, essuyer et épousseter, balayer, laver le sol, laver les vitres et les murs, nettoyer la salle de bains et les toilettes, entretenir les meubles.

d6403 Utiliser des appareils électroménagers

Utiliser tous les types d'appareils électroménagers, comme les lave-linge, les sèche-linge, les fers à repasser, les aspirateurs et les lave-vaisselle.

d6404 Entreposer les produits d'usage courant

Entreposer la nourriture, les boissons, le linge et autre objets ménagers nécessaires à la vie de tous les jours; préparer la nourriture à garder en conserve, en salaison ou par réfrigération, garder la nourriture fraîche et hors de portée des animaux.

d 6405 Éliminer les ordures

Éliminer les ordures ménagères, en ramassant les détritiques qui se trouvent autour de la maison, en préparant les ordures en vue de leur élimination, en utilisant les appareils d'élimination des ordures, en brûlant les ordures.

d 6408 Autres activités précisées relatives au fait de faire le ménage

d 6409 Activités non précisées relatives au fait de faire le ménage

d 649 Autres activités ménagères précisées et non précisées

S'occuper des effets ménagers et s'occuper des autres (d650-d669)

d 650 S'occuper des effets ménagers

Entretien et réparation des objets du ménage et des effets personnels, y compris la maison et son contenu, les vêtements, les véhicules et les aides techniques, et prendre soin des plantes et des animaux, y compris notamment peindre et tapisser les pièces, réparer les meubles, réparer la plomberie, assurer l'entretien des véhicules, arroser les plantes; toiletter et nourrir les animaux de compagnie et domestiques.

Inclusions: fabriquer et réparer des vêtements; entretenir la maison, le mobilier et les appareils ménagers; entretenir les véhicules; entretenir les aides techniques; prendre soin des plantes (d'intérieur et d'extérieur) et des animaux

Exclusions: acquérir un endroit pour vivre (d610); acquérir des produits et des services (d620); faire le ménage (d640); aider les autres (d660); occuper un emploi rémunéré (d850)

d 6500 Fabriquer et réparer des vêtements

Fabriquer et réparer des vêtements, comme coudre, fabriquer ou repriser des vêtements; recoudre des boutons et des attaches; repasser les vêtements; réparer et frotter les chaussures.

Exclusions: utiliser des appareils électroménagers (d6403)

d 6501 Entretien du lieu d'habitation et du mobilier

Réparer et entretenir le lieu d'habitation, son extérieur, son intérieur et son contenu, comme peindre, réparer des accessoires et des meubles, utiliser les outils adéquats pour faire les réparations.

d 6502 Entretien des appareils ménagers

Réparer et entretenir tous les appareils ménagers, pour la cuisson, le nettoyage et la réparation, comme graisser et réparer les outils et entretenir le lave-linge.

d 6503 Entretien des véhicules

Réparer et entretenir les véhicules personnels motorisés et non motorisés, y compris les bicyclettes, les charrettes, les automobiles et les bateaux.

d 6504 Entretien des aides techniques

Réparer et entretenir les aides techniques comme les prothèses, orthèses, les outils spécialisés pour l'entretien ménager et l'entretien personnel; entretenir et réparer les appareils de mobilité personnelle comme des cannes, des déambulateurs, des fauteuils roulants et des scooters; entretenir les appareils de communication et de récréation.

d 6505 Soigner les plantes, à l'intérieur et à l'extérieur

Soigner les plantes à l'intérieur et à l'extérieur de la maison, planter, arroser les plantes et leur donner de l'engrais; faire le jardin et cultiver des légumes pour son usage personnel.

d 6506 Soigner les animaux

Soigner les animaux de compagnie et domestiques, nourrir, nettoyer, toiletter les animaux de compagnie et leur faire faire de l'exercice, veiller à la bonne santé des animaux domestiques et de compagnie, planifier les soins des animaux domestiques ou de compagnie pendant son absence.

d 6508 Autres activités précisées relatives au fait de s'occuper des effets ménagers**d 6509 Activités non précisées relatives au fait de s'occuper des effets ménagers****d 660 S'occuper des autres**

Aider les membres du ménage et les autres dans leurs activités d'apprentissage, de communication, d'entretien personnel, de mouvement et de déplacement, à l'intérieur ou à l'extérieur, et se préoccuper du bien-être des membres de la famille et des autres personnes.

Inclusions: aider les autres à prendre soin d'eux-mêmes, à se déplacer, à communiquer et à avoir des relations avec autrui, à avoir une bonne alimentation et à veiller à leur santé

Exclusion: emploi rémunéré (d850)

- d 6600 Aider les autres à prendre soin d'eux-mêmes**
Aider les membres du ménage et les autres à prendre soin d'eux-mêmes, notamment aider les autres à manger, à prendre leur bain, à s'habiller; s'occuper des enfants ou des membres de la famille qui sont malades ou ne peuvent prendre soin d'eux-mêmes qu'avec difficulté, aider les autres à aller à la toilette.
- d 6601 Aider les autres à se déplacer**
Aider les membres du ménage et les autres à se déplacer à l'extérieur de la maison, dans le voisinage ou en ville, pour aller à l'école, au travail ou vers toute autre destination et en revenir.
- d 6602 Aider les autres à communiquer**
Aider les membres du ménage et les autres à communiquer et à entretenir des relations interpersonnelles, par ex. en les aidant à parler, écrire ou lire.
- d 6603 Aider les autres à avoir des relations avec autrui**
Aider les membres du ménage et les autres à avoir des relations avec autrui, les aider à engager, à entretenir ou à mettre fin à de telles relations.
- d 6604 Aider les autres à avoir une bonne alimentation**
Aider les membres du ménage et les autres à s'alimenter, notamment à préparer les repas et à se nourrir.
- d 6605 Aider les autres à veiller à leur santé**
Aider les membres du ménage et les autres obtenir des soins de santé formels ou informels, comme s'assurer qu'un enfant passe une visite médicale régulière, ou qu'une personne âgée prend bien ses médicaments.
- d 6608 Autres activités précisées relatives au fait d'aider les autres**
- d 6609 Activités non précisées relatives au fait d'aider les autres**
- d 669 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de s'occuper des effets ménagers et d'aider les autres**
- d 698 Autres aspects précisés de la vie domestique**
- d 699 Aspects non précisés de la vie domestique**

Chapitre 7

Relations et interactions avec autrui

Ce chapitre traite des activités et tâches nécessaires pour avoir une vie de relation avec d'autres personnes (étrangers, amis, parents, membres de la famille, amants) en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances.

Interactions générales avec autrui (d710-d729)

d710 Interactions de base avec autrui

Avoir des relations avec d'autres personnes en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances, comme faire preuve de respect ou d'estime quand il le faut, ou avoir des égards pour autrui.

Inclusions: manifester du respect, de la chaleur, de la reconnaissance, et de la tolérance dans ses relations; répondre aux critiques et aux conventions sociales; avoir des contacts physiques appropriés

d7100 Chaleur et respect

Manifester et réagir aux marques de respect et d'estime en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances.

d7101 Gratitude

Manifester et réagir aux marques de satisfaction et d'appréciation en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances.

d7102 Tolérance

Faire preuve et réagir aux marques de compréhension et d'acceptation de certains comportement en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances.

d7103 Critique

Manifester et réagir aux expressions d'opinions différentes ou aux désaccords, explicites ou implicites, en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances.

d7104 Conventions sociales

Réagir de manière appropriée aux conventions sociales qui peuvent se manifester dans la vie de relation.

d7105 Contact physique

Engager et réagir au contact physique avec autrui selon les circonstances et dans le respect des convenances.

d7108 Autres interactions de base avec autrui précisées

d7109 Interactions de base avec autrui non précisées

d720 Interactions complexes avec autrui

Entretenir et maîtriser les relations avec autrui selon les circonstances et dans le respect des convenances, comme maîtriser ses émotions et ses pulsions, maîtriser son agressivité verbale et physique, agir de manière indépendante dans les relations sociales, et agir selon les règles et conventions sociales.

Inclusions: nouer et mettre fin à des relations; maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui; avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales; et préserver l'espace social

d7200 Nouer des relations

Entamer et poursuivre des relations avec autrui, pour une courte ou une longue période, selon les circonstances et dans le respect des convenances, comme se présenter, établir des relations amicales ou professionnelles, amorcer une relation qui peut devenir durable, amoureuse ou intime.

d7201 Mettre fin à des relations

Mettre un terme à une relation, en fonction des situations et dans le respect des convenances, comme mettre un terme à une relation temporaire à la fin d'une visite, ou à une relation plus ancienne avec des amis lorsqu'on déménage, avec des collègues de travail, des collègues professionnels, des fournisseurs de services, et des relations amoureuse ou intimes.

d7202 Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui

Maîtriser des émotions et ses pulsions, son agressivité verbale ou physique dans ses relations avec autrui, selon les circonstances et dans le respect des convenances.

d7203 Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales

Agir de manière indépendante dans ses relations et se conformer aux conventions sociales régissant le rôle de chacun, sa position ou toute autre marque de statut social dans ses relations avec les autres.

d7204 Préserver l'espace social

Être conscient et préserver entre soi-même et les autres une distance qui soit adaptée aux circonstances, aux conventions sociales et aux convenances.

d7208 Autres interactions avec autrui complexes précisées

d 7209 Interactions avec autrui complexes non précisées**d 729 Autres interactions générales avec autrui précisées et non précisées*****Relations particulières avec autrui (d730-d779)*****d 730 Relations avec des étrangers**

Engager des contacts temporaires et des liaisons avec des personnes que l'on ne connaît pas dans un but bien précis, comme pour demander son chemin ou acheter quelque chose.

d 740 Relations formelles

Créer et entretenir des relations spécifiques dans un cadre formel, comme avec son employeur, des professionnels ou des prestataires de services.

Inclusions: relations avec des personnes ayant autorité, avec des subordonnés et avec des pairs

d 7400 Relations avec des personnes ayant autorité

Créer et entretenir des relations spécifiques avec des personnes en position de pouvoir, ou jouissant d'un rang ou d'un prestige élevé par rapport à sa propre position sociale, comme un employeur.

d 7401 Relations avec des subordonnés

Créer et entretenir des relations spécifiques avec des personnes occupant une position, ou jouissant d'un rang ou d'un prestige moindre par rapport à sa propre position sociale, comme un employé ou un domestique.

d 7402 Relations avec ses pairs

Créer et entretenir des relations spécifiques avec des personnes occupant la même position, ou jouissant du même rang ou du même prestige que soi-même en termes de position sociale.

d 7408 Autres relations formelles précisées**d 7409 Relations formelles non précisées**

d 750 Relations sociales informelles

Engager des relations avec autrui, comme des relations informelles avec des personnes du voisinage ou de la même résidence, ou avec des collègues de travail, des étudiants, des compagnons de jeux, des personnes ayant les mêmes affinités ou la même profession.

Inclusions: relations informelles avec des amis, des voisins, des connaissances, des co-résidents et ses pairs

d 7500 Relations informelles avec des amis

Instaurer et entretenir des relations d'amitié caractérisées par une estime mutuelle et des intérêts communs.

d 7501 Relations informelles avec des voisins

Instaurer et entretenir des relations avec des personnes vivant à proximité.

d 7502 Relations informelles avec des connaissances

Instaurer et entretenir des relations avec des personnes que l'on connaît mais qui ne sont pas forcément des amis proches.

d 7503 Relations informelles avec des co-résidents

Instaurer et entretenir des relations avec des personnes vivant dans la même maison ou autre habitation, privée ou publique, à quelque fin que ce soit.

d 7504 Relations informelles avec ses pairs

Instaurer et entretenir des relations avec des personnes du même âge, ayant les mêmes intérêts ou présentant les mêmes caractéristiques.

d 7508 Autres relations informelles précisées

d 7509 Relations informelles non précisées

d 760 Relations familiales

Instaurer et entretenir des relations familiales, comme avec les membres de la famille nucléaire, de la famille élargie, de la famille d'accueil ou d'adoption et la belle-famille, des relations plus distantes avec les cousins ou les tuteurs.

Inclusions: relations parents-enfants et enfants-parents, avec les frères et sœurs et la famille élargie

d 7600 Relations parents-enfants

Devenir ou être un parent, naturel ou adoptif, comme avoir un enfant et avoir avec lui une relation de parent, ou créer une telle relation avec un enfant adoptif, y compris en apportant des soins physiques, intellectuels et affectifs à son enfant naturel ou adoptif.

d 7601 Relations enfants-parents

Créer et entretenir des relations avec ses parents, comme un enfant qui obéit à ses parents, ou un enfant adulte qui prend soin de ses parents âgés.

d 7602 Relations entre frères et sœurs

Créer et entretenir des relations fraternelles avec les personnes qui ont les mêmes parents ou au moins un d'entre eux, par la naissance, par adoption ou par mariage.

d 7603 Relations avec la famille élargie

Créer et entretenir des relations avec les membres de la famille élargie, comme les cousins, les oncles et les tantes et les grands-parents.

d 7608 Autres relations familiales précisées**d 7609 Relations familiales non précisées****d 770 Relations intimes**

Créer et entretenir des relations étroites ou tendres avec d'autres personnes, comme entre mari et femme, amants ou partenaires sexuels.

Inclusion: relations amoureuses, maritales ou sexuelles

d 7700 Relations amoureuses

Créer et entretenir des relations basées sur l'attraction affective et physique, pouvant conduire à une relation intime à plus long terme.

d 7701 Relations maritales

Créer et entretenir des relations intimes légitimes avec une autre personne, comme dans le cas d'un mariage légitime, y compris en devenant mari et femme légitimes, ou concubins.

d 7702 Relations sexuelles

Créer et entretenir des relations de nature sexuelle, avec un conjoint ou d'autres partenaires.

d 7708 Autres relations intimes précisées

d7709 Relations intimes non précisées

d779 Autres relations et interactions particulières avec autrui précisées et non précisées

d798 Autres relations et interactions avec autrui précisées

d799 Relations et interactions avec autrui non précisées

Chapitre 8

Grands domaines de la vie

Ce chapitre porte sur la réalisation de diverses tâches et actions permettant de s'engager dans l'éducation, le travail, l'emploi et les transactions économiques.

Éducation (d810-d839)

d810 Éducation informelle

Apprendre à la maison ou dans un autre cadre non institutionnel, comme apprendre l'artisanat ou d'autres savoir-faire avec des parents ou d'autres membres de la famille, ou écolage à domicile.

d815 Éducation préscolaire

Apprendre à un premier niveau d'instruction organisée, conçu avant tout pour donner à l'enfant un avant-goût de l'environnement scolaire et le préparer à l'instruction obligatoire, par ex. en fréquentant une garderie ou un cadre similaire en vue de se préparer à aller à l'école.

d820 Éducation scolaire

Entrer à l'école, participer à toutes les activités scolaires, avec leurs responsabilités et leurs privilèges, apprendre les leçons, les matières et satisfaire aux exigences du programme dans un programme d'éducation primaire et secondaire, notamment en fréquentant l'école régulièrement, en collaborant avec les autres élèves, en suivant les instructions du professeur, en organisant, en étudiant et en effectuant ses devoirs et autres projets, et en progressant vers d'autres niveaux d'éducation.

d825 Formation professionnelle

Suivre les activités d'un programme de formation professionnelle et apprendre les cours qui préparent à un emploi dans le commerce, un métier ou une autre profession.

d830 Éducation supérieure

Suivre les activités proposées dans le cadre de programmes d'études universitaires, écoles supérieures et écoles professionnelles, et étudier les différents aspects d'un programme en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou toute autre reconnaissance de compétences, comme terminer une licence ou une maîtrise, suivre le programme d'une école de médecine ou d'une autre école professionnelle.

d839 Autres domaines de l'éducation, précisés ou non précisés

Travail et emploi (d840-859)

d 840 Apprentissage (préparation à l'emploi)

Suivre des programmes de préparation à l'emploi, comme apprendre à faire le travail d'un apprenti, d'un stagiaire, aller en apprentissage ou suivre une formation sur le tas.

Exclusion: formation professionnelle (d825)

d 845 Obtenir, garder et quitter un emploi

Chercher, trouver et obtenir un emploi, louer ses services et accepter un emploi, conserver son emploi et progresser dans un poste, un métier, un travail ou une profession, et quitter son emploi de manière appropriée.

Inclusions: rechercher un emploi; préparer une notice personnelle; prendre contact avec des employeurs et se préparer pour des entretiens; garder un emploi; surveiller sa propre performance; donner un préavis; et quitter un emploi

d 8450 Chercher un emploi

Repérer et choisir un travail, un métier, une profession ou toute autre forme d'emploi, faire ce qui est nécessaire pour se faire embaucher, comme se présenter sur le lieu de travail et participer à un entretien d'embauche.

d 8451 Garder un emploi

Effectuer le travail qui a été confié afin de garder son emploi, son métier, sa profession ou toute autre forme d'emploi, et obtenir des promotions et autres avancements.

d 8452 Quitter un emploi

Quitter son emploi de la manière appropriée.

d 8458 Autres domaines précisés relatifs à l'obtention, la conservation et la cessation d'emploi

d 8459 Domaines non précisés relatifs à l'obtention, la conservation et la cessation d'emploi

d 850 **Emploi rémunéré**

S'investir dans tous les aspects d'un travail, comme un métier, une profession ou toute autre forme d'emploi, contre rémunération, que ce soit en tant qu'employé, à temps complet ou partiel, ou comme indépendant, notamment en recherchant et en décrochant un travail, en exécutant les tâches qui en découlent, en allant au travail à l'heure, en supervisant d'autres travailleurs ou en étant supervisé, et en effectuant les tâches seul ou en groupe.

Inclusions: travail en indépendant, travail à temps complet ou partiel

d 8500 **Travail en indépendant**

S'investir dans un travail rémunéré trouvé ou produit par une personne, ou effectué pour le compte de tiers sans que s'instaure une relation formelle d'emploi, comme travailleur agricole migrant, en travaillant comme auteur ou consultant indépendant, effectuant des contrats à court terme, travaillant comme artiste ou artisan, en étant propriétaire ou gérant d'un magasin ou d'une autre affaire.

Exclusions: emploi à temps partiel ou à temps complet (d8501, d8502)

d 8501 **Travail à temps partiel**

S'investir dans un travail rémunéré à temps partiel, comme employé, rechercher et décrocher un emploi, exécuter les tâches qui en découlent, se présenter à temps au travail, superviser d'autres travailleurs ou être supervisé, et exécuter les tâches requises seul ou en groupe.

d 8502 **Travail à temps complet**

S'investir dans un travail rémunéré à temps complet, comme employé, rechercher et décrocher un emploi, exécuter les tâches qui en découlent, se présenter à temps au travail, superviser d'autres travailleurs ou être supervisé, et exécuter les tâches requises seul ou en groupe.

d 8508 **Autres domaines précisés relatifs à un emploi rémunéré****d 8509** **Domaines non précisés relatifs à un emploi rémunéré**

d 855 Emploi non rémunéré

S'investir dans tous les aspects d'un travail qui ne procure pas de revenu, à temps complet ou partiel, comme des activités organisées, exécutant les tâches qui en découlent, se présentant au travail à l'heure, supervisant d'autres travailleurs ou étant supervisé, effectuant les tâches requises seul ou en groupe, comme dans le cas d'un travail bénévole, d'une œuvre de bienfaisance, d'un travail pour une communauté ou un groupe religieux sans être rétribué, travailler à domicile sans rémunération.

Exclusion: Chapitre 6 Activités domestiques

d 859 Autres domaines précisés ou non précisés relatifs au travail et à l'emploi

Vie économique (d860-d879)

d 860 Transactions économiques élémentaires

S'investir dans toute forme de transaction économique simple, comme utiliser de l'argent pour acheter de la nourriture ou faire du troc, échanger des biens et des services; ou économiser de l'argent.

d 865 Transactions économiques complexes

S'investir dans toute forme de transaction économique complexe impliquant l'échange de bien et de propriété, et la production de profits ou de valeurs économiques, comme acheter une affaire, une usine, du matériel, gérer un compte en banque, ou faire du commerce.

d 870 Autosuffisance économique

Avoir le contrôle de ressources économiques, de sources publiques ou privées, afin d'assurer la sécurité économique pour le temps présent et pour l'avenir.

Inclusions: ressources économiques personnelles et avantages économiques du secteur public

d 8700 Ressources personnelles

Avoir le contrôle de ressources économiques, personnelles ou privées, afin d'assurer la sécurité économique pour le temps présent et pour l'avenir.

d 8701 Indemnités et allocations publiques

Avoir le contrôle de ressources économiques d'origine publique, afin d'assurer la sécurité économique pour le temps présent et pour l'avenir.

d 8708 Autres domaines précisés d'autosuffisance économique

d 8709 Domaines non précisés d'autosuffisance économique

d 879 Autres domaines précisés et non précisés de la vie économique

d 898 Autres grands domaines de la vie précisés

d 899 Grands domaines de la vie non précisés

Chapitre 9

Vie communautaire, sociale et civique

Ce chapitre porte sur les actions et les tâches nécessaires pour s'investir dans une vie sociale organisée en dehors de la famille, dans la vie communautaire, la vie sociale et la vie civique.

d910 Vie communautaire

S'investir dans tous les aspects de la vie sociale communautaire, comme participer à des œuvres de bienfaisance, des clubs de services ou des organismes socio-professionnels.

Inclusions: associations formelles et informelles; cérémonies

Exclusions: travail non rémunéré (d855); récréation et loisirs (d920); religion et vie spirituelle (d930); vie politique et citoyenneté (d950);

d9100 Association informelles

S'investir dans des associations à caractère social ou communautaire organisées par des personnes ayant des intérêts communs, comme des clubs locaux d'action sociale ou des groupes culturels.

d9101 Association formelles

S'investir dans des groupements professionnels ou d'autres groupes sociaux exigeant une reconnaissance, comme des associations d'avocats, de médecins, ou d'universitaires.

d9102 Cérémonies

S'investir des rites non religieux et des cérémonie ayant une signification sociale, comme les mariages, les funérailles ou des cérémonies d'initiation.

d9108 Autres domaines précisés de la vie communautaire

d9109 Domaines non précisés de la vie communautaire

d 920 Récréation et loisirs

S'investir dans toute forme de jeu, d'activité récréative ou de loisirs, comme des jeux ou des activités sportives informelles ou organisées, des programmes d'exercice physique, de détente, d'amusement ou de divertissement, visiter des galeries d'art, des musées, aller au cinéma ou au théâtre; faire de l'artisanat ou s'adonner à un hobby, lire pour le plaisir, jouer de la musique, faire du tourisme et voyager pour le plaisir.

Inclusions: jeux, sports, arts et culture, artisanat, hobby et rencontres

Exclusions: monter des animaux comme moyens de transport (d480); travail rémunéré et non rémunéré (d850 et d855); religion et vie spirituelle (d930); vie politique et citoyenneté (d950)

d 9200 Jeux

Participer à des jeux pourvus de règles, structurés ou non structurés et à des activités récréatives spontanées, comme jouer aux échecs ou aux cartes, ou jouer avec des jeux d'enfants.

d 9201 Sports

Participer à des compétitions, formelles ou informelles, ou à des épreuves d'athlétisme, seul ou en groupe, comme le bowling, la gymnastique ou le football.

d 9202 Arts et culture

Pratiquer ou apprécier les beaux-arts et les manifestations culturelles, comme aller au théâtre, au cinéma, au musée ou dans une galerie d'art, jouer dans une pièce de théâtre, lire pour son plaisir ou jouer d'un instrument de musique.

d 9203 Artisanat

Faire de l'artisanat comme de la poterie ou du tricot.

d 9204 Hobby

S'adonner à des passe-temps, comme collectionner les timbres, les pièces de monnaie ou les objets anciens.

d 9205 Rencontres

Rencontrer informellement d'autres personnes, comme rendre visite à des amis ou des parents, ou tenir des réunions informelles dans des lieux publics.

d 9208 Autres domaines précisés de la récréation et des loisirs**d 9209 Domaines non précisés de la récréation et des loisirs**

d 930 Religion et vie spirituelle

Pratiquer une religion ou avoir des activités spirituelles, s'engager dans des organisations et des pratiques religieuses et spirituelles, afin de se réaliser, de trouver un sens à la vie, de découvrir des valeurs religieuses et spirituelles et d'établir le contact avec une puissance divine, comme aller à l'église, au temple, à la mosquée ou à la synagogue, prier et chanter à des fins religieuses, ou pratiquer la contemplation.

Inclusions: religion organisée et vie spirituelle

d 9300 Religion organisée

Participer à des cérémonies, activités et événements religieux organisés.

d 9301 Vie spirituelle

Participer à des événements ou des activités spirituelles, en dehors de la religion organisée.

d 9308 Autres domaines précisés relatifs à la religion et la vie spirituelle

d 9309 Domaines non précisés relatifs à la religion et la vie spirituelle

d 940 Droits humains

Jouir de tous les droits reconnus aux niveaux tant national qu'international à la personne humaine en vertu de sa seule existence en tant qu'être humain, tels que les droits humains reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948) et les Règles pour l'égalité des chances des handicapés (1993); le droit à l'autodétermination ou à l'autonomie; le droit de décider de son propre destin.

Exclusions: vie politique et citoyenneté (d950)

d 950 Vie politique et citoyenneté

Participer à la vie sociale, politique et à la vie de la Cité en tant que citoyen, avoir le statut légal de citoyen et jouir des droits, de la protection, des privilèges et avoir les devoirs associés à cette qualité, comme avoir le droit de voter, de se porter candidat à une élection, de former un mouvement politique; jouir des droits et des libertés qui découlent de la citoyenneté (par ex. liberté d'expression, d'association, de religion, la protection contre la détention arbitraire, le droit d'avoir un avocat, d'être jugé et de jouir des droits et d'une protection contre la discrimination); avoir un statut légal en tant que citoyen.

Exclusion: droits humains (d940)

d 998 Autres domaines précisés relatifs à la vie politique et à la citoyenneté

d 999 Domaines non précisés relatifs à la vie politique et à la citoyenneté

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Définition: Les facteurs environnementaux constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie.

Encodage des facteurs environnementaux

Les facteurs environnementaux constituent une composante de la Partie 2 (Facteurs contextuels) de la classification. Ces facteurs doivent être pris en compte pour chaque composante du fonctionnement et doivent faire l'objet d'un codage correspondant (voir Appendice 2).

Les facteurs environnementaux doivent être codés du point de vue de la personne dont on veut décrire la situation. Par exemple, les bateaux de trottoirs sans pavement rainuré doivent être codés comme facilitateurs pour l'utilisateur d'une chaise roulante, mais constituent un obstacle pour une personne malvoyante.

Le premier code qualificatif indique dans quelle mesure un facteur est un facilitateur ou un obstacle. Plusieurs raisons expliquent comment un facteur environnemental peut être un facilitateur ou un obstacle, et dans quelle mesure. S'il est un facilitateur, le codeur doit garder à l'esprit des facteurs comme l'accessibilité à une ressource donnée, son caractère fiable ou variable, sa bonne ou sa mauvaise qualité, etc. S'il s'agit d'un obstacle, il peut être utile de savoir combien de fois il se présente comme tel pour une personne donnée, s'il s'agit d'un obstacle majeur ou mineur, s'il est évitable ou non. Il faut aussi penser au fait qu'un facteur environnemental peut se révéler être un obstacle soit par sa simple existence (par ex. les attitudes négatives à l'égard des personnes ayant une déficience) ou par son absence (par ex. la non disponibilité d'un service). Les effets que les facteurs environnementaux peuvent avoir sur la vie des personnes ayant des problèmes de santé sont variés et complexes, et on peut espérer que la recherche permettra de mieux comprendre les interactions qui en résultent, et qu'elle soulignera, le cas échéant, l'utilité d'avoir recours à un deuxième code qualificatif pour représenter ces facteurs.

Dans certains cas, des ensembles de facteurs environnementaux peuvent être résumés par un seul terme, comme pauvreté, développement, environnement urbain ou rural ou capital social. Ces termes de synthèse ne sont pas repris dans la classification. Au contraire, l'encodeur doit s'efforcer de séparer les facteurs constitutifs et attribuer un code en fonction de ces derniers. Ici aussi, la recherche devra déterminer s'il existe des ensembles clairs et récurrents de facteurs environnementaux susceptibles de conduire à ces termes synthétiques.

Premier code qualificatif

On trouvera ci-dessous l'échelle négative et positive qui indique si un facteur environnemental est un obstacle ou un facilitateur. Un point séparateur indique qu'il s'agit d'un obstacle, et le signe + dénote un facilitateur:

xxx.0	AUCUN obstacle	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	Obstacle LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	Obstacle MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	Obstacle GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	Obstacles ABSOLU	(total...)	96-100 %
xxx+0	AUCUN facilitateur	(aucun,absent, négligeable...)	0-4 %
xxx+1	Facilitateur LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx+2	Facilitateur MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx+3	Facilitateur SUBSTANTIEL	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx+4	Facilitateur ABSOLU	(total...)	86-100 %
xxx.8	Obstacle non précisé		
xxx+8	Facilitateur non précisé		
xxx.9	Sans objet		

Des fourchettes de pourcentages sont formées pour permettre l'utilisation d'instruments calibrés d'évaluation et autres normes là où ils existent pour quantifier l'importance d'un facilitateur ou d'un obstacle. Par exemple, une absence d'obstacle ou un obstacle total peut avoir une marge d'erreur de 5 %. Un obstacle modéré est généralement chiffré à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population. Pour utiliser cette échelle de manière uniforme, la recherche doit mettre en place des procédures d'évaluation.

Deuxième code qualificatif

En préparation.

Chapitre 1

Produits et systèmes techniques

Ce chapitre traite des produits naturels ou fabriqués par l'homme ou des systèmes de produits, équipement et technologies situés dans l'environnement immédiat d'une personne, tels qu'ils sont rassemblés, créés, produits ou fabriqués. La classification ISO 9999 des aides techniques les définit comme "tout produit, instrument, équipement ou système technique utilisé par une personne handicapée, fabriqué spécialement ou existant sur le marché, destiné à prévenir, compenser, soulager ou neutraliser " une déficience. On admet que tout produit ou système technique peut constituer une aide technique. (Voir ISO 9999 (rev.): Aides techniques pour les personnes handicapées -- Classification (deuxième révision); ISO/TC173/SC2; ISO/DIS 9999 (rev.).) Dans le cadre de la présente classification des facteurs environnementaux, cependant, les produits et systèmes techniques d'aide sont définis de manière plus restrictive comme tout produit, instrument, équipement ou système technique adapté ou spécialement conçu pour améliorer le fonctionnement d'une personne handicapée.

e 110 Produits ou substances pour la consommation personnelle

Objets ou substances naturels ou fabriqués par l'homme, qui sont ramassés, traités ou fabriqués pour être ingérés.

Inclusions: aliments, boissons et médicaments

e 1100 Aliments

Objets ou substances naturels ou fabriqués par l'homme, qui sont ramassés, traités ou manufacturés pour être mangés, comme les aliments crus, traités et préparés, liquides ou solides, végétaux et minéraux (vitamines et autres suppléments), quelle que soit leur consistance.

e 1101 Médicaments

Objets ou substances naturels ou fabriqués par l'homme, qui sont ramassés, traités ou fabriqués à des fins médicinales pour l'homme, comme les médicaments allopathiques ou homéopathiques.

e 1108 Autres produits ou substances précisés pour la consommation personnelle

e 1109 Produits ou substances non précisés pour la consommation personnelle

e 115 Produits et systèmes techniques à usage personnel dans la vie quotidienne

Produits, équipements systèmes techniques utilisés par une personne dans sa vie quotidienne, qu'ils soient adaptés ou conçus spécialement, et situés dans, sur ou près de la personne qui les utilise.

Inclusions: produits et systèmes techniques existant sur le marché et aides techniques à usage personnel

e 1150 Produits et systèmes techniques existant sur le marché à usage personnel dans la vie quotidienne

Produits, équipements, systèmes techniques utilisés dans la vie quotidienne, comme des vêtements, des tissus, du mobilier, des appareils, des produits de nettoyage et des outils, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus.

e 1151 Aides techniques à usage personnel dans la vie quotidienne

Produits, équipement et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus destinés à aider une personne à exécuter les principales activités de la vie courante, comme les appareillages de thérapie et d'entraînement, les prothèses et les orthèses, les prothèses neurales (les appareils de stimulation des fonctions vitales comme le contrôle du transit intestinal, de la vessie, de la respiration et du rythme cardiaque), et les appareils de maîtrise de l'environnement visant à faciliter le contrôle de la personne à l'intérieur de sa maison (scanner, système de commande à distance, système de commande vocale, interrupteurs à minuterie).

e 1158 Autres produits et systèmes techniques précisés à usage personnel au quotidien**e 1159 Produits et systèmes techniques non précisés à usage personnel au quotidien****e 120 Produits et systèmes techniques destinés à faciliter la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur**

Produits, équipements et systèmes techniques, y compris ceux qui sont adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, situés dans, sur ou près de la personne qui les utilise.

Inclusions: produits et systèmes techniques généraux et aides techniques utilisés pour la mobilité et le transport personnel

- e 1200 Produits et systèmes techniques généraux pour la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments**
Produits, équipements et systèmes techniques utilisés pour se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, comme des véhicules motorisés et non motorisés pour le transport de personnes sur terre, sur l'eau et dans les airs (bus, voitures, camions, autres véhicules à moteur, moyens de transport à traction animale), et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus.
- e 1201 Aides techniques à la mobilité et au transport à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments**
Produits, équipements et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, comme les appareils d'aide à la marche, les voitures et fourgonnettes spéciales, les adaptations diverses aux véhicules, les fauteuils roulants, les motocyclettes, dispositifs de transfert.
- e 1208 Autres produits et systèmes techniques précisés pour la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments**
- e 1209 Produits et systèmes techniques non précisés pour la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments**

e 125**Produits et systèmes techniques pour la communication**

Produits, équipements et systèmes techniques, y compris ceux qui sont adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour envoyer et recevoir des informations et situés dans, sur ou à proximité de la personne qui les utilise.

Inclusion: produits et systèmes techniques généraux et aides techniques à la communication

e 1250 Produits et systèmes techniques généraux pour la communication

Produits, équipements et systèmes techniques utilisés pour envoyer et recevoir des informations, comme des appareils optiques et acoustiques, des enregistreurs audio et des récepteurs, des appareils de télévision et de vidéo, des appareils de téléphone, des systèmes de transmission sonore et des appareils de communication face à face, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus.

e 1251 Aides techniques à la communication

Produits, équipements et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour envoyer et recevoir des informations, comme des dispositifs de vision spécialisés, des appareils électrooptiques, des appareils à écrire spécialisés, des appareils pour dessiner et écrire à la main, des systèmes de signalisation et des matériels et logiciels informatiques spécialisés, des implants cochléaires, des aides auditives, des lunettes et des lentilles de contact.

e 1258 Autres produits et systèmes techniques précisés pour la communication**e 1259 Produits et systèmes techniques non précisés pour la communication****e 130****Produits et systèmes techniques pour l'éducation**

Produits, équipements, processus, méthodes et systèmes techniques, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour l'acquisition de connaissances, de compétences ou de savoir-faire.

Inclusion: matériels et systèmes techniques généraux et aides techniques pour l'éducation

e 1300 Produits et systèmes techniques généraux pour l'éducation

Produits, équipements, processus, méthodes et systèmes techniques pour l'acquisition de connaissances, de compétences ou de savoir-faire, à quelque niveau que ce soit, comme des livres, des manuels, des jouets éducatifs, du matériel informatique et des logiciels (par exemple CD-ROM), et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus.

e 1301 Aides techniques pour l'éducation

Produits, équipements, processus, méthodes et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, pour l'acquisition de connaissances, de compétences ou de savoir-faire, comme des outils informatiques spécialisés.

e 1308 Autres matériels et systèmes techniques précisés pour l'éducation**e 1309 Matériels et systèmes techniques non précisés pour l'éducation**

e 135**Produits et systèmes techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi**

Produits, équipements et systèmes techniques utilisés dans le monde du travail pour faciliter l'exécution des tâches.

Inclusion: produits et systèmes techniques généraux et aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi

e 1350 Produits et systèmes techniques généraux pour le commerce, l'industrie et l'emploi

Produits, équipements et systèmes techniques utilisés dans le monde du travail faciliter l'exécution des tâches, comme des outils, des machines ou du matériel de bureau, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus.

e 1351 Aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi

Produits, équipements et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, utilisés dans le monde du travail pour faciliter l'exécution de certaines tâches, comme des tables, des bureaux et des armoires réglables, des portes de bureau à ouverture et fermeture télécommandées, du matériel informatique, des logiciels et autres accessoires et appareils de réalité virtuelle destinés à faciliter l'exécution des tâches de travail et à maîtriser son environnement (par ex. scanner, système de commande à distance, système de commande vocale, minuterie).

e 1358 Autres produits et systèmes techniques précisés pour le commerce, l'industrie et l'emploi**e 1359 Produits et systèmes techniques non précisés pour le commerce industriel emploi****e 140****Produits et systèmes techniques pour la culture, les loisirs et le sport**

Produits, équipements et systèmes techniques, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécialement conçus, utilisés dans le cadre d'activités culturelles, récréatives et sportives.

Inclusion: produits et systèmes techniques généraux et aides techniques pour la culture, les loisirs et le sport

e 1400 Produits et systèmes techniques généraux pour la culture, les loisirs et le sport

Produits, équipements et systèmes techniques utilisés pour la culture, les loisirs et le sport, comme des jouets, des skis, des balles de tennis, des pistolets et carabines de sport, des instruments de musique, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus.

e 1401 Aides techniques pour la culture, les loisirs et le sport
Produits, équipements et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour la culture, les loisirs et le sport, comme des appareils de mobilité adaptés pour le sport, des adaptations pour les spectacles de musique et autres performances artistiques.

e 1408 Autres produits et systèmes techniques précisés pour la culture, les loisirs et le sport

e 1409 Produits et systèmes techniques non précisés pour la culture, les loisirs et le sport

e 145 Produits et systèmes techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles

Produits et systèmes techniques, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécialement conçus, uniques ou fabriqués en série, auxquels on accorde ou qui acquièrent une signification symbolique dans le cadre d'une pratique religieuse et d'activités spirituelles.

Inclusion: produits et systèmes techniques généraux et aides techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles

e 1450 Produits et systèmes techniques généraux pour la pratique religieuse et les activités spirituelles
Produits et systèmes techniques, uniques ou fabriqués en série, auxquels on accorde ou qui acquièrent une signification symbolique dans le cadre d'une pratique religieuse et d'activités spirituelles, comme des maisons d'esprits, mâts enrubannés, coiffes, masques, crucifix, menora et tapis de prière, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus.

e 1451 Aides techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles
Produits et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, auxquels on accorde ou qui acquièrent une signification symbolique dans le cadre d'une pratique religieuse et d'activités spirituelles, comme des livres de prière en braille, des cartes de tarot en braille, des protections spéciales pour les roues des fauteuils roulants pour entrer dans les temples.

e 1458 Autres produits et systèmes techniques précisés pour la pratique religieuse et les activités spirituelles

e 1459 Produits et systèmes techniques non précisés pour la pratique religieuse et les activités spirituelles

e 150 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments d'utilité publique

Produits et systèmes techniques, y compris ceux qui sont adaptés ou spécialement conçus, constituant l'environnement d'une personne, à l'intérieur ou à l'extérieur, qui sont réalisés par l'homme et qui sont imaginés, conçus et construits pour l'usage public.

Inclusions: produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des entrées et sorties, des installations et voies d'accès

e 1500 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements d'utilité publique pour entrer et sortir de bâtiments

Produits et systèmes techniques fabriqués par l'homme, qui constituent l'environnement de la personne, et sont imaginés, conçus et construits pour l'usage public, comme l'architecture, la construction et les aménagements des entrées et sorties des bâtiments, y compris sur les lieux de travail et les bâtiments publics, les rampes fixes ou amovibles, les portes automatiques, les poignées de portes à bonne hauteur, les accès de plain-pied.

e 1501 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements d'utilité publique à l'intérieur des bâtiments

Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements intérieurs, imaginés, conçus et construits pour l'usage public à l'intérieur des bâtiments, comme les toilettes, les téléphones, les ascenseurs ou les élévateurs, les escaliers roulants, les thermostats (pour régler la température), les sièges accessibles dispersés dans les auditoriums et les stades.

e 1502 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements d'utilité publique pour l'orientation, les indications d'accès et la désignation des lieux

Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements intérieurs et extérieurs imaginés, conçus et construits pour l'usage public pour aider la personne à trouver son chemin et sa destination, comme des panneaux de signalisation, des indications en braille, des précisions sur la largeur des corridors et les recouvrements de sols, les accès aux kiosques et autres formes de bornes d'information.

e 1508 Autres produits et systèmes techniques précisés de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments d'utilité publique

e 1509 Produits et systèmes techniques non précisés de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments d'utilité publique

e 155 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements de bâtiments à usage privé

Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécifiquement conçus, réalisés par l'homme, qui constituent l'environnement d'une personne, à l'intérieur ou à l'extérieur, et qui sont imaginés, conçus et construits à usage privé.

Inclusions: produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des entrées et sorties, installations et voirie

e 1550 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements à usage privé pour entrer et sortir des bâtiments

Produits et systèmes techniques fabriqués par l'homme et constituant l'environnement d'une personne, qui sont imaginés, conçus et construits pour l'usage privé, comme les entrées et les sorties des maisons, les rampes fixes ou amovibles, les portes automatiques, les poignées de portes à bonne hauteur, les accès de plain-pied.

e 1551 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements à l'intérieur des bâtiments privés

Produits et systèmes techniques imaginés, conçus et construits pour l'usage privé à l'intérieur des bâtiments, comme les toilettes adaptées, les téléphones, les ascenseurs privés, les recouvrements des sols, les armoires et ustensiles de cuisine, les commandes électroniques.

e 1552 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements à usage privé pour l'orientation, les indications d'accès et la désignation des lieux

Produits et systèmes techniques imaginés, conçus et construits pour l'usage privé à l'intérieur et l'extérieur pour trouver son chemin et sa destination, comme des panneaux de signalisation, les indications en braille, la largeur des corridors et les recouvrements de sols.

e 1558 Autres produits et systèmes techniques précisés de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments à usage privé

- e 1559 Produits et systèmes techniques non précisés de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments à usage privé**

e 160 Produits et systèmes techniques de l'aménagement du territoire
Produits et systèmes techniques de l'aménagement du territoire, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécialement conçus, qui affectent l'environnement extérieur immédiat de la personne par la mise en œuvre des politiques, par la conception, la planification et l'aménagement de l'espace.

Inclusions: produits et systèmes techniques des zones organisées par des politiques d'aménagement, comme les espaces ruraux, suburbains et urbains, les parcs, les zones protégées et les réserves naturelles

- e 1600 Produits et systèmes techniques de l'aménagement des espaces ruraux**
Produits et systèmes techniques des zones rurales qui constituent l'environnement immédiat d'une personne et qui ont été affectés ou changés par les politiques, la conception, la planification et l'aménagement de l'espace, comme les terrains agricoles, les sentiers et les panneaux indicateurs.

- e 1601 Produits et systèmes techniques de l'aménagement des espaces suburbains**
Produits et systèmes techniques des zones suburbaines qui constituent l'environnement immédiat d'une personne et qui ont été affectés ou changés par les politiques, la conception, la planification et l'aménagement du territoire, comme les bateaux de portes, les passages, les panneaux indicateurs et l'éclairage public.

- e 1602 Produits et systèmes techniques de l'aménagement des espaces urbains**
Produits et systèmes techniques des zones urbaines qui constituent l'environnement immédiat d'un individu qui ont été affectés ou changés par les politiques, la conception, la planification et l'aménagement du territoire comme les bateaux de portes, les rampes d'accès, les panneaux de signalisation et l'éclairage public.

e 1603 Produits et systèmes techniques des parcs, des zones protégées et des réserves naturelles
Produits et systèmes techniques des terrains aménagés en parcs, zones protégées et réserves naturelles et qui constituent l'environnement immédiat d'un individu qui ont été affectés ou changés par les politiques, la conception, la planification et l'aménagement du territoire, comme le balisage des sentiers et des pistes d'animaux.

e 1608 Autres produits et systèmes techniques précisés de l'aménagement du territoire

e 1609 Produits et systèmes techniques non précisés de l'aménagement du territoire

e 165 Patrimoine

Produits ou objets destinés aux échanges économiques tels que l'argent, les biens, les propriétés et objets de valeur qui sont la propriété d'une personne qui a le droit de les utiliser.

Inclusions: produits et biens matériels et immatériels, avoirs financiers

e 1650 Avoirs financiers
Produits tels que argent et autres instruments financiers, servant de moyens d'échanges pour le travail, les biens et les services.

e 1651 Produits et biens matériels
Produits et objets, comme un bien immobilier, des vêtements, de la nourriture et des biens techniques, qui servent de moyens d'échanges pour le travail, les biens et les services.

e 1652 Produits immatériels
Produits comme la propriété intellectuelle, les connaissances et le savoir-faire, qui servent de moyens d'échanges pour du travail, des biens et des services.

e 1658 Autres produits précisés du patrimoine

e 1659 Autres produits non précisés du patrimoine

e 198 Autres produits et technologies précisés

e 199 Produits et technologies non précisés

Chapitre 2

Environnement naturel et changements apportés par l'homme à l'environnement

Ce chapitre traite des éléments animés et inanimés de l'environnement naturel ou physique et des composantes de cet environnement qui ont été modifiées par l'homme, de même que des caractéristiques de la population humaine dans cet environnement.

e210 Géographie physique

Caractéristiques des étendues de terre et des plans d'eau.

Inclusions: caractéristiques de la géographie comprises dans l'orographie (relief, qualité et étendue des terres y compris l'altitude) et l'hydrographie (plans d'eau, comme les lacs, les fleuves et rivières et les mers)

e2100 Orographie

Caractéristiques du relief, comme les montagnes et les collines, les vallées et les plaines.

e2101 Hydrographie

Caractéristiques des plans d'eau comme les lacs, barrages, cours d'eau.

e2108 Autres éléments précisés de la géographie physique

e2109 Éléments non précisés de la géographie physique

e215 Population

Groupes de personnes vivant dans un environnement donné qui partagent le même schéma d'adaptation environnementale.

Inclusions: changements démographiques; densité de la population

e2150 Changements démographiques

Changements se produisant au sein d'un groupe population, tels que la composition et la variation du nombre total d'individu dans une région donnée par suite des naissances, des décès, du vieillissement de population et des flux migratoires.

e2151 Densité de population

Nombre de personnes par unité de surface, ainsi que l'appréciation relative de ce nombre (faible. forte densité).

e 2158 Autres éléments précisés relatifs à la population

e 2159 Éléments non précisés relatifs à la population

e 220 Flore et faune

Plantes et animaux.

Exclusions : animaux domestiques (e350); population (e215)

e 2200 Plantes

Organismes du règne végétal, capables de photosynthèse, eucaryotes et multicellulaires, caractérisés par le fait qu'ils produisent des embryons, contiennent des chloroplastes, ont des parois cellulaires de cellulose, et sont privés du pouvoir de locomotion, comme les arbres, les fleurs, les buissons et les plantes grimpantes.

e 2201 Animaux

Organismes multicellulaires du règne animal se différenciant des plantes par plusieurs caractéristiques, comme la capacité de locomotion, un métabolisme sans photosynthèse, une réponse marquée aux stimulations, une croissance limitée, une structure organique fixe, comme des animaux sauvages ou domestiques, les reptiles, les oiseaux, les poissons et les mammifères.

Exclusions: patrimoine (e165); animaux domestiques (e350)

e 2208 Autres plantes et animaux précisés

e 2209 Plantes et animaux non précisés

e 225 Climat

Caractéristiques et événements météorologiques.

Inclusions: température, humidité, pression atmosphérique, précipitations, vent et variations saisonnières

e 2250 Température

Niveau de chaud ou de froid, par exemple température élevée et ou basse, température normale ou extrême.

e 2251 Humidité

Degré d'humidité de l'air, un exemple humidité forte ou faible.

e 2252 Pression atmosphérique

Pression de l'air ambiant, par exemple pression rapportée à l'altitude ou aux conditions météorologiques.

e 2253 Précipitations

Chute d'humidité condensée, par exemple pluie, rosée, neige, grêle.

e 2254 Vent

Air se déplaçant naturellement plus ou moins rapidement, comme la brise, la tempête.

e 2255 Variations saisonnières

Changements naturels, réguliers et prévisibles accompagnant le passage d'une saison à l'autre (été, automne, hiver, printemps).

e 2258 Autres éléments précisés du climat**e 2259 Éléments non précisés du climat****e 230 Événements naturels**

Changements géographiques et atmosphériques qui causent une perturbation dans l'environnement physique d'une personne, se produisant régulièrement ou non, comme tremblements de terre et conditions météorologiques violentes, par ex. tornades, ouragans, typhons, inondations, feux de forêts, pluies verglaçantes.

e 235 Événements causés par l'homme

Modifications ou troubles dans l'environnement naturel, causés par l'homme, qui peuvent donner lieu à une perturbation de la vie quotidienne des gens, tels que les situations résultant des conflits et des guerres, le déplacement de populations, la destruction de l'infrastructure sociale, des habitations et des terres agricoles, les catastrophes pour l'environnement, comme la pollution de la terre, de l'eau ou de l'air (par ex. les décharges toxiques).

e 240 Lumière

Rayonnements électromagnétiques qui rendent les choses visibles, qu'il s'agisse de lumière solaire ou artificielle (par ex. bougies, lampes à huile ou à paraffine, feu, électricité) et qui peut fournir des informations utiles ou inquiétantes sur le monde.

Inclusions: intensité lumineuse, qualité lumineuse, contraste des couleurs

e 2400 Intensité lumineuse

Quantité d'énergie émise par une source de lumière naturelle (par ex. le soleil) ou par une source de lumière artificielle.

e 2401 Qualité lumineuse

Nature de la lumière émise et contrastes de couleurs qui en découlent dans l'environnement visible, susceptible de fournir des informations utiles sur le monde environnant (par ex. information visible quant à la présence d'escaliers ou d'une porte) ou de détourner l'attention (par ex. profusion de stimulation visuelles).

e 2408 Autres facteurs précisés relatifs à la lumière**e 2409 Facteurs non précisés relatifs à la lumière****e 245 Changements liés au temps**

Changements temporels naturels, réguliers ou prévisibles d'un moment à un autre.

Inclusions: cycles jour/nuit et cycles de la lune

e 2450 Cycles jour/nuit

Changements de temps naturels, réguliers et prévisibles liés au passage du jour à la nuit et de la nuit au jour, comme le jour, la nuit, l'aurore et le crépuscule.

e 2451 Cycles de la lune

Changements naturels, réguliers et prévisibles de la position de la lune par rapport à la terre.

e 2458 Autres changements précisés liés au temps**e 2459 Changements non précisés liés au temps****e 250 Son**

Phénomène entendu ou susceptible de l'être comme une détonation, une sonnerie, un cognement, un sifflement ou un cri, quel qu'en soit le volume, le timbre ou le ton, et qui peut produire des informations utiles ou inquiétantes sur le monde.

Inclusions: intensité et qualité sonore

e 2500 Intensité sonore

Niveau ou volume d'un phénomène audible défini par la quantité d'énergie produite, où les hauts niveaux d'énergie sont perçus comme des sons forts et les faibles niveaux comme des sons doux.

e 2501 Qualité sonore

Nature d'un son définie par la longueur d'onde et la forme de l'onde et perçue comme un timbre et un ton, comme dur ou mélodieux, susceptible de fournir des informations utiles sur le monde environnant (par ex. bruit d'un chien qui aboie ou d'une chat qui miaule) ou détourner l'attention (par ex. bruit de fond).

e 2508 Autres aspects relatifs au son précisés**e 2509 Aspects relatifs au son non précisés****e 255 Vibration**

Mouvement de va-et-vient régulier ou irrégulier d'un objet ou d'un individu causé par une perturbation physique, comme tremblement, frémissement, mouvements rapides et saccadés des objets, des immeubles ou des personnes causés par un équipement gros ou petit, un aéronef et une explosion.

Exclusion: phénomènes naturels (e230) comme des vibrations ou des tremblements de terre

e 260 Qualité de l'air

Caractéristiques de l'atmosphère (à l'extérieur des bâtiments) ou des espaces clos (à l'intérieur) susceptibles de fournir des informations utiles ou d'attirer l'attention sur le monde.

Inclusions: qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur

e 2600 Qualité de l'air à l'intérieur

Nature de l'air à l'intérieur des bâtiments ou dans les espaces clos, caractérisée par l'odeur, la présence de fumée, l'humidité, la climatisation (qualité de l'air contrôlée) ou absence de contrôle de la qualité de l'air, et susceptible de fournir des informations utiles sur le monde environnant (par ex. odeur de gaz) ou d'attirer l'attention (par ex. sensation enivrante d'un parfum).

e 2601 Qualité de l'air à l'extérieur

Nature de l'air en dehors des bâtiments ou des espaces clos, caractérisée par l'odeur, la présence de fumée, l'humidité, le niveau d'ozone et les autres caractéristiques de l'atmosphère, susceptible de fournir des informations utiles sur le monde environnant (par ex. odeur de la pluie) ou d'attirer l'attention (par ex. odeur âcre d'un produit toxique).

e 2608 Autres caractéristiques précisées de qualité de l'air**e 2609 Caractéristiques non précisées de qualité de l'air**

- e 298** Autres éléments précisés relatifs à environnement naturel et aux changements apportés par l'homme à l'environnement
- e 299** Éléments non précisés relatifs à environnement naturel et aux changements apportés par l'homme à l'environnement

Chapitre 3

Soutiens et relations

Ce chapitre traite des personnes ou des animaux qui apportent affection, soins, protection, assistance et relations à d'autres personnes dans leur maison, sur leur lieu de travail, à l'école, au jeu ou dans d'autres aspects de leurs activités quotidiennes. Ce chapitre ne traite pas des attitudes de la personne ou des personnes qui apportent ce soutien. Le facteur environnemental décrit dans ce chapitre n'est pas la personne ou l'animal considéré, mais représente la quantité de soutien physique et affectif qui est fournie.

e310 Famille proche

Personnes liées par la naissance, par alliance ou par d'autres relations, culturellement reconnues comme constituant la famille proche comme les conjoints, partenaires, parents, frères et sœurs, enfants, parents adoptifs et grands-parents.

Exclusions: famille élargie (e315); prestataires de soins personnels et assistants personnels (e340)

e315 Famille élargie

Personnes liées par la naissance, par alliance ou par d'autres relations, culturellement reconnues comme constituant la famille élargie, comme les tantes, oncles, nièces, neveux.

Exclusions: famille proche (e310)

e320 Amis

Personnes qui sont des connaissances proches et qui perdurent dans des relations caractérisées par la confiance et le soutien mutuel.

e325 Connaissances, pairs, collègues, voisins et membres d'une communauté

Personnes familières les unes avec les autres en tant que connaissances, pairs, collègues, voisins et membres d'une communauté dans des situations de travail, d'école, de loisirs, ou d'autres circonstances de la vie, et qui ont des caractéristiques démographiques communes, par exemple l'âge, le sexe, la religion ou l'origine ethnique, ou qui partagent les mêmes intérêts.

Exclusion: services associatifs et d'entraide (e5550)

e 330 Personnes en position d'autorité

Personnes ayant la responsabilité de prendre des décisions pour les autres et qui ont une influence ou un pouvoir défini socialement selon leurs rôles sociaux, économiques, culturels ou religieux dans la société, comme les professeurs, les employeurs, les superviseurs, les chefs religieux, les tuteurs, les gardiens ou les administrateurs.

e 335 Personnes en position de subordination

Personnes dont la vie quotidienne est influencée par des personnes en position d'autorité au travail, à l'école ou dans d'autres milieux, comme les élèves ou les étudiants, les travailleurs et les membres d'un groupe religieux.

Exclusions: famille proche (e310)

e 340 Prestataires de soins personnels et assistants personnels

Personnes fournissant des services à la demande afin d'aider d'autres personnes dans leurs activités quotidiennes et les soutenir dans leur performance au travail, l'éducation ou d'autres situations de la vie, services fournis grâce à des fonds publics ou privés ou sur une base volontaire, comme les prestataires de services d'entretien ménager, assistants personnels, assistants au transport, aides rémunérés, bonnes d'enfants et autres personnes prestataires de soins.

Exclusions: famille proche (e310); famille élargie (e315); amis (e320); services généraux d'aide sociale (e5750); professionnels de santé (e355)

e 345 Personne étrangères

Personnes qui ne sont ni des familiers ni personnes apparentées, ou qui n'ont pas encore établi une relation ou se sont associées avec la personne concernée, y compris les personnes inconnues qui vivent dans une situation identique, par exemple un professeur suppléant, un collègue, un prestataire de soins.

e 350 Animaux domestiques

Animaux qui apportent un soutien physique, affectif ou psychologique, comme les animaux de compagnie (chiens, chats, oiseaux, poissons, etc.); animaux qui aident à la mobilité personnelle et au transport.

Exclusions: animaux (e2201); patrimoine (e165)

e 355 Professionnels de santé

Tous les prestataires de soins travaillant dans le cadre du système de santé, comme les médecins, infirmières, physiothérapeutes, ergothérapeutes, logopèdes, audiométriciens, prothésistes, travailleurs médico-sociaux, et autres fournisseurs de soins.

Exclusion: autres professionnels (e360)

e 360 **Autres professionnels**

Tous les prestataires de soins travaillant en dehors du système de santé mais proposant des services qui ont un impact sur la santé, comme les travailleurs sociaux, les professeurs, les architectes, les concepteurs.

Exclusions: professionnels de santé (e355)

e 398 **Autres catégories précisées de soutiens et de relations****e 399** **Catégories non précisées de soutiens et de relations**

Chapitre 4

Attitudes

Ce chapitre traite des attitudes en tant que manifestations observables des coutumes, pratiques, idéologies, valeurs, normes, croyances religieuses et autres. Ces attitudes influent sur le comportement et la vie sociale à tous les niveaux, des relations avec autrui à la vie associative, en passant par les structures politiques, économiques et juridiques; par exemple, les attitudes individuelles ou sociétales concernant la confiance ou la valeur que l'on peut accorder à quelqu'un en tant que personne humaine peuvent provoquer des pratiques positives ou honorifiques, ou au contraire entraîner des réactions négatives ou discriminatoires (stigmatisation, stéréotypie, marginalisation ou négligence de la personne). Les attitudes faisant l'objet de la classification sont celles des personnes autres que celles dont on décrit la situation. Il ne s'agit donc pas de celles de la personne concernée elle-même. Les attitudes individuelles sont classifiées en fonction des relations définies au Chapitre 3 de la composante Facteurs environnementaux. Les valeurs et croyances ne font pas l'objet d'un codage distinct des attitudes dans la mesure où les premières sont réputées représenter les forces qui sous-tendent les secondes.

e410 Attitudes individuelles des membres de la proche famille

Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les membres de la proche famille sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.

e415 Attitudes individuelles des membres de la famille élargie

Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les membres de la famille élargie sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.

e420 Attitudes individuelles des amis

Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les amis sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.

e425 Attitudes individuelles des connaissances, pairs, collègues, voisins et membres de la communauté

Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les connaissances, pairs, collègues, voisins et membres de la communauté sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.

- e 430 Attitudes individuelles des personnes en position d'autorité**
Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les personnes en position d'autorité sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.
- e 435 Attitudes individuelles des personnes en position de subordination**
Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les personnes en position de subordination sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.
- e 440 Attitudes individuelles des prestataires de soins personnels et aides domestiques**
Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les dispensateurs de soins personnels et aides domestiques sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.
- e 445 Attitudes individuelles des étrangers**
Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les étrangers sur la personnes considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.
- e 450 Attitudes individuelles des professionnels de santé**
Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les professionnels de santé sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.
- e 455 Attitudes individuelles des professionnels de domaines associés à la santé**
Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les professionnels de domaines associés à la santé sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.
- e 460 Attitudes sociétales**
Opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les membres d'une culture, d'une société, de groupement sous-culturels ou autres sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels.

- e 465 Normes sociales, pratiques et idéologies**
Coutumes, pratiques, règlements et systèmes abstraits de valeurs et de croyances normatives (p. ex., idéologies, visions normatives du monde et philosophies morales) qui se manifestent dans des contextes sociaux et qui affectent ou créent les croyances, les valeurs et les attitudes sociétales et individuelles, comme normes sociales liées à la morale, l'étiquette et la religion; doctrines religieuses, normes et conventions qui en découlent; normes régissant les rituels et les rassemblements de personnes.
- e 498 Autres attitudes précisées**
- e 499 Attitudes non précisées**

Chapitre 5

Services, systèmes et politiques

Ce chapitre traite de plusieurs sujets:

1. Les services offrant des prestations, des programmes et des opérations structurées dans divers secteurs de la société pour répondre aux besoins de la population. La notion de service comprend les personnes qui s'en occupent. Ces services peuvent être de publics, privés ou bénévoles, peuvent fonctionner aux niveaux local, communautaire, régional, départemental, provincial, national ou international et peuvent être prestés par les employeurs, des associations, des organismes, des agences ou des services de l'État. Les prestations ainsi offertes peuvent être de portée générale, ou être adaptées ou spécialement conçues.

2. Les systèmes représentés par les mécanismes administratifs de contrôle et de suivi mis en place par les autorités locales, régionales, nationales ou internationales ou par toute autre autorité reconnue. Ils visent à organiser, contrôler et surveiller les services offrant des prestations, ainsi que les opérations et programmes structurés dans divers secteurs de la société.

3. Les politiques manifestées par les règles, règlements, conventions et normes adoptées par les autorités locales, régionales, nationales et internationales, ou par toute autres autorité reconnue. Ces politiques organisent, contrôlent et surveillent les services, les opérations et programmes structurés dans divers secteurs de la société.

e510 Services, systèmes et politiques pour la production de biens de consommation

Services, systèmes et politiques qui administrent et assurent la production d'objets et autres produits destinés à être consommés ou utilisés par des personnes.

e5100 Services pour la production de biens de consommation

Services et programmes pour la collecte, la création, la production et la fabrication de biens et de produits de consommation, comme les produits et la technologie utilisés pour la mobilité, la communication, l'éducation, le transport, l'emploi et le travail domestique, y compris ceux qui fournissent ces services.

Exclusions: services d'éducation et de formation (e5850); services de communication (e5350); Chapitre 1 Produits et systèmes techniques

- e 5101 Systèmes pour la production de biens de consommation**
Mécanismes de contrôle et de surveillance comme les organisations régionales, nationales et internationales qui définissent les normes à suivre (par exemple l'Organisation internationale de normalisation) et les organisations de consommateurs, qui régissent la collecte, la création, la production et la fabrication de biens et de produits de consommation.
- e 5102 Politiques pour la production de biens de consommation**
Textes législatifs, réglementations et normes qui président à la collecte, la création, la production et la fabrication de biens et de produits de consommation, par exemple quant aux standards à adopter.
- e 5108 Autres services, systèmes et politiques précisés pour la production de biens de consommation**
- e 5109 Services, systèmes et politiques non précisés pour la production de biens de consommation**
- e 515 Services, systèmes et politiques relatifs à l'architecture et la construction**
Services, systèmes et politiques pour la conception et la construction d'immeubles, qu'ils soient publics ou privés.
Exclusions: Services, systèmes et politiques relatifs à la planification des zone de plein air (e520)
- e 5150 Services pour l'architecture et la construction**
Services et programmes pour la conception, la construction et l'entretien d'immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et publics, comme ceux qui sont destinés à la construction, à la mise en œuvre ses principes de conception, les codes, réglementations et normes de la construction, ainsi que les personnes qui fournissent ces services.
- e 5151 Systèmes pour l'architecture et la construction**
Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui président à la planification, la conception, la construction et l'entretien d'immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et publics, comme la mise en œuvre et le respect des codes d'urbanisme, des normes de construction, des normes de protection contre le feu et pour la sécurité des personnes.

e5152 Politiques pour l'architecture et la construction
Textes législatifs, réglementations et normes qui président à la planification, la conception, la construction et l'entretien d'immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et publics, comme les politiques relatives aux codes d'urbanisme, aux normes de construction, aux normes de protection contre le feu et pour la sécurité des personnes.

e5158 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à l'architecture et la construction

e5159 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à l'architecture et la construction

e520 Services, systèmes et politiques relatifs à la planification des zones de plein air

Services, systèmes et politiques destinés à la planification, la conception, le développement et l'entretien du domaine public (parcs, forêts, littoral, marais) et du domaine privé, dans le contexte rural, suburbain et urbain.

Exclusions: services, systèmes et politiques relatifs à l'architecture et la construction (e515)

e5200 Services relatifs à la planification des zones de plein air
Services et programmes visant à planifier, créer et entretenir les espaces urbains, suburbains, ruraux et de loisirs, les zones protégées, les zones commerciales et de réunion en plein air (places, marchés) et les voies d'accès pour piétons et véhicules qui s'y rendent, y compris ceux qui fournissent ces services.

Exclusions: produits pour la conception, la construction de bâtiments à usage public (e150) ou privé (d155); produits de l'aménagement du territoire (e160)

e5201 Systèmes relatifs à la planification des zones de plein air
Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance comme la mise en place et la surveillance de décisions locales, régionales ou nationales portant sur la planification, la conception, le développement et l'entretien des zones de plein air, qu'ils portent sur les domaines situés en zone rurale, suburbaine ou urbaine ou portent sur la protection des parcs et des réserves naturelles.

e 5202 Politiques relatives à la planification des zones de plein air
Textes de loi, réglementations et normes relatives à la planification, la création et l'entretien des espaces ouverts, qu'ils soient situés en zone rurale, suburbaine ou urbaine ou portent sur la protection des parcs et des réserves naturelles, comme les politiques sur les codes de conception, la préservation du patrimoine ou les politiques de planification de l'environnement.

e 5208 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à la planification des zones de plein air

e 5209 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à la planification des zones de plein air

e 525

Services, systèmes et politiques relatifs au logement

Services, systèmes et politiques mis en place pour fournir des abris, des bâtiments d'habitation et autres logements pour la population.

e 5250 Services relatifs au logement
Services et programmes conçus pour repérer, fournir et entretenir des maisons ou des abris dans lesquels des personnes peuvent vivre, comme les agences immobilières et organismes d'aide au logement, les abris pour personnes indigentes, y compris ceux qui fournissent ces services.

e 5251 Systèmes relatifs au logement
Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui régissent l'habitat et le logement, comme les systèmes mis en place pour faire exécuter et suivre les politiques relatives au logement.

e 5252 Politiques relatives au logement
Textes de loi, réglementations et normes régissant l'habitat et le logement, comme les réglementations et politiques qui définissent les critères d'éligibilité pour l'attribution de maisons ou autres logements, les politiques traitant du rôle de l'État dans le développement et l'entretien de l'habitat, et des politiques concernant les nouvelles implantations de zones constructibles.

e 5258 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs au logement

e 5259 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs au logement

e530**Services, systèmes et politiques relatifs aux services de première nécessité**

Services, systèmes et politiques fournissant à l'ensemble de la population les services de première nécessité que sont l'eau, l'électricité, le carburant, les systèmes d'assainissement, de transports publics et les services essentiels.

Exclusions: services, systèmes et politiques relatifs à la protection civile (e545)

e5300 Services de première nécessité

Services et programmes, y compris ceux qui s'en occupent, fournissant à l'ensemble de la population l'énergie (carburant et électricité), les systèmes d'assainissement, l'eau et autres services essentiels (services d'intervention) pour les consommateurs des zones résidentielles et commerciales.

e5301 Systèmes relatifs aux services de première nécessité

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui président à la mise à disposition des services de première nécessité, comme les conseils de santé et de sécurité, les associations de consommateurs.

e5302 Politiques relatives aux services de première nécessité

Textes législatifs, réglementations et normes régissant les services de première nécessité, comme les normes sanitaires et de sécurité régissant la livraison et la fourniture de l'eau et des combustibles, les pratiques en matière d'assainissement collectif et les politiques relatives aux services essentiels et à l'approvisionnement en périodes de pénurie et de catastrophes naturelles.

e5308 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs aux services de première nécessité**e5309 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux services de première nécessité****e535****Services, systèmes et politiques relatifs à la communication**

Services, systèmes et politiques relatifs à la transmission et à l'échange d'information.

e 5350 Services relatifs à la communication

Services et programmes, y compris les personnes qui s'en occupent, visant à la transmission de l'information par différents moyens comme le téléphone, la télécopie, le courrier, le courrier électronique et autres systèmes informatisés (services de relais téléphoniques, télétype, télétexte, services d'accès à internet).

Exclusion : services relatifs aux médias (e5600)

e 5351 Systèmes relatifs à la communication

Procédures de contrôle administratif et de surveillance, comme les autorités de réglementation de télécommunications et autres organes semblables, régissant la transmission de l'information par différents moyens comme le téléphone, la télécopie, le courrier, le courrier électronique et autres systèmes informatisés.

e 5352 Politiques relatives à la communication

Textes législatifs, réglementations et normes régissant la transmission de l'information par différents moyens comme le téléphone, la télécopie, le courrier, le courrier électronique et autres systèmes informatisés, comme les textes relatifs au droit d'accès aux services de communication, les exigences pour disposer d'une adresse postale, et les normes en matière de télécommunications.

e 5358 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à la communication**e 5359 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à la communication****e 540 Services, systèmes et politiques relatifs aux transports**

services, systèmes et politiques devant permettre le déplacement des personnes et des biens d'un lieu à un autre

e 5400 Services relatifs aux transports

Services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, visant à déplacer les personnes ou les biens par la route ou autre voie terrestre, par chemin de fer, par air ou par mer, qu'il s'agisse de moyens de transport publics ou privés.

Exclusion : produits à usage personnel pour la mobilité et le transport (e115)

e 5401 Systèmes relatifs aux transports

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant le déplacement des personnes ou des biens par la route ou autre voie terrestre, par chemin de fer, par air ou par mer, comme les dispositions accordant le droit d'exploiter les véhicules concernés, la mise en place et la surveillance de réglementations et de mesures de sécurité applicables aux différents moyens de transport.

Exclusion : services, systèmes et politiques relatifs à la sécurité sociale (e570)

e 5402 Politiques relatives aux transports

Textes de loi, réglementations et normes régissant le déplacement des personnes ou des biens par la route ou autre voie terrestre, par chemin de fer, par air ou par mer, comme les lois d'orientation et politiques relatives aux transports, les politiques en matière d'accès aux transports publics.

e 5408 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs aux transports**e 5409 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux transports****e 545****Services, systèmes et politiques relatifs à la protection civile**

Services, systèmes et politiques devant assurer la sécurité des personnes et des biens.

Exclusion : services, systèmes et politiques relatifs aux services de première nécessité (e530)

e 5450 Services relatifs à la protection civile

Services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, organisés par la communauté et visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, comme les services de lutte contre le feu, de police, de secours d'urgence et d'ambulances.

e 5451 Systèmes relatifs à la protection civile

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant la sécurité des personnes et des biens, comme les dispositifs organisant les services de police, de lutte contre le feu, de secours d'urgence et d'ambulances.

- e 5452 Politiques relatives à la protection civile**
Textes de loi, réglementations et normes régissant la sécurité des personnes et des biens, comme les politiques présidant à l'organisation des services de police, de lutte contre le feu, de secours d'urgence et d'ambulances.
- e 5458 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à la protection civile**
- e 5459 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à la protection civile**

e 550 Services, systèmes et politiques relatifs au droit
Services, systèmes et politiques relatifs à la législation d'un pays.

- e 5500 Services relatifs au droit**
Services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, visant à établir l'autorité de l'État, tels que définis par la loi, comme les cours de justice, les tribunaux et autres institutions qui peuvent avoir à connaître des litiges civils et pénaux et à les juger, les droits de la défense, le rôle des divers types d'hommes de loi, les juridictions chargées de médiation, d'arbitrage, de décisions correctionnelles ou pénales.
- e 5501 Systèmes relatifs à l'application du droit**
Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant l'administration de la justice, et les systèmes d'application et de surveillance des procédures formelles que sont les lois, réglementations, jurisprudences, lois religieuses, lois et conventions internationales.
- e 5502 Politiques relatives au droit**
Textes de loi, réglementations et normes régissant l'administration de la justice, comme les lois, jurisprudences, lois religieuses, lois et conventions internationales.
- e 5508 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs au droit**
- e 5509 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs au droit**

e555**Services, systèmes et politiques relatifs aux associations et aux services d'entraide**

Services, systèmes et politiques relatifs à des groupes des personnes qui se sont organisées pour défendre des intérêts communs de nature non commerciale, souvent dans le cadre d'une association de membres inscrits.

e5550 Services relatifs aux associations et et aux services d'entraide

Services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, visant à poursuivre un intérêt commun à but non commercial avec d'autres personnes partageant les mêmes intérêts, ces services pouvant être sujets à inscription et à acquisition d'une carte de membre, comme des associations et autres sociétés proposant des services récréatifs et de loisirs, des activités sportives, culturelles, religieuses ou d'entraide mutuelle.

e5551 Systèmes relatifs aux associations et aux services d'entraide

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant les relations et des activités des personnes qui se regroupent en ayant des intérêts communs à but non commercial, les normes qui doivent présider à la mise en place et à la gestion de ces associations, qu'il s'agisse de sociétés d'entraide, de sociétés de loisirs, d'associations culturelles et religieuses, ou d'organisations sans but lucratif.

e5552 Politiques relatives aux associations et aux services d'entraide

Textes de loi, réglementations et normes régissant les relations et des activités des personnes qui se regroupent en ayant des intérêts communs à but non commercial, comme les politiques régissant la création et la gestion de ces associations, qu'il s'agisse de sociétés d'entraide, de sociétés de loisirs, d'associations culturelles et religieuses, ou d'organisations sans but lucratif.

e5558 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs aux associations et aux services d'entraide**e5559 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux associations et aux services d'entraide****e560****Services, systèmes et politiques relatifs aux médias**

Services, systèmes et politiques relatifs aux communications de masse par la radio, la télévision, la presse et internet.

e 5600 Services relatifs aux médias

Services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, visant à assurer les communications de masse, comme la radio, la télévision, les reportages de presse, les journaux, les sous-titrages, les services en braille, les services de communication informatisés (web, internet).

Exclusion : services relatifs à la communications (e5350)

e 5601 Systèmes relatifs aux médias

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant la diffusion de nouvelles et autres informations au grand public, tels que les normes qui définissent le contenu, la distribution, la diffusion, l'accès et les méthodes de communications par voie de radio, télévision, reportages de la presse, les journaux et moyens de communications de masse informatisés (web, internet).

Inclusions : exigences en matière de sous-titrage à la télévision, les journaux et autres publications en braille et les transmissions de télétexte par la radio

Exclusion : systèmes relatifs à la communication (e5351)

e 5602 Politiques relatives aux médias

Textes de loi, réglementations et normes régissant la diffusion de nouvelles et autres informations vers le grand public, comme les politiques qui régissent le contenu, la distribution, la diffusion, l'accès à l'information et les méthodes de communications par la voie de la radio, de la télévision, des magazines, les journaux, des moyens de communications de masse informatisés (web, internet).

Exclusion : politiques relatives à la communications (e5352)

e 5608 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs aux médias**e 5609 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux médias****e 565 Services, systèmes et politiques relatifs à l'économie**

Services, systèmes et politiques relatifs au système global de production, de distribution, de consommation et d'utilisation de biens et de services.

Exclusion : services, systèmes et politiques relatifs à la sécurité sociale (e570)

e 5650 Services relatifs à l'économie

Services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, visant globalement à la production, la distribution, la consommation et l'utilisation de biens et de services, ce qui comprend le secteur commercial privé (entreprises, sociétés, projets à but lucratif) le secteur public (services commerciaux qui en dépendent, coopératives et sociétés d'État), les organismes financiers (banques et compagnies d'assurances).

Exclusions: services de première nécessité (e5300); services relatifs au travail et à l'emploi (e5900)

e 5651 Systèmes relatifs à l'économie

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance concernant la production, la distribution, la consommation et l'utilisation de biens et de services, par exemple des systèmes pour la mise en œuvre et le suivi des politiques économiques.

Exclusions: systèmes relatifs aux services de première nécessité (e5301); systèmes relatifs au travail et à l'emploi (e5901)

e 5652 Politiques relatives à l'économie

Textes de loi, réglementations et normes concernant la production, la distribution, la consommation et l'utilisation de biens et de services, tels que la doctrine économique adoptée et le développement mis en œuvre par l'État.

Exclusions: politiques relatives aux services de première nécessité (e5302); politiques relatives au travail et à l'emploi (e5902)

e 5658 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à l'économie**e 5659 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à l'économie****e 570****Services, systèmes et politiques relatifs à la sécurité sociale**

Services, systèmes et politiques visant à assurer un revenu aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage, de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin d'une aide publique financée par les revenus du système général de l'impôt ou d'un système de contribution.

Exclusion : services, systèmes et politiques relatifs à l'économie (e565)

e 5700 Services relatifs à la sécurité sociale

Services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, visant à assurer un revenu aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage, de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin d'une aide publique financée par les revenus du système général de l'impôt ou d'un système de contribution, par exemple les services déterminant les ayants droits, les services d'indemnisation pour les types de programmes suivants : programme d'assistance sociale (par exemple assistance sans contribution, indemnisation en fonction de l'état d'indigence ou des besoins), programme d'assurances sociales (par exemple contribution à une assurance accident ou chômage), systèmes de protection contre l'invalidité et systèmes de pension (par exemple revenus de remplacement).

Exclusions: services relatifs à la santé (e5800)

e 5701 Systèmes relatifs à la sécurité sociale

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui régissent les programmes apportant un appui financier aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage, de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin d'assistance publique, comme les systèmes mettant en œuvre les réglementations définissant les règles d'admission aux bénéfices de l'assistance sociale, de l'assistance publique, de l'assurance chômage, et des indemnités pour invalidité et autres pensions associées.

e 5702 Politiques relatives à la sécurité sociale

Textes de loi, réglementations et normes concernant les programmes et autres dispositifs assurant un revenu aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage, de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin d'assistance publique, comme les textes de loi et autres réglementations définissant les règles d'admission aux bénéfices de l'assistance sociale, de l'assistance publique, des indemnités de chômage et les indemnités pour invalidité et autres pensions associées.

e 5708 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à la sécurité sociale**e 5709 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux à la sécurité sociale**

e575 Services, systèmes et politiques relatifs aux services sociaux généraux

Services, systèmes et politiques visant à apporter l'aide requise aux personnes qui en ont besoin pour faire leurs courses, pour les travaux ménagers, les transports, leur entretien personnel et l'entretien des autres, afin de leur permettre d'avoir une vie aussi normale que possible.

Exclusions: prestataires de soins personnels et assistants personnels (e340); services, systèmes et politiques relatifs à la sécurité sociale (e570); services, systèmes et politiques relatifs à la santé (e580)

e5750 Services sociaux généraux

Services et programmes visant à apporter une aide sociale aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin d'aide pour faire leurs courses, pour les travaux ménagers, les transports, leur entretien personnel et l'entretien des autres, afin de leur permettre d'avoir une vie aussi normale que possible.

e5751 Systèmes relatifs aux services sociaux généraux

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance organisant les programmes et autres dispositifs qui apportent une aide sociale aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin d'aide, notamment les mécanismes permettant de faire appliquer les réglementations définissant l'admission aux bénéfices de ces services.

e5752 Politiques relatives aux services sociaux généraux

Textes de loi, réglementations et normes concernant les programmes et autres dispositifs d'aide aux personnes qui, en raison de leur âge, de leurs moyens financiers, du chômage, de leur état de santé ou d'une incapacité, ont besoin de cette aide, comme les textes de loi et autres réglementations régissant l'admission aux bénéfices de l'aide sociale.

e5758 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs aux services sociaux généraux**e5759 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux services sociaux généraux**

e 580 Services, systèmes et politiques relatifs à la santé

Services, systèmes et politiques visant à prévenir et traiter les problèmes de santé, assurer la réadaptation médicale et promouvoir des modes de vie sains.

Exclusion: services, systèmes et politiques relatifs aux services sociaux généraux (e575)

e 5800 Services de santé

Services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent aux niveaux local, communautaire, régional, de l'état ou national, visant à fournir des interventions aux individus concernant leur bien-être physique, psychologique et social, comme des services de promotion de la santé et de prévention de la maladie, des services de soins de santé primaire, des services de soins intensifs, des services de réadaptation et de soins à long terme, que ces services soient financés de fonds publics ou privés, qu'ils soient assurés à court terme, à long terme, de manière périodique ou occasionnelle, dans toute une gamme d'environnements tels que la communauté, le domicile, l'école et le lieu de travail, les hôpitaux généraux, les hôpitaux spécialisés, les cliniques et les établissements de soins résidentiels et non résidentiels.

e 5801 Systèmes relatifs à la santé

Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui régissent la gamme des services offerts aux personnes pour assurer leur bien-être physique, psychologique et social, dans toute une série d'environnements y compris la communauté, le domicile, l'école, le lieu de travail, les hôpitaux généraux, les hôpitaux spécialisés, les cliniques et les établissements de soins résidentiels et non résidentiels, tels que les systèmes pour la mise en œuvre des réglementations et des normes qui définissent l'éligibilité à recevoir des services, la fourniture d'appareils, des aides techniques et autres équipements d'adaptation, et les textes de loi comme les lois sur la santé qui définissent les caractéristiques du système de santé, comme son accessibilité, son universalité, sa répliquabilité, son mode de financement et l'étendue de sa compétence.

e 5802 Politiques relatives à la santé

Textes de loi, réglementations et normes régissant la gamme des services offerts aux personnes pour assurer leur bien-être physique, psychologique et social, dans toute une série d'environnements y compris la communauté, le domicile, l'école, le lieu de travail, les hôpitaux généraux, les hôpitaux spécialisés, les cliniques, les établissements de soins résidentiels et non résidentiels, tels que les politiques et les normes qui déterminent l'éligibilité à recevoir des services, la fourniture d'appareils, des aides techniques et autres équipements d'adaptation, et les textes législatifs tels que les lois sur la santé qui définissent les caractéristiques du système de santé, comme son accessibilité, son universalité, sa répliquabilité, son mode de financement et l'étendue de sa compétence.

e 5808 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à la santé**e 5809 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à la santé****e 585 Services, systèmes et politiques relatifs à l'éducation et à la formation**

Services, systèmes et politiques relatifs à l'acquisition, l'entretien et l'amélioration des connaissances et du savoir, des compétences et des savoir-faire professionnels et artistiques. Voir la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE-1997) de l'UNESCO.

e 5850 Services relatifs à l'éducation et à la formation

Services et programmes, et les personnes qui s'en occupent, relatifs à l'éducation et l'acquisition, l'entretien et l'amélioration des connaissances et des savoirs, des compétences et des savoir-faire professionnels et artistiques, tels qu'ils sont proposés par les divers échelons du système scolaire (écoles maternelles, primaires, secondaires et supérieures, programmes d'enseignement professionnel et de formation technique, apprentissage, éducation continue).

- e 5851 Systèmes relatifs à l'éducation et à la formation**
Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui régissent la mise en place des services d'éducation, comme les mécanismes permettant de mettre en œuvre les normes et politiques qui définissent les conditions d'accès à l'enseignement public et privé et aux programmes d'enseignement spécialisés, les conseils locaux, régionaux et nationaux de l'enseignement et autres autorités de tutelle qui déterminent les caractéristiques du système scolaire, y compris le programme des cours et la taille des classes, le nombre d'écoles par région, les droits d'inscriptions et les subsides accordés, le régime des cantines scolaires et les services de garderie après l'école.
- e 5852 Politiques relatives à l'éducation et à la formation**
Textes de loi, réglementations et normes régissant la mise en place des services d'éducation, comme les mécanismes permettant de mettre en œuvre les normes et politiques qui définissent les conditions d'accès à l'enseignement public et privé et aux programmes d'enseignement spécialisés, et organisent les conseils locaux, régionaux et nationaux de l'enseignement et autres autorités de tutelle chargés de déterminer les caractéristiques du système scolaire, y compris les programmes de cours, la taille des classes, le nombre d'écoles par région, les droits d'inscriptions et les subsides accordés, le régime des cantines scolaires et les services de garderie après l'école.
- e 5858 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à l'éducation et à la formation**
- e 5859 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à l'éducation et à la formation**
- e 590 Services, systèmes et politiques relatifs au travail et à l'emploi**
Services, systèmes et politiques relatifs à la mise au travail pour les personnes qui sont à la recherche d'un emploi ou voudraient en changer, ou pour appuyer les personnes ayant déjà un travail à obtenir des promotions.
- Exclusions: services, systèmes et politiques relatifs à l'économie (e565)*

- e 5900 Services relatifs au travail et à l'emploi**
Services et programmes proposés par les autorités locales, régionales et nationales ou par des institutions privées, ainsi que les personnes qui s'en occupent, destinés à permettre aux personnes qui sont à la recherche d'un emploi de trouver du travail ou d'en changer, ou à aider ceux qui ont déjà un emploi, comme des services de recherche et de préparation à l'emploi, les sociétés de placement ou d'intérim, les services de suivi professionnel, les services de santé des travailleurs et de sécurité du travail, les services d'inspection du travail (par ex. ergonomie, gestions des ressources humaines et du personnel, services de concertation sociale, associations professionnelles).
- e 5901 Systèmes relatifs au travail et à l'emploi**
Mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui organisent la distribution du travail et autres formes d'occupations rémunérées dans le système économique, comme les systèmes de mise en place des normes et politiques pour la création d'emploi, la sécurité de l'emploi, la fonction publique et la concurrence, les normes et réglementations en matière d'emploi, les association syndicales.
- e 5902 Politiques relatives au travail et à l'emploi**
Textes de loi, réglementations et normes régissant les systèmes et services de distribution du travail et autres formes d'occupations rémunérées dans le système économique, comme les systèmes de mise en place des normes et politiques pour la création d'emploi, la sécurité de l'emploi, la fonction publique et la concurrence, les normes et réglementations en matière d'emploi, les association syndicales.
- e 5908 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs au travail et à l'emploi**
- e 5909 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs au travail et à l'emploi**
- e 595 Services, systèmes, politiques relatifs à la participation à la vie de la cité**
Services, systèmes et politiques relatives au droit de vote, aux élections et à l'art de gouverner un pays, une région ou une communauté locale, ainsi qu'aux organisations internationales.

- e 5950 Services relatifs à la participation à la vie de la cité**
Structures politiques, et les personnes qui s'en occupent, comme les autorités locales, régionales et nationales, les organisations internationales et les personnes élues ou désignées pour occuper ces postes, comme les Nations Unies, l'Union Européenne, les instances gouvernementales nationales ou régionales, les autorités locales, les autorités traditionnelles.
- e 5951 Systèmes relatifs à la participation à la vie de la cité**
Structures et mécanismes associés qui organisent le pouvoir politique et économique dans la société, comme les pouvoirs exécutifs et législatifs de l'État, les instruments constitutionnels et juridiques dont émane leur autorité, comme la doctrine politique, les constitutions, les agences et autres institutions de l'État, et les forces armées.
- e 5952 Politiques relatives à la participation à la vie de la cité**
Législations et autres décisions politiques formulées et mises en œuvre par le système politique, comme les politiques régissant les campagnes électorales, la reconnaissance des partis politiques et le droit de vote; les règles à suivre pour le préparation de lois et autres réglementations.
- e 5958 Autres services, systèmes, politiques précisés relatifs à la participation à la vie de la cité**
- e 5959 Services, systèmes, politiques non précisés relatifs à la participation à la vie de la cité**
- e 598 Autres services, systèmes et politiques précisés**
- e 599 Services, systèmes et politiques non précisés**

CIF

Appendices

Appendice 1

Éléments de taxinomie et terminologie

La CIF est structurée selon un mode hiérarchique, selon les principes taxinomiques standards suivants:

- Les composantes Fonctions organiques et Structures anatomiques, Activités et participation, et Facteurs environnementaux, ont été classifiées indépendamment l'une de l'autre. En conséquence, les termes repris dans une de ces composantes ne sont pas repris dans les autres.
- Pour chaque composante, les catégories ont été articulées selon un schéma tronc-branche-feuille, de telle sorte qu'une catégorie de niveau inférieur partage les attributs des catégories de niveau supérieur dont elle fait partie.
- Les catégories sont conçues de manière à s'exclure mutuellement, c'est-à-dire que deux catégories de même niveau ne partagent pas exactement les mêmes attributs. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'on ne puisse utiliser plus d'une catégorie pour classifier le fonctionnement de tel ou tel individu. Une telle pratique est autorisée, voire recommandée, si besoin est.

1. Termes employés pour les catégories dans la CIF

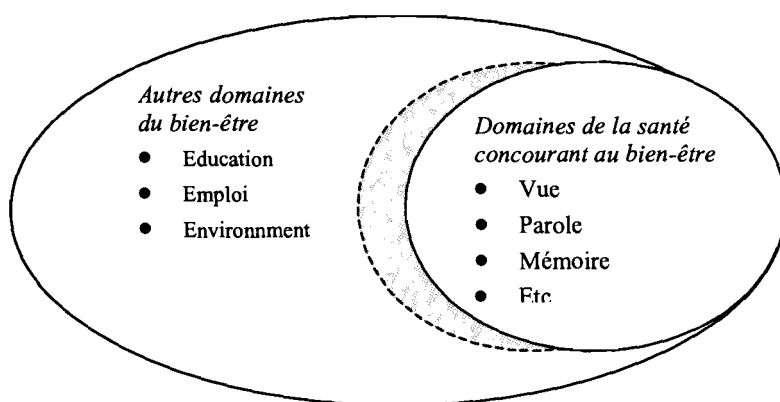
Les termes sont la désignation de concepts déterminés dans une formulation linguistique sous forme de mots ou de groupes de mots. La plupart des termes qui prêtent à confusion sont employés dans un sens pragmatique dans la langue parlée ou écrite courante. Ainsi, au quotidien, les termes *déficiência*, *incapacité* et *handicap* sont-ils souvent employés l'un pour l'autre, et cela, bien que dans la CIF de 1980, ces termes aient reçu des définitions qui leur conféraient un sens bien précis. Au cours du processus de révision, on a utilisé le terme *déficiência* comme terme générique pour les trois dimensions – organique, individuelle et sociale. La clarté et la précision s'imposent cependant pour choisir les mots justes correspondant très exactement aux différents concepts qu'ils expriment. C'est d'autant plus important que la CIF est une classification écrite qui sera traduite dans de nombreuses langues. Au-delà d'une compréhension commune des concepts, il est également indispensable de s'entendre sur le terme qui, dans chaque langue, rend le mieux compte du contenu. Il se pourrait que plusieurs solutions soient possibles et des décisions devront être prises dans un souci d'exactitude, d'acceptabilité et d'utilité globale. On espère ainsi que la CIF sera aussi utile que claire.

Ceci étant, voici quelques précisions sur les termes utilisés dans la CIF :

Bien-être est un terme général englobant la totalité des domaines de la vie humaine, y compris ses aspects physiques, psychiques et sociaux, qui concourent à ce que l'on peut appeler une « vie heureuse ». Les domaines de la santé ou concourant au bien-être sont un sous-ensemble de domaines qui constituent

l'univers total de la vie humaine. Cette relation entre les éléments du bien-être est ainsi schématisée:

Fig.1 L'univers du bien-être



États de la santé et domaines de la santé : un état de la santé est le niveau de fonctionnement au sein d'un domaine de la santé donné de la CIF. Les domaines de la santé désignent des secteurs de vie qui sont interprétés comme relevant de la notion de « santé », tels ceux qui, en matière de systèmes de santé, peuvent se définir comme constituant la responsabilité première du système de santé. La CIF n'impose pas de limite fixe entre les domaines de la santé et les domaines connexes de la santé. Il peut y avoir une zone intermédiaire qui dépend de conceptualisations différentes de la santé et des éléments liés à la santé dont on pourra alors calquer les contours sur les domaines de la CIF.

États connexes de la santé et domaines connexes de la santé : un état connexe de la santé est le niveau de fonctionnement au sein d'un domaine connexe de la santé de la CIF. Les domaines connexes de la santé sont des domaines de fonctionnement qui, s'ils sont fortement corrélés à un problème de santé, ne risquent guère de relever de la responsabilité première du système de santé, mais plutôt d'autres systèmes contribuant au bien-être général. Dans la CIF, seuls sont traités les domaines du bien-être liés à la santé.

Problème de santé est une expression générique désignant une maladie (aiguë ou chronique), un trouble, une lésion ou un traumatisme. Ce terme peut également faire allusion à d'autres situations telles que la grossesse, le vieillissement, le stress, une anomalie congénitale ou une prédisposition génétique. Les problèmes de santé sont codés à l'aide de la CIM-10.

Fonctionnement est un terme générique couvrant les fonctions organiques, les structures anatomiques, les activités et la participation. Il désigne les aspects

positifs de l'interaction entre un individu (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels face auxquels il évolue (facteurs personnels et environnementaux).

Handicap est un terme générique désignant les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation. Il désigne les aspects négatifs de l'interaction entre un individu (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels face auxquels il évolue (facteurs personnels et environnementaux).

Les *fonctions organiques* sont les fonctions physiologiques des systèmes organiques, fonctions psychologiques comprises. L'adjectif « organique » s'applique à l'organisme humain tout entier et, à ce titre, aussi au cerveau. En conséquence, les fonctions mentales (ou psychologiques) sont subsumées sous les fonctions organiques. Pour ces fonctions, on estime que la norme est la norme statistique valable pour les êtres humains.

Les *structures anatomiques* sont les parties structurelles du corps comme les organes, les membres et leurs composants, classifiés selon les systèmes organiques. Pour ces structures, on estime que la norme est la norme statistique valable pour les êtres humains.

La *déficience* est une perte ou une anomalie d'une structure anatomique ou d'une fonction organique. Les fonctions physiologiques incluent les fonctions mentales. Dans ce contexte, le terme d'anomalie est strictement utilisé pour désigner un écart important par rapport à des normes statistiques établies (c.-à-d. un écart par rapport à la moyenne de la population dans le cadre de normes mesurées) et il ne doit être utilisé que dans ce sens.

L'activité est l'exécution d'une tâche ou d'une action par un individu. Elle constitue la perspective individuelle du fonctionnement.

Les *limitations d'activité*¹⁸ sont des difficultés qu'un individu peut éprouver dans l'accomplissement de ses activités. L'écart de la capacité d'exercer l'activité par rapport à ce que l'on peut attendre de la part d'individus n'ayant pas ce problème de santé, peut être plus ou moins grand, tant en qualité qu'en quantité.

La *participation* est l'implication de l'individu dans une situation de la vie réelle. Elle constitue la perspective sociétale du fonctionnement.

Les *restrictions de la participation*¹⁹ sont des problèmes qui peuvent se poser à un individu lorsqu'il s'implique dans des situations de la vie réelle. La présence d'une restriction de la participation se détermine en comparant la participation d'un individu à celle qu'on attend, dans telle culture ou telle société, d'un individu sans limitation d'activité.

¹⁸ "Limitation d'activité" remplace le terme "incapacité" utilisé dans la CIH de 1980.

¹⁹ "Restriction de la participation" remplace le terme "désavantage" utilisé dans la CIH de 1980.

Les **facteurs contextuels** sont les facteurs qui constituent le contexte global de la vie d'un individu et, en particulier, du cadre dans lequel les états de santé sont classifiés dans la CIF. Il existe deux catégories de facteurs contextuels : les facteurs environnementaux et les facteurs personnels.

Les **facteurs environnementaux** constituent une composante de la CIF et renvoient à tous les aspects du monde extérieur ou extrinsèque qui forment le contexte de la vie d'un individu et, à ce titre, ont une incidence sur le fonctionnement de celui-ci. Les facteurs environnementaux incluent le monde physique et ses caractéristiques, le monde physique bâti par l'homme, les autres individus dans des relations différentes, les rôles, les attitudes et les valeurs, les systèmes et les services sociaux, ainsi que les politiques, les règles et les lois.

Les **facteurs personnels** sont des facteurs contextuels qui ont trait à l'individu tels que l'âge, le sexe, la condition sociale, les expériences de la vie, etc., qui ne sont pas classifiés dans la CIF mais que les utilisateurs peuvent intégrer à leurs applications de la CIF.

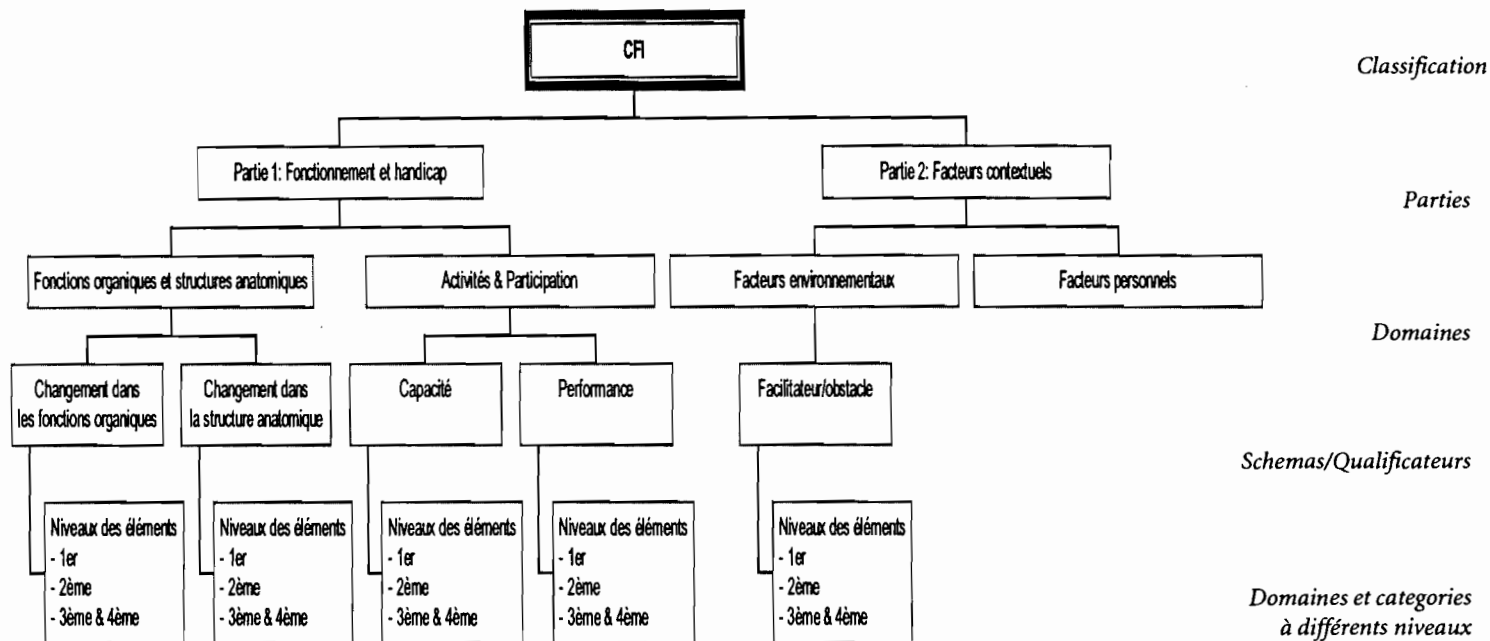
Les **facilitateurs** désignent tous les facteurs présents dans l'environnement de l'individu qui, par leur présence ou leur absence, améliorent le fonctionnement ou réduisent le handicap. Il pourra notamment s'agir d'un environnement physique qui soit accessible, de l'existence d'aides techniques, d'attitudes positives des gens vis-à-vis de l'incapacité, ainsi que de services, de structures et de politiques visant à accroître l'implication, dans tous les secteurs de la vie, de tous ceux qui ont un problème de santé. L'absence d'un facteur peut également faciliter les choses, comme l'absence de stigmatisation ou d'attitudes négatives. Les facilitateurs empêcheront une déficience ou une limitation d'activité de devenir une restriction de la participation, puisque la performance réelle d'une action s'en trouvera améliorée, en dépit du problème de capacité que connaît la personne.

Un **obstacle** désigne tout facteur situé à proximité d'un individu qui, par sa présence ou son absence, limite le fonctionnement et provoque l'incapacité. Il pourra notamment s'agir d'un environnement physique inaccessible, de l'absence d'aides techniques, d'attitudes négatives des gens vis-à-vis de l'incapacité, ainsi que de services, de structures et de politiques inexistantes ou qui entravent spécifiquement la participation, dans tous les secteurs de la vie, de tous ceux qui ont un problème de santé.

La **capacité** est un schéma qui indique, sous forme de code qualificatif, le plus haut niveau possible de fonctionnement qu'un individu puisse atteindre dans un domaine de la liste Activité et participation, à un moment donné. La capacité se mesure dans un environnement uniforme ou normal, reflétant ainsi l'aptitude de l'individu ajustée de son environnement. La composante Facteurs environnementaux peuvent servir à décrire les caractéristiques de cet environnement uniforme ou normal.

La **performance** est un schéma qui décrit, sous forme de code qualificatif, ce que les individus font dans leur environnement habituel. Il introduit ainsi l'idée de l'implication d'un individu dans des situations de la vie réelle. L'environnement réel est également décrit à l'aide de la composante Facteurs environnementaux.

Fig.2. Structure de la CIF



2. La CIF en tant que classification

Pour comprendre globalement la CIF, il est important de bien en saisir sa structure. Celle-ci ressort des définitions qui suivent, ainsi que de la représentation graphique de la figure 2.

La **classification** désigne l'ensemble de la structure et de l'univers couvert par la CIF. Hiérarchiquement, c'est le sommet de la pyramide.

On appelle **partie de la classification** chacune des deux grandes subdivisions de la classification.

- La Partie 1 couvre le fonctionnement et l'incapacité
- La Partie 2 couvre les facteurs contextuels

On appelle **composante** chacune des deux grandes subdivisions des parties.

Les composantes de la Partie 1 comprennent :

- les fonctions organiques et les structures anatomiques, et
- les activités et la participation

Les composantes de la Partie 2 comprennent :

- les facteurs environnementaux, et
- les facteurs personnels (non classifiés dans la CIF).

Les **schémas** sont définis par l'utilisation de codes qualificatifs précisant d'autres codes.

Il y a quatre schémas pour la Partie 1 et un pour la Partie 2.

Pour la Partie 1, ce sont :

- les changements de fonctions organiques
- les changements de structure anatomique
- la capacité
- la performance

Pour la Partie 2, il s'agit :

- des facilitateurs ou obstacles dans les facteurs environnementaux

Les **domaines** sont des ensembles pratiques et signifiants de fonctions physiologiques interdépendantes, de structures anatomiques, d'actions, de tâches ou de secteurs de la vie. Les domaines constituent les différents chapitres et blocs de chaque composante.

Les **catégories** sont des classes et des sous-classes au sein d'un domaine donné d'une composante, c.-à-d. des unités de classification.

Les **niveaux** définissent la disposition hiérarchique, et précisent le niveau de détail des catégories (c'est à dire la granularité des domaines et des catégories). Le premier niveau comprend tous les éléments du deuxième niveau, et ainsi de suite.

3. Définitions des catégories de la CIF

Les définitions sont des énoncés qui décrivent les caractéristiques essentielles (c.-à-d. les qualités, les propriétés ou les relations) du concept désigné par la catégorie. La définition informe du type de chose ou de phénomène désigné par le terme, et en pratique, comment il se distingue des autres choses ou phénomènes connexes.

Lors de l'élaboration des définitions des catégories de la CIF, on a tenu compte des caractéristiques idéales des définitions opérationnelles, y compris les inclusions et les exclusions, énumérées ci-dessous :

- Les définitions doivent être significatives et cohérentes.
- Elles doivent désigner de manière univoque le concept visé par la catégorie.
- Elles doivent présenter les attributs essentiels du concept – à la fois en connotation (ce que signifie le concept intrinsèquement) et en dénotation (à quels objets ou phénomènes il renvoie).
- Elles doivent être précises, dépourvues d'ambiguïté et exhaustives.
- Elles doivent être exprimées en termes opérationnels (p. ex. préciser la gravité, la durée, l'importance relative et les associations possibles).
- Elles doivent éviter la circularité, c'est-à-dire que le terme lui-même, ou tout synonyme, ne doit pas figurer dans la définition et ne doit pas utiliser un terme défini ailleurs qui ferait appel au premier pour sa propre définition
- Les cas échéant, elles doivent faire mention des facteurs étiologiques ou interactifs possibles.
- Elles doivent être compatibles avec les caractéristiques des termes de rangs supérieurs (p. ex. un terme de troisième niveau doit inclure les caractéristiques générales de la catégorie de deuxième niveau dont il fait partie).
- Elles doivent respecter les caractéristiques des termes subordonnés (p. ex. les caractéristiques d'un terme de deuxième niveau ne peuvent contredire celles du troisième niveau).
- Elles doivent être concrètes et éviter le sens figuré ou la métaphore.

- Elles doivent prendre la forme des énoncés empiriques qui soient observables, vérifiables ou déductibles par des moyens indirects.
- Elles doivent être formulées le plus possible en termes neutres, sans connotation négative superflue.
- Elles doivent être courtes et éviter le jargon technique, dans la mesure du possible (exception faite de certains termes utilisés dans Fonctions organiques et les Structures anatomiques).
- Elles doivent comporter des inclusions qui fournissent des synonymes et des exemples qui tiennent compte des variations culturelles et des différences entre les époques de la vie.
- Elles doivent préciser les exclusions, afin mettre en garde les utilisateurs contre la confusion possible avec des termes connexes.

Lorsque l'on choisit la terminologie à utiliser dans une classification, il est essentiel de bien faire la distinction entre les phénomènes qui sont l'objet de la classification et la structure de la classification elle-même. Plus généralement, il est important de faire la distinction entre le monde proprement dit et les termes qui sont utilisés pour le décrire. On pourrait par exemple définir précisément les termes de "dimension" ou de "domaine" pour parler du monde réel, alors que l'on utiliserait les termes de "composante" et de "catégorie" pour se référer exclusivement à la classification.

Naturellement, il est clair que ces termes se correspondent et on peut penser qu'un grand nombre d'utilisateurs les emploieront l'un pour l'autre. Dans le cas d'utilisations plus spécialisées, cependant, comme c'est le cas pour la construction de bases de données ou pour des travaux de recherche de modélisation, il est indispensable que les utilisateurs fassent bien la part de ce qui relève des éléments du modèle conceptuel et de ce qui appartient à la classification, et qu'ils utilisent pour ce faire une terminologie bien distincte.

Dans le cas de la présente classification, on a estimé que le degré de précision et la rigueur qui résulteraient de l'adoption de ces principes pourraient avoir un effet inverse de l'effet recherché et réduiraient l'utilité de la CIF, voire même, ce qui serait encore plus grave, limiterait le nombre d'utilisateurs potentiels de la classification.

Appendice 2

Guide de codage pour la CIF

La CIF est destinée au codage des différents états de santé et liés à la santé.²⁰ Il est vivement recommandé aux utilisateurs de lire l'Introduction à la CIF avant d'aborder le guide et règles applicables au codage. En outre, les utilisateurs sont vivement encouragés à suivre la formation que l'OMS et son réseau de centres collaborateurs peuvent donner sur l'utilisation de la classification.

Voici quelques caractéristiques de la classification qui ont une incidence sur son utilisation.

1. Organisation et structure

Parties de la classification

La CIF est organisée en deux parties.

La Partie 1 comprend les composantes suivantes :

- Fonctions organiques et Structures anatomiques
- Activités et participation.

La Partie 2 comprend les composantes suivantes :

- Facteurs environnementaux,
- Facteurs personnels (qui ne sont pas classifiés dans la CIF).

Ces composantes sont rappelées par des préfixes apparaissant dans chaque code

- *b* pour les fonctions organiques
- *s* pour les structures anatomiques
- *d* pour l'activité et la participation
- *e* pour les facteurs environnementaux

Le préfixe *d* désigne les domaines relevant de la composante Activités et participation. S'il le désire, l'utilisateur pourra remplacer le préfixe *d* par *a* ou *p*, afin de renvoyer aux Activités ou à la Participation.

²⁰ La maladie elle-même ne doit pas être codée. C'est l'affaire de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, Dixième Révision (CIM-10) qui est une classification destinée à permettre l'enregistrement, l'analyse, l'interprétation et la comparaison des données de morbidité et de mortalité relatives aux diagnostics de maladies et autres problèmes de santé. Les utilisateurs de la CIF sont invités à se servir de celle-ci en parallèle avec la CIM-10. (Voir page 3 de l'Introduction au sujet du chevauchement entre les classifications).

Les lettres *b*, *s*, *d* et *e* sont suivies d'un code numérique qui commence par le numéro du chapitre (1 chiffre), suivi par le deuxième niveau (2 chiffres) et les troisième et quatrième niveaux²¹ (1 chiffre chacun). Par exemple, on trouve dans la classification des fonctions organiques:

b2	Fonctions sensorielles et douleurs	(élément de niveau 1)
b210	Fonctions visuelles	(élément de niveau 2)
b2102	Qualité de la vision	(élément de niveau 3)
b21022	Sensibilité au contraste	(élément de niveau 4)

Selon les besoins de l'utilisateur, plusieurs codes peuvent être employés à chaque niveau. Pour décrire une situation particulière, il peut être judicieux d'utiliser plus d'un code à chaque niveau. Ceux-ci peuvent être indépendants ou interdépendants.

Dans la CIF, l'état de la santé d'une personne peut être affecté d'une série de codes couvrant plusieurs domaines de la classification. Le nombre maximum de codes disponibles pour chaque cas est de 34 au niveau du chapitre (8 codes pour les fonctions organiques, 8 pour les structures anatomiques, 9 pour la performance et 9 pour la capacité), et 362 au deuxième niveau. Aux troisième et quatrième niveaux, on dispose des 1424 codes qui constituent la version intégrale de la classification. Dans la pratique, un ensemble de 3 à 18 codes pourra suffire à décrire un cas, en poussant la précision jusqu'au deuxième niveau (trois chiffres). Généralement, la version plus détaillée à quatre niveaux est destinée aux services spécialisés (par exemple, résultats de réadaptation, gériatrie ou santé mentale), alors que la classification à deux niveaux peut être utilisée pour les enquêtes et l'évaluation des résultats de l'action sanitaire.

Les domaines sont codés pour refléter une situation donnée (c.-à-d. à la manière d'un instantané), ce qui est le cas le plus habituel. Toutefois, il est également possible de coder à des moments successifs afin de décrire l'évolution d'une situation ou un processus. Les utilisateurs devront alors définir leur forme de codage et la périodicité qu'ils veulent adopter.

Chapitres

Chaque composante de la classification est organisée en chapitres et domaines sous lesquels figurent des catégories communes ou des éléments spécifiques. Dans les Fonctions organiques, par exemple, le chapitre 1 traite de toutes les fonctions mentales.

Blocs

Les chapitres se subdivisent souvent en « blocs » de catégories. Par exemple, au chapitre 3 de la composante Activités et participation (Communication), il y a trois blocs : Communiquer – Recevoir des messages (d310-d329), Communiquer – Produire des messages (d330-d349), et Conversation et utilisation des appareils et techniques de communication (d350-d369). Les blocs ne sont définis que pour faciliter la tâche de l'utilisateur et ne servent pas normalement pour le codage.

²¹ Seules les classifications des fonctions organiques et des structures anatomiques comportent des catégories du quatrième niveau.

Catégories

Chaque chapitre comprend des catégories distinctes à deux, trois ou quatre niveaux, comportant chacune une courte définition de la catégorie, avec des inclusions et des exclusions quand c'est utile pour aider à choisir le code qui convient.

Définitions

La CIF donne des définitions opérationnelles des catégories de la santé ou connexes de la santé, qui diffèrent des définitions courantes. Ces définitions décrivent les attributs essentiels de chaque domaine (par exemple, qualités, propriétés et relations) et donnent des précisions sur les inclusions ou les exclusions de chaque catégorie. Les définitions contiennent également des points d'ancrage couramment utilisés pour l'évaluation, pour l'application à des enquêtes ou à des questionnaires, ou encore pour les résultats d'instruments d'évaluation devant être codés selon la CIF. C'est ainsi que les fonctions d'acuité visuelle sont définies en termes d'acuité visuelle monoculaire, rapprochée ou à distance, de telle sorte que la gravité du problème d'acuité visuelle peut être codée comme étant nulle, légère, moyenne, grave ou totale.

Inclusions

Une liste d'inclusions suit la définition des nombreuses catégories. Destinée à apporter des précisions quant au contenu de la catégorie, elle ne cherche pas à être exhaustive. Dans le cas des éléments de deuxième niveau, les inclusions couvrent tous les éléments appartenant au troisième niveau sous-jacent.

Exclusions

Des exclusions sont indiquées là où, par suite de l'analogie avec un autre terme, l'application pourrait être difficile. Par exemple, on pourrait penser que la catégorie « Aller aux toilettes » inclut la catégorie « Prendre soin des parties de son corps ». Pour les distinguer, « Aller aux toilettes » est exclu de la catégorie d520 « Prendre soin des parties de son corps », et est codé d530.

Autres catégories précisées

À la fin de chaque ensemble sous-jacent d'éléments des troisième et quatrième niveaux, et à la fin de chaque chapitre, figurent d'autres catégories précisées. Celles-ci permettent de coder des aspects du fonctionnement qui ne sont inclus dans aucune des catégories spécifiques. Lorsqu'il emploie « Autre catégorie précisée », l'utilisateur indiquera le nouvel élément dans une liste supplémentaire.

Catégories non précisées

La dernière catégorie au sein de chaque ensemble intégré d'éléments des troisième et quatrième niveaux, et à la fin de chaque chapitre, est une catégorie « non précisée » qui permet le codage des fonctions qui correspondent au groupe mais dont on sait trop peu de choses pour les affecter à une catégorie plus précise. Ce code a la même signification que le terme de deuxième ou de troisième niveau immédiatement supérieur, sans aucun renseignement supplémentaire. Au niveau

des blocs, les éléments intitulés « Autre catégorie précisée » et « Catégorie non précisée » sont fusionnés en un seul article, dont le code se termine par un 9.

Codes qualificatifs

Les codes de la CIF nécessitent l'emploi d'un ou plusieurs codes qualificatifs, qui désignent, par exemple, l'importance du niveau de santé ou la gravité du problème dont il est question. Les codes qualificatifs sont codés sous la forme d'un, deux ou trois chiffres après le point séparateur. L'emploi d'un code quelconque doit s'accompagner d'au moins un code qualificatif, faute de quoi les codes n'ont pas de sens.

Le premier code qualificatif pour les Fonctions organiques et les Structures anatomiques, les codes qualificatifs de performance et de capacité pour les Activités et la participation, ainsi que le premier code qualificatif pour les Facteurs environnementaux rendent tous compte de problèmes qui se posent dans la composante correspondante.

Toutes les composantes sont quantifiées à l'aide de la même échelle générique. Avoir un problème peut vouloir dire une déficience, une limitation, une restriction ou se heurter à un obstacle, selon le schéma dont il s'agit. Les adjectifs qui conviennent, figurant entre parenthèses ci-dessous, devront être choisis selon le domaine de classification correspondant (xxx renvoyant au code de domaine du deuxième niveau).

xxx.0 AUCUN problème	(aucun, absent, négligeable...)	0-4%
xxx.1 Problème LÉGER	(léger, faible...)	5-24%
xxx.2 Problème MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49%
xxx.3 Problème GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95%
xxx.4 Problème ABSOLU	(total...)	96-100%
xxx.8 non précisé		
xxx.9 sans objet		

Des fourchettes de pourcentages sont fournies pour les cas où des instruments d'évaluation calibrés et autres normes sont disponibles pour quantifier les déficiences, la limitation de capacité, le problème de performance, le facilitateur ou l'obstacle. Par exemple, l'indication « Aucun problème » ou « Problème absolu » doit tenir compte d'une marge d'erreur de 5%. Un « problème modéré » se situe généralement à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population. Pour que cette quantification puisse se faire de manière universelle, des procédures d'évolution doivent être mise au point par la recherche.

Dans le cas des Facteurs environnementaux, ce premier code qualificatif peut également servir à désigner l'étendue des aspects positifs de l'environnement, à savoir les facilitateurs. Pour désigner les facilitateurs, on peut utiliser la même échelle de 0 à 4, mais on remplace alors le point séparateur par un signe + : par exemple, e110+2. Les facteurs environnementaux peuvent être codés soit i) en rapport avec chaque schéma ; ou ii) sans rapport avec les schémas (voir section 3

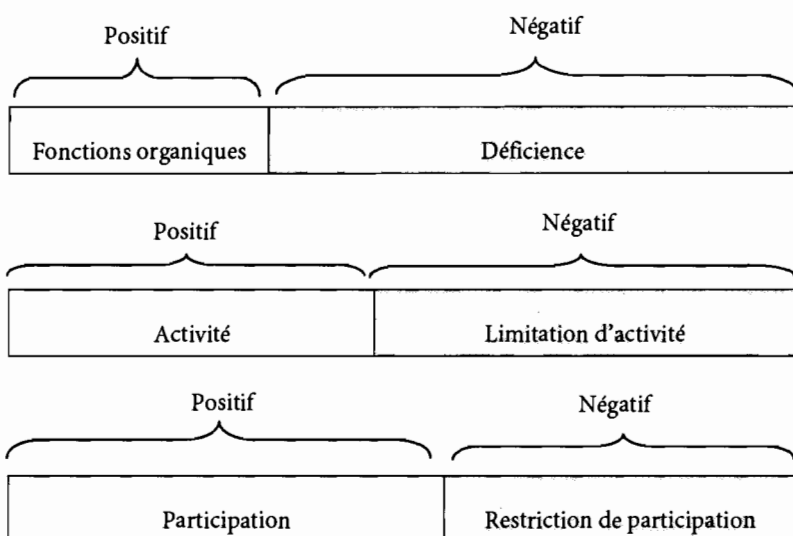
ci-dessous). La première solution est préférable car elle identifie plus clairement l'impact et l'attribution.

Codes qualificatifs supplémentaires

Pour différents utilisateurs, il peut être opportun et utile d'ajouter d'autres types d'informations au codage de chaque élément. Comme on le verra, il existe toutes sortes d'autres codes qualificatifs qui peuvent s'avérer utiles.

Codage des aspects positifs

Au gré de l'utilisateur, des échelles de codage peuvent être construites pour saisir les aspects positifs du fonctionnement.



2. Règles générales de codage

Le respect des règles qui suivent est indispensable si l'on veut obtenir des informations précises pour les différentes utilisations de la classification.

Choisir un ensemble de codes définissant le profil d'une personne

La CIF classe les états de la santé et les états connexes de la santé, obligeant donc à attribuer une série de codes qui correspondent le mieux au profil du fonctionnement d'une personne. La CIF n'est pas une classification « événementielle » comme la CIM-10, où une pathologie particulière est classifiée à l'aide d'un code unique. Comme le fonctionnement d'un individu peut être affecté du triple point de vue organique, individuel et sociétal, l'utilisateur doit toujours prendre en compte toutes les composantes de la classification, à savoir les fonctions organiques, les structures anatomiques, les activités et la participation ainsi que les facteurs environnementaux. S'il est peu réaliste de

s'attendre à trouver, pour chaque contact, tous les codes possibles, les utilisateurs choisiront, selon le cadre dans lequel le contact a lieu, les codes qui leur semblent les plus saillants pour décrire une situation médico-sanitaire donnée.

Informations pertinentes par rapport aux codes

Les informations codées se situent toujours dans le contexte d'un problème de santé. Bien qu'il ne soit pas nécessaire, pour utiliser un code, d'établir formellement le lien entre un problème de santé et les aspects du fonctionnement et du handicap qui feront l'objet du codage, la CIF n'en reste pas moins une classification relative à la santé. Elle présuppose donc l'existence d'un problème de santé quelconque. L'information qui relève de choix par l'individu quant à ce qu'il fait ou ne fait pas et qui n'a aucun rapport avec un problème de fonctionnement associé à un problème de santé ne doit donc pas être codée. Par exemple, si un individu décide de ne pas nouer de relations avec ses voisins pour des motifs autres que des raisons de santé, il ne faut pas utiliser la catégorie d7200, qui traite des actions touchant à l'établissement de relations. En revanche, si la décision est liée à un problème de santé (par exemple, une dépression), on utilisera le code.

Les informations qui reflètent le sentiment de participer ou la satisfaction de l'individu pour ce qui est de son fonctionnement ne sont pas codées actuellement dans la CIF. Des recherches complémentaires aboutiront peut-être à l'élaboration de codes qualificatifs supplémentaires qui permettront de coder ces informations.

Seuls seront codés les aspects du fonctionnement de l'individu s'inscrivant dans un laps de temps prédéterminé. Les fonctions qui se rapportent à un précédent contact ou qui n'ont aucune incidence sur le contact en cours ne seront pas codées.

Information explicite par rapport aux codes

Lorsqu'il attribue un code, l'utilisateur ne doit faire aucune déduction quant aux interdépendances éventuelles entre une déficience des fonctions organiques, une limitation d'activité ou une restriction de la participation. Par exemple, si un individu a une limitation de fonctionnement dans le déplacement, il n'est pas justifié de supposer qu'il a une déficience des fonctions locomotrices. De même, le fait qu'un individu ait une capacité limitée de se déplacer ne permet pas d'en déduire qu'il a un problème de performance dans le déplacement. L'utilisateur doit recueillir séparément des informations explicites sur les fonctions organiques et les structures anatomiques, et sur la capacité et la performance (dans certains cas, les fonctions mentales par exemple, il faudra tirer les conclusions d'autres observations vu que la fonction en question n'est pas directement observable).

Information spécifique dans le codage

Les états de la santé et les états connexes de la santé doivent être codés le plus spécifiquement possible, en les affectant à la catégorie la plus adéquate de la CIF. Ainsi, le code le plus spécifique une personne atteinte d'héméralopie est b21020 « Sensibilité à la lumière ». Toutefois, si, pour une raison quelconque, il n'est pas

possible d'arriver à ce niveau de détail, on peut subsituer à ce code le code de niveau supérieur qui lui correspond dans la hiérarchie (soit : b2102 Qualité de la vision, b210 Fonctions visuelles, ou b2 Fonctions sensorielles et douleur).

Pour trouver facilement et rapidement le code qui convient, il est vivement recommandé de se servir du navigateur de la CIF²¹, qui comporte un moteur de recherche associé à un index électronique de la version intégrale de la classification. On peut aussi consulter l'index alphabétique.

3. Conventions de codage pour la composante des facteurs environnementaux

Pour le codage des facteurs environnementaux, trois conventions de codage sont mises à disposition:

Convention 1

Les facteurs environnementaux sont codés isolément, sans les relier aux fonctions organiques, aux structures anatomiques ou aux activités et à la participation.

Fonctions organiques	_____
Structures anatomiques	_____
Activités et participation	_____
Environnement	_____

Convention 2

Les facteurs environnementaux sont codés pour chaque composante.

Fonctions organiques_____	Code E_____
Structures anatomiques_____	Code E_____
Activités et participation_____	Code E_____

Convention 3

Les facteurs environnementaux sont codés pour les codes qualificatifs de capacité et de performance dans la composante Activités et participation de chaque élément.

Code qualificatif de performance_____	Code E_____
Code qualificatif de capacité_____	Code E_____

²¹ Le navigateur de la CIF peut être téléchargé à partir du site web de la CIF à l'adresse suivante:
<http://www.who.int/classification/icf>.

Les facteurs environnementaux sont codés pour les codes qualificatifs de capacité et de performance dans la composante Activités et participation de chaque élément.

Code qualificatif de performance _____ Code E _____
 Code qualificatif de capacité _____ Code E _____

4. Règles de codage propres aux différentes composantes

4.1 Codage des fonctions organiques

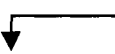
Définitions

Les *fonctions organiques* désignent les fonctions physiologiques (y compris psychologiques) des systèmes organiques. Les *déficiences* désignent des problèmes de la fonction organique ou de la structure anatomique, manifestés sous forme d'écart ou de perte.

Utilisation du code qualificatif pour les fonctions organiques

Les fonctions organiques sont codées à l'aide d'un code qualificatif qui indique l'étendue ou l'ampleur de la déficience. La présence d'une déficience peut se manifester comme une perte ou un manque, une réduction, une adjonction, un excès, ou un écart.

La déficience qui affecte une personne atteint d'hémiplégie peut être décrite avec le code b7302, Puissance des muscles d'un côté du corps.


 Étendue de la déficience (1^{er} code qualificatif)
 b7302. ___

Une fois la déficience attestée, on peut en graduer la gravité à l'aide du code qualificatif générique. Par exemple :

b7302.1 Déficience LÉGÈRE de la puissance des muscles d'un côté du corps (5 à 24%)
 b7302.2 Déficience MODÉRÉE de la puissance des muscles d'un côté du corps (25 à 49%)
 b7302.3 Déficience GRAVE de la puissance des muscles d'un côté du corps (50 à 95%)
 b7302.4 Déficience ABSOLUE de la puissance des muscles d'un côté du corps (96 à 100%)

L'absence de déficience (en fonction d'un seuil prédéfini) est pointée d'un «0» pour le code qualificatif générique. Par exemple :

b7302.0 PAS de déficience de la puissance des muscles d'un côté du corps

Si l'on manque d'informations pour graduer la gravité de la déficience, on utilisera le chiffre 8. Par exemple, si le dossier médical d'une personne indique qu'il souffre d'une faiblesse du côté droit du corps, sans donner plus de détails, on pourra alors appliquer le code suivant :

b7302.8 Déficience non précisée de la puissance des muscles d'un côté du corps

Il peut y avoir des situations dans lesquelles il est inopportun d'attribuer un code particulier. Ainsi, le code b650 Fonctions des menstruations est sans objet pour les femmes avant l'instauration des règles et après la ménopause. Dans ces deux cas, on portera le chiffre « 9 ».

b650.9 Fonctions des menstruations sans objet

Corrélat structurels des fonctions organiques

Les classifications des fonctions organiques et des structures anatomiques sont conçues pour être parallèles. Lorsqu'il utilise un code de fonction organique, l'utilisateur doit vérifier si le code de la structure anatomique correspondante est applicable. Par exemple, les fonctions organiques incluent les sens fondamentaux comme les « Fonctions visuelles et fonctions connexes (b210-b229) », et leurs corrélat structurels existent aux codes s210 à s230 qui traitent de l'œil et des structures annexes.

Interdépendance entre les déficiences

Une déficience peut en cacher une autre ; par exemple, un problème de puissance des muscles peut porter atteinte à des fonctions de mouvement, des fonctions cardiaques peuvent être en rapport avec des fonctions respiratoires, la perception peut être en rapport avec les fonctions de la pensée.

Comment repérer des déficiences dans les fonctions organiques

Pour les déficiences qu'il n'est pas toujours possible d'observer directement (par exemple, les fonctions mentales), l'utilisateur peut déduire la déficience d'une observation du comportement. Par exemple, en milieu soignant, la mémoire peut être évaluée grâce à des tests standardisés et, s'il n'est pas possible d'"observer" effectivement la fonction mentale, il est possible, en fonction des résultats des tests, de supposer que les fonctions de mémoire sont déficientes.

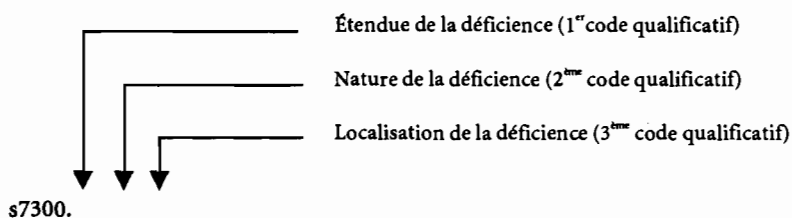
4.2 Codage des structures anatomiques

Définitions

Les *structures anatomiques* désignent les parties anatomiques du corps, comme les organes, les membres et leurs composantes. Les *déficiences* désignent des problèmes dans la fonction organique ou la structure anatomique, sous forme d'une perte ou d'un écart important.

Utilisation des codes qualificatifs pour le codage des structures anatomiques

Les structures anatomiques sont codées à l'aide de trois codes qualificatifs. Le premier rend compte de l'étendue ou de l'importance de la déficience, le deuxième sert à indiquer la nature du changement, et le troisième sert à localiser la déficience.



Les descriptifs utilisés pour les trois codes qualificatifs sont énumérés au Tableau 1.

Tableau 1. Gradation des codes qualificatifs des structures anatomiques

1er code qualificatif Étendue de la déficience	2ème code qualificatif Nature de la déficience	3ème code qualificatif (suggestion) Localisation de la déficience
0 PAS de déficience 1 Déficience LÉGÈRE 2 Déficience MODÉRÉE 3 Déficience GRAVE 4 Déficience TOTALE 8 non précisée 9 sans objet	0 pas de changement 1 absence totale 2 absence partielle 3 partie additionnelle 4 dimensions anormales 5 discontinuité 6 malposition 7 changements qualitatifs, y compris accumulation de liquide 8 non précisée 9 sans objet	0 plus d'un siège 1 droite 2 gauche 3 des deux côtés 4 avant 5 arrière 6 proximale 7 distale 8 non précisée 9 sans objet

4.3 Codage de la composante Activités et participation

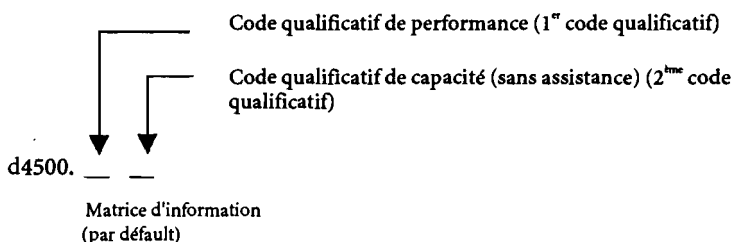
Définitions

Une *activité* signifie l'exécution, par une personne, d'une tâche ou d'une action. La *participation* signifie l'implication dans une situation réelle. Les *limitations d'activité* désignent les difficultés qu'une personne peut éprouver dans l'exécution d'activités. Les *restrictions de la participation* sont les problèmes qu'une personne peut rencontrer à s'impliquer dans des situations de la vie réelle.

La composante Activités et participation comprend une liste unique de domaines.

Utilisation des codes qualitatifs de capacité et de performance

Les Activités et la participation sont codées avec deux codes qualitatifs – celui de la performance, qui occupe la première position après le point séparateur, et celui de la capacité, qui occupe la deuxième position après celui-ci. Le code qui renvoie à la catégorie de la liste Activités et participation et les deux codes qualitatifs constituent la matrice d'information par défaut.



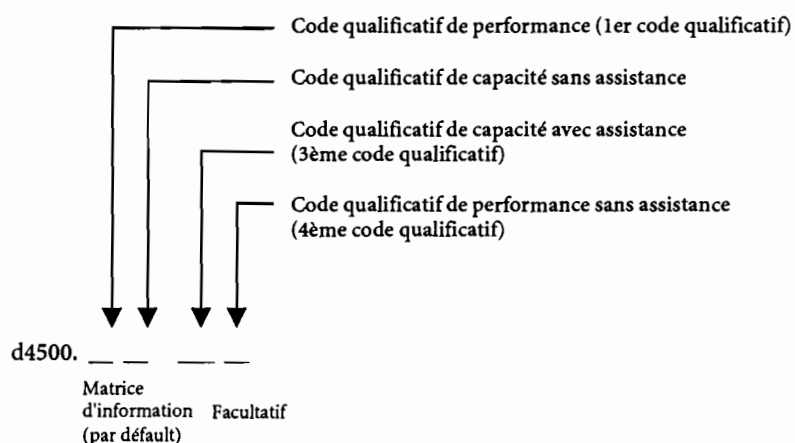
Le code qualitatif de performance décrit ce qu'une personne fait dans son cadre de vie habituel. Ce cadre de vie impliquant un contexte sociétal, la performance telle qu'elle est notée peut aussi être entendue comme une « implication dans une situation de la vie réelle » ou une « expérience vécue » par les personnes dans leur cadre de vie habituel. Ce cadre de vie comprend les facteurs environnementaux, c'est-à-dire tous les aspects du monde physique, social et attitudinal. Ces caractéristiques du cadre de vie habituel peuvent être codées en utilisant la liste des facteurs environnementaux de la classification.

Le code qualitatif de capacité décrit l'aptitude d'une personne à effectuer une tâche ou une action. Ce code qualitatif définit le niveau de fonctionnement le plus élevé qu'une personne pourra atteindre dans un domaine donné et à un moment donné. Pour évaluer l'aptitude dans sa totalité, il faudrait pouvoir disposer d'un environnement « normalisé », où seraient neutralisées les incidences variables des différents milieux sur l'aptitude de la personne considérée. Cet environnement normalisé pourrait être : a) un environnement réel, comme il est couramment utilisé pour évaluer la capacité dans des conditions d'examen ; ou, lorsque ce n'est pas possible, b) dans un environnement fictif dont il est permis de penser qu'il exerce un effet uniforme, et que l'on peut appeler environnement « uniforme » ou « standard ». Le code qualitatif de capacité indique donc l'aptitude de la personne, corrigée de son environnement. Pour pouvoir faire des comparaisons internationales, cette correction doit être la même pour toutes les personnes considérées dans tous les pays. Pour être précises, les caractéristiques de l'environnement uniforme ou standard peuvent être codées en utilisant les facteurs environnementaux de la classification. L'écart entre capacité et performance reflète la différence d'impacts entre environnement usuel et environnement uniforme, fournissant ainsi une précieuse indication quant aux modifications à opérer dans l'environnement de la personne pour améliorer la performance.

D'ordinaire, le code qualificatif de capacité sans assistance sert à décrire l'aptitude véritable de l'individu, sans l'aide d'un appareil ou d'une autre personne. Comme le code qualificatif de performance appréhende le milieu dans lequel la personne évolue habituellement, la présence d'aides techniques ou d'assistants personnels ou l'existence d'obstacles est directement observable. La nature du facilitateur ou de l'obstacle peut être décrite en utilisant la classification des facteurs environnementaux.

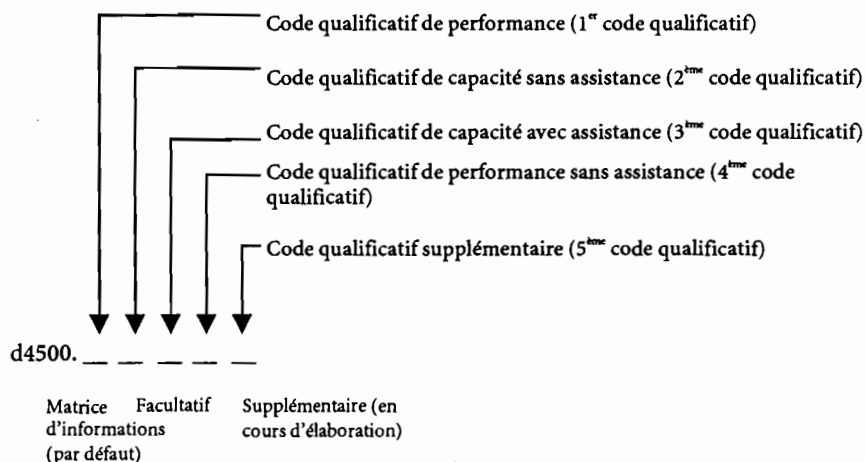
Codes qualificatifs facultatifs

Les 3^{ème} et 4^{ème} codes qualificatifs (facultatifs) donnent à l'utilisateur la possibilité de coder la capacité avec assistance et la performance sans assistance.



Code qualificatif supplémentaires

Le cinquième chiffre est réservé aux codes qualificatifs qui pourront être élaborés à l'avenir, comme le code qualificatif d'implication ou de satisfaction subjective.



Les codes qualificatifs de capacité et de performance peuvent, les uns et les autres, être utilisés avec ou sans aide technique ou assistants personnels, et selon la gradation suivante (xxx représentant le code de domaine du deuxième niveau):

- xxx.0 AUCUNE difficulté
- xxx.1 Difficulté LÉGÈRE
- xxx.2 Difficulté MODÉRÉE
- xxx.3 Difficulté GRAVE
- xxx.4 Difficulté ABSOLUE
- xxx.8 non précisé
- xxx.9 sans objet

Quand faut-il utiliser le code qualificatif de performance ou le code qualificatif de capacité ?

L'un ou l'autre des codes qualificatifs peut être utilisé pour chacune des catégories figurant dans la liste. Mais, dans chaque cas, les informations transmises sont différentes. Lorsqu'on utilise les deux codes qualificatifs, les deux chiffres sont combinés :

d4500. 2 1 d4500. 2_
 d4500. _ 1

Si l'on utilise qu'un seul code qualificatif, la place prévue pour l'autre ne sera pas pourvu d'un 8 ou d'un 9, puisque ces chiffres sont de véritables codes d'évaluation et que leur utilisateur équivaldrait à un véritable code qualificatif.

Exemples d'application des deux codes qualificatifs

d4500 Marcher sur de courtes distances

Pour le *code qualificatif de performance*, ce domaine concerne le déplacement à pied dans l'environnement habituel de la personne, sur différentes surfaces et dans différentes conditions, en utilisant une canne, un déambulateur ou une autre aide technique sur une distance de moins d'un kilomètre. Par exemple, pour une personne qui a perdu une jambe dans un accident de travail et qui, depuis, se sert d'une canne mais n'en éprouve pas moins des difficultés modérées à se déplacer autour de chez elle parce que, dans le voisinage, les trottoirs sont très raides et leur surface glissante, la performance peut être codée de la manière suivante :

d4500.3 Restriction modérée de la performance de marche sur de courtes distances

Pour le *code qualificatif de capacité*, ce domaine concerne l'aptitude d'un individu à se déplacer à pied sans assistance. Pour neutraliser les différences d'impact que peuvent avoir divers environnements, cette aptitude est évaluée

dans un environnement standard, qui pourra être : a) un environnement réel, comme celui qu'on utilise pour évaluer une capacité dans des conditions d'examen ; ou lorsque ce n'est pas possible, b) dans un environnement présumé dont il est permis de penser qu'il exerce un effet uniforme. Ainsi, dans le cas évoqué ci-dessus, l'aptitude véritable de la personne à marcher sans canne dans un environnement standard (comportant des surfaces planes et non glissantes, par exemple) sera très limitée. En conséquence, la capacité de la personne pourra être codée ainsi :

d4500._3 grave limitation de la faculté de marcher sur de courtes distances

Les utilisateurs qui souhaitent spécifier l'environnement usuel ou normalisé tout en utilisant le code qualificatif de performance ou de capacité se serviront de la classification des facteurs environnementaux (voir convention de codage 3 pour les Facteurs environnementaux à la section 3 ci-dessus).

4.4 Codage des facteurs environnementaux

Définitions

Les **facteurs environnementaux** constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les personnes vivent.

Utilisation des facteurs environnementaux :

Les facteurs environnementaux constituent une composante de la Partie 2 (Facteurs contextuels) de la classification. Ils doivent être pris en compte pour chaque composante du fonctionnement et être codés selon une des trois conventions décrites à la section 3 ci-dessus.

Les facteurs environnementaux doivent être codés du point de vue de la personne dont on veut décrire la situation. Par exemple, les bateaux de trottoirs sans pavement rainuré peuvent être codés comme facilitateurs pour l'utilisateur d'un fauteuil roulant mais comme obstacles pour un aveugle.

Le code qualificatif indique dans quelle mesure un facteur est un facilitateur ou un obstacle. Un facteur environnemental peut être un facilitateur ou un obstacle, à des degrés divers, pour plusieurs raisons. Pour les facilitateurs, le codeur doit garder à l'esprit les paramètres tels que l'accessibilité d'une ressource, le fait qu'on puisse s'y fier ou qu'elle soit variable, qu'elle est de bonne ou de mauvaise qualité, etc. Pour ce qui est des obstacles, il peut être utile de connaître la fréquence avec laquelle la personne est confrontée à eux, de savoir si l'obstacle est majeur ou mineur, peut être évité ou non. Il ne faut pas oublier qu'un facteur environnemental peut être un obstacle soit par sa présence (par exemple, les attitudes négatives à l'égard des personnes handicapées), ou par son absence (par exemple, si un service n'est pas disponible). Les effets que les facteurs environnementaux ont sur la vie des personnes ayant une santé défaillante sont multiples et complexes. La recherche devrait permettre à l'avenir de mieux comprendre ces interactions, et fera peut-être apparaître la nécessité d'utiliser un deuxième code qualificatif pour ces facteurs.

Dans certains cas, plusieurs ensembles de facteurs environnementaux pourront être condensés en un seul terme comme pauvreté, développement, cadre urbain ou rural, capital social, etc. Ces termes synthétiques ne sont pas repris dans la classification. Au contraire, le codeur doit séparer les facteurs constitutifs et leur attribuer un code. Là encore, des recherches sont nécessaires pour déterminer s'il existe des ensembles clairs et cohérents de facteurs environnementaux qui puissent constituer ces termes synthétiques.

Premier code qualificatif

On trouvera ci-dessous la gradation négative et positive indiquant dans quelle mesure un facteur environnemental est un obstacle ou un facilitateur. En utilisant un simple point séparateur, on indiquera un obstacle, alors qu'un signe + signalera la présence d'un facilitateur:

xxx.0 AUCUN obstacle
xxx.1 Obstacle LÉGER
xxx.2 Obstacle MODÉRÉ
xxx.3 Obstacle GRAVE
xxx.4 Obstacle ABSOLU

xxx+0 AUCUN facilitateur
xxx+1 Facilitateur LÉGER
xxx+2 Facilitateur MODÉRÉ
xxx+3 Facilitateur SUBSTANTIEL
xxx+4 Facilitateur ABSOLU

xxx.8 Obstacle non précisé
xxx.9 Sans objet

xxx+8 Facilitateur non précisé
xxx+9 Sans objet

Appendice 3

Utilisations possibles de la liste activités et participation

La composante Activités et participation est une liste neutre de domaines indiquant diverses actions et domaines de la vie. Chaque domaine contient des catégories à différents niveaux, allant du général au plus détaillé, conformément au système de codage (par exemple, le Chapitre 4 Mobilité, contient des catégories comme d450 Marcher, à l'intérieur de laquelle on trouve une catégorie plus spécifique, d4500 Marcher sur de courtes distances). La liste des domaines Activités et participation couvre toute la gamme des fonctionnements qu'il est possible de coder au niveau de la personne en tant qu'individu et au niveau de la personne en tant qu'être social.

Comme indiqué dans l'Introduction, cette liste peut être utilisée de diverses manières à la lumière des notions spécifiques d'"activité" et de "participation", qui sont définies dans la CIF comme suit:

Dans le contexte de la santé, on entend par

activité l'exécution d'une tâche ou le fait pour une personne de faire quelque chose,

et par

participation l'implication une situation de la vie réelle.

Il est possible de structurer de quatre manières différentes les relations entre Activités et Participation à partir de la liste des domaines.

- 1) Ensembles distincts de domaines d'activités et de domaines de participation (pas de chevauchement)

Certaines catégories ne sont codées que comme activités (c'est-à-dire des tâches ou des actions effectuées par une personne) et d'autres uniquement comme relevant de la participation (c'est-à-dire l'implication dans des situations de la vie réelle). Les deux ensembles s'excluent alors mutuellement.

Dans cette option, c'est l'utilisateur qui désigne le contenu des ensembles de catégories d'activités et de catégories de participation. Chaque catégorie est comprise comme relevant soit des activités, soit de la participation, mais jamais des deux. A titre d'exemple, les domaines peuvent être répartis de la manière suivante:

- | | | |
|----|--|--|
| a1 | Apprentissage et application des connaissances | |
| a2 | Tâches et exigences générales | |
| a3 | Communication | |
| a4 | Mobilité | |
| | | p5 Soins personnel |
| | | p6 Activités domestiques |
| | | p7 Interactions avec autrui |
| | | p8 Grands domaines de la vie |
| | | p9 Vie communautaire, sociale et civique |

Codage applicable à cette structure:

code de catégorie a. q_p q_c (catégorie a réputée coder les activités)

code de catégorie p. q_p q_c (catégorie b réputée coder la participation)

(où q_p = le code qualificatif de performance et q_c = le code qualificatif de capacité). Si l'on utilise le code qualificatif de performance, la catégorie, dénotée comme élément soit d'activité, soit de participation, est interprétée en fonction du schéma de performance; si l'on utilise le code qualificatif de capacité, c'est un schéma de capacité qui sert à interpréter la catégorie, qu'elle soit, là encore, dénotée comme un élément d'activités ou un élément de participation.

Cette option fournit ainsi toute la matrice d'information sans redondances ni chevauchements.

2) Chevauchement partiel entre les ensembles de domaines d'activités et de participation

Dans cette option, un ensemble de catégories peut être interprété à la fois comme ayant des éléments relevant des activités et de la participation; en d'autres termes, la même catégorie est jugée ouverte à une interprétation individuelle (à savoir une tâche ou action exécutée par une personne) et à une interprétation sociale (à savoir la participation à une situation de la vie réelle).

Exemple:

- | | | |
|----|--|--|
| a1 | Apprentissage et application des connaissances | |
| a2 | Tâches et exigences générales | |
| a3 | Communication | p3 Communication |
| a4 | Mobilité | p4 Mobilité |
| a5 | Activités de soins personnels | p5 Entretien personnel |
| a6 | Activités domestiques | p6 Activités domestiques |
| | | p7 Interactions avec autrui |
| | | p8 Grands domaines de la vie |
| | | p9 Vie communautaire, sociale et civique |

Codage applicable à cette structure

Dans cette structure, la manière de coder les catégories est soumise à une restriction. Il est impossible qu'une catégorie présente dans le 'chevauchement' comporte des valeurs différentes pour le même code qualificatif (soit le premier qualificatif pour la performance, soit le second pour la capacité), par ex.

a catégorie. 1 _	ou	a catégorie. _ 1
p catégorie. 2 _		p catégorie. _ 2

L'utilisateur qui retient cette option estime que les codes des catégories qui se chevauchent peuvent avoir une signification différente selon qu'ils relèvent des Activités et non de la Participation, et vice versa. En revanche, un seul et unique code doit être entré dans la matrice d'information pour la colonne de code qualificatif utilisée.

3) Catégories détaillées pour les activités et grandes catégories pour la participation, avec ou sans chevauchement

Une autre approche de l'application des définitions des activités et de la participation aux domaines limite la participation à des catégories plus générales à l'intérieur d'un domaine (par exemple, des catégories de premier niveau telles que les têtes de chapitres) et considère les catégories plus détaillées pour les activités (par exemple, catégories de troisième ou de quatrième niveau). Cette approche distingue entre les catégories à l'intérieur de certains domaines ou de tous les domaines, selon qu'ils sont vastes ou détaillés. L'utilisateur peut estimer que certains domaines relèvent entièrement des activités (c'est-à-dire à tous les niveaux de détail) ou entièrement de la participation.

Par exemple, d4550 Ramper peut être interprété comme une activité, alors que d455 Se déplacer peut être interprété comme une participation.

Cette option peut s'appliquer de deux manières: a) il n'y a aucun "chevauchement", de sorte que si un élément relève des activités, il ne relève pas de la participation; ou b) il peut exister quelques chevauchements, du fait que certains utilisateurs peuvent utiliser l'ensemble de la liste pour les activités, et uniquement les titres généraux pour la participation.

Codage applicable à cette structure:

Comme pour l'option 1 ou l'option 2.

4) Utilisation des mêmes domaines à la fois pour les activités et la participation, chevauchement total des domaines

Dans cette option, tous les domaines de la liste Activités et participation peuvent être considérés comme relevant à la fois des activités et de la participation. Chaque catégorie peut être interprétée comme un fonctionnement individuel (activité) aussi bien que sociétal (participation).

Par exemple, d 330 Parler peut être considéré comme relevant à la fois des activités et de la participation. Une personne sans cordes vocales peut parler en recourant à un dispositif d'aide. Selon les évaluations utilisant les codes qualificatifs de capacité et de performance, cette personne présente :

Premier code qualificatif

- Une difficulté de performance moyenne (peut-être due à des facteurs liés au contexte comme le stress personnel ou la réaction des autres). → 2

Deuxième code qualificatif

- Une difficulté grave de capacité sans aide technique → 3

Troisième code qualificatif

- Une difficulté légère de capacité avec aide technique → 1

Selon la matrice d'information de la CIF, la situation de cette personne devrait être codée sous:

d330.231

Selon l'option 4, il est également possible de lui affecter le code

a330.231

p330.2

Dans l'option 4, lorsque l'on utilise à la fois les codes qualificatifs de performance et de capacité, la même cellule de la matrice d'information de la CIF comporte alors deux valeurs: une pour Activités et une pour Participation. Si ces valeurs sont identiques, il n'y a pas conflit, mais redondance. En revanche, si les valeurs sont différentes, les utilisateurs doivent élaborer une règle quant au code à retenir dans la matrice d'information, puisque le style de codage officiel de l'OMS est:

catégorie d q_p q_e

Une manière possible de surmonter cette redondance consiste à prendre le code qualificatif de capacité pour l'activité et le code qualificatif de performance pour la participation.

Une autre possibilité consiste à élaborer des codes qualificatifs supplémentaires pour la participation qui couvrent l'implication dans une situation de la vie réelle.

On estime qu'au fur et à mesure de l'utilisation de la CIF et de l'obtention de données empiriques, on disposera de renseignements indiquant à quelles options va la préférence des divers utilisateurs de la classification. En outre, des recherches empiriques aboutiront également à rendre plus clairement opérationnelles les notions d'activités et de participation. Les données sur la manière dont les notions d'activités et de participation sont utilisées dans des contextes différents, dans des pays différents et à des fins différentes pourront être rassemblées et alimenteront les révisions futures de ce système.

Appendice 4

Exemples

Les exemples ci-dessous décrivent l'application des concepts de la CIF à divers cas. Nous espérons qu'ils aideront les utilisateurs à comprendre à quoi et comment s'appliquent des concepts de base et des schémas de la classification. Pour tout renseignement complémentaire, prière de se reporter aux manuels et stages de formation de l'OMS.

Déficiência n'aboutissant à aucune limitation de la capacité et à aucun problème de performance

Un enfant naît sans ongle à un doigt. Cette malformation constitue une déficiencia structurelle, mais sans incidence sur le fonctionnement de la main de l'enfant ni sur ce que l'enfant peut faire avec cette main, de sorte qu'il n'existe pas de limitation de capacité de l'enfant. De même, il peut n'y avoir aucun problème de performance – comme quand l'enfant joue avec d'autres enfants sans subir de vexations ou d'être exclu des jeux en raison de cette malformation. L'enfant ne présente donc ni limitations de capacité, ni problèmes de performance.

Déficiência n'entraînant aucune limitation de capacité mais aboutissant à des problèmes de performance

Un enfant diabétique présente une déficiencia fonctionnelle: son pancréas ne fonctionne pas convenablement pour produire de l'insuline. Le diabète peut être maîtrisé par des médicaments (insuline). Lorsque les fonctions organiques (niveau d'insuline) sont maîtrisées, aucune limitation de capacité n'est associée à cette déficiencia. En revanche, un enfant souffrant de diabète connaîtra probablement des problèmes de performance lorsqu'il voudra avoir une vie sociale avec des amis ou des enfants de son âge dès lors qu'il sera question de repas, puisqu'il n'aura pas le droit de manger de sucre. L'absence d'aliments adéquats créerait une barrière. Cet enfant connaîtrait donc un déficit d'intégration dans son environnement réel si des mesures n'étaient pas prises pour lui donner une nourriture appropriée, bien qu'il n'ait aucune limitation de capacité.

Un autre exemple est celui d'une personne présentant un vitiligo sur le visage, mais aucun autre trouble physique. Ce problème esthétique ne suscite aucune limitation de capacité. En revanche, la personne en question peut vivre dans un milieu où les attitudes face au vitiligo sont telles que cette maladie est confondue avec la lèpre et jugée contagieuse. Dans le cadre réel où vit cette personne, cette attitude négative est un obstacle environnemental qui

entraîne d'importants problèmes de performance dans les relations avec autrui.

Déficiência entraînant des limitations de capacité et – selon les circonstances – des problèmes de performance ou non

Une déficiencia mentale est une variation importante du développement intellectuel. Elle peut entraîner certaines limitations des diverses capacités de la personne. Les facteurs environnementaux peuvent cependant affecter l'étendue de la performance de cette personne dans différents domaines de la vie. Par exemple, un enfant présentant cette déficiencia mentale peut ne connaître qu'un désavantage léger dans un environnement où les attentes ne sont pas élevées envers la population dans son ensemble et où l'enfant se voit confier un ensemble de tâches simples, répétitives mais nécessaires à accomplir. Dans un tel environnement, l'enfant aura une bonne performance dans diverses situations de la vie.

Un enfant semblable grandissant, quant à lui, dans un environnement scolaire compétitif et exigeant au plan académique peut connaître, par comparaison avec le premier enfant, davantage de problèmes de performance dans diverses situations de la vie.

Cet exemple précis met en lumière deux aspects à prendre en considération. D'une part, la norme de la population à laquelle le fonctionnement de la personne est comparé doit correspondre à l'environnement réel actuel. D'autre part, la présence ou l'absence de facteurs environnementaux peut avoir pour effet de faciliter ou d'entraver ce fonctionnement.

Déficiência passée n'entraînant aucune limitation de capacité, mais continuant à causer des problèmes de performance

Une personne qui s'est remise d'un épisode psychotique aigu mais qui porte le stigmate d'avoir été "aliénée" peut connaître des problèmes de performance dans le domaine de l'emploi ou des relations avec autrui, en raison des attitudes négatives des autres autour d'elle. Son intégration dans la vie professionnelle et dans la vie sociale sera donc restreinte.

Déficiencias et limitations de capacité diverses entraînant des problèmes de performance similaires

Une personne peut ne pas être engagée pour un poste parce que son employeur potentiel considère que l'étendue de sa déficiencia (tétraplégie) l'empêchera de s'acquitter de certaines tâches au travail, (par exemple, utiliser un ordinateur avec un clavier manuel). Le poste de travail ne possède pas les adaptations nécessaires pour permettre à cette personne de répondre aux

exigences de son travail (par exemple, logiciel de reconnaissance vocale remplaçant le clavier manuel).

Une autre personne, moins gravement atteinte, peut avoir les capacités requises pour le travail en question, mais ne peut être recrutée parce que le quota de personnes handicapées dans l'entreprise est déjà atteint.

Une troisième personne, capable d'effectuer les tâches requises, n'est pas recrutée parce que, bien que sa déficience soit compensée en partie par l'utilisation d'un fauteuil roulant, le poste de travail n'est pas accessible en fauteuil roulant.

Enfin, une personne en fauteuil roulant, recrutée au poste en question, a la capacité d'accomplir les tâches requises et les accomplit effectivement dans le cadre de son travail, mais peut avoir des problèmes de performance dans les domaines de ses relations avec ses collègues de travail, du fait que les zones de repos pour les travailleurs ne lui sont pas accessibles. Ce problème de performance dans la relation sociale au travail peut empêcher la personne de profiter d'occasions d'avancement de carrière.

Ces quatre personnes connaissent toutes des problèmes de performance dans le domaine de l'emploi en raison de facteurs environnementaux différents qui interagissent avec leur état de santé ou leur handicap. Pour la première, les barrières environnementales incluent l'absence d'adaptation du poste de travail et, sans doute, des attitudes négatives. La deuxième est confrontée à des attitudes négatives face au recrutement de handicapés. La troisième se heurte à l'absence d'accessibilité à l'environnement construit, et la dernière rencontre des attitudes négatives envers le handicap en général.

Soupçon de déficience entraînant des problèmes marqués de performance sans limitations de capacité

Une personne travaille avec des patients atteints du SIDA. Elle est en bonne santé par ailleurs, mais doit se soumettre périodiquement à des tests de dépistage du VIH. Elle ne présente aucune limitation de capacité, mais les gens qu'elle fréquente la soupçonnent d'avoir contracté le virus et l'évitent. Cela entraîne d'énormes problèmes de performance dans le domaine des relations sociales et de la vie communautaire, sociale et civique. Sa participation est restreinte par les attitudes négatives adoptées par son entourage.

Déficiences actuellement non classifiées par la CIF et entraînant des problèmes de performance

La mère d'une personne est décédée d'un cancer du sein. Cette personne a 45 ans et a subi récemment un dépistage volontaire qui a permis de découvrir qu'elle est porteuse du code génétique l'exposant au risque de cancer du sein.

Elle n'a aucun problème fonctionnel ni structurel, et ne présente aucune limitation de capacité, mais s'est vu refuser une assurance maladie par sa compagnie en raison de son risque accru de cancer du sein. Son implication dans le domaine de l'entretien de sa propre santé est restreinte en raison de la politique pratiquée par sa compagnie d'assurance maladie.

Autres exemples

Un garçon de 10 ans consulte un logopède pour "bégaiement". L'examen révèle des problèmes de discontinuité de la parole, d'accélération inter- et intra-verbales, de cadence des mouvements du langage et de rythme de parole inapproprié (déficiences). À l'école, l'enfant a des difficultés à lire à voix haute et à participer à une conversation (limitations de capacité). Lors de discussions en groupe, il ne prend aucune initiative pour y participer malgré son envie de le faire (problème de performance dans le domaine de la conversation avec plusieurs personnes à la fois). La participation de cet enfant à la conversation est limitée lorsqu'il se trouve en groupe en raison des normes et pratiques sociales liées au bon déroulement d'une conversation.

Une femme de 40 ans ayant subi le "coup du lapin" quatre mois plus tôt se plaint de douleurs dans le cou, d'intenses maux de tête, de vertiges, de faiblesses musculaires et d'angoisses (déficiences). Sa capacité à marcher, à faire la cuisine, à faire le ménage, à utiliser un ordinateur et à conduire une automobile est limitée (limitation de capacité). D'entente avec son médecin, il a été décidé d'attendre la diminution de ses problèmes avant de lui permettre de reprendre son ancien emploi à temps plein et horaires fixes (problèmes de performance dans le domaine de l'emploi). Si le règlement du travail dans son environnement actuel autorisait les horaires souples, l'autorisait à prendre congé lorsque ses symptômes sont particulièrement débilitants et lui permettrait de travailler à domicile, sa participation au domaine de l'emploi s'améliorerait.

Appendice 5

La CIF et les personnes handicapées

Depuis son lancement, le processus de révision de la CIF bénéficie de l'apport des personnes handicapées et de leurs organisations. Disabled Peoples' International en particulier a consacré beaucoup de temps et d'énergie au processus de révision, et la CIF reflète cet important apport.

L'OMS reconnaît l'importance d'une pleine implication des personnes handicapées et de leurs organisations dans la révision d'une classification du fonctionnement et du handicap. En tant que classification, la CIF servira de base à l'évaluation ainsi qu'à la mesure du handicap dans de nombreux contextes scientifiques, cliniques, administratifs et de politique sociale. En tant que telle, il convient de s'assurer que la CIF ne soit pas utilisée abusivement de manière préjudiciable aux intérêts des personnes handicapées (voir Considérations éthiques, Appendice 6).

En particulier, l'OMS reconnaît que les termes mêmes utilisés dans la classification peuvent, malgré les efforts déployés par chacun, stigmatiser et attribuer une étiquette. Pour tenir compte de cette préoccupation, il a été décidé dès le début du processus d'abandonner totalement le terme anglais de "handicap" – en raison de ses connotations péjoratives dans cette langue – mais de conserver l'équivalent français de *handicap* comme terme générique global pour rendre l'anglais « disability ».

Reste néanmoins l'épineuse question de la manière de désigner convenablement les personnes qui connaissent à un degré ou à un autre des limitations ou restrictions fonctionnelles. La CIF utilise le terme anglais « disability » (français : handicap) pour désigner un phénomène multidimensionnel découlant de l'interaction entre l'être humain et son milieu social. Pour diverses raisons, lorsque le propos porte sur des personnes, certains préfèrent utiliser en anglais le terme 'people with disabilities' alors que d'autres préfèrent 'disabled people' (personnes handicapées). Vu cette divergence, il n'existe pas de pratique universelle que l'OMS pourrait adopter, et il n'appartient pas à la CIF d'adopter de manière rigide une approche plutôt qu'une autre. En revanche, l'OMS confirme le principe important selon lequel chacun a le droit de se faire appeler comme il le souhaite.

Il importe de relever par ailleurs que la CIF ne constitue en rien une classification de personnes. C'est une classification portant sur les caractéristiques de la santé de ces personnes dans le contexte de leur vie individuelle et des influences de leur environnement. C'est l'interaction entre les caractéristiques de la santé et les facteurs contextuels qui produit le handicap. Dans ces circonstances, il ne faut pas réduire les individus à leur handicap ni les caractériser uniquement en fonction de leurs déficiences, des limitations de leur activité ou des restrictions de leur participation. Ainsi, au lieu de parler d'une "personne handicapée mentale", la classification utilise l'expression "personne ayant un problème d'apprentissage". La CIF s'en assure en évitant de faire référence à une personne en se servant

d'un terme décrivant son état de santé ou son handicap, et en utilisant de manière cohérente des formulations sinon positives, du moins neutres et concrètes.

Pour remédier également à la crainte légitime que les personnes ne soient étiquetées, les catégories de la CIF sont exprimées de manière neutre afin d'éviter la dévalorisation, la stigmatisation et les connotations hors de propos. Toutefois, cette approche entraîne un problème que l'on pourrait qualifier d'"aseptisation terminologique". Les attributs négatifs de l'état de la santé et la manière dont des tiers y réagissent sont indépendants des termes utilisés pour définir cet état de santé. Quel que soit le nom que l'on donne au handicap, il continuera à exister malgré son étiquette. Le problème n'est pas seulement linguistique; il tient également et principalement aux attitudes des autres individus et de l'ensemble de la société face au handicap. Le but poursuivi est dès lors de définir correctement le sens des termes et de veiller au bon usage des termes et de la classification.

L'OMS s'engage à poursuivre ses efforts pour garantir que les personnes handicapées soient responsabilisées par la classification et l'évaluation, et non pas privées de droits ou soumises à des discriminations.

L'OMS espère que les personnes handicapées elles-mêmes contribueront à l'utilisation et au développement de la CIF dans tous les secteurs. En tant que chercheurs, gestionnaires et responsables politiques, les personnes handicapées aideront à élaborer des protocoles et des instruments reposant sur les classifications de la CIF. La CIF présente également le potentiel d'un instrument efficace de plaidoyer fondé sur le concret. Elle fournit des données fiables et comparables permettant d'argumenter en faveur du changement. L'idée politique selon laquelle le handicap est tout autant le résultat des barrières environnementales que d'un état de la santé ou d'une déficience doit conduire tout d'abord à un programme de recherche, et, au-delà, apporter des éléments d'analyse factuels, valables et fiables. Ces preuves pourront entraîner de véritables changements sociaux pour les personnes handicapées dans le monde entier.

Le plaidoyer en faveur des handicapés peut également être renforcé grâce à l'utilisation de la CIF. Puisque le but premier du plaidoyer est d'identifier les interventions capables d'améliorer les niveaux de participation des personnes handicapées, la CIF peut aider à identifier à quoi tient le principal 'problème' du handicap: l'environnement qui crée une barrière, l'absence d'un facilitateur, la capacité limitée de l'individu lui-même ou toute combinaison de ces facteurs. Grâce à ces éclaircissements, il est possible de cibler convenablement les interventions ainsi que de suivre et de mesurer leurs effets sur les niveaux de participation. De la sorte, des objectifs concrets et fondés sur des preuves pourront être atteints et les buts généraux du plaidoyer pourront être poursuivis.

Appendice 6

Considérations éthiques pour l'utilisation de la CIF

Tout instrument scientifique peut être utilisé à mauvais escient ou de façon abusive. Il serait naïf de croire qu'un système de classification comme la CIF ne sera jamais utilisé pour nuire à quelqu'un. Comme nous l'avons expliqué à l'Appendice 5, le processus de révision de la CIF inclut depuis le début les personnes handicapées et les organisations qui les défendent. Leur apport a entraîné des changements importants dans la terminologie, le contenu et la structure de la CIF. Le présent appendice énonce quelques considérations fondamentales pour l'utilisation éthique de la CIF. De toute évidence, aucun ensemble de considérations ne peut prévoir toutes les formes d'utilisation abusive d'une classification ou d'un autre instrument scientifique; il est d'ailleurs tout aussi évident que les considérations à elles seules ne suffiront jamais à prévenir les abus. Le présent document ne fait pas exception à la règle. Nous espérons que l'attention portée aux considérations ci-après réduira le risque que la CIF soit utilisée de manière irrespectueuse envers les personnes handicapées, et qu'elle leur porte préjudice.

Respect et confidentialité

- 1) La CIF doit toujours être utilisée de manière à respecter la valeur inhérente à chaque personne et son autonomie.
- 2) La CIF ne doit jamais servir à étiqueter une personne ni à l'identifier exclusivement par rapport à une ou plusieurs catégories de handicaps.
- 3) Dans les contextes cliniques, la CIF doit toujours être utilisée en toute connaissance de cause, en coopération et avec le consentement de la personne dont les niveaux de fonctionnement font l'objet de la classification. Si les limitations de capacité cognitive de l'individu empêchent de l'impliquer ainsi, son porte-parole doit participer activement au processus.
- 4) Les informations codées par la CIF doivent être considérées comme des informations personnelles et être soumises aux règles de confidentialité reconnues, applicables à la manière dont les données seront utilisées.

Utilisation clinique de la CIF

- 5) Dans toute la mesure du possible, le clinicien doit expliquer à la personne concernée ou à son porte-parole le but du recours à la CIF et susciter des questions sur l'opportunité d'utiliser la CIF pour classer les niveaux de fonctionnement de la personne.

- 6) Dans toute la mesure du possible, la personne dont les niveaux de fonctionnement font l'objet de la classification (ou son porte-parole) doit avoir l'occasion de participer, et notamment de contester ou de confirmer la pertinence de la catégorie utilisée et de l'évaluation attribuée.
- 7) Du fait que le déficit faisant l'objet de la classification découle à la fois de l'état de la santé de la personne et du contexte social dans lequel elle vit, la CIF doit être utilisée dans une démarche globale.

Utilisation sociale des informations de la CIF

- 8) Les informations de la CIF doivent être utilisées, dans la plus large mesure possible, avec la collaboration des personnes concernées en vue d'améliorer leurs choix et la maîtrise qu'elles ont de leur vie.
- 9) Les informations de la CIF doivent être utilisées en vue d'élaborer des politiques sociales et des changements politiques destinés à renforcer et à soutenir la participation des personnes.
- 10) La CIF et les informations découlant de son utilisation ne doivent pas être utilisées pour refuser à une personne ou à un groupe de personnes des droits acquis ou restreindre d'une façon quelconque leurs droits légitimes à des prestations.
- 11) Les personnes classées dans la même catégorie au titre de la CIF peuvent rester différentes à bien des égards. Les législations qui se réfèrent aux classifications de la CIF ne doivent pas supposer une plus grande homogénéité que prévu et doivent garantir que les personnes dont les niveaux de fonctionnement font l'objet de la classification restent prises en compte en tant que personnes.

Appendice 7

Résumé du processus de révision

L'élaboration de la CIH

En 1972, l'OMS a mis au point un système préliminaire portant sur les conséquences de la maladie. Quelques mois plus tard, une approche plus globale a été suggérée. Ces suggestions furent portées par deux principes importants: il fallait distinguer entre les déficiences et leur importance, à savoir leurs conséquences fonctionnelles et leurs conséquences sociales, et ces divers aspects ou axes des données devaient être classifiés séparément avec des codes différents. Essentiellement, cette approche correspondait à un certain nombre de classifications distinctes, bien que parallèles. Cela allait à l'encontre des traditions de la CIM, où des axes multiples (étiologie, anatomie, pathologie, etc.) sont intégrés en un système hiérarchisé n'occupant qu'un seul champ numérique. La possibilité d'assimiler ces propositions pour en faire un tout compatible avec le principe sous-jacent à la structure de la CIM fut alors étudiée. Dans le même temps, les premières tentatives furent engagées pour systématiser la terminologie appliquée aux conséquences des maladies. Ces suggestions furent diffusées de manière informelle en 1973, et une aide fut sollicitée notamment de la part de groupes spécialement intéressés par la réadaptation.

Des classifications distinctes pour les déficiences et les handicaps furent diffusées en 1974 et les discussions se poursuivirent. Les observations furent rassemblées, et des propositions définitives élaborées. Celles-ci furent soumises pour examen à la Conférence internationale pour la neuvième révision de la Classification internationale des maladies, en octobre 1975. Après avoir examiné la classification, la Conférence en recommanda la publication à titre expérimental. En mai 1976, la Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé prit note de cette recommandation et adopta la résolution WHA29.35, qui approuva la publication, à titre expérimental, de la classification complémentaire des handicaps, qui ne ferait pas partie intégrante de la Classification internationale des maladies. Par la suite, la première édition de la CIH fut publiée en 1980. En 1993, elle fut réimprimée avec un avant-propos supplémentaire.

Étapes initiales de la révision de la CIH :

En 1993, il fut décidé de commencer un processus de révision de la CIH. Les impératifs imposés à la version révisée, qui porterait le nom provisoire de CIH-2, étaient les suivants:

- Elle devrait servir les objectifs multiples fixés par les divers pays, secteurs et disciplines de soins de santé ;
- Elle devrait être suffisamment simple pour que les praticiens la considèrent comme une description utile des conséquences de maladies ;

- Elle devrait être utile dans la pratique - à savoir identifier les besoins en matière de soins de santé, adapter sur mesure les programmes d'intervention (par exemple, prévention, réadaptation, action sociale);
- Elle devrait donner une vue cohérente des processus impliqués dans les conséquences des problèmes de santé - de sorte que le processus du handicap, et pas seulement les dimensions de la maladie ou du trouble, puisse faire l'objet d'une évaluation objective, qu'il puisse être enregistré et qu'il permette une réponse appropriée;
- Elle devrait être sensible aux variations culturelles (être traduisible et applicable dans des cultures différentes et des systèmes de soins de santé différents);
- Elle devrait être utilisable d'une manière complémentaire à la famille des classifications de l'OMS.

À l'origine, le centre collaborateur français a été chargé de faire une proposition sur la section Déficiences ainsi que sur les aspects Langage, parole et perceptions sensorielles. Le centre collaborateur néerlandais devait suggérer une révision des aspects Incapacité et appareil locomoteur de la classification et préparer une bibliographie, alors que le centre collaborateur nord-américain devait soumettre des propositions pour la section Handicap. En outre, deux groupes de travail devaient présenter des propositions sur les aspects touchant à santé mentale et sur les questions liées aux enfants. Des progrès ayant été réalisés lors de la réunion de révision de la CIH-2 de 1996 à Genève, un avant-projet Alpha fut établi, qui incorporait les différentes propositions, et un premier essai pilote fut mis sur pied. Il fut décidé lors de cette réunion que chaque centre collaborateur ainsi que chaque groupe de travail s'occuperait désormais de l'ensemble de l'avant-projet et non plus de la partie qui lui avait jusque là été spécifiquement réservée. De mai 1996 à février 1997, l'avant-projet Alpha fut distribué aux centres collaborateurs et aux groupes de travail et les observations et suggestions furent rassemblées au siège de l'OMS. Une liste de questions fondamentales, couvrant les principaux problèmes liés à la révision, fut également distribuée afin de faciliter la collecte des observations.

Les sujets suivants ont été abordés au cours de la révision:

- La classification à trois niveaux, à savoir déficience, incapacité, handicap, avait montré son utilité et devait être conservée. L'inclusion de facteurs contextuels/environnementaux devait être envisagée, bien que la plupart des propositions fussent restées au stade du développement théorique et de l'expérimentation empirique.
- Les relations appropriées entre déficience, incapacité et handicap avaient fait l'objet d'un débat. De nombreuses critiques avaient porté sur le modèle causal sous-tendant la version de 1980 de la CIH, son absence d'évolution dans le temps et le caractère unidirectionnel du passage de la déficience à l'incapacité et de l'incapacité au handicap. Le processus de révision avait suggéré d'autres représentations possibles.

- La CIH de 1980 était difficile à utiliser. Sa simplification à l'usage était jugée nécessaire: la révision devait tendre à une plus grande simplification plutôt qu'à l'adjonction de détails supplémentaires.
- Facteurs contextuels (externes - environnementaux / internes-personnels): ces facteurs, qui étaient des éléments essentiels du processus de handicap (tel qu'il avait été défini dans la version de 1980), devaient être développés en tant que systèmes supplémentaires au sein de la CIH. Mais comme les facteurs sociaux et physiques de l'environnement et leurs relations avec les déficiences, les incapacités et les handicaps étaient fortement liés aux différents milieux culturels, ils ne devaient pas constituer une dimension distincte au sein de la CIH. Néanmoins, on a considéré que la classification de facteurs environnementaux pouvait s'avérer utile pour analyser les situations dans les pays et élaborer des solutions au niveau national.
- Les déficiences devaient traduire les progrès de la connaissance des mécanismes biologiques de base.
- L'applicabilité de la CIH dans toutes les cultures et son universalité devait être un objectif essentiel.
- Un autre objectif essentiel du processus de révision était d'élaborer également des matériels destinés à servir pour la formation et lors de présentations.

Avant-projets CIH-2 Beta-1 et Beta-2

En mars 1997 fut produit un avant-projet Beta-1 qui intégrait les suggestions rassemblées au cours des années précédentes. Cet avant-projet fut présenté à la réunion de révision tenue en avril 1997. Après l'incorporation des décisions de cette réunion, l'avant-projet Beta-1 de la CIH-2 fut publié en juin 1997 pour être testé sur le terrain. Sur la base de toutes les données et d'autres réactions réunies dans le cadre des essais sur le terrain de la version Beta-1, l'avant-projet Beta-2 fut rédigé entre janvier et avril 1999. Cet avant-projet fut présenté et discuté lors de la réunion annuelle de la CIH-2 à Londres en avril 1999. Après incorporation des décisions de cette réunion, l'avant-projet Beta-2 fut publié et fit l'objet d'essais sur le terrain en juillet 1999.

Essais sur le terrain

Les essais sur le terrain de la version Beta-1 ont eu lieu de juin 1997 à décembre 1998 et ceux de la version Beta-2 de juillet 1999 à septembre 2000.

Ces essais ont suscité la plus large participation des États Membres de l'OMS, à travers différentes disciplines et divers secteurs tels que les assurances maladie, la sécurité sociale, les travailleurs, l'enseignement et d'autres groupes impliqués dans la mission de classer les maladies (et qui utilisaient la Classification internationale des maladies, la Classification des infirmières, Classification internationale type de l'éducation, CITE). Le but était de parvenir à un

consensus, par le biais de définitions claires qui soient opérationnelles. Les essais sur le terrain constituèrent un processus continu d'élaboration, de consultation, de rétroinformation, de mise à jour et d'essais.

Dans le cadre des essais sur le terrain de Beta-1 et Beta-2, les études suivantes furent réalisées:

- traduction et évaluation linguistique ;
- évaluation article par article ;
- réponse aux questions fondamentales par des personnes interrogées à titre individuel, et par l'organisation de conférences de consensus ;
- réactions des organisations et des personnes concernées ;
- banc d'essai des options ;
- faisabilité et fiabilité des évaluations de cas (cas concrets ou résumés de cas) ;
- divers (par exemples, études par des groupes focaux).

Le banc d'essai à l'épreuve s'est concentré sur des questions transculturelles et multisectorielles. Plus de 50 pays et 1800 experts ont participé aux essais sur le terrain, qui ont fait l'objet de rapports distincts.

Version pré-finale de la CIH-2

Sur la base des données tirées des essais sur le terrain de la version Beta-2 et en consultation avec les centres collaborateurs et le Comité OMS d'Experts des mesures et de la classification, la version pré-finale de la CIH-2 fut rédigée en octobre 2000. Elle fut présentée à la réunion de révision de la CIH-2 de novembre 2000. Après incorporation des recommandations de cette réunion, la version pré-finale de la CIH-2 (déc. 2000) fut présentée au Conseil exécutif de l'OMS en janvier 2001. La version définitive de la CIH-2 a enfin été présentée à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2001.

Entérinement de la version finale

Après discussion du projet final, sous le titre de Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, l'Assemblée mondiale de la Santé a entériné la nouvelle classification par la résolution WHA54.21 du 22 mai 2001. Le texte de la résolution est le suivant :

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

1. ENTERINE la deuxième édition de la Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages (CIH), intitulée « Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé » et désormais appelée en abrégé CIF ;

2. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres d'utiliser la CIF dans leurs activités de recherche, de surveillance et de notification selon que de besoin, compte tenu de la situation propre à chaque Etat Membre et eu égard, en particulier, à d'éventuelles révisions ultérieures ;
3. PRIE le Directeur général de fournir un appui aux Etats Membres, à leur demande, lors de l'utilisation de la CIF.

Appendice 8

Orientations futures de la CIF

L'utilisation de la CIF dépendra largement de son utilité pratique, de son application en tant que mesure de la performance des services de santé par le biais d'indicateurs fondés sur l'impact sur les consommateurs, et de la mesure dans laquelle elle est applicable dans toutes les cultures, afin de permettre des comparaisons internationales susceptibles de dégager les besoins et les ressources en matière de planification et de recherche. La CIF n'est pas à proprement parler un instrument politique. En revanche, son utilisation peut constituer un apport positif lors de choix politiques, en fournissant des informations aidant à établir des politiques de santé, à encourager l'égalité des chances pour tous et à soutenir la lutte contre la discrimination envers les personnes handicapées.

Versions de la CIF

Vu la diversité des besoins pour les différents types d'utilisateurs, la CIF sera présentée en plusieurs formats et versions:

Classification principale

Les deux parties de la CIF et leurs composantes respectives sont présentées en deux versions afin de répondre aux besoins de différents utilisateurs qui souhaitent un niveau de détail plus ou moins poussé.

La première version est une *version intégrale (détaillée)* qui contient tous les niveaux de classification et permet d'avoir 9999 catégories par composante. Le nombre des catégories effectivement utilisées est cependant bien inférieur. Les catégories de la version intégrale peuvent être intégrées en une version abrégée lorsque des informations synthétiques sont requises.

La deuxième version est une *version consensée (concise)* qui donne deux niveaux de catégories pour chaque composante et chaque domaine. Elle comporte également la définition des termes, avec les inclusions et les exclusions.

Adaptations spécifiques

- a) Versions pour utilisation clinique: ces versions dépendront de l'utilisation de la CIF dans différents champs d'application cliniques (par exemple, ergothérapie). Elles seront fondées sur le volume principal pour le codage et la terminologie; mais elles fourniront d'autres informations plus détaillées telles que des directives pour l'évaluation et les descriptions cliniques. Elles pourront également être réagencées pour des disciplines spécifiques (par exemple, réadaptation, santé mentale).
- b) Versions destinées à la recherche: comme pour les versions cliniques, ces versions répondront aux besoins spécifiques de la recherche et contiendront des définitions précises et opérationnelles en vue d'évaluer les problèmes de santé.

Travail futur

Vu la grande diversité d'utilisation et de besoins liés à la CIF, il importe de relever que l'OMS et ses centres collaborateurs effectuent un travail supplémentaire pour répondre à ces besoins.

La CIF est la propriété de tous ses utilisateurs. C'est le seul instrument accepté sur un plan international. Elle vise à rassembler de meilleures informations sur les phénomènes et le fonctionnement des handicaps, et à obtenir un vaste consensus international. Pour parvenir à la reconnaissance de la CIF par diverses communautés nationales et internationales, l'OMS ne négligera aucun effort pour la rendre conviviale et compatible avec les processus de normalisation tels que ceux élaborés par l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Les orientations futures possibles pour l'évolution et l'application de la CIF peuvent se résumer comme suit:

- promotion de l'utilisation de la CIF au niveau des pays en vue de l'instauration de bases de données nationales;
- création d'un ensemble de données international et d'un cadre permettant les comparaisons internationales;
- identification d'algorithmes permettant de déterminer les personnes ayant droit à des prestations sociales et à des pensions;
- étude du handicap et du fonctionnement des membres de la famille (par exemple, étude de l'incapacité de tiers due à la maladie de personnes importantes dans leur entourage);
- élaboration de la composante facteurs personnels;
- mise au point de définitions opérationnelles précises des catégories à des fins de recherche;
- élaboration d'instruments d'évaluation à des fins d'identification et de mesure;²³
- fourniture d'applications pratiques par le biais de l'informatisation et de formulaires d'enregistrement de cas;
- établissement de liens avec les concepts de qualité de la vie et avec la mesure du bien-être subjectif;²⁴

²³ Des instruments d'évaluation liés à la CIF sont en cours d'élaboration par l'OMS en vue d'être appliqués dans différentes cultures. Ils font l'objet de tests portant sur leur fiabilité et leur validité. Ces instruments d'évaluation prendront trois formes: une version succincte pour le dépistage /la collecte de cas; une version destinée à servir quotidiennement aux soignants; et une version longue à des fins de recherches détaillées. Ils seront disponibles auprès de l'OMS.

²⁴ Liens avec la qualité de la vie: il est important qu'existe une compatibilité conceptuelle entre la "qualité de la vie" et les notions liées au handicap. Toutefois, la qualité de la vie s'occupe de ce que les gens "ressentent" face à leur maladie ou à ses conséquences; il s'agit donc là d'une notion de "bien-

- recherches portant sur le traitement ou le choix des interventions;
- promotion de l'utilisation dans des études scientifiques en vue de comparaisons entre diverses maladies;
- élaboration de matériels de formation relatifs à l'utilisation de la CIF;
- création de centres de formation et de référence à la CIF dans le monde entier.
- recherche complémentaire sur les facteurs environnementaux afin d'arriver à un niveau de détail satisfaisant pour décrire l'environnement standard et l'environnement réel.

être subjectif". D'un autre côté, les notions de maladie/handicap font référence à des signes objectifs et extériorisés présents chez un individu.

Appendice 9

Suggestions de types de données de la CIF idéaux et minimum pour les systèmes d'information sanitaire et les enquêtes

Fonctions organiques et structures anatomiques	Chapitre et code	Bloc ou catégorie de la classification
Vision	2 b210-b220	Fonctions visuelles et fonctions connexes
Auditiong	2 b230-b240	Fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires
Parole	3 b310-b340	Fonctions de la voix et de la parole
Digestion	5 b510-b535	Fonctions relatives au système digestif
Excrétion	6 b610-b630	Fonctions urinaires
Fécondité	6 b640-b670	Fonctions génitales et reproductives
Activité sexuelle	6 b640	Fonctions sexuelles
Peau et défigurement	8 b810-b830	Fonctions de la peau et des structures associées
Respiration	4 b440-b460	Fonctions du système respiratoire
Douleur*	2 b280	Douleur
Émotions*	1 b152-b180	Fonctions mentales spécifiques
Sommeil	1 b134	Fonctions mentales globales
Énergie/vitalité	1 b130	Fonctions mentales globales
Cognition*	1 b140, b144, b164	Fonctions de l'attention, de la mémoire y fonctions cognitives de niveau supérieur
Activités et Participation		
Communication	3 d310-d345	Communiquer recevoir – produire
Mobilité*	4 d450-d465	Marcher et se déplacer
Dextérité	4 d430-d445	Porter déplacer, et manipuler des objets
Entretien*	5 d510-d570	Entretien personnel
Activités habituelles*	6 et 8	Activités domestiques grands domaines de la vie
Relations avec autrui	7 d730-d770	Relations et interactions avec autrui
Sociabilité	9 d910-d930	Vie communautaire, sociale et civique

* Article susceptible de faire partie de la liste minimum

Appendice 10

Remerciements

La préparation de la CIF n'aurait pu être menée à bien sans le soutien inestimable de nombreuses personnes du monde entier qui y ont consacré leur temps et leur énergie et ont mobilisé les ressources nécessaires au sein d'un réseau mondial. Il n'est pas possible de citer toutes les personnes auxquels nous exprimons notre gratitude. Nous tenons cependant à mentionner ci-dessous les principaux centres, organismes et collaborateurs.

Centres collaborateurs de l'OMS pour la CIF

Australie	Australian Institute of Health and Welfare, GPO Box 570, Canberra ACT 2601, Australia. Contact: Ros Madden.
Canada	Canadian Institute for Health Information, 377 Dalhousie Street, Suite 200, Ottawa, Ontario K1N9N8, Canada. Contact: Helen Whittome.
France	Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations (CTNERHI), 236 bis, rue de Tolbiac, 75013 Paris, France. Contact: Marc Maudinet.
Japon	Japan College of Social Work, 3-1-30 Takeoka, Kiyose-city, Tokyo 204-8555, Japan. Contact: Hisao Sato.
Pays-Bas	National Institute of Public Health and the Environment, Department of Public Health Forecasting, Antonie van Leeuwenhoeklaan 9, P.O. Box 1, 3720 BA Bilthoven, The Netherlands. Contacts: Willem M. Hirs, Marijke W. de Kleijn-de Vrankrijker.
Pays scandinaves	Department of Public Health and Caring Sciences, Uppsala Science Park, SE 75185 Uppsala, Sweden. Contact: Björn Smedby.
Royaume uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	NHS Information Authority, Coding and Classification, Woodgate, Loughborough, Leics LE11 2TG, United Kingdom. Contacts: Ann Harding, Jane Millar.
États-Unis	National Center for Health Statistics, Room 1100, 6525 Belcrest Road, Hyattsville MD 20782, USA. Contact: Paul J. Placek.

Groupes de travail

International Task Force on Mental Health and Addictive, Behavioural, Cognitive, and Developmental Aspects of ICIDH, Présidente: Cille Kennedy, Office of Disability, Aging and Long-Term Care Policy, Office of the Assistant Secretary for Planning and Evaluation, Department of Health and Human Services, 200 Independence Avenue, SW, Bureau 424E, Washington, DC 20201, USA. Co-présidente: Karen Ritchie.

Children and Youth Task Force, Présidente: Rune J. Simeonsson, Professor of Education, Frank Porter Graham Child Development Center, CB # 8185, University of North Carolina, Chapel Hill, NC 27599-8185, États-Unis d'Amérique. Co-présidente: Matilde Leonardi.

Environmental Factors Task Force, Présidente: Rachel Hurst, 11 Belgrave Road, London SW1V 1RB, United Kingdom. Co-présidente: Janice Miller.

Réseaux

La Red de Habla Hispana en Discapacidades (The Spanish Network). Coordinator: José Luis Vázquez-Barquero, Unidad de Investigación en Psiquiatría Clínica y Social Hospital Universitario "Marques de Valdecilla", Avda. Valdecilla s/n, Santander 39008, Espagne.

Comité d'Experts du Conseil de l'Europe pour l'application de la CIF, Conseil de l'Europe, F-67075, Strasbourg, France. Contact: Lauri Sivonen.

Organisations non gouvernementales

American Psychological Association, 750 First Street, N.E., Washington, DC 20002-4242, États-Unis d'Amérique. Contacts: Geoffrey M. Reed, Jayne B. Lux.

Disabled Peoples International, 11 Belgrave Road, Londres SW1V 1RB, Grande-Bretagne. Contact: Rachel Hurst.

European Disability Forum, Square Ambiorix, 32 Bte 2/A, B-1000, Bruxelles, Belgique. Contact: Frank Mulcahy.

European Regional Council for the World Federation of Mental Health (ERCWFM), Blvd Clovis N.7, 1000 Bruxelles, Belgique. Contact: John Henderson.

Inclusion International, 13D Chemin de Levant, F-01210, Ferney-Voltaire, France. Contact: Nancy Breitenbach

Rehabilitation International, 25 E. 21st Street, New York, NY 10010, États-Unis d'Amérique. Contact: Judith Hollenweger, Présidente, RI Education Commission, Institute of

Special Education, Université de Zurich, Hirschengraben 48, 8001 Zurich, Suisse.

Consultants

L'OMS a invité des consultants qui lui ont apporté une aide inestimable au cours du processus de révision.

Elizabeth Badley

Jerome Bickenbach

Nick Glozier

Judith Hollenweger

Cille Kennedy

Jane Millar

Janice Miller

Jürgen Rehm

Robin Room

Angela Roberts

Michael F. Schuntermann

Robert Trotter II

David Thompson (editorial consultant)

Traductions de la CIF dans les langues officielles de l'OMS

La CIF a été révisée dans plusieurs langues sur la base de la version anglaise. Les questions de traduction et l'analyse linguistique ont fait partie intégrante du processus de révision. Le travail de traduction, d'analyse linguistique et d'édition dans les langues officielles a été effectué par les collaborateurs de l'OMS repris ci-dessous. Des traductions peuvent avoir été éventuellement réalisées dans d'autres langues. On en trouvera la liste sur le site Internet de l'OMS à l'adresse: <http://www.who.int/classification/icf>.

Arabe

Traduction et analyse linguistique:

Adel Chaker, Ridha Limem, Najeh Daly, Hayet Baachaoui, Amor Haji,
Mohamed Daly, Jamil Taktak, Saïda Douki

Édition finale effectuée par le Bureau de la Méditerranée orientale de l'OMS:

Kassem Sara, M. Haytham Al Khayat, Abdel Aziz Saleh

Chinois

Traduction et analyse linguistique:

Qiu Zhuoying (coordination), Hong Dong, Zhao Shuying, Li Jing, Zhang
Aimin, Wu Xianguang, Zhou Xiaonan

Édition finale effectuée par un Centre collaborateur de l'OMS en Chine et le
Bureau du Pacifique occidental de l'OMS:

Dong Jingwu, Zhou Xiaonan et Y.C. Chong

Espagnol

Traduction, analyse linguistique et édition finale effectuées par un Centre
collaborateur de l'OMS en Espagne, en collaboration avec le Réseau
hispanophone sur les Incapacités et le Bureau des Amériques de l'OMS:

J. L. Vázquez-Barquero (Coordination), Ana Díez Ruiz, Luis Gaite Pindado,
Ana Gómez Silió, Sara Herrera Castanedo, Marta Uriarte Ituiño, Elena
Vázquez Bourgon Armando Vásquez, María del Consuelo Crespo, Ana María
Fossatti Pons, Benjamín Vicente, Pedro Riosco, Sergio Aguilar Gaxiola,
Carmen Lara Muñoz, María Elena Medina Mora, María Esther Araujo Bazán,
Carlos Castillo-Salgado, Roberto Becker, Margaret Hazlewood

Français

Traduction et analyse linguistique effectuées au siège de l'OMS:

Pierre Lewalle

Édition finale effectuée par des Centres collaborateurs de l'OMS en France et au
Canada:

Catherine Barral et Janice Miller

Russe

Traduction et analyse linguistique:

G. Shostka (coordination), Vladimir Y. Rysanyansky, Alexander V. Kvashin,
Sergey A. Matveev, Aleksey A. Galianov

Édition finale effectuée par un Centre collaborateur de l'OMS en Russie:

Vladimir K. Ovcharov

Liste de personnes ayant participé à titre individuel au processus de révision

Afrique du Sud

David Boonzaier
Gugulethu Gule
Sebenzile Matsebula
Pam McLaren
Siphokazi Gciza
Phillip Thompson

Allemagne

Helmi Böse-Younes
Horst Dilling
Thomas Ewert
Kurt Maurer
Jürgen Rehm
H.M. Schian
Michael F. Schuntermann
Ute Siebel
Gerold Stucki

Argentine

Liliana Lissi
Martha Adela Mazas
Miguel Pico
Ignacio Saenz

Arménie

Armen Sargsyan

Australie

Gavin Andrews
Robyne Burridge
Ching Choi
Prem K. Chopra
Jeremy Couper
Elisabeth Davis
Maree Dyson
Rhonda Galbally
Louise Golley
Tim Griffin
Simon Haskell
Angela Hewson
Tracie Hogan
Richard Madden
Ros Madden
Helen McAuley
Trevor Parmenter
Mark Pattison
Tony M. Pinzone
Kate Senior
Catherine Sykes
John Taplin
John Walsh

Autriche

Gerhard S. Barolin
Klemens Fheodoroff
Christiane Meyer-Bornsen

Belgique

Francoise Jan
Catherine Mollman
J. Stevens
A. Tricot

Brésil

Cassia Maria Buchalla
E. d'Arrigo Busnello
Ricardo Halpern
Fabio Gomes
Ruy Laurenti

Canada

Hugh Anton
J. Arboleda-Florez
Denise Avard
Elizabeth Badley
Caroline Bergeron
Hélène Bergeron
Jerome Bickenbach
Andra Blanchet
Maurice Blouin
Mario Bolduc (deceased)
Lucie Brosseau
T.S. Callanan
Lindsay Campbell
Anne Carswell
Jacques Cats
L.S. Cherry
René Cloutier
Albert Cook
Jacques Côté
Marcel Côté
Cheryl Cott
Aileen Davis
Henry Enns
Gail Finkel
Christine Fitzgerald
Patrick Fougeyrollas
Adele Furrie
Linda Garcia
Yheta Gold
Betty Havens
Anne Hébert
Peter Henderson
Lynn Jongbloed
Faith Kaplan
Ronald Kaplan
Lee Kirby
Catherine Lachance
Jocelyne Lacroix
Renée Langlois
Mary Law
Lucie Lemieux-Brassard
Annette Majnemer
Rose Martini

Raoul Martin-Blouin
 Mary Ann McColl
 Joan McComas
 Barbara McElgunn
 Janice Miller
 Louise Ogilvie
 Luc Noreau
 Diane Richler
 Laurie Ringaert
 Kathia Roy
 Patricia Sisco
 Denise Smith
 Ginette St Michel
 Debra Stewart
 Luz Elvira Vallejo Echeverri
 Michael Wolfson
 Sharon Wood-Dauphinee
 Nancy Young
 Peter Wass
 Colleen Watters

Chili

Ricardo Araya
 Alejandra Faulbaum
 Luis Flores
 Roxane Moncayo de Bremont
 Pedro Rioseco
 Benjamin Vicente

Chine

Zhang Aimin
 Mary Chu Manlai
 Hong Dong
 Leung Kwokfai
 Karen Ngai Ling
 Wu Xuanguong
 Qiu Zhuoying
 Zhao Shuying
 Li Jing
 Tang Xiaoquan
 Li Jianjun
 Ding Buotan
 Zhuo Dahong
 Nan Dengkun
 Zhou Xiaonan

Colombie

Martha Aristabal Gomez

Côte d'Ivoire

B. Claver

Croatie

Ana Bobinac-Georgievski

Cuba

Pedro Valdés Sosa
 Jesús Saiz Sánchez
 Frank Morales Aguilera

Danemark

Terkel Andersen
 Aksel Bertelsen
 Tora Haraldsen Dahl
 Marianne Engberg

Annette Flensburg
 Ane Fink
 Per Fink
 Lise From
 Jette Haugbølle
 Stig Langvad
 Lars von der Lieth
 Kurt Møller
 Claus Vinther Nielsen
 Freddy Nielsen
 Kamilla Rothe Nissen
 Gunnar Schiøler
 Anne Sloth
 Susan Tetler
 Selena Forchhammer Thønnings
 Eva Wæhrens
 Brita Øhlenschläger

Équateur

Maria del Consuelo Crespo
 Walter Torres Izquierdo

Égypte

Mohammed El-Banna

El Salvador

Jorge Alberto Alcaron
 Patricia Tovar de Canizalez

Émirats Arabes Unis

Sheika Jamila Bint Al-Qassimi

Espagne

Alvaro Bilbao Bilbao
 Encarnación Blanco Egido
 Rosa Bravo Rodriguez
 María José Cabo González
 Marta Cano Fernández
 Laura Cardenal Villalba
 Ana Díez Ruiz
 Luis Gaité Pindado
 María García José
 Ana Gómez Silió
 Andres Herran Gómez
 Sara Herrera Castanedo
 Ismael Lastra Martinez
 Marta Uriarte Ituíño
 Elena Vázquez Bourgon
 Antonio León Aguado Díaz
 Carmen Albeza Contreras
 María Angeles Aldana Berberana
 Federico Alonso Trujillo
 Carmen Alvarez Arbesú
 Jesus Artal Simon
 Enrique Baca Baldomero
 Julio Bobes García
 Antonio Bueno Alcántara
 Tomás Castillo Arenal
 Valentín Corces Pando
 María Teresa Crespo Abelleira
 Roberto Cruz Hernández
 José Armando De Vierna Amigo
 Manuel Desviat Muñoz
 Ana María Díaz García

María José Eizmendi Apellaniz
 Antonio Fernández Moral
 Manuel A. Franco Martín
 Luis Gaite Pinadado
 María Mar García Amigo
 José Giner-Ubago
 Gregorio Gómez-Jarabo
 José Manuel Gorospe Arocena
 Juana María Hernández Rodríguez
 Carmen Leal Cercos
 Marcelino López Alvarez
 Juan José Lopez-Ibor
 Ana María López Trencó
 Francisco Margallo Polo
 Monica Martín Gil
 Miguel Martín Zurimendi
 Manuel J. Martínez Cardeña
 Juan Carlos Miangolarra Page
 Rosa M. Montoliu Valls
 Teresa Orihuela Villameriel
 Sandra Ortega Mera
 Gracia Parquiña Fernández
 Rafael Peñalver Castellano
 Jesusa Pertejo
 María Francisca Peydro de Moya
 Juan Rafael Prieto Lucena
 Miguel Querejeta González
 Miquel Roca Bennasar
 Francisco Rodríguez Pulido
 Luis Salvador Carulla
 María Vicenta Sánchez de la Cruz
 Francisco Torres González
 María Triquell Manuel
 José Luis Vázquez-Barquero
 Miguel A. Verdugo Alonso
 Carlos Villaro Díaz-Jiménez

États-Unis d'Amérique

Harvey Abrams
 Myron J. Adams
 Michelle Adler
 Sergio A. Aguilar-Gaxiola
 Barbara Altman
 Alicia Amate
 William Anthony
 Susan Spear Basset
 Frederica Barrows
 Mark Battista
 Robert Battjes
 Barbara Beck
 Karin Behe
 Cynthia D. Belar
 J.G. Benedict
 Stanley Berent
 Linas Bieliauskas
 Karen Blair
 F. Bloch
 Felicia Hill Briggs
 Edward P. Burke
 Larry Burt
 Shane S. Bush
 Glorisa Canino
 Jean Campbell

Scott Campbell Brown
 John A. Carpenter
 Christine H. Carrington
 Judi Chamberlin
 LeeAnne Carrothers
 Mary Chamie
 Cecelia B. Collier
 William Connors
 John Corrigan
 Dale Cox
 M. Doreen Croser
 Eugene D'Angelo
 Gerben DeJong
 Jeffrey E. Evans
 Timothy G. Evans
 Debbie J. Farmer
 Michael Feil
 Manning Feinleib
 Risa Fox
 Carol Frattali
 Bill Frey
 E. Fuller
 Cheryl Gagne
 J. Luis Garcia Segura
 David W. Gately
 Carol George
 Olinda Gonzales
 Barbara Gottfried
 Bridget Grant
 Craig Gray
 David Gray
 Marjorie Greenberg
 Arlene Greenspan
 Frederick Guggenheim
 Neil Hadder
 Harlan Hahn
 Robert Haines
 Laura Lee Hall
 Heather Hancock
 Nandini Hawley
 Gregory W. Heath
 Gerry Hendershot
 Sarah Hershfeld
 Alexis Henry
 Howard Hoffman
 Audrey Holland
 Joseph G. Hollowell Jr
 Andrew Imparato
 John Jacobson
 Judith Jaeger
 Alan Jette
 J. Rock Johnson
 Gisele Kamanou-Goune
 Charles Kaelber
 Cille Kennedy
 Donald G. Kewman
 Michael Kita (*deceased*)
 Edward Knight
 Pataricia Kricos
 Susan Langmore
 Mitchell LaPlante
 Itzak Levav
 Renee Levinson

Robert Liberman
 Don Lollar
 Peter Love
 David Lozovsky
 Perianne Lurie
 Jayne B. Lux
 Reid Lyon
 Anis Maitra
 Bob MacBride
 Kim MacDonald-Wilson
 Peggy Maher
 Ronald Manderscheid
 Kofi Marfo
 Ana Maria Margueyio
 William C. Marrin
 John Mather
 Maria Christina Mathiason
 John McGinley
 Theresa McKenna
 Christine McKibbin
 Christopher J. McLaughlin
 Laurie McQueen
 Douglas Moul
 Peter E. Nathan
 Russ Newman
 Els R. Nieuwenhuijsen
 Joan F. van Nostrand
 Jean Novak
 Patricia Owens
 Alcida Perez de Velasquez
 D. Jesse Peters
 David B. Peterson
 Harold Pincus
 Paul Placek
 Thomas E. Preston
 Maxwell Prince
 Jeffrey Pyne
 Louis Quatrano
 Juan Ramos
 Geoffrey M. Reed
 Anne Riley
 Gilberto Romero
 Patricia Roberts-Rose
 Mark A. Sandberg
 Judy Sangl
 Marian Scheinholtz
 Karin Schumacher
 Katherine D. Seelman
 Raymond Seltser
 Rune J. Simeonsson
 Debra Smith
 Gretchen Swanson
 Susan Stark
 Denise G. Tate
 Travis Threats
 Cynthia Trask
 Robert Trotter II
 R. Alexander Vachon
 Maureen Valente
 Paolo del Vecchio
 Lois Verbrugge
 Katherine Verdolini

Candace Vickers
 Gloriajean Wallace
 Robert Walsh
 Seth A. Warshausky
 Paul Weaver
 Patricia Welch
 Gale Whiteneck
 Tyler Whitney
 Brian Williams
 Jan Williams
 Linda Wornall
 J. Scott Yaruss
 Ilene Zeitzer
 Louise Zingesser

Éthiopie

Rene Rakotobe

Finlande

Erkki Yrjankeikki
 Markku Leskinen
 Leena Matikka
 Matti Ojala
 Heidi Paatero
 Seija Talo
 Martti Virtanen

France

Charles Aussilloux
 Bernard Azema
 Jacques Baert
 Serge Bakchine
 Catherine Barral
 Maratine Barres
 Jean-Yves Barreyre
 Jean-Paul Boissin
 François Chapireau
 Pascal Charpentier
 Alain Colvez
 Christian Corbé
 Dr. Cyran
 Michel Delcey
 Annick Deveau
 Serge Ebersold
 Camille Felder
 Claude Finkelstein
 Anne-Marie Gallot
 Pascale Gilbert
 Jacques Houver
 Marcel Jaeger
 Jacques Jonquères
 Jean-Claude Lafon
 Maryvonne Lyazid
 Joëlle Lose-Berdot
 Maryse Marrière
 Lucie Matteodo
 Marc Maudinet
 Jean-Michel Mazeaux
 Pierre Minaire(*deceased*)
 Lucien Moatti
 Bertrand Morineaux
 Pierre Mormiche
 Jean-Michel Orgogozo

Claudine Parayre
G rard Pavillon
Andr  Philip
Nicole Quemada
Jean-Fran ois Ravaud
Karen Ritchie
Jean-Marie Robine
Isabelle Romieu
Christian Rossignol
Pascale Roussel
Jacques Roustit
J sus Sanchez
Marie-Jos  Schmitt
Jean-Luc Simon
Lauri Sivonen
Henri-Jacques Stiker
Annie Triomphe
Catherine Vaslin
Paul Veit
Dominique Velche
Jean-Pierre Vignat
Vivian Waltz

Gr ce
Venos Mavreas

Hongrie
Lajos Kullmann

Inde
Javed Abidi
Samir Guha-Roy
K.S. Jacob
Sunanda Koli
S. Murthy
D.M. Naidu
Hemraj Pal
K. Sekar
K.S. Shaji
Shobha Srinath
T.N. Srinivasan
R. Thara

Indon sie
Augustina Hendriarti

Iran (R publique islamique d')
Mohamed M.R. Mourad

Isra l
Joseph Yahav

Italie
Emilio Alari
Alberto Albanese
Renzo Andrich
A. Andrigo
Andrea Arrigo
Marco Barbolini
Maurizio Bejor
Giulio Borgnolo
Gabiella Borri
Carlo Caltagirone
Felicia Carletto
Carla Colombo

Francesca Cretti
Maria Cufersin
Marta Dao
Mario D'Amico
Simona Della Bianca
Paolo Di Benedetto
Angela Di Lorenzo
Nadia Di Monte
Vittoria Dieni
Antonio Federico
Francesco Fera
Carlo Francescutti
Francesca Fratello
Franco Galletti
Federica Galli
Rosalia Gasparotto
Maria Teresa Gattesco
Alessandro Giacomazzi
Tullio Giorgini
Elena Giraudo
Lucia Granzini
Elena Grosso
V. Groppo
Vincenzo Guidetti
Paolo Guzzon
Leo Giulio Iona
Vladimir Kosic
Matilde Leonardi
Fulvia Loik
Mariangela Macan
Alessandra Manassero
Domenico Manco
Santina Mancuso
Roberto Marcovich
Andrea Martinuzzi
Anna Rosa Melodia
Rosetta Mussari
Cristiana Muzzi
Ugo Nocentini
Emanuela Nogherotto
Roberta Oretti
Lorenzo Panella
Maria Procopio
Leandro Provinciali
Alda Pellegrini
Barbara Reggiori
Marina Sala
Giorgio Sandrini
Antonio Schindler
Elena Sinforiani
Stefano Schierano
Roberto Sicurelli
Francesco Talarico
Gariella Tavoschi
Cristiana Tiddia
Walter Tomazzoli
Corrado Tosetto
Sergio Ujcich
Maria Rosa Valsecchi
Irene Vernero

Jama que
Monica Bartley

Japon

Tsunehiko Akamatsu
 Masataka Arima
 Hidenobu Fujisono
 Katsunori Fujita
 Shinichiro Furuno
 Toshiko Futaki
 Hajime Hagiwara
 Yuichiro Haruna
 Hideaki Hyoudou
 Takashi Iseda
 Atsuko Ito
 Shinya Iwasaki
 Shizuko Kawabata
 Yasu Kiryu
 Akira Kodama
 Ryouyusuke Matsui
 Ryo Matsutomo
 Yasushi Mochizuki
 Kazuyo Nakai
 Kenji Nakamura
 Yoshukuni Nakane
 Yukiko Nakanishi
 Toshiko Niki
 Hidetoshi Nishijima
 Shiniti Niwa
 Kensaku Ohashi
 Mari Oho
 Yayoi Okawa
 Shuhei Ota
 Fumiko Rinko
 Junko Sakano
 Yoshihiko Sasagawa
 Hisao Sato
 Yoshiyuki Suzuki
 Junko Taguchi
 Eiichi Takada
 Yuji Takagi
 Masako Tateishi
 Hikaru Tauchi
 Miyako Tazaki
 Mutsuo Torai
 Satoshi Ueda
 Kousuke Yamazaki
 Yoshio Yazaki

Jordanie

Abdulla S.T. El-Naggar
 Ziad Subeih

Koweït

Adnan Al Eidan
 Abdul Aziz Khalaf Karam

Lettonie

Maris Baltins
 Valda Biedrina
 Aldis Dudins
 Lolita Cibule
 Janis Misins
 Jautrite Karashkevica
 Mara Ozola
 Aivars Vetra

Liban

Elie Karam

Lituanie

Albinas Bagdonas

Luxembourg

Charles Pull
 M. De Smedt
 Pascale Straus

Malaisie

Sandiyao Sebastian

Madagascar

Caromène Ratomahenina Raymond

Malte

Joe M. Pace

Mexique

Juan Alberto Alcantara
 Jorge Caraveo Anduaga
 Maria Eugenia Antunez
 Fernando R. Jiménez Albarran
 Gloria Martínez Carrera
 Maria-Elena Medina Mora
 Carmen E. Lara Muñoz

Maroc

Aziza Bennani

Pays-Bas

T. van Achterberg
 Jaap van den Berg
 A. Bloemhof
 Y.M. van der Brug
 R.D. de Boer
 J.T.P. Bonte
 J.W. Brandsma
 W.H.E. Buntinx
 J.P.M. Diederiks
 M.J. Driesse
 Silvia van Duuren-Kristen
 C.M.A. Frederiks
 J.C. Gerritse
 José Geurts
 G. Gladines
 K.A. Gorter
 R.J. de Haan
 J. Halbertsma
 E.J. van der Haring
 F.G. Hellema
 C.H. Hens-Versteeg
 Y. F. Heerkens
 Y. Heijnen
 W.M. Hirs
 H. W. Hoek
 D. van Hoeken
 N. Hoeymans
 C. van Hof
 G.R.M. van Hoof
 M. Hopman-Rock
 A. Kap
 E.J. Karel

Zoltan E. Kenessey
 M.C.O. Kersten
 M.W. de Kleijn-de Vrankrijker
 M.M.Y. de Klerk
 M. Koenen
 J.W. Koten
 D.W. Kraijer
 T. Kraakman
 Guuss Lankhorst
 W.A.L. van Leeuwen
 P. Looijestein
 H. Meinardi
 W. van Minnen
 A.E. Monteny
 I. Oen
 Wil Ooijendijk
 W.J. den Ouden
 R.J.M. Perenboom
 A. Persoon
 J.J. v.d. Plaats
 M. Poolmans
 F.J. Prinsze
 C.D. van Ravensberg
 K. Reynders
 K. Riet-van Hoof
 G. Roodbol
 G.L. Schut
 B. Stoelinga
 M.M.L. Swart
 L. Taal
 H. Ten Napel
 B. Treffers
 J. Verhoef
 A. Vermeer
 J.J.G.M. Verwer
 W. Vink
 M. Welle Donker
 Dirk Wiersma
 J.P. Wilken
 P.A. van Woudenberg
 P.H.M. Wouters
 P. Zanstra

Nicaragua

Elizabeth Aguilar
 Angel Bonilla Serrano
 Ivette Castillo
 Héctor Collado Hernández
 Josefa Conrado
 Brenda Espinoza
 Ma. Félix Gontol
 Mirian Gutiérrez
 Rosa Gutiérrez
 Carlos Guzmán
 Luis Jara
 Raúl Jarquin
 Norman Lanzas
 José R. Leiva
 Rafaela Marengo
 Ma. Alejandra Martínez
 Marlon Méndez
 Mercedes Mendoza
 Ma. José Moreno

Alejandra Narváez
 Amilkar Obando
 Dulce Ma. Olivas
 Rosa E. Orellana
 Yelba Rosa Orozco
 Mirian Ortiz Alvarado
 Amanda Pastrana
 Marbely Picado
 Susana Rappaciolli
 Esterlina Reyes
 Franklin Rivera
 Leda Ma. Rodríguez
 Humberto Román
 Yemira Sequeira
 Ivonne Tijerino
 Ena Liz Torrez
 Rene Urbina
 Luis Velásquez

Nigeria

Sola Akinbiyi
 John Morakinyo
 A. O. Odejide
 Olayinka Omigbodun

Norvège

Kjetil Bjorlo
 Torbjorg Hostad
 Kjersti Vik
 Nina Vollestad
 Margret Grotle Soukup
 Sigrid Ostensjo

Pakistan

S. Khan
 Malik H. Mubbashar
 Khalid Saeed

Philippines

L. Ladrido-Ignacio
 Patria Medina

Pérou

Maria Esther Araujo Bazon
 Carlos Bejar Vargas
 Carmen Cifuentes Granados
 Roxana Cock Huaman
 Lily Pinguz Vergara
 Adriana Rebaza Flores
 Nelly Roncal Velazco
 Fernando Urcia Fernández
 Rosa Zavallos Piedra

République de Corée

Ack-Seop Lee

Roumanie

Radu Vradi

Russie

Vladimir N. Blondin
 Aleksey A. Galianov
 I.Y. Gurovich
 Mikhail V. Korobov
 Alexander V. Kvashin

Pavel A. Makkaveysky
 Sergey A. Matveev
 N. Mazaeva
 Vladimir K. Ovtcharov
 S.V. Polubinskaya
 Anna G. Ryabokon
 Vladimir Y. Rysnyansky
 Alexander V. Shabrov
 Georgy D. Shostka
 Sergei Tsirkin
 Yuri M. Xomarov
 Alexander Y. Zemtchenkov

Slovénie
 Andreeja Fatur-Videtic

Suède
 Lars Berg
 Eva Björck-Akesson
 Mats Granlund
 Gunnar Grimby
 Arvid Linden
 Anna Christina Nilson (*deceased*)
 Anita Nilsson
 Louise Nilunger
 Lennart Nordenfelt
 Adolf Ratzka
 Gunnar Sanner
 Olle Sjögren
 Björn Smedby
 Sonja Calais van Stokkom
 Gabor Tiroler

Suisse
 André Assimacopoulos
 Christoph Heinz
 Judith Hollenweger
 Hans Peter Rentsch
 Thomas Spuhler
 Werner Steiner
 John Strome
 John-Paul Vader
 Peter Wehrli
 Rudolf Widmer

Thaïlande
 Poonpit Amatuakul
 Pattariya Jarutat
 C. Panpreecha
 K. Roongruangmaairat
 Pichai Tangsin

Tunisie
 Adel Chaker
 Hayet Baachaoui
 A. Ben Salem
 Najeh Daly
 Saïda Douki
 Ridha Limam
 Mhalla Nejja
 Jamil Taktak

Turquie
 Ahmet Gö ü

Elif Iyriboz
 Kultegin Ogel
 Berna Ulu
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Simone Aspis
 Allan Colver
 Edna Conlan
 John E. Cooper
 A. John Fox
 Nick Glozier
 Ann Harding
 Rachel Hurst
 Rachel Jenkins
 Howard Meltzer
 Jane Millar
 Peter Mittler
 Martin Prince
 Angela Roberts
 G. Stewart
 Wendy Thorne
 Andrew Walker
 Brian Williams

Uruguay
 Paulo Alterway
 Marta Barera
 Margot Barrios
 Daniela Bilbao
 Gladys Curbelo
 Ana M. Frappola
 Ana M. Fosatti Pons
 Angélica Etcheñique
 Rosa Gervasio
 Mariela Irigoien
 Fernando Lavie
 Silvia Núñez
 Rossana Pipplol
 Silvana Toledo

Vietnam
 Nguyen Duc Truyen

Zimbabwe
 Jennifer Jelsma
 Dorcas Madzivire
 Gillian Marks
 Jennifer Muderedzi
 Useh Ushotaneke

Organisations du système des Nations Unies

Organisation Internationale du Travail (ILO)
Susan Parker

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
Habibi Gulbadan

Division des statistiques des Nations Unies
Margarat Mbogoni
Joann Vanek

Institut statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
Lau Kak En

Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
Bijoy Chaudhari

Organisation mondiale de la Santé

Bureaux régionaux

Afrique: C. Mandlhate

Amériques (OPS): Carlos Castillo-Salgado, Roberto Becker, Armando Vázquez

Méditerranée orientale: A. Mohit, Abdel Aziz Saleh, Kassem Sarah, M Haytham Al Khayat

Europe: B. Serdar Savas, Anatoli Nossikov

Asie du Sud-Est: Than Sein, Myint Htwe

Pacifique occidental: R. Nesbit, Y.C. Chong

Siège

Plusieurs départements du Siège de l'OMS ont pris part au processus de révision. Les membres du personnel de l'OMS ayant contribué au processus de révision sont repris ci-dessous, avec indication de leurs départements respectifs.

M. Argandona, anciennement du programme Lutte contre les toxicomanies

Z. Bankowski, Conseil des Organisations internationales des Sciences médicales

S. Clark, département Gestion et diffusion de l'information sanitaire

C. Djeddah, département Prévention de la violence et des traumatismes

A. Goerd, anciennement du département Promotion de la santé

M. Goracci, anciennement du département Prévention de la violence et des traumatismes

M. A. Jansen, anciennement du département Santé mentale et toxicomanies

A. L'Hours, Programme mondial des bases factuelles à l'appui des politiques de santé

A. Lopez, Programme mondial des bases factuelles à l'appui des politiques de santé

J. Matsumoto, département Coopération extérieure et partenariats

C. Mathers, Programme mondial des bases factuelles à l'appui des politiques de santé

C. Murray, Programme mondial des bases factuelles à l'appui des politiques de santé

H. Nabulsi, anciennement de IMPACT

E. Pupulin, département Prise en charge des maladies non transmissibles

C. Romer, département Prévention des violences et des traumatismes

R. Sadana, Programme mondial des bases factuelles à l'appui des politiques de santé

B. Saraceno, département de Santé mentale et toxicomanies

A. Smith, département Prise en charge des maladies non transmissibles

J. Salomon, Programme mondial des bases factuelles à l'appui des politiques de santé

M. Subramanian, anciennement Rapport sur la situation sanitaire dans le monde

M. Thuriaux, anciennement de la division Maladies transmissibles et émergentes

B. Thylefors, anciennement du département de Prévention des traumatismes et réadaptation

M. Weber, département Santé et développement de l'enfant et de l'adolescent

Sibel Volkan et Grazia Motturi ont apporté leur appui administratif et de secrétariat.

Can Çelik, Pierre Lewalle, Matilde Leonardi, Senda Bennaïssa et Luis Prieto ont été chargés de divers aspects du processus de révision.

Somnath Chatterji, Shekhar Saxena, Nenad Kostanjsek et Margie Schneider ont effectué la révision sur la base des commentaires reçus.

T. Bedirhan Üstün a géré et coordonné le processus de révision et l'ensemble du projet CIF.

CIF

Index

Note: L'index qui suit a pour objectif de faciliter l'accès aux catégories de la classification, aux principaux sujets abordés et aux termes clés définis dans l'Introduction et les Appendices. Seuls sont indexés les termes et expressions apparaissant dans la CIF. Un index plus élaboré, avec un nombre accru de références aux termes de la classification proprement dite, est actuellement à l'étude et fera, le cas échéant, l'objet d'une publication distincte. À cet égard, l'OMS invite le lecteur à lui faire part de suggestions quant aux termes et expressions à inclure dans l'index afin d'améliorer son utilité.

- Absorption des substances nutritives, 84
- Abstraction, 58
- Abstraction des données. *Voir* Fonctions cognitives de niveau supérieur
- Accès de plain-pied. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour entrer et sortir: utilité publique
- Accommodation. *Voir* Fonctions des muscles internes de l'œil
- Accouchement, 93
 - prématuré. *Voir* Fonctions de procréation
 - tardif. *Voir* Fonctions de procréation
- Accroupi, 141
- Accroupir (s'), 140
- Achromatopsie. *Voir* Vision
- Acouphène, 67
- Acquérir les produits d'usage courant, 156–57
- Acquérir un savoir-faire, 128
 - complexe, 128
 - de base, 128
- Action sociale, 21
- Activité
 - définition, 10, 14, 125, 223
 - limitation d'~
 - définition, 14, 125, 223
- Activité physique. *Voir* Prendre soin de sa santé
- Activités et participation, 3, 11, 222, 226, 233
 - codage avec catégories détaillées, 246
 - codage avec chevauchement partiel, 245
 - codage avec chevauchement total, 246
 - codage sans chevauchement, 244
 - codes qualitatifs, 245
 - utilisations possibles de la liste, 244–47
- ACTIVITÉS ET PARTICIPATION, 125–76
- Acuité binoculaire. *Voir* Vision. *Voir* Vision
- Acuité monoculaire. *Voir* Vision. *Voir* Vision
- Acuité visuelle. *Voir* Vision
- Adaptation à l'obscurité. *Voir* Sensibilité à la lumière
- Addition. *Voir* Calcul
- Aérophagie. *Voir* Déglutir
- Affect. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Agalactorrhée. *Voir* Fonctions de procréation
- Agenouiller (s'), 140
- Agitation. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Agueusie. *Voir* Goût
- Aider les autres
 - à avoir des relations avec autrui, 162
 - à avoir une bonne alimentation, 162
 - à communiquer, 162
 - à prendre soin d'eux-mêmes, 162
 - à se déplacer, 162
 - à veiller à leur santé, 162
- Aides techniques, 15
 - à la communication, 182
 - à la mobilité et au transport, 181
 - à usage personnel, 180
 - entretien, 161
 - pour la culture, les loisirs et le sport, 184
 - pour la pratique religieuse et les activités spirituelles, 184
 - pour le commerce, l'industrie et l'emploi, 183
 - pour l'éducation, 182
- Alactation. *Voir* Fonctions de procréation
- Aliments, 179
 - dégradation des ~, 84
 - intolérance aux ~. *Voir* Fonctions digestives
 - passage des ~ par l'estomac et les intestins, 84
 - substances nutritives, 84
 - tolérance aux ~, 84
- Allergies. *Voir* Réactions d'hypersensibilité
- Allodynie. *Voir* Sensibilité à un stimulus nocif
- Allure
 - de course. *Voir* Démarche
 - de marche. *Voir* Démarche

- Alopécie. *Voir* Cheveux
 Alvéoles, 116
 Amabilité, 50
 Amaigrissement. *Voir* Maintien du poids
 Ambitendance. *Voir* Fonctions psychomotrices
 Amis, 195
 attitudes individuelles des ~, 198
 Amnésie dissociative. *Voir* Mémoire
 Amnésie nominale. *Voir* Mémoire
 Amnésie sélective. *Voir* Mémoire
 Amour. *Voir* Fonctions émotionnelles
 Analgésie. *Voir* Sensibilité à un stimulus nocif
 Anarthrie. *Voir* Articulation
 Anémie. *Voir* Fonctions du système hématopoïétique
 Anesthésie. *Voir* Toucher
 Anesthésie douloureuse. *Voir* Sensibilité à un stimulus nocif
 Animaux, 190
 Animaux domestiques, 196
 Annexes de l'œil
 fonctions des muscles internes, 65
 Annexes de l'œil, 65
 fonctions des muscles externes, 65
 fonctions des paupières, 65
 glandes lacrymales, 65
 Anopsie. *Voir* Fonctions du champ visuel
 Anosmie. *Voir* Odorat
 Anurie. *Voir* Excrétion urinaire
 Anxiété. *Voir* Fonctions émotionnelles
 Aphasie
 de Broca. *Voir* Fonctions mentales du langage
 de conduction. *Voir* Fonctions mentales du langage
 de type expressif. *Voir* Fonctions mentales du langage
 de type réceptif. *Voir* Fonctions mentales du langage
 de Wernicke. *Voir* Fonctions mentales du langage
 Aphonie. *Voir* Voix
 Apnée. *Voir* Fonctions respiratoires
 Aponévrose extra-musculaire
 structures supplémentaires de l'appareil locomoteur, 123
 Appareil reproducteur, 118
 Appareillages de thérapie. *Voir* Aides techniques à usage personnel
 Appareillages d'entraînement. *Voir* Aides techniques à usage personnel
 Appareils de communication, 138
 entretien, 161
 Appareils de télécommunication, 139
 Appareils de télévision. *Voir* Produits et systèmes techniques pour la communication
 Appareils électroménagers
 utiliser les ~, 159
 Appareils ménagers
 entretien, 161
 Appendices, 219-78
 Appétit, 51, 52
 Appliquer des connaissances, 128-30
 Apport sanguin au cœur, 76
 Apprendre
 à calculer, 128
 à écrire, 128
 à lire, 128
 Apprentissage, 170
 Apprentissage élémentaire, 127-28
 Apprentissage et application des connaissances, 127-30
 Apraxie
 de l'habillage. *Voir* Fonctions mentales relatives aux mouvements complexes du langage. *Voir* Fonctions mentales relatives aux mouvements complexes idéatoire. *Voir* Fonctions mentales relatives aux mouvements complexes idéomotrice. *Voir* Fonctions mentales relatives aux mouvements complexes oculomotrice. *Voir* Fonctions mentales relatives aux mouvements complexes
 Aptitudes professionnelles
 évaluation des ~, 5
 Arbre bronchique, 116
 Armoires réglables. *Voir* Aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi
 Artères, 115
 fonctions des ~, 76
 Articulation, 72
 Articulations
 bloquées. *Voir* Mobilité des articulations
 mobilité de plusieurs ~, 95
 mobilité des ~, 95
 mobilité d'une seule ~, 95
 mobilité générale des ~, 95
 stabilité de plusieurs ~, 96
 stabilité des ~, 96
 stabilité d'une seule~, 96
 stabilité générale des ~, 96
 structures supplémentaires de l'appareil locomoteur, 123
 Artisanat, 175. *Voir* Éducation informelle
 Arts, 175
 Arythmies. *Voir* Rythme cardiaque

- Ascenseur. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement intérieur à usage privé. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'intérieur: utilité publique
- Assemblée mondiale de la Santé, 26, 259
- Asseoir (s'), 140
- Assimilation, 85
- Assis, 141
- Assistants personnels, 15, 196
- Association formelles, 174
- Association informelles, 174
- Assumer ses responsabilités, 133
- Assurance qualité, 5
- Assurances, 5
- Astigmatisme. *Voir* Vision
- Athétose. *Voir* Mouvements involontaires
- Attention, 53
 déplacement de l'~, 53
 division de l'~, 53
 fixer son ~, 129
 maintien de l'~, 53
 partage de l'~, 54
- Attitude consciencieuse, 50, 51
- Attitudes, 15, 198-200
 sociétales, 199
- Attitudes individuelles
 des amis, 198
 des connaissances, pairs, collègues, voisins, 198
 des étrangers, 199
 des membres de la famille élargie, 198
 des membres de la proche famille, 198
 des personnes en position d'autorité, 199
 des personnes en position de subordination, 199
 des prestataires de soins personnels, 199
 des professionnels de santé, 199
- Attraper, 145
- Audiométriciens. *Voir* Professionnels de santé
- Audition, 66
 discrimination auditive, 66
 discrimination du langage parlé, 66
 latéralisation du son, 66
 localisation de la source sonore, 66
 perception auditive, 66
 sensations associées, 67
- Autisme. *Voir* Fonctions du tempérament et de la personnalité
- Auto-immunité. *Voir* Fonctions du système immunitaire
- Automobile
 conduire une ~, 150
- Autosuffisance économique, 172
- Avant-bras
 ligaments et fascia de l'~, 121
 muscles de l'~, 121
 os de l'~, 121
 structure de l'~, 121
- Avion
 conduire un ~, 150
 utiliser un ~, 149
- Avoirs financiers, 188
- Avortement
 spontané. *Voir* Fonctions de procréation
- Azoospermie. *Voir* Fonctions de procréation
- Babillage. *Voir* Sons: Production d'une gamme de sons
- Bâillement. *Voir* Fonctions respiratoires additionnelles
- Bain (prendre son), 151
- Balises des sentiers. *Voir* Produits et systèmes techniques des parcs, des zones protégées et des réserves naturelles
- Ballonnement, 86
- Barbe
 prendre soin de sa ~, 152
- Bassin
 mobilité du ~, 96
- Bateau
 utiliser un ~, 149
- Bavement. *Voir* Déglutir
- Bégalement, 73
- Besoin irrésistible de consommer, 51
- Bicyclette
 conduire une ~, 150
- Bien-être
 définition, 221
 univers du ~, 222
- Blocage de la pensée. *Voir* Fonctions de la pensée
- Blocs
 description, 230
- Boeuf
 monter un ~, 150
- Boire, 154
- Bonheur. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Bornes d'information. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'orientation, l'accès et la désignation des lieux: utilité publique
- Bouche, 113

- Bouffées de chaleur. *Voir* Fonctions reproductives, sensations associées aux ~
- Bourdonnement dans les oreilles, 67
- Bourses séreuses
structures supplémentaires de l'appareil locomoteur, 123
- Bradycardie. *Voir* Fréquence cardiaque
- Bradylalie, 73
- Bradypnée. *Voir* Fréquence respiratoire
- Bras
ligaments et fascia du ~, 120
muscles du ~, 120
os du ~, 120
- Bredouillement, 73
- Brosser (se) les dents. *Voir* Prendre soin de son corps
- Brûlure dans l'œil. *Voir* Sensations associées à l'œil
- Bruxisme. *Voir* Maniérismes
- Bureaux réglables. *Voir* Aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi
- Bus
utiliser un ~, 149
- Cachexie. *Voir* Maintien du poids
- Cadence stéréotypique, 73
- Cage thoracique, 116
- Calcul, 61
arithmétique simple, 61
complexe, 61
- Calculer, 129
apprendre à, 128
- Callosités. *Voir* Fonctions protectrices de la peau
- Campagnes de sensibilisation, 5
- Canaux biliaires, 117
- Canaux semi-circulaires, 112
- Cannes
entretien, 161
- Capacité
définition, 224
évaluation par rapport à la norme, 16
- Capacité aérobique, 81
- Capillaires, 76, 115
- Cardiomyopathie. *Voir* Fonctions du cœur
- Carence en fer. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Catatonie. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Catégories
définition, 227
non précisées, 231
terminologie, 221
- Catégorisation des données. *Voir* Fonctions cognitives de niveau supérieur
- Cauda equina, 110
- Centre de gravité, 141
- Cérémonies, 174
- Cerveau, 48, 109
- Cervelet, 109
- Chaleur et respect, 163
- Chaloupe à rames
conduire une ~, 150
utiliser une ~, 149
- Chameau
monter un ~, 150
- Changements démographiques, 189
- Changer et maintenir la position du corps, 140-42
- Chant. *Voir* Production de notes
- Chapitres
description, 230
- Charrette
conduire une ~, 150
- Chaussures
mettre des ~, 153
ôter des ~, 153
- Chéloïdes. *Voir* Fonctions réparatrices de la peau
- Chercher à prendre, 145
- Cheval
monter un ~, 150
- Cheveux, 106
prendre soin de ses ~, 152
se laver les ~, 151
structure des ~, 124
- Cheville
articulation de la ~, 122
ligaments et fascia de la ~, 122
muscles de la ~, 122
os de la ~, 122
structure de la ~, 122
- Chorée. *Voir* Mouvements involontaires
- Choroïde, 111
- Chute (sensation de), 67
- Cicatrisation. *Voir* Fonctions réparatrices de la peau
- CIF
adaptations spécifiques de la ~, 261
application universelle, 7
applications de la ~, 5
clinique, 5
pédagogique, 5
politique sociale, 5
recherche, 5
statistiques, 5
avant-projets CIH-2 Beta-1 et Beta-2, 258

- but de la ~, 5
- champ d'application de la ~, 7
- classification principale de la ~, 261
- considérations éthiques pour son utilisation, 254-55
- en tant que langage, 19
- entérinement, 26, 259
- essais sur le terrain, 258
- et le consentement des personnes concernées, 254
- et les personnes handicapées, 252-53
- multidimensionnalité, 19
- orientations futures, 261-63
- présentation de la ~, 9
- propriétés de la, 7
- résumé du processus de révision, 256-60
- révisions ultérieures, 26
- suggestions de types de données, 264
- travail futur, 262
- univers de la ~, 7
- utilisation clinique, 254
- utilisation de la ~, 22
- utilisation sociale des informations, 255
- version condensée, 9
- version intégrale, 9
- version pré-finale de la CIH-2, 259
- versions de la ~, 261
- CIM-10, 3, 4, 13, 222, 229, 233
- CITE, 258
- Cité. *Voir* Citoyenneté
- Citoyenneté, 176
- Classification des infirmières, 258
- Classification internationale type de l'éducation, 258
- Claudication. *Voir* Démarche
- Claudication intermittente. *Voir* Fonctions des artères
- Climat, 190
- Clitoris, 118
- Cloisons
 - structures supplémentaires de l'appareil locomoteur, 123
- Clonus du pied. *Voir* Réflexes moteurs
- Clubs locaux d'action sociale. *Voir* Associations informelles
- Coagulation, 78
- Coagulopathies. *Voir* Fonctions du système hématopoïétique
- Coccyx, 123
- Cochlée, 112
- Codage
 - activité et participation, 238
 - conventions, 235
 - facteurs environnementaux, 235
 - des aspects positifs, 233
- facteurs environnementaux, 242
- fonctions organiques, 236
- informations explicites, 234
- informations pertinentes, 234
- informations spécifiques, 234
- redondance, 247
- règles générales, 233
- structures anatomiques, 237
- Code qualificatif, 23, 224
- supplémentaire, 240
- Codes
 - nombre de ~ dans la pratique, 230
 - nombre maximum de ~, 230
- Codes qualificatifs, 8, 11, 14, 15, 24, 25, 226
- activités et participation, 245
- capacité, 8, 14, 15
- de capacité
 - quand les utiliser, 241
 - utilisation, 239
- de performance
 - quand les utiliser, 241
 - utilisation, 239
- deuxième, 247
- deuxième ~, 238
- facultatifs, 240
- générique, 25
- génériques, 13
- gradation pour les structures anatomiques, 238
- interprétation individuelle, 245
- interprétation sociale, 245
- performance, 8, 14, 15
- pour les fonctions organiques, 236
- pour les structures anatomiques, 238
- premier, 247
- premier ~, 238
- supplémentaires, 233, 247
- troisième, 247
- troisième~, 238
- Cœur, 115
 - apport sanguin au cœur, 76
 - contraction des muscles ventriculaires, 75
 - fonctions du ~, 75
 - fréquence cardiaque, 75
 - rythme cardiaque, 75
- Colère. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Collègues, 195
 - attitudes individuelles des ~, 198
- Colonne cervicale, 122
- Colonne lombaire, 123
- Colonne sacrée, 123
- Colonne thoracique, 122
- Colonne vertébrale
 - structure de la ~, 122
- Coma, 48

- Commandes électroniques. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement intérieur à usage privé
- Communication, 135-39
- Communiquer - produire des messages, 136-37
- Communiquer - recevoir
des dessins et des photographies, 135
des messages écrits, 136
des messages en langage des signes, 136
des messages gestuels, 135
des messages non verbaux, 135
des messages parlés, 135
des signes et des symboles généraux, 135
- Communiquer - recevoir des messages, 135-36
- Comparaison internationale des données, 5
- Composantes, 7, 11
des facteurs contextuels
facteurs environnementaux, 8
facteurs personnels, 8
du fonctionnement et du handicap
activités et participation, 8
organisme, 8
terminologie, 221
- Compulsions. *Voir* Fonctions de la pensée
- Concentration. *Voir* Attention
- Concept, 221, 227
- Condition physique
surveiller sa ~, 154
- Conduire un véhicule, 149
- Conduit auditif interne, 112
- Conduit vaginal, 118
- Confiance, 50, 51
- Confidentialité, 254
- Confort physique
assurer son ~, 154
- Conjoints. *Voir* Famille proche
- Conjonctive, 111
- Connaissances, 195
attitudes individuelles des ~, 198
- Conscience, 48
altération de la ~ due à des drogues, 48
continuité de la ~, 48
de soi, 48
état de, 48
perte de ~, 48
qualité de la ~, 48
- Considérations éthiques pour l'utilisation de la CIF, 254-55
- Constriction artérielle. *Voir* Fonctions des artères
- Constriction veineuse. *Voir* Fonctions des veines
- Contact physique, 163
- Contenu de la pensée. *Voir* Pensée
- Contexte social, 15
- Continence vésicale, 91
- Continuité de la conscience. *Voir* Conscience
- Contourner des obstacles, 146
- Contraction des muscles ventriculaires, 75
- Contractions involontaires des muscles, 103
- Contrôle de la pensée. *Voir* Pensée
- Contrôle psychomoteur. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Contusions. *Voir* Fonctions réparatrices de la peau
- Convenances. *Voir* Espace social
- Conventions sociales, 163. *Voir* Espace social
- Conversation, 137
engager une ~, 137
faire la ~ avec plusieurs personnes, 138
faire la ~ avec une personne, 138
mettre fin à une ~, 138
soutenir une ~, 137
- Conversation et utilisation des appareils et des techniques de communication, 137-39
- Copier, 127
- Coprolalie. *Voir* Maniérismes
- Cordes vocales, 114
- Cornée, 111
- Corps flottants. *Voir* Qualité de l'image visuelle
- Corps vitré, 111
- Cortex cérébral, 109
- Cou
articulations du ~, 120
ligaments et fascia du ~, 120
muscles du ~, 120
os du ~, 120
- Couché, 141
- Coucher (se), 140
- Courir, 147
- Coutumes. *Voir* Attitudes
- Codes qualitatifs, 232
- Crampe abdominale, 86
- Crâne
os du ~, 120
- Crevasses. *Voir* Fonctions protectrices de la peau
- Crise
faire face à la ~, 134
- Cristallin, 111
- Critique, 163

- Croissance intellectuelle, 50
 Croyances religieuses. *Voir* Attitudes
 Crucifix. *Voir* Produits et systèmes techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles
 Cuisine
 laver la ~, 159
 Cuisse
 ligaments et fascia de la ~, 122
 muscles de la ~, 122
 os de la ~, 122
 structure de la ~, 121
 Culture, 175
 Cycle du sommeil. *Voir* Sommeil

 Déambulateur
 entretien, 161
 se déplacer avec un ~, 148
 Debout, 142
 Début du sommeil. *Voir* Sommeil
 Décisions
 prendre des ~, 130
 Déclaration universelle des droits de l'homme. *Voir* Droits humains
 Défécation, 85
 fréquence de la ~, 85
 régulation de la ~, 153
 Déficience, 11
 Déficiences, 12
 caractéristiques des ~, 13
 causes des ~, 13
 champ des ~, 13
 composantes des ~, 12
 conséquences des ~, 13
 critères d'identification, 13
 définition, 10, 12, 47, 107, 223
 et problèmes de santé, 13
 Déficiences idéatoires. *Voir* Forme de la pensée
 Définitions, 231
 Définitions des catégories de la CIF
 définition, 227
 Déglutir, 83
 Déglutition
 buccale, 83
 oesophagienne, 83
 pharyngienne, 83
 Dégradation des aliments, 84
 Démarche, 104
 asymétrique, 104
 hélicopode, 104
 rigide. *Voir* Démarche
 spastique, 104
 Démence, 50
 Densité de population, 189
 Dents, 113

 Dépendances, 52
 Dépersonnalisation. *Voir* Expérience de soi-même
 Déplacement de l'attention. *Voir* Attention
 Déplacer (se), 147
 dans des bâtiments autres que la maison, 148
 dans différents lieux, 147
 dans la maison, 148
 en dehors de bâtiments, 148
 en utilisant des équipements spéciaux, 148
 Déplacer des objets
 avec les membres inférieurs, 144
 Déplacer le centre de gravité, 141
 Déposer, 143
 Déréalisation. *Voir* Expérience de soi-même
 Déshydratation. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
 Désorientation. *Voir* Orientation
 Dessins et photographies
 communiquer - recevoir des ~, 135
 produire des ~, 137
 Diaphragme, 80, 116
 Diencephale, 109
 Dilatation artérielle. *Voir* Fonctions des artères
 Dilatation veineuse. *Voir* Fonctions des veines
 Diplopie. *Voir* Vision
 Discordance. *Voir* Voix
 Discrimination auditive. *Voir* Audition
 Discrimination du langage parlé. *Voir* Audition
 Discussion, 138
 avec plusieurs personnes, 138
 avec une seule personne, 138
 Dispersion de pensée. *Voir* Contrôle de la pensée
 Dispositifs de transfert. *Voir* Aides techniques à la mobilité et au transport
 Dispositifs de vision spécialisés. *Voir* Aides techniques à la communication
 Distractivité. *Voir* Attention
 Division de l'attention. *Voir* Attention
 Doigts
 articulations des ~, 121
 Domaines, 11
 définition, 226
 Domaines connexes de la santé. *Voir* Santé
 Domaines de la santé. *Voir* Santé
 Donner des coups de pied, 144
 Douche (prendre une), 151
 Douleur, 70-71, 70

- à la hanche. *Voir* Douleur dans les articulations
- à l'épaule. *Voir* Douleur dans les articulations
- à localisation multiple, 71
- au membre inférieur, 71
- au membre supérieur, 71
- dans le tronc. *Voir* Douleur dans le dos
- dans les articulations, 71
- dans une partie du corps, 70
 - à la tête et au cou, 70
 - à l'estomac ou dans l'abdomen, 70
 - dans la poitrine, 70
 - dans la région pelvienne, 70
 - dans le dos, 70
- généralisée, 70
- irradiante dans un dermatome, 71
- irradiante dans un segment ou une région, 71
- lombaire. *Voir* Douleur dans le dos
- Droit
 - à l'autodétermination. *Voir* Droits humains
 - à l'autonomie. *Voir* Droits humains
- Droit de vote. *Voir* Citoyenneté
- Droits
 - de l'Homme. *Voir* Droits humains
 - humains, 21
 - jouir des ~. *Voir* Citoyenneté
 - protection des ~, 255
- Droits de l'Homme. *Voir* Droits humains
- Droits humains, 176
- Dysarthrie
 - ataxique. *Voir* Articulation. *Voir* Articulation
 - spastique. *Voir* Articulation
- Dysdiadococinésie. *Voir* Mouvements volontaires, coordination des ~
- Dyskinésie. *Voir* Mouvements involontaires
 - associée au sommeil. *Voir* Contractions involontaires des muscles
- Dysménorrhée. *Voir* Fonctions reproductives, sensations associées aux ~
- Dyspareunie. *Voir* Fonctions reproductives, sensations associées aux ~
- Dysphagie. *Voir* Déglutir
- Dysphonie. *Voir* Voix
- Dyspnée. *Voir* Fonctions cardio-vasculaires et respiratoires
- Dystonies
 - généralisées. *Voir* Tonus des muscles de tout le corps
- Dystonies focales. *Voir* Tonus des muscles isolés
- Écholalie. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Échopraxie. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Écolage à domicile. *Voir* Éducation informelle
- Écoles professionnelles
 - Éducation supérieure, 169
- Écoles supérieures. *See* Éducation supérieure
- Économie, 5
- Écouter, 127
- Écrire, 129
 - apprendre à ~, 128
- Éducation, 5, 169
 - informelle, 169
 - préscolaire, 169
 - scolaire, 169
 - supérieure, 169
- Effets ménagers
 - soccuper des ~, 160
- Église. *Voir* Religion
- Éjaculation. *Voir* Fonctions sexuelles prématurée. *Voir* Fonctions sexuelles retardée. *Voir* Fonctions sexuelles
- Éléments de taxinomie et terminologie, 221-28
- Éléphant
 - monter un ~, 150
- Émaciation. *Voir* Maintien du poids
- Embarcation à moteur
 - conduire une ~, 150
- Émotions. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Emphysème pulmonaire. *Voir* Fonctions respiratoires
- Emploi, 5
 - chercher un ~, 170
 - chercher, obtenir, garder et quitter un ~, 170
 - garder un ~, 170
 - non rémunéré, 172
 - quitter un ~, 170
 - rémunéré, 171
 - travail à temps complet, 171
 - travail à temps partiel, 171
 - travail en indépendant, 171
- Endroit pour vivre
 - acquérir un ~, 156
- Endurance des muscles, 100
 - de groupes de muscles, 100
 - de tous les muscles du corps, 100
 - isolés, 100
- Endurance physique générale, 81
- Énergie

- fonctions de l'~, 51
- niveau d'~, 51
- Enfants. *Voir* Famille proche
- Engourdissement. *Voir* Sensibilité à la pression. *Voir* Toucher
- Énonciation. *Voir* Articulation
- Enquêtes démographiques, 5
- Entraves aux illusions. *Voir* Contenu de la pensée
- Entreprendre
 - une tâche unique, 131
- Entretien
 - de l'habitation, 160
 - des aides techniques, 161
 - des appareils ménagers, 161
 - des véhicules, 161
 - du mobilier, 160
- Entretien personnel, 151-55
- Environnement naturel et changements apportés par l'homme à l'environnement, 189-94
- Environnement normalisé, 239
- Environnement social, 17
- Environnement standard, 239
- Environnement uniforme, 15
- Environnement usuel, 239
- Épaules
 - articulations des ~, 120
 - ligaments et fascia des ~, 120
 - muscles des ~, 120
 - os des ~, 120
 - structures des ~, 120
- Équilibre. *Voir* Fonctions vestibulaires
- Équilibre électrolytique, 88
- Équilibre hormonal. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Équilibre hydrique, 88
 - maintien de l'~, 88
- Équilibre minéral, 88
- Érection
 - clitoridienne. *Voir* Fonctions sexuelles
 - pénienne. *Voir* Fonctions sexuelles
- Ergothérapeutes. *Voir* Professionnels de santé
- Escaliers roulants. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'intérieur: utilité publique
- Escarres. *Voir* Fonctions protectrices de la peau
- Espace social
 - préservation, 164
- Estomac, 117
- État de conscience. *Voir* Conscience
- États connexes de la santé. *Voir* Santé
- États de la santé. *Voir* Santé
- États de possession, 48
- États de transe, 48
- États végétatifs, 48
- Éternuement. *Voir* Fonctions respiratoires additionnelles
- Étourdissement, 67
 - nausée associée à l'~, 68
- Étrangers
 - attitudes individuelles des ~, 199
- Évanescence des idées. *Voir* Fonctions de la pensée
- Événements causés par l'homme, 191
- Événements naturels, 191
- Examens physiques. *Voir* Prendre soin de sa santé
- Excès pondéral. *Voir* Maintien du poids
- Excitation. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Excitation sexuelle, 91
- Exclusions, 231
- Excrétion urinaire, 90
- Exemples, 248-51
- Exigences psychologiques, 133
- Expérience de soi-même, 62
- Expérience de son propre corps, 62
- Expérience du temps, 62
- Expression du langage. *Voir* Langage
- Extraversion, 50
- Face
 - os de la ~, 120
- Facilitateurs, 6, 11, 17, 23, 25, 177, 224, 226, 232, 242
 - définition, 224
- Facteurs contextuels, 7, 8, 11, 17, 20, 223, 224, 226, 252, 257
 - définition, 224
- Facteurs environnementaux, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 14, 15, 17, 19, 20, 23, 125, 177, 179, 223, 224, 226, 229, 232, 233, 235, 239, 240, 242, 243, 249, 250, 258, 263
 - codage, 242
 - convention 1, 235
 - convention 2, 235
 - convention 3, 236
 - définition, 10, 177, 224
 - niveau des services et systèmes, 17
 - niveau individuel, 17
- FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, 177-218
- Facteurs personnels, 8, 9, 11, 17, 18, 20, 223, 224, 226, 262
 - âge, 18
 - condition physique, 18
 - définition, 224
 - expérience, 18
 - habitudes, 18

- mode d'adaptation, 18
- mode de vie, 18
- niveau d'instruction, 18
- origine sociale, 18
- profession, 18
- race, 18
- schémas comportementaux, 18
- sexe, 18
- traits psychologiques, 18
- Faire le ménage, 159
- Faire les courses, 157
- Famille
 - élargie, 195
 - attitudes de la ~, 198
 - proche, 195
 - attitudes de la ~, 198
- Fascia
 - structures supplémentaires de l'appareil locomoteur, 123
- Fatigabilité, 81
- Fatigue oculaire. *Voir* Sensations associées à l'œil
- Faune, 190
- Fausse couches. *Voir* Fonctions de procréation
- Fauteuil roulant
 - se déplacer en ~, 148
- Fauteuils roulants. *Voir* Aides techniques à la mobilité et au transport
 - entretien, 161
- Fécondité, 93
- Fiabilité, 50, 51
- Flatulence, 85
- Flexibilité cognitive, 58
- Flore, 190
- Fluidité de la parole, 73
- Foie, 117
- Fonctionnement, iii, 4, 7, 8, 9, 11, 13, 15, 19, 20, 21, 22, 26, 125, 177, 179, 221, 222, 223, 224, 226, 231, 233, 234, 239, 242, 246, 248, 249, 252, 254, 255, 259, 262
 - définition, 222
 - définition du profil, 233
 - modification qualitative, 16
 - modification quantitative, 16
 - processus, 19
- Fonctions cardio-vasculaires et respiratoires
 - sensations associées aux ~, 81
- Fonctions cognitives de niveau supérieur, 58
- Fonctions d'assimilation, 85
- Fonctions de calcul. *Voir* Calcul
- Fonctions de coagulation, 78
- Fonctions organiques, 226
- Fonctions de la défécation, 85
- Fonctions de la peau, 105-6
 - protectrices, 105
 - réparatrices, 105
- Fonctions de la peau et des structures associées, 105-6
- Fonctions de la pensée, 57
- Fonctions de la pression artérielle, 77
- Fonctions de la voix. *Voir* Voix
- Fonctions de la voix et de la parole, 72-74
- Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement, 95-104
- Fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires, 66-68
- Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique, 88
- Fonctions de mobilité des os, 96
- Fonctions de procréation, 93
- Fonctions de tolérance à l'effort, 81
- Fonctions de transport de métabolites par le sang, 78
- Fonctions des annexes de l'œil. *Voir* Annexes de l'œil
- Fonctions des artères, 76
- Fonctions des articulations et des os, 95-97
- Fonctions des capillaires, 76
- Fonctions des ganglions lymphatiques, 79
- Fonctions des glandes endocrines, 89
- Fonctions des glandes lacrymales. *Voir* Annexes de l'œil
- Fonctions des muscles, 97-100
- Fonctions des muscles externes de l'œil. *Voir* Annexes de l'œil
- Fonctions des muscles internes de l'œil. *Voir* Annexes de l'œil
- Fonctions des muscles respiratoires, 80
- Fonctions des paupières. *Voir* Annexes de l'œil
- Fonctions des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire, 75-81
- Fonctions des systèmes digestif, métabolique et endocrinien, 82-89
- Fonctions des systèmes hématopoïétique et immunitaire, 77-79
- Fonctions des vaisseaux lymphatiques, 79
- Fonctions des vaisseaux sanguins, 76
- Fonctions des veines, 76
- Fonctions digestives, 84
- Fonctions d'ingestion, 82
- Fonctions du champ visuel. *Voir* Vision
- Fonctions du cœur, 75
- Fonctions du système cardio-vasculaire, 75-77
- Fonctions du système hématopoïétique, 77
- Fonctions du système immunitaire, 78

- Fonctions du système respiratoire, 79–80
 Fonctions du tempérament et de la personnalité, 50
 Fonctions émotionnelles, 55
 Fonctions et sensations additionnelles des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire, 80–81
 Fonctions génitales
 sensations associées aux ~, 93
 Fonctions génitales et reproductives, 91–94
 Fonctions génito-urinaires et reproductives, 90–94
 Fonctions gustatives. *Voir* Goût
 Fonctions intégratives du langage. *Voir* Langage
 Fonctions intellectuelles, 50
 Fonctions liées au mouvement, 101–4
 Fonctions mentales, 12, 48–62, 223
 Fonctions mentales du langage. *Voir* Langage
 Fonctions mentales globales, 48–53
 Fonctions mentales relatives aux mouvements complexes. *Voir* Mouvements
 Fonctions mentales spécifiques, 53–62
 Fonctions olfactives. *Voir* Odorat
 Fonctions organiques, 3, 4, 11, 12, 13, 14, 19, 23, 24, 47, 222, 223, 226, 230, 237, 248
 définition, 10, 12, 223
 définitions, 47
 problèmes des ~, 12
FONCTIONS ORGANIQUES, 47–106
 Fonctions oxyphoriques du sang, 78
 Fonctions perceptuelles, 56
 Fonctions proprioceptives, 68
 Fonctions psychologiques, 12, 223
 Fonctions psychomotrices, 55
 qualité des ~, 55
 Fonctions psychosociales globales, 50
 Fonctions relatives au métabolisme et au système endocrinien, 87–89
 Fonctions relatives au système digestif, 82–86
 Fonctions relatives aux cheveux, aux poils et aux ongles, 106
 Fonctions reproductives
 sensations associées aux ~, 93
 Fonctions respiratoires, 79
 Fonctions respiratoires additionnelles, 80
 Fonctions sensorielles additionnelles, 68–70
 Fonctions sensorielles et douleur, 63–71
 Fonctions sexuelles, 91
 Fonctions thermorégulatrices, 89
 Fonctions urinaires, 90–91, 90
 sensations associées aux ~, 91
 Fonctions vestibulaires, 67
 de l'équilibre, 67
 de position, 67
 du mouvement, 67
 sensations associées, 67
 Fonctions visuelles. *Voir* Vision
 Formation
 professionnelle, 169
 Formation des concepts. *Voir* Fonctions cognitives de niveau supérieur
 Forme de la pensée. *Voir* Pensée
 Fosses nasales, 113
 cloison, 113
 Fredonnement. *Voir* Production de notes
 Fréquence cardiaque, 75
 Fréquence respiratoire, 79
 Fréquence urinaire, 91
 Frères. *Voir* Famille proche
 Frigidité. *Voir* Fonctions sexuelles
 Fugues, 48
 Galactorrhée. *Voir* Fonctions de procréation
 Gamme des émotions, 56
 Ganglions lymphatiques, 79, 115
 Garderie. *Voir* Éducation préscolaire
 Gencives, 113
 Genou
 articulation du ~, 122
 Genoux (à), 141
 Géographie physique, 189
 Gestion du temps. *Voir* Temps
 Glande parathyroïde, 117
 Glande surrénale, 117
 Glande thyroïde, 117
 Glandes cutanées
 structure des ~, 124
 Glandes endocrines, 89, 117
 Glandes lacrymales, 111
 Glandes salivaires, 117
 Glandes sébacées, 124
 Glandes sudoripares, 124
 Globe oculaire, 111
 Goût, 68
 agueusie, 68
 hypoguesie, 68
 Grands domaines de la vie, 169–73
 Grands-parents. *Voir* Famille proche
 Gratitude, 163
 Grimper, 147
 Grossesse, 93
 ectopique. *Voir* Fonctions de procréation
 Groupements professionnels. *Voir* Associations formelles

- Groupes culturels. *Voir* Associations informelles
- Guide de codage pour la CIF, 229-43
- Habiller (s'), 153
selon les circonstances, 154
- Habitation
entretien, 160
- Haine. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Hallucination. *Voir* Fonctions perceptuelles
- Hanche
articulation de la ~, 122
- Handicap, iii, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 26, 221, 224, 234, 250, 252, 253, 257, 258, 259, 262, 263
définition, 223
en tant que processus interactif et évolutif, 19
modèle médical, 21
modèle social, 21
problème de société, 21
responsabilité collective de la société, 21
- Haut-le-cœur. *Voir* Fonctions cardiovasculaires et respiratoires
- Hématopoïèse, 77
- Héméralopie. *Voir* Sensibilité à la lumière. *Voir* Vision
- Hémianopsie. *Voir* Vision
- Hémiplégie. *Voir* Puissance des muscles d'un côté du corps
déficiences associées à l'~. *Voir* Endurance de groupes de muscles. *Voir* Tonus des muscles d'un côté du corps
- Hémiplégie. *Voir* Puissance des muscles d'un côté du corps
déficiences associées à l'~. *Voir* Endurance de groupes de muscles. *Voir* Tonus des muscles d'un côté du corps
- Hémophilie. *Voir* Fonctions du système hématopoïétique
- Hobby, 175
- Humidité, 190
- Hydramnios. *Voir* Fonctions de procréation
- Hydrographie, 189
- Hydronéphrose. *Voir* Excrétion urinaire
- Hygiène dentaire. *Voir* Prendre soin de ses dents
- Hyperacidité. *Voir* Fonctions digestives
- Hypercalcémie. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Hypercorticisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hyperesthésie. *Voir* Sensibilité à la pression. *Voir* Toucher
- Hypergonadisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hyperkalémie. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Hyperménorrhée. *Voir* Menstruations, importance du volume des ~
- Hypermétropie. *Voir* Vision
- Hypermobilité. *Voir* Mobilité des articulations
- Hypermotilité. *Voir* Fonctions digestives
- Hypernatrémie. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Hyperparathyroïdisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hyperpathie. *Voir* Sensibilité à un stimulus nocif
- Hyperpituitarisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hyperrhinolalie. *Voir* Voix
- Hypersensibilité. *Voir* Réactions d'hypersensibilité
- Hypersomnie, 52
- Hypertension. *Voir* Fonctions de la pression artérielle
- Hyperthermie. *Voir* Température corporelle
- Hyperthyroïdisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hyperventilation. *Voir* Fonctions respiratoires
- Hypoalgésie. *Voir* Sensibilité à un stimulus nocif
- Hypocalcémie. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Hypocorticisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hypoesthésie. *Voir* Sensibilité à la pression
- Hypogonadisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines
- Hypoguesie. *Voir* Goût
- Hypokalémie. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Hypoménorrhée. *Voir* Menstruations, importance du volume des ~
- Hyponatrémie. *Voir* Fonctions de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- Hypoparathyroïdisme. *Voir* Fonctions des glandes endocrines

- Hypophyse, 117
 Hypopituitarisme. *Voir Fonctions des glandes endocrines*
 Hyporhinolalie. *Voir Voix*
 Hyposmie. *Voir Odorat*
 Hypotension. *Voir Fonctions de la pression artérielle*
 Hypotension posturale. *Voir Fonctions de la pression artérielle*
 Hypothermie. *Voir Température corporelle*
 Hypothyroïdisme. *Voir Fonctions des glandes endocrines*
- Idées surinvesties. *Voir Contenu de la pensée*
 Idéologies, 200. *Voir Attitudes*
 Illusion. *Voir Fonctions perceptuelles*
 Illusions. *Voir Fonctions de la pensée*
 Immunité. *Voir Fonctions du système immunitaire*
 Implants cochléaires. *Voir Aides techniques à la communication*
 Implication, 15
 Impuissance. *Voir Fonctions sexuelles*
 Incapacité, 223
 Inclusions, 231
 Incohérence de la pensée. *Voir Fonctions de la pensée*
 Incontinence
 continue. *Voir Continence vésicale*
 mixte. *Voir Continence vésicale par besoin impérieux. Voir Continence vésicale*
 réflexe. *Voir Continence vésicale urinaire d'effort. Voir Continence vésicale*
 Indications en braille. *Voir Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'orientation, l'accès et la désignation des lieux: utilité publique*
 Indice de masse corporelle. *Voir Maintien du poids*
 Infirmières. *Voir Professionnels de santé*
 Insertion de pensée. *Voir Contrôle de la pensée*
 Insomnie, 52
 Insuffisance cardiaque. *Voir Fonctions du cœur*
 Insuffisance coronarienne. *Voir Fonctions du cœur*
 Insuffisance pondérale. *Voir Maintien du poids*
 Insuffisance rénale. *Voir Excrétion urinaire*
 Intensité lumineuse, 191
 Intensité sonore, 192
 Interactions de base avec autrui, 163
 Interactions générales avec autrui, 163-65
 Intérêt sexuel. *Voir Fonctions sexuelles*
 Interrupteurs à minuterie. *Voir Aides techniques à usage personnel*
 Intestin, 117
 grêle, 117
 gros, 117
 Intonation, 73
 Introduction, 1-26
 Introversion, 50
 Intuition, 59
 Iris, 111
 Irritation dans l'oreille, 68
 Irritation de l'oeil. *Voir Sensations associées à l'oeil*
 Ischémie coronarienne. *Voir Apport sanguin au cœur*
- Jamais vu et déjà vu. *Voir Expérience du temps*
 Jambe
 ligaments et fascia de la ~, 122
 muscles de la ~, 122
 os de la ~, 122
 structure de la ~, 122
 Jeux, 175
 Joie. *Voir Fonctions émotionnelles*
 Jouets éducatifs. *Voir Produits et systèmes techniques pour l'éducation, généraux*
 Jour, 192
 Jugement, 59
- Kinesthésie. *Voir Fonctions proprioceptives*
 Kiosques. *Voir Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'orientation, l'accès et la désignation des lieux: utilité publique*
- Labilité de l'émotion. *Voir Fonctions émotionnelles*
 Lâcher, 144
 Lactation, 93
 Lancer, 145
 Langage
 expression du ~, 60
 des signes, 60
 écrit, 60
 parlé, 60
 fonctions intégratives du ~, 60
 fonctions mentales du ~, 59
 réception du ~, 59

- des signes, 60
- écrit, 59
- parlé, 59
- Langage des signes, 136. *Voir* Langage
- produire des messages en ~, 137
- Langue, 113
- Larynx, 114
- Latéralisation du son. *Voir* Audition
- Laver (se), 151
- Laver (se) les mains et les pieds, 151
- Lentilles de contact. *Voir* Aides techniques
- à la communication
- Lèvre, 113
 - inférieure, 113
 - supérieure, 113
- Lèvres
 - grandes, 118
 - petites, 118
- Liberté
 - d'association. *Voir* Citoyenneté
 - de religion. *Voir* Citoyenneté
 - d'expression. *Voir* Citoyenneté
- Ligaments extra-articulaires
 - structures supplémentaires de l'appareil
 - locomoteur, 123
- Limitation d'activité
 - définition, 10
- Linge
 - laver et sécher le ~, 159
- Lire, 129
 - apprendre à ~, 128
- Livres. *Voir* Produits et systèmes
- techniques pour l'éducation, généraux
- Livres de prière en braille. *Voir* Aides
- techniques pour la pratique religieuse et
- les activités spirituelles
- Lobe
 - frontal, 109
 - occipital, 109
 - pariétal, 109
 - temporal, 109
- Localisation de la source sonore. *Voir*
- Audition
- Logement
 - acheter un ~, 156
 - louer un ~, 156
 - meubler un ~, 156
- Logiciels. *Voir* Produits et systèmes
- techniques pour l'éducation, généraux
- Logopèdes. *Voir* Professionnels de santé
- Loisirs, 175
- Lubrification vaginale. *Voir* Fonctions
- sexuelles
- Lumière, 191
- Lune, 192
- Lunettes. *Voir* Aides techniques à la
- communication
- Lymphadénite. *Voir* Fonctions du système
- immunitaire
- Lymphœdème. *Voir* Fonctions du système
- immunitaire
- Machines à écrire, 139
- Main
 - articulations de la ~, 121
 - ligaments et fascia de la ~, 121
 - muscles de la ~, 121
 - os de la ~, 121
 - structure de la ~, 121
- Mains
 - se laver les ~, 151
- Maintien de l'attention. *Voir* Attention
- Maintien du poids, 86
- Maintien du sommeil. *Voir* Sommeil
- Maîtrise des émotions, 56
- Maîtrise psychomotrice, 55
- Malabsorption. *Voir* Fonctions digestives
- Maladie de Parkinson. *Voir* Tonus des
- muscles de tout le corps
- Maladies
 - conséquences des ~, 5
- Mamelons, 118
- Manger, 154
- Maniérismes, 103
- Manipuler, 144
- Manuels. *Voir* Produits et systèmes
- techniques pour l'éducation, généraux
- Marcher, 146
 - sur de courtes distances, 146
 - sur différentes surfaces, 146
- Marcher et se déplacer, 146-48
- Marginalisation. *Voir* Attitudes
- Mastiquer, 82
- Matériel didactique, 182
- Matériel informatique. *Voir* Produits et
- systèmes techniques pour l'éducation,
- généraux
- Matières fécales. *Voir* Défécation. *Voir*
- Défécation
- Médecins. *Voir* Professionnels de santé
- Médiation cellulaire. *Voir* Fonctions du
- système immunitaire
- Médiation par anticorps. *Voir* Fonctions
- du système immunitaire
- Médicaments, 179
 - allopathiques, 179
 - homéopathiques, 179
- Medulla oblongata, 109
- Mélodie de la parole, 73
- Membre fantôme. *Voir* Expérience de son
- propre corps

- Membre inférieur
structure, 121
- Membre supérieur
structure du ~, 120
- Mémoire, 54
à court terme, 54
à long terme, 54
ancienne, 54
champ de la ~, 54
immédiate, 54
rappel de la ~, 54
récente, 54
- Méninges, 110
- Ménopause, 94
- Menora. *Voir* Produits et systèmes
techniques pour la pratique religieuse et
les activités spirituelles
- Ménorragie. *Voir* Menstruations,
importance du volume des ~
- Menstruations, 92
importance du volume des ~, 92
intervalle entre les ~, 92
régularité des ~, 92
soins pendant les ~, 153
- Mésencéphale, 109
- Messages
écrire des ~, 137
écrits
communiquer - recevoir des ~, 136
en langage des signes
produire des ~, 137
gestuels
communiquer - recevoir des ~, 135
produire des ~, 136
non verbaux
communiquer - recevoir des ~, 135
produire des ~, 136
parlés
communiquer - recevoir des ~, 135
- Messages en langage des signes
communiquer - recevoir des ~, 136
- Métabolisme
basal, 87
des glucides, 87
des graisses, 87
des protéines, 87
fonctions générales, 87
- Météorologie, 190
- Méto
utiliser un ~, 149
- Mettre debout (se), 141
- Miction, 90
régulation de la ~, 152
- Minuterie. *Voir* Aides techniques pour le
commerce, l'industrie et l'emploi
- Mobilier
entretien, 160
- Mobilité, 140-50
des articulations, 95
- Mobilité des os, 96
- Moelle épinière, 109
- Moelle osseuse, 115
- Monde physique, 15, 17
- Monoparésie. *Voir* Puissance des muscles
d'un membre
déficiences associées à la ~. *Voir*
Endurance de groupes de muscles.
Voir Tonus des muscles isolés. *Voir*
Tonus des muscles isolés
- Monoplégie. *Voir* Puissance des muscles
d'un membre
déficiences associées à la ~. *Voir*
Endurance de groupes de muscles
- Monter un animal, 150
- Mordre, 82
- Mosquée. *Voir* Religion
- Motivation, 51, 52
- Motocyclette
conduire une ~, 150
- Motricité fine, 144
- Mouvements
Fonctions mentales relatives aux ~
complexes, 61
- Mouvements athétosiques. *Voir*
Contractions involontaires des muscles
- Mouvements choréiques. *Voir*
Contractions involontaires des muscles
- Mouvements involontaires, 103
- Mouvements volontaires. *Voir* Œil
complexes, 102
contrôle des ~, 102
coordination des ~, 102
simples, 102
- Moyen de transport, 149
à énergie humaine
conduire un ~, 150
utiliser un ~, 149
à traction animale
conduire un ~, 150
motorisé
utiliser un ~, 149
- Moyen de transport motorisé
conduire un ~, 150
- Muscles
oculomoteurs, 111
structures supplémentaires de l'appareil
locomoteur, 123
- Muscles intercostaux, 116
- Muscles respiratoires, 80, 116
diaphragme, 80
secondaires, 80
thoraciques, 80

- Mutisme akinétique. *Voir* Puissance des muscles de tout le corps
 Myocardite. *Voir* Fonctions du cœur
 Myopie. *Voir* Vision
- Nager, 147
 Narcolepsie, 52
 Nausée, 86
 Nausée associée à l'étourdissement. *Voir* Étourdissement
 Négativisme. *Voir* Fonctions psychomotrices
 Nerfs crâniens, 109
 Nerfs rachidiens, 110
 Nettoyer, 159
 Nez, 113
 externe, 113
 Niveau d'activité, 133
 Niveau d'énergie. *Voir* Énergie
 Niveaux
 définition, 227
 Nivellement de l'affect. *Voir* Fonctions émotionnelles
 Normes, 12. *Voir* Attitudes
 Normes sociales, 200
 Nouveauté
 recherche de la ~, 50
 Noyaux gris, 109
 Nuit, 192
 Nystagmus. *Voir* Fonctions des muscles externes de l'œil
- Obésité
 primaire. *Voir* Maintien du poids
 secondaire. *Voir* Maintien du poids
 Obsession. *Voir* Contrôle de la pensée
 Obstacles, 11, 23, 226, 242
 définition, 224
 Obstruction intestinale. *Voir* Fonctions digestives
 Obstruction urétérale. *Voir* Excrétion urinaire
 Occuper (s') des autres, 161
 Odorat, 68
 anosmie, 68
 hyposmie, 68
- Œil
 fixation de l'~, 65
 mouvements volontaires de l'~, 65
 sensations associées à ~ et ses annexes, 65
 Œil, oreille et structures annexes, 111-12
 Œsophage, 117
- Œuvre de bienfaisance. *Voir* Emploi non rémunéré
 Œuvres de bienfaisance. *Voir* Vie communautaire
- Oligozoospermie. *Voir* Fonctions de procréation
 Oligurie. *Voir* Excrétion urinaire
 Omoplate
 mobilité de l'~, 96
 Ongles, 106
 de doigt, 124
 d'orteil, 124
 prendre soin des ~ des mains, 152
 prendre soin des ~ des pieds, 152
 structure des ~, 124
 Optimisme, 50, 51
 Orbite, 111
 Ordures
 éliminer les ~, 160
 Oreille
 externe, 111
 interne, 112
 moyenne, 111
 Oreillettes, 115
 Organe
 définition, 12
 Organes génitaux externes, 118
 Organisation mentale, 58
 Organismes socio-professionnels. *Voir* Vie communautaire
 Orgasme, 92
 Orientation, 49
 par rapport à la personne, 49
 par rapport à soi, 49
 par rapport au lieu, 49
 par rapport au temps, 49
 par rapport aux autres, 49
 Orographie, 189
 Orteils
 articulations des ~, 122
 Orthèses. *Voir* Aides techniques à usage personnel
 entretien, 161
- Os
 structures supplémentaires de l'appareil locomoteur, 123
 Os carpiens
 mobilité des ~, 97
 Os tarsiens
 mobilité des ~, 97
 Osselets, 111
 Ouverture aux expériences, 50, 51
 Ovaires, 118
- Pairs, 195

- attitudes individuelles des ~, 198
- Palais, 113
- dur, 113
- mou, 113
- Pancréas, 117
- Panneaux de signalisation. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'orientation, l'accès et la désignation des lieux: utilité publique
- Paralysie généralisée. *Voir* Tonus des muscles de tout le corps
- déficiences associées à la ~. *Voir* Endurance de tous les muscles du corps
- Paralysie intestinale. *Voir* Fonctions digestives
- Paraparésie. *Voir* Puissance des muscles de la moitié inférieure du corps
- déficiences associées à la ~. *Voir* Endurance de groupes de muscles. *Voir* Tonus des muscles de la moitié inférieure du corps
- Paraplégie. *Voir* Puissance des muscles de la moitié inférieure du corps
- déficiences associées à la ~. *Voir* Endurance de groupes de muscles. *Voir* Tonus des muscles de la moitié inférieure du corps
- Parathyroïde, 117
- Parcs, 188
- Parents. *Voir* Famille proche
- Parents adoptifs. *Voir* Famille proche
- Parésie généralisée. *Voir* Tonus des muscles de tout le corps
- déficiences associées à la ~. *Voir* Endurance de tous les muscles du corps
- Paresthésie. *Voir* Sensibilité à la pression. *Voir* Toucher
- Parler, 136
- Parole, 73
- bégaïement, 73
- bradylalie, 73
- bredouillement, 73
- cadence stéréotypique, 73
- fluidité de la ~, 73
- intonation, 73
- mélodie de la ~, 73
- prosodie, 73
- rythme de la ~, 73
- tachylalie, 73
- vitesse de la ~, 73
- vocalisation, 74
- Partage de l'attention. *Voir* Attention
- Partenaires. *Voir* Famille proche
- Participation, 223
- définition, 10, 14, 125
- restriction de ~
- définition, 14, 125, 223
- Parturition. *Voir* Fonctions de procréation
- Paupière, 111
- Peau
- de la région de la tête et du cou, 124
- de la région des épaules, 124
- de la région pelvienne, 124
- du membre inférieur, 124
- du membre supérieur, 124
- du tronc et du dos, 124
- structure de la ~, 124
- Peau et structures annexes, 124
- Pelvis. *Voir* Région pelvienne
- Pencher (se), 141
- Pénis, 119
- corps du ~, 119
- gland du ~, 119
- Pensée. *Voir* Fonctions de la pensée
- contenu de la ~. *Voir* Fonctions de la pensée
- contrôle de la ~. *Voir* Fonctions de la pensée
- forme de la ~. *Voir* Fonctions de la pensée
- rythme de la ~. *Voir* Fonctions de la pensée
- Pensée logique. *Voir* Fonctions de la pensée
- Pensée non orientée vers un but. *Voir* Fonctions de la pensée
- Pensée orientée vers un but. *Voir* Fonctions de la pensée
- Pensée tangentielle. *Voir* Forme de la pensée
- Penser, 129
- Perception auditive, 56. *Voir* Audition
- Perception gustative, 56
- Perception olfactive, 56
- Perception tactile, 57
- Perception visuelle, 56
- Perception visuospatiale, 57
- Perceptions sensorielles intentionnelles, 127
- Performance
- attendue
- définition, 16
- définition, 224
- évaluation par rapport à la norme, 16
- observée, 16
- problème de ~, 16
- Performance sexuelle. *Voir* Fonctions sexuelles
- Péristaltisme, 84

- Persévération idéatoire. *Voir* Forme de la pensée
- Persévération motrice, 103
- Personnalité, 50
- Personne étrangères, 196
- Personnes
- en position d'autorité, 196
 - attitudes individuelles des ~, 199
 - en position de subordination, 196
 - attitudes individuelles des ~, 199
- Perspicacité. *Voir* Fonctions cognitives de niveau supérieur
- Perte de conscience. *Voir* Conscience
- Pertinence des émotions, 56
- Peur. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Pharynx, 113
- buccal, 113
 - nasal, 113
- Phonation. *Voir* Voix
- Photophobie. *Voir* Sensibilité à la lumière
- Photosensibilité. *Voir* Fonctions protectrices de la peau
- Physiothérapeutes. *Voir* Professionnels de santé
- Picotement. *Voir* Toucher
- Pied
- articulations du ~, 122
 - ligaments et fascia du ~, 122
 - muscles du ~, 122
 - os du ~, 122
 - structure du ~, 122
- Pieds
- se laver les ~, 151
- Pigmentation. *Voir* Fonctions protectrices de la peau
- Pilosité. *Voir* Poils
- Plancher pelvien, 118
- Planches à roulettes
- se déplacer en ~, 148
- Planification mentale, 58
- Plantes, 190
- Poignet
- articulation du ~, 121
- Poils, 106
- structure des ~, 124
- Politique sociale, 5
- Population, 189
- Populations
- études de ~, 5
- Porter
- dans les bras, 143
 - en main, 143
 - sur les épaules, les hanches, le dos, 143
- Porter, déplacer et manipuler des objets, 143-46
- Portes de bureau télécommandées. *Voir* Aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi
- Position. *Voir* Fonctions vestibulaires
- Position du corps
- changer la ~, 140
 - garder la ~, 141
- Posture. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Poumons, 115
- Pousse-pousse
- utiliser un ~, 149
- Pousser, 145
- Pousser des objets
- avec les membres inférieurs, 144
- Précipitations, 191
- Prendre soin
- de sa peau, 152
 - de ses cheveux, 152
 - de ses dents, 152
 - de son corps, 151
- Prendre soin de sa santé, 154
- Préparation à l'emploi, 170
- Préparation sexuelle, 91
- Préservatifs. *Voir* Prendre soin de sa santé
- Pression
- sensibilité à la ~, 69
- Pression artérielle, 77
- augmentation de la ~, 77
 - baisse de la ~, 77
 - maintien de la ~, 77
- Pression atmosphérique, 190
- Pression auriculaire, 68
- Pression de la pensée. *Voir* Fonctions de la pensée
- Prestataires de soins personnels, 196
- attitudes individuelles des ~, 199
- Prévention, 6
- Priapisme. *Voir* Fonctions sexuelles
- Problèmes
- résoudre des ~, 129
 - résoudre des ~ complexes, 130
 - résoudre des ~ simples, 130
- Problèmes de santé. *Voir* Santé
- Procréation, 93
- Production de la voix. *Voir* Voix
- Production de notes, 74
- Production d'une gamme de sons, 74
- Produits et systèmes techniques
- de l'architecture, de la construction et de l'aménagement
 - orientation, accès et désignation des lieux
 - à usage privé, 186
- Produire des dessins et des photographies, 137
- Produire des messages, 136

- Produits
de consommation personnelle, 179
- Produits d'usage courant
entreposer des ~, 159
se procurer des ~, 157
- Produits et biens matériels, 188
- Produits et des services
acquérir des ~, 157
- Produits et systèmes techniques, 179-88
à usage personnel dans la vie
quotidienne, 180
de l'aménagement des espaces ruraux,
187
de l'aménagement des espaces
suburbains, 187
de l'aménagement des espaces urbains,
187
de l'aménagement du territoire, 187
de l'architecture, de la construction et
de l'aménagement
orientation, accès et désignation des
lieux
utilité publique, 185
pour entrer et sortir
usage privé, 186
utilité publique, 185
pour l'intérieur
usage privé, 186
utilité publique, 185
usage privé, 186
utilité publique, 185
des parcs, des zones protégées et des
réserves naturelles, 188
pour la communication, 181
aides techniques, 182
généraux, 181
pour la culture, les loisirs et le sport, 183
aides techniques, 184
généraux, 183
pour la mobilité et le transport, 180
aides techniques, 181
généraux, 181
pour la pratique religieuse et les activités
spirituelles, 184
aides techniques, 184
généraux, 184
pour le commerce, l'industrie et
l'emploi, 183
aides techniques, 183
généraux, 183
pour l'éducation, 182
aides techniques, 182
généraux, 182
- Produits immatériels, 188
- Professionnels de santé, 196
attitudes individuelles des ~, 199
- Profondeur de la respiration, 80
- Prolixité circonlocutoire. *Voir* Forme de la
pensée
- Prosodie, 73
- Prostate, 119
- Prothèse dentaire. *Voir* Prendre soin de ses
dents
- Prothèses. *Voir* Aides techniques à usage
personnel
entretien, 161
neurales. *Voir* Aides techniques à usage
personnel
- Prothésistes. *Voir* Professionnels de santé
- Protraction de l'omoplate. *Voir* Omoplate,
mobilité de l~
- Psose. *Voir* Fonctions annexes de l'œil
- Puissance de muscles
isolés, 97
- Puissance des muscles, 97
de la moitié inférieure du corps, 98
de tous les membres, 98
de tout le corps, 98
du tronc, 98
d'un côté du corps, 98
d'un membre, 97
- Pulsions
contrôle des ~, 51, 52
fonctions des ~, 51
- Qualité de la conscience. *Voir* Conscience
- Qualité de la vision. *Voir* Vision
- Qualité de la voix. *Voir* Voix
- Qualité de l'air, 193
à l'extérieur, 193
à l'intérieur, 193
- Qualité de l'image visuelle. *Voir* Vision
- Qualité de vie, 5
- Qualité du sommeil. *Voir* Sommeil
- Qualité lumineuse, 192
- Qualité sonore, 193
- Quantité de sommeil. *Voir* Sommeil
- Raideur musculaire, 104
- Ramasser, 144
- Ramper, 147
- Rate, 115
- Raucité. *Voir* Voix
- Réaction immunitaire, 78
- Réactions allergiques. *Voir* Fonctions du
système immunitaire
- Réactions d'hypersensibilité, 79
- Réactions motrices involontaires, 101
- Réadaptation
évaluation de la ~, 5
- Réception du langage. *Voir* Langage

- Recouvrement de sol. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement intérieur à usage privé
- Récréation, 175
- Réflexe bicipital. *Voir* Réflexes moteurs
- Réflexe de retrait. *Voir* Réflexes moteurs provoqués par des stimulus nocifs
- Réflexe moteur
d'étirement, 101
- Réflexe pupillaire. *Voir* Fonctions des muscles internes de l'œil
- Réflexe quadriceps. *Voir* Réflexes moteurs
- Réflexe rotulien. *Voir* Réflexes moteurs
- Réflexe stylo-radial. *Voir* Réflexes moteurs
- Réflexes moteurs, 101
provoqués par des stimulus nocifs, 101
- Regarder, 127
- Régime alimentaire. *Voir* Prendre soin de sa santé
surveiller son ~, 154
- Région pelvienne
articulations de la ~, 121
ligaments et fascia de la ~, 121
muscles de la ~, 121
os de la ~, 121
structure de la ~, 121
- Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, 6
- Règles pour l'égalité des chances des handicapés. *Voir* Droits humains
- Regret. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Régurgitation, 83
- Reins, 118
- Relations
avec des étrangers, 165
familiales, 166
 enfants-parents, 167
 famille élargie, 167
 frères et soeurs, 167
 parents-enfants, 167
formelles, 165
avec des pairs, 165
avec des personnes ayant autorité, 165
avec des subordonnés, 165
informelles, 166
avec des amis, 166
avec des connaissances, 166
avec des co-résidents, 166
avec des voisins, 166
avec ses pairs, 166
intimes, 167
amoureuses, 167
maritales, 167
sexuelles, 167
- Relations avec autrui
nouer des ~, 164
- Relations et interactions avec autrui, 163-68
- Relations particulières avec autrui, 165-68
- Relations avec autrui
maîtriser son comportement dans ses ~, 164
se conformer aux règles sociales, 164
- Religion, 176
- Remémoration, 54
- Rencontres, 175
- Repas
préparer des ~ complexes, 158
préparer des ~ simples, 158
préparer les ~, 158
- Répéter, 127
- Réserves naturelles, 188
- Résolution de problèmes, 59
- Résolution sexuelle, 92
- Résoudre des problèmes, 129
complexes, 130
simples, 130
- Respect, 254
- Respiration de Kussmaul. *Voir* Fonctions cardio-vasculaires et respiratoires
- Respiration paradoxale. *Voir* Fonctions respiratoires
- Ressources économiques personnelles, 172
- Rester
à genoux, 141
accroupi, 141
assis, 141
couché, 141
debout, 142
- Restriction de participation
définition, 10
- Retard intellectuel, 50
- Retard mental, 50
- Retard psychomoteur. *Voir* Fonctions psychomotrices
- Rétention d'eau, 88
- Retinaculum
structures supplémentaires de l'appareil locomoteur, 123
- Rétine, 111
- Rétraction de l'omoplate. *Voir* Omoplate, mobilité de l'~
- Risques pour la santé
éviter les ~. *See* Santé, entretenir sa ~
- Rotation latérale de l'omoplate. *Voir* Omoplate, mobilité de l'~
- Rotation médiale de l'omoplate. *Voir* Omoplate, mobilité de l'~
- Routine quotidienne

- effectuer la ~, 133
- gérer la ~, 133
- mener à bien la ~, 133
- Rumination. *Voir* Contrôle de la pensée
- Rythme cardiaque, 75
- Rythme de la parole, 73
- Rythme de la pensée. *Voir* Pensée
- Rythme respiratoire, 79

- Saisir, 144
- Salivation. *Voir* Déglutir
- Saliver, 82
- Santé
 - composantes de la ~, 4
 - des personnes, 4
 - des populations, 4
 - mesures synthétiques, 4
 - déterminants de la ~, 4
 - domaines connexes de la ~, 3, 7, 9, 24, 222
 - définition, 22, 222
 - domaines de la ~, 3, 7, 9, 22, 24, 221, 222
 - définition, 22
 - entretenir sa ~, 155
 - états connexes de la ~, 3, 5, 7, 9, 17, 233, 234
 - définition, 222
 - états de la ~, 3, 5, 7, 9, 17, 18, 233, 234
 - maîtrise des dépenses de ~, 6
 - politiques de ~, 5
 - prendre soin de sa ~, 154
 - problème de
 - définition, 222
 - problème de ~
 - gravité, 232
 - problèmes de ~, 3, 4, 5, 8, 13, 16, 17, 18, 20, 21, 177, 214, 222, 223, 224, 229, 234, 257, 261
 - promotion de la ~, 6
- Sauter, 147
- Savoir-faire
 - acquérir un ~, 128
- Scanner. *Voir* Aides techniques à usage personnel
- Schémas, 8, 11, 226
- capacité, 224
- changement de structure anatomique, 226
- changement des fonctions organiques, 226
- performance, 224
- Sclère, 111
- Scotome. *Voir* Fonctions du champ visuel. *Voir* Vision
- Se déplacer avec un moyen de transport, 149-50
- Sécher (se), 151
- Sécurité économique. *Voir* Ressources économiques personnelles
- Sécurité sociale, 5
- Seins, 118
- Sensations associées à l'œil. *Voir* Œil
- Sensibilité à la lumière. *Voir* Vision
- Sensibilité à la pression. *Voir* Pression
- Sensibilité à la température. *Voir* Température
- Sensibilité à un stimulus nocif, 69
- Sensibilité aux vibrations. *Voir* Vibrations
- Sensibilité différentielle. *Voir* Vision
- Services, systèmes et politiques, 201-19
- Signes généraux
 - communiquer - recevoir des ~, 135
 - produire des ~, 136
- Ski
 - se déplacer à ~, 148
- S'occuper des effets ménagers et s'occuper des autres, 160-62
- Soeurs. *Voir* Famille proche
- Soins
 - des animaux, 161
 - des plantes, 161
- Somatisation. *Voir* Contenu de la pensée
- Sommeil, 52
 - cycle du ~, 52
 - début du ~, 52
 - maintien du ~, 52
 - qualité du ~, 52
 - quantité de ~, 52
- Son, 192
- Sons
 - Production d'une gamme de ~, 74
- Soulever, 143
- Sourcil, 111
- Soustraction. *Voir* Calcul
- Soutiens et relations, 195-97
- Souvenance. *Voir* Mémoire
- Spasme bronchique. *Voir* Fonctions respiratoires
- Spasme musculaire, 104
- Sports, 175
- Stabilité
 - des articulations, 96
 - émotionnelle, 50
 - psychique, 50, 51
- Statesthésie. *Voir* Fonctions proprioceptives
- Statut social. *Voir* Relations avec autrui
- Stéréotypie. *Voir* Attitudes
- Stéréotypies, 103
- Stérilité. *Voir* Fonctions de procréation

- Stigmatisation. *Voir* Attitudes
- Stress
faire face au ~, 134
- Structures anatomiques, 3, 4, 8, 11, 12, 13, 23, 24, 222, 226, 229, 230, 233, 234, 235, 237, 238, 264
définition, 10, 12, 107, 223
problèmes des ~, 12
- STRUCTURES ANATOMIQUES, 107-24
- Structures des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire, 115-16
- Structures du système nerveux, 109-10
- Structures liées à la voix et à la parole, 113-14
- Structures liées à l'appareil génito-urinaire, 118-19
- Structures liées au mouvement, 120-23
- Structures liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien, 117
- Structures sociales, 17
- Sucer, 82
- Suffocation. *Voir* Fonctions cardio-vasculaires et respiratoires
- Surrénale, 117
- Synagogue. *Voir* Religion
- Système cardio-vasculaire
structures, 115
- Système de commande à distance. *Voir* Aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi
- Système de commande vocale. *Voir* Aides techniques à usage personnel
- Système digestif
sensations associées au ~, 86
- Système hématopoïétique, 77
- Système immunitaire, 78
structure, 115
- Système nerveux
parasymphatique, 110
végétatif, 110
- Système respiratoire
structure, 115
- Système urinaire
structure, 118
- Systèmes de commande à distance. *Voir* Aides techniques à usage personnel
- Systèmes de commande vocale. *Voir* Aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi
- Tables réglables. *Voir* Aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi
- Tâche unique
entreprendre une ~, 131
entreprendre une ~ complexe, 131
entreprendre une ~ de manière indépendante, 131
entreprendre une ~ en groupe, 132
entreprendre une ~ simple, 131
- Tâches et exigences générales, 131-34
- Tâches ménagères, 158-60
- Tâches multiples
effectuer des ~, 132
entreprendre des ~, 132
de manière indépendante, 132
en groupe, 132
mener à terme des ~, 132
- Tachycardie. *Voir* Fréquence cardiaque
- Tachylalie, 73
- Tachypnée. *Voir* Fréquence respiratoire
- Tapis de prière. *Voir* Produits et systèmes techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles
- Taxi
utiliser un ~, 149
- Taxinomie
éléments de ~, 221
- Techniques de communication, 138, 139
- Téléphone. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'intérieur: utilité publique
- Téléphones. *Voir* Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement intérieur à usage privé
- Tempérament, 50
- Température, 190
sensibilité à la ~, 69
- Température corporelle, 89
maintien de la ~, 89
- Temps
changements liés au ~, 192
gestion du ~, 58
- Tension. *Voir* Fonctions émotionnelles
- Terme, 221
définition, 221
- Terminologie
éléments de ~, 221
- Testicules, 119
- Tête
articulations de la ~, 120
ligaments et fascia de la ~, 120
muscles de la ~, 120
- Tétraparésie. *Voir* Puissance des muscles de tous les membres
déficiences associées à la ~. *Voir* Endurance de tous les muscles du corps. *Voir* Tonus des muscles de tous les membres

- Tétraplégie. Voir Puissance des muscles de tous les membres
déficiences associées à la ~. Voir Endurance de tous les muscles du corps. Voir Tonus des muscles de tous les membres
- Thermorégulation, 89
- Thermostat. Voir Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'intérieur: utilité publique
- Thymus, 115
- Thyroïde, 117
- Tics, 103
- Timbre. Voir Voix
- Tirer, 145
- Toilettes. Voir Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement intérieur à usage privé. Voir Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement pour l'intérieur: utilité publique aller aux ~, 152
- Tolérance, 163
- Tolérance à l'effort, 81
- Tolérance aux aliments, 84
- Tonus des muscles, 98
de la moitié inférieure du corps, 99
de tous les membres, 99
de tout le corps, 100
du tronc, 99
d'un côté du corps, 99
d'un seul membre, 99
isolés, 99
- Tordre les bras, 145
- Tordre les mains, 145
- Torticolis. Voir Tonus des muscles isolés
- Toucher, 69
anesthésie, 69
engourdissement, 69
hyperesthésie, 69
paresthésie, 69
picotement, 69
- Toux. Voir Fonctions respiratoires additionnelles
- Trachée, 115
- Train
utiliser un ~, 149
- Tram
utiliser un ~, 149
- Transactions économiques
complexes, 172
élémentaires, 172
- Transférer (se), 142
en étant couché, 142
- Transport de métabolites, 78
- Transports en commun
utiliser les ~, 149
- Travail bénévole. Voir Emploi non rémunéré
- Travail et emploi, 170-72
- Travailleur indépendant. Voir Emploi rémunéré
- Travailleurs médico-sociaux. Voir Professionnels de santé
- Tremblement, 103
- Tricycle
conduire un ~, 150
- Tristesse. Voir Fonctions émotionnelles
- Trompe d'Eustache, 111
- Trompes de Fallope, 118
- Tronc
ligaments et fascia du ~, 123
muscles du ~, 123
structure du ~, 122
- Tympan, 111
- Ulçères. Voir Fonctions protectrices de la peau
- Unités de classification, 9
- Uretères, 118
- Urètre, 118
- Urine
collecte de l'~, 90
excrétion de l'~, 90
filtration de l'~, 90
- Ustensiles de cuisine. Voir Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et de l'aménagement intérieur à usage privé
- Utérus, 118
col de l'~, 118
corps de l'~, 118
- Utilisation des mains et des bras, 145
- Utilisations possibles de la liste activités et participation, 244-47
- Vagin, 118
- Vaginisme. Voir Fonctions sexuelles
- Vaisseaux lymphatiques, 79, 115
- Vaisseaux sanguins, 76
- Vaisselle, 159
- Valeurs. Voir Attitudes
- Variations culturelles, 8
- Variations saisonnières, 191
- Variations sociales, 8
- Varices. Voir Fonctions des veines
- Véhicule
conduire un ~, 149
- Véhicules
entretien, 161

- Veines, 76, 115
 Vent, 191
 Ventricules, 115
 Vertige. *Voir* Chute (sensation de)
 Vésicule biliaire, 117
 Vessie, 118
 débordement de la ~. *Voir* Fonctions urinaires, sensations associées aux ~
 Vessie hypotonique. *Voir* Excrétion urinaire
 Vestibule, 112
 Vêtements
 fabriquer et réparer des ~, 160
 mettre des ~, 153
 ôter des ~, 153
 Vibration, 193
 Vibrations
 sensibilités aux ~, 69
 Vie
 qualité de ~, 5
 Vie associative. *Voir* Vie communautaire
 Vie communautaire, 174
 Vie communautaire, sociale et civique, 174-76
 Vie domestique, 156-62
 Vie économique, 172-73
 Vie politique, 176
 Vie spirituelle, 176
 Vigilance, 48
 Vision
 achromatopsie, 63
 acuité binoculaire
 de la vision de loin, 63
 de la vision de près, 63
 acuité monoculaire
 de la vision de loin, 63
 de la vision de près, 63
 acuité visuelle, 63
 astigmatisme, 63
 binoculaire, 63
 canalaire, 63. *Voir* Fonctions du champ visuel
 champ visuel, 64
 de près et de loin, 63
 de reflets. *Voir* Qualité de l'image visuelle
 des couleurs, 64
 diplopie, 63
 fonctions visuelles, 63
 héméralopie, 63
 hémianopsie, 63
 hypermétropie, 63
 monoculaire, 63
 myopie, 63
 qualité de la ~, 64
 qualité de l'image visuelle, 64
 scotome, 63
 sensibilité à la lumière, 64
 sensibilité différentielle, 64
 Vitesse de la parole, 73
 Vocalisation, 74. *Voir* Voix
 Voisins, 195
 attitudes individuelles des ~, 198
 Voiture
 utiliser une ~, 149
 Voix
 aphonie, 72
 discordance de la ~, 72
 dysphonie, 72
 fonctions de la ~, 72
 hyperrhinolalie, 72
 hyporhinolalie, 72
 phonation, 72
 production de la ~, 72
 qualité de la ~, 72
 raucité de la ~, 72
 timbre, 72
 vocalisation, 72
 Vomissement, 83

 Xérophtalmie. *Voir* Fonctions annexes de l'œil

 Zones protégées, 188